HISTOIRE

ET

RELIGION

CORBEIL. — TYPOGRAPHIE DE CRÉTÉ.

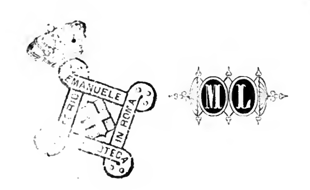
HISTOIRE

ET

RELIGION

PAR

A. PEYRAT



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS
1858

PRÉFACE

Ce volume est un recueil d'opuscules accueillis déjà avec quelque faveur. Je me suis borné, dans cette réimpression, à faire disparaître quelques répétitions et quelques taches inaperçues de l'auteur et du lecteur dans des morceaux composés et lus séparément, mais trop choquantes dans une composition et une lecture suivies. Quant au texte, aux principes et aux sentiments, je n'y ai rien changé, n'y ayant rien trouvé qui puisse m'être reproché au tribunal des hommes libres et compétents, ni au tribunal, plus redoutable pour moi, de ma propre conscience.

Comme j'ai écrit avec indépendance et sincérité, on a dit que j'avais écrit hardiment; tant les préjugés dont nous nous croyons guéris ont encore de puissance! C'est une raison de plus pour les attaquer sans relâche.

Il faut savoir oser : la cause de la philosophie et de la liberté, que nous défendons encore, après tant de

combats et de victoires, mérite bien qu'on ait ce courage. C'est ne vivre qu'à demi, dit Voltaire, que de n'oser penser qu'à demi. Le temps est venu où le bon sens ne doit pas être opprimé par la routine et la sottise. On ne sait pas assez, malheureusement, combien la noblesse des caractères tient à la franchise des opinions.

Je n'ai cherché que la vérité, je n'ai fait ma cour qu'à la vérité; c'est à elle que je dédie mon livre. La seule approbation que j'ambitionne est celle des libres penseurs, des esprits honnêtes et des lecteurs désintéressés.

Paris, le 31 décembre 1857.

HISTOIRE ET RELIGION

BOSSUET [1].

Ceux qui savent combien l'histoire est, en général, falsifiée, et qui désirent que justice soit faite des préjugés de l'admiration autant que des lieux communs de la haine et de la routine, doivent des remercîments à M. l'abbé Guettée pour la publication des mémoires de l'abbé Le Dieu, secrétaire particulier de Bossuet, et pour l'introduction où il résume ces mémoires. M. Guettée est passionné pour son sujet; il a pour Bossuet un amour et un enthousiasme qui débordent à chaque ligne. Cet enthousiasme a donné de la vivacité à son style, mais il a presque toujours obscurci son jugement. Il faut, je le sais, traiter avec indulgence cette irrésistible fascination qu'exercent sur leur postérité les grands écrivains qui ont laissé d'impérissables monuments de leur génie. Cette faiblesse, si c'est là une faiblesse, tient aux entrailles

[1] *Mémoires et Journal de l'abbé Le Dieu*, sur la vie et les ouvrages de Bossuet, publiés pour la première fois d'après des manuscrits autographes, et accompagnés d'une introduction et de notes, par M. l'abbé Guettée.

mêmes de l'humanité. L'étude, l'âge et l'expérience peuvent la corriger, mais non la détruire complétement. Quel qu'ait été leur caractère, ceux qui ont laissé un grand nom dans les lettres nous inspireront toujours une tendresse particulière. Leurs livres seront toujours pour nous une source inépuisable de jouissances. Ce sont de vieux amis que les vicissitudes de la fortune ne changent pas, des amis également fidèles dans les revers et dans les succès, dans la prospérité et dans la détresse.

Rien n'est donc plus naturel que cette tendre reconnaissance et cette respectueuse admiration que nous éprouvons en général pour les écrivains de génie qui, depuis notre enfance, ont été, en quelque sorte, nos bienfaiteurs. Il est certain cependant que la conduite de ces hommes illustres n'a pas toujours mérité le respect et l'affection que nous inspirent leurs écrits. L'ambition, la courtisanerie, les circonstances particulières où ils se sont trouvés, les ont entraînés à des actes que l'histoire impartiale doit blâmer ou flétrir. Mais le fanatisme qu'exalte la contemplation du génie, comme le fanatisme de tous les dévots, défie les preuves et les démonstrations. Dans les lettres, comme dans la religion, les idoles sont une affaire de foi, et la foi vit dans un autre monde que la raison. Elle dénature les faits, nie l'évidence, méconnaît souvent les règles élémentaires de la justice. Le livre de M. l'abbé Guettée en est, après bien d'autres, une preuve frappante.

M. Guettée présente systématiquement comme un modèle de rectitude un homme dont l'éloquence ne saurait être trop admirée, mais dont la conscience a eu

de grands évanouissements, et dont l'âme n'a pas toujours été à la hauteur du talent : il trouve magnifiques et il couvre d'éloges des actes dont Bossuet lui-même, dans ses épanchements secrets, ne parlait qu'avec douleur et avec remords.

Il y a dans la vie de Bossuet trois époques principales qu'il a remplies de son nom : celle où il inspira l'assemblée du clergé de France, du 30 octobre 1681 au 19 mars 1682 ; celle où il discuta contre Fénelon la question du quiétisme ; celle où il poursuivit les protestants. Voyons le rôle qu'il y a joué.

Tout le monde sait que l'assemblée dite de 1682 fut convoquée pour juger la querelle qui s'éleva entre Louis XIV et Innocent XI au sujet de la « régale. » Tout le monde sait également que la régale était le droit, que les rois de France ont soutenu avoir de tout temps, de percevoir les revenus des évêchés vacants, et de nommer pendant la vacance des bénéficiers n'ayant pas charge d'âmes et qui dépendaient de l'évêque. D'après ce principe, les biens ecclésiastiques n'étaient que des fiefs dont les bénéficiers étaient simplement usufruitiers, et ces bénéficiers n'ayant pas d'héritiers, les biens devaient, après la mort de chaque titulaire, et pendant la vacance, rentrer dans le domaine du roi, premier propriétaire de tous les fiefs, qui percevait le revenu jusqu'à l'investiture légale d'un nouveau bénéficier. Le clergé, au contraire, regardait les biens ecclésiastiques comme un fonds sacré appartenant à l'Église, et qui devait être exempt même des charges ordinaires dont les autres propriétés étaient grevées. De ces prétentions contraires naquirent entre les deux puissances des luttes qui ont amené les Concordats, au

moyen desquels les rois et les papes ont cherché à s'entendre sur la question relative aux biens ecclésiastiques et à la nomination des bénéficiers. Les rois eurent alors, sur les bénéfices soumis au droit commun, la « régale, » qu'ils voulurent bientôt étendre. Quelques églises ayant protesté contre ce droit, Louis XIV, par un édit de 1673, déclara que la régale s'appliquait à tous les bénéfices indistinctement. Les évêques de Pamiers et d'Aleth protestèrent contre cet édit et furent, naturellement, soutenus par Innocent XI. Une assemblée du clergé donna raison à Louis XIV; le pape condamna cette approbation, la discussion s'échauffa et s'agrandit. Les archevêques et évêques, assemblés par ordre du gouvernement, soumirent les droits du pape à un examen d'où sortirent les fameux quatre articles de 1682, dont Bossuet fut le principal rédacteur. On a publié là-dessus un très-grand nombre d'ouvrages connus de tous ceux qui ont étudié ces matières, et dont quelques-uns sont remplis de la plus solide érudition. La question n'a guère sommeillé depuis cent cinquante ans, elle a été reprise au commencement de la Révolution, pendant l'Empire, pendant la Restauration; elle s'agite encore en ce moment. Parlons-en sommairement, mais comme il convient de le faire à une époque où les préjugés et les passions, d'ailleurs assez légitimes, qui l'ont si longtemps obscurcie, ne seraient pas pardonnables.

Ce qu'on a si improprement appelé le pouvoir spirituel n'a pas de racines sur la terre. Là-dessus, je crois, tout le monde est d'accord. Cependant l'Église a des lois aussi bien que l'État, et le sacerdoce, comme l'empire, parle de son glaive. Mais les lois de l'Église, diversement interpré-

tées ou absolument rejetées, n'ont à leur service qu'une force souvent nulle et toujours variable comme l'opinion ; les lois de l'État, au contraire, imposent une obéissance nécessaire. Le glaive du sacerdoce frappe sans blesser ; celui de l'empire a des coups visibles, des effets immédiats et certains. Ici l'obéissance a ses règles évidentes ; là tout le monde peut discuter les droits de l'autorité qui demande notre soumission, et refuser cette soumission. L'État a donc pour fondement nécessaire l'ordre, tandis que l'Église se débat toujours dans l'anarchie, puisque son pouvoir est toujours en question, et puisque les doctrines d'une secte sont des hérésies dans une autre. Comment expliquer alors qu'on ait jamais pu mettre sur la même ligne des choses si différentes, quoique exprimées par les mêmes mots ? On a prétendu trouver dans ces paroles de Jésus-Christ : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, » le fondement de deux puissances ; d'où il est résulté que tous les États ont eu un pouvoir indépendant à côté du pouvoir souverain. Si cette puissance spirituelle réunissait au même degré que l'autre les conditions d'une domination véritable, Jésus-Christ aurait non-seulement porté le trouble dans la société, mais détruit l'essence même de la religion qu'il a établie, puisque la puissance proprement dite, c'est-à-dire la force, est inconciliable avec l'objet et la fin de cette religion. Mais il a dit : « Mon règne n'est pas de ce monde ; si quelqu'un n'écoute pas mes commandements et ne les observe pas, je ne le juge pas, car je ne suis pas venu « pour juger le monde. » Après ces paroles, il est évident que la religion ne s'appuie pas sur la force matérielle, et que son empire commence seulement où finit celui de

César. La séparation est formelle ; mais les catholiques, même ceux qui s'appellent Gallicans, ne l'ont jamais voulue complète et absolue, telle qu'elle est dans l'Évangile. L'histoire nous les montre approuvant, provoquant les rigueurs des gouvernements contre les hérétiques, mettant en œuvre la puissance civile au nom du sacerdoce, et plaçant ainsi les rapports de l'homme à Dieu sous la contrainte du bras séculier.

De la part des gallicans, l'inconséquence est criante. Si l'Église peut ainsi s'appuyer sur l'État ; si, forte de ce concours, elle peut, dans une limite quelconque, exercer le droit de contrainte, ce droit est entier, il ne doit pas souffrir d'exception. Si Louis XIV a pu frapper les protestants conformément aux lois de l'Église, il est clair qu'il reconnaissait la puissance et la légitimité de ces lois. Mais il est clair également que, si l'Église avait le droit de juger, de condamner et de frapper les erreurs de quelques protestants obscurs, elle avait, à plus forte raison, le droit et le devoir de frapper l'erreur qui, venant du trône, avait une influence et offrait des dangers incomparablement plus grands. Soit qu'elle frappe le sujet, soit qu'elle atteigne le roi, l'autorité dérive de la même source : juste dans un cas, le principe ne peut pas être faux dans l'autre. Les casuistes du pouvoir civil, Talon, Pithou, d'Aguesseau, Boutigny, Dupin et tous les gallicans ont essayé de se tirer d'embarras en mettant deux personnes dans le roi, le souverain et le fidèle, et en ne soumettant que le fidèle à l'autorité et aux foudres de l'Église : distinction dérisoire, puisque la qualité de souverain, loin d'atténuer le crime, l'aggrave par les moyens qu'elle donne de le rendre plus contagieux.

Les plus grands génies de la magistrature et du clergé français sont célèbres et vénérés pour avoir résisté au pouvoir spirituel. On n'a pas assez remarqué ce qu'il y a eu d'inconséquence dans leur conduite. Ils ont arbitrairement décomposé le pouvoir spirituel. Ils l'ont approuvé, applaudi, soutenu, lorsqu'il a poursuivi l'erreur dans les sujets, et fait pour le peuple un dogme de l'obéissance passive ; ils l'ont attaqué, insulté, méconnu et traité d'usurpateur lorsqu'il a exercé son autorité contre les princes, c'est-à-dire, encore un coup, lorsque la force, le rang et le prestige du pouvoir rendaient l'exemple plus contagieux et le danger plus pressant. Ils ont ainsi été tour à tour les ennemis et les alliés de l'Église, qu'ils ont soutenue ou combattue suivant qu'elle favorisait leurs vues ou qu'elle contrariait leurs intérêts. Les ultramontains ont énergiquement et justement relevé ces contradictions. Ils ont trouvé, et avec raison, que c'était une grande hypocrisie de joindre une insubordination formelle et permanente à de si bruyantes protestations de soumission et de respect. Il est temps d'en finir avec le préjugé qui compte les noms au lieu de peser les raisons. Il n'est pas aujourd'hui un théologien de quelque autorité qui ne regarde les prétendues libertés de l'Église gallicane comme un acte de rébellion contre le chef spirituel de l'Église. Et s'il était possible d'oublier le passé et toutes les rivalités de parti, il n'est pas un homme de bon sens et désintéressé dans la question, comme nous le sommes à peu près tous, Dieu merci, qui ne fût de leur avis. Il n'y a dans le monde qu'une seule puissance, celle des lois civiles ; les jurisconsultes gallicans du XVIIe siècle en étaient, sans aucun doute, aussi convaincus que nous ; mais, en deman-

dant l'indépendance du pouvoir civil, ils ne la voulaient que pour le roi. C'est ainsi que ces grands esprits ont jeté dans la religion et dans la politique une confusion fatale dont nous avons tant et si longtemps souffert. Je ne pourrais pas insister sur cette question, que je me borne à effleurer, sans m'éloigner trop de mon sujet ; mais ces considérations sommaires m'ont paru utiles pour juger la conduite du clergé, et en particulier celle de Bossuet, dans la lutte de 1682.

L'épiscopat se soumit à l'édit de 1673. Seuls, Pavillon, évêque d'Aleth, et Caulet, évêque de Pamiers, résolurent de défendre ce qu'ils regardaient comme les droits de leurs églises. D'autres, partageant leur avis, envoyèrent leurs protestations au pape, mais ils n'eurent pas le courage de les rendre publiques. Caulet et Pavillon, dépossédés de leur temporel, s'adressèrent au pape et demandèrent à l'assemblée du clergé, qui se tenait alors (1675), de les aider à défendre leurs droits. L'assemblée les condamna ; le pape les loua, les encouragea et écrivit à Louis XIV un premier bref où il lui dit : « Si Votre Ma-
« jesté veut faire un peu de réflexion sur la disposition
« de ceux qui lui donnent ces mauvais conseils, elle dé-
« couvrira sans peine que ce sont des gens qui n'ont que
« des *vues basses et intéressées*, et qui ne pensent qu'à
« maintenir leur puissance sous prétexte d'augmenter la
« sienne. » Les évêques ne tardèrent pas à justifier les accusations d'Innocent XI. Ils adressèrent à Louis XIV une lettre qui est un monument de servilité : « Sire, lui di-
« saient-ils, comme Votre Majesté surpasse par son zèle
« et par son autorité *tous* ceux qui ont été devant vous,
« nous sommes si étroitement attachés à elle, que *rien*

« n'est capable de nous en séparer. » La rébellion contre le pape était flagrante; la situation se compliquait; le roi réunit à Paris dix archevêques et quarante évêques pour avoir leur avis sur les questions pendantes. Les évêques allaient donc, par ordre du roi, discuter l'étendue de la puissance pontificale. L'assemblée, présidée par François de Harlai, archevêque de Paris, tint quatre séances, les 19 mars, 1, 2 et 7 mai 1681. Elle fit oublier, par un abaissement plus grand, ses abaissements antérieurs. Sait-on de quoi elle loua Louis XIV? d'avoir abattu « un nombre presque infini de temples; » d'avoir « interdit l'exercice de la religion prétendue réformée; » d'avoir toujours pris soin « d'étouffer toutes nouveautés à leur naissance; » enfin, d'une foule d'autres actions du même « genre connues de toute la terre, et dont une seule suf- « fisait autrefois pour faire l'éloge des princes les plus re- « ligieux. » Une commission composée de trois archevêques et de trois évêques fut chargée de préparer un rapport, et l'archevêque de Paris fit connaître le résultat des délibérations dans un discours qui fut un réquisitoire contre la cour de Rome, qu'il présenta comme peuplée d'intrigants et d'ambitieux. La commission demandait au roi de réunir un concile national ou une assemblée générale du clergé. Les membres de l'assemblée adoptèrent unanimement ces conclusions, et ce fut conformément à cet avis que Louis XIV convoqua la fameuse assemblée de 1682, où Bossuet parut comme député de la province de Paris.

C'est dans de pareilles circonstances que les hommes montrent ce qu'ils sont. C'est dans ces occasions solennelles que les grands esprits et les grands cœurs sacrifient

au devoir la fortune, le pouvoir, la faveur de la cour, la sûreté personnelle. C'est là surtout qu'il faut un parler net et un procédé net. Bossuet n'eut ni l'un ni l'autre. L'assemblée se réunit le 30 octobre 1682. L'évêque de Meaux y prononça le sermon d'ouverture, et dans une lettre qu'il écrivit au cardinal d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, il indique lui-même le but qu'il se proposa dans ce sermon. Il voulut, dit-il, « respecter les « tendres oreilles des Romains, sans trahir la doctrine « de l'Église gallicane. C'est tout ce qu'on peut deman- « der à un évêque français qui est obligé, par les con- « jonctures, à parler sur ces matières. » Non ; on peut lui demander d'exprimer franchement son opinion. L'Église gallicane et l'Église de Rome étaient divisées sur une question essentielle; Bossuet évite de se prononcer et adresse aux deux Églises des éloges également pompeux. « Il ne regardait pas, dit M. Guettée, comme décisifs en « faveur de la régale les monuments historiques invo- « qués par Letellier, archevêque de Reims. » Pourquoi ne le dit-il pas dans son discours? « Tout en donnant « raison, *en principe*, au pape et aux évêques d'Aleth et « de Pamiers, Bossuet pensait qu'eu égard aux circons- « tances, quelques églises particulières devaient sacrifier « même leurs droits réels. » Bossuet sacrifia donc les principes aux circonstances; et à quelles circonstances! Lorsqu'il s'agissait, en principe, de la liberté de l'Église et des maux qui résultaient, pour elle et pour l'État, de son asservissement à la puissance temporelle. D'ailleurs, les évêques de Pamiers et d'Aleth avaient porté leur cause à Rome; cette cause était pendante, les évêques devaient-ils la trancher avant que le pape eût prononcé?

M. Guettée reconnaît qu'ils n'en avaient pas le droit; alors pourquoi fait-il un si grand éloge de Bossuet qui exerça une influence décisive sur la résolution de l'assemblée? Il fallait, dit-on, ne pas exciter la colère du roi, dont l'irritation était déjà très-violente, et M. Guettée appelle cela de la prudence: l'histoire le traite de faiblesse, et Innocent XI le qualifia plus sévèrement. « Votre conduite, « écrivit-il aux évêques assemblés, vous a été dictée « par la crainte, qui n'a jamais permis à des évêques « d'être grands et magnanimes dans la défense de la re- « ligion, forts dans l'attaque et constants pour arriver au « but. Vous avez craint où vous ne deviez pas craindre. « Vous deviez craindre seulement d'avoir à encourir les « justes reproches de Dieu et des hommes pour avoir « manqué à votre honneur et à votre devoir... Quel est « celui d'entre vous qui a plaidé devant le roi une cause « si juste, si grave, si sacrée? Qui de vous est descendu « dans l'arène? Qui a osé se dévouer? Qui a osé prononcer « un seul mot en se rappelant l'ancienne liberté? Comme « vous nous l'avez écrit, les ministres du roi crièrent pour « leur maître, et dans une mauvaise cause : et vous, dans « une cause excellente, vous avez gardé le silence sur « l'honneur de Jésus-Christ. » Innocent XI finit son bref en cassant tout ce qui avait été fait par l'assemblée du clergé. Il faut rayer du Dictionnaire les mots Franchise et Logique, ou reconnaître que le pape avait raison contre les évêques qui, sans conviction, par ambition, par pusillanimité et pour faire leur cour à Louis XIV, trahissaient leur devoir envers l'Église.

La situation devenait critique. L'assemblée du clergé, placée entre le roi et le pape, devait prononcer. Quelques

évêques effrayés hésitaient; d'autres, notamment de Harlai et Letellier, se rangeaient résolûment du côté du roi et seraient allés jusqu'au schisme. Le roi, qui ne voulait pas céder, mais que l'idée d'un déchirement épouvantait, s'adressa à Bossuet, qui trancha la difficulté en faisant décider par l'assemblée qu'on regarderait le bref du pape comme non avenu, et qu'on le laisserait passer sans protestation; c'est-à-dire qu'il se tira d'embarras par un subterfuge et par un manque de respect. Enfin, le 19 mars 1682, l'assemblée adopta les quatre articles connus sous le nom de *Déclaration du clergé de France sur la puissance ecclésiastique*. Ces articles furent lus par Bossuet, qui, devant l'assemblée, s'en laissa attribuer la conception par l'évêque de Tournai, président de la commission. Cependant, il avoua plus tard, dit Le Dieu dans son *Journal*, que les propositions du clergé sur la puissance de l'Église avaient été inspirées par Colbert, qui en était « véritablement l'auteur, » et qui, soutenu par Letellier et de Harlai, y avait seul déterminé le roi. Là-dessus, le bon abbé Le Dieu s'emporte contre de Harlai. « M. de « Paris, dit-il, ne faisait en tout cela que flatter la cour, « écouter les ministres et suivre à l'aveugle leurs volon- « tés comme un valet. » Mais si de Harlai, prélat sans mœurs, sans religion et publiquement décrié, mérite d'être traité de valet pour avoir suivi les volontés de la cour, comment faut-il traiter Bossuet qui suit les volontés de de Harlai qu'il méprise, et qui, pour assurer l'exécution d'un projet qu'il blâme, met au service du roi et de la cour sa grande éloquence, son grand nom et l'influence qu'il exerce sur l'assemblée ?

La déclaration du clergé, adoptée le 19 mars, fut

portée le lendemain à Saint-Germain par une commission qui la présenta au roi, en le priant de la promulguer comme loi de l'État. Un édit de Louis XIV, enregistré le 23 mars, rendit obligatoire l'enseignement des quatre articles. « Bossuet, dit M. Guettée, n'aurait pas voulu « que l'assemblée fît sa déclaration, dans la crainte d'ai« grir le pape. » C'est-à-dire qu'après avoir fait approuver par l'assemblée les quatre articles pour contenter le roi, il voulait tenir cette approbation secrète, pour éviter la condamnation du pape. Est-ce là de la franchise, de la rectitude ? Est-ce là la conduite d'un homme qui a fait son devoir, d'un homme parfaitement d'accord avec sa conscience ? « L'acte, ajoute M. Guettée, n'a« vait pas l'approbation de Bossuet. Il le jugeait inop« portun ; mais la volonté de Louis XIV, fortement ex« primée, lui sembla, dans les circonstances difficiles où « l'on se trouvait, une raison suffisante pour s'y prêter. » Bossuet se comporta donc non comme un Père de l'Église, mais comme un courtisan préoccupé avant tout de la faveur du maître. Ce qui est inconcevable, c'est que M. Guettée trouve cette conduite non-seulement excusable, mais digne d'admiration. Il a commencé par établir que Bossuet était un grand homme, un homme éminemment droit, et il le voit tel malgré tout. Les faits ont beau lui donner un démenti, il n'en tient aucun compte, il refuse de juger l'arbre par ses fruits. Il raconte des actions qui sont la preuve d'une grande faiblesse de caractère et d'une évidente capitulation de conscience, et son admiration n'en est pas ébranlée. C'est là, il faut l'avouer, une étrange hallucination.

Quelques jours après la publication des quatre articles,

Bossuet écrivit à l'abbé de Rancé, son ancien ami : « Les « affaires de l'Église vont très-mal. Le pape nous menace « de constitutions foudroyantes, et même, à ce qu'on dit, « de formulaires nouveaux. Une bonne intention avec « peu de lumières, c'est un grand mal dans de si hautes « places. » Sous la plume d'un évêque, ces mots sont étranges, et les protestants, à cette époque, n'en avaient pas de plus sévères. Pourquoi donc Bossuet les a-t-il si cruellement poursuivis et persécutés ? Est-ce parce que, bravant le courroux de Louis XIV pour rester fidèles à leurs principes, les protestants sacrifièrent à leurs croyances religieuses leur patrie, leur fortune, leur famille, leur vie ? Les gallicans sont de singuliers catholiques. Si le pape est de leur avis, ils affichent pour lui la plus tendre vénération ; s'il condamne leurs doctrines, ils l'accusent d'ignorance, ils ont la prétention de connaître mieux que Rome les lois de l'Église et la tradition.

Lorsque Henri VIII se déclara pontife suprême d'Angleterre, il trouva des évêques prévaricateurs et un Parlement lâche pour sanctionner la nouvelle religion, qui n'était ni catholique ni protestante, et au nom de laquelle on brûla les catholiques et les protestants. Si Louis XIV eût voulu aller aussi loin qu'Henri VIII, il est fort douteux que son clergé eût montré moins de complaisance que le clergé anglais. Il ne se trouva, pour protester contre l'édit de 1673, que deux évêques, deux vieillards, que leurs collègues, prosternés aux pieds du roi, abreuvèrent d'outrages et de dégoûts. Bossuet, qui, dans sa conscience, approuvait leur conduite, et qui les admirait comme des évêques dignes des temps apostoliques, n'osa pas proférer un mot en leur faveur. Nous

allons le voir retrouver son éloquence et une énergie inflexible pour accabler son ami, son collègue disgracié, et pour justifier la plus odieuse proscription.

Dans son *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, Lemontey a rassemblé en quelques pages les opinions du monarque sur la puissance royale, et il trouve que ces opinions déshonorent sa mémoire. Pour être juste, Lemontey aurait dû ajouter que Louis XIV n'a fait que répéter les leçons de Bossuet. Ce sont les discours et les écrits du prélat qui ont perverti l'esprit du roi, exalté son orgueil jusqu'au délire et jusqu'au blasphème. On s'afflige d'attacher à un si grand nom d'aussi graves accusations ; mais les preuves sont sans réplique. Dans ses Instructions pour le Dauphin, Louis XIV dit : « Celui qui a « donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât « comme ses lieutenants. Sa volonté est que quiconque « est né sujet obéisse sans discernement. » — Voici ce que Bossuet avait dit dans sa *Politique tirée de l'Ecriture sainte* : « Les princes agissent comme ministres de Dieu « et ses lieutenants sur la terre. Le trône royal n'est pas le « trône d'un homme, mais le trône de Dieu même... Les « princes sont des Dieux, et participent en quelque façon « à l'indépendance divine. Il n'y a que Dieu qui puisse « juger de leurs jugements et de leurs personnes. » Lemontey parle du Cours de droit public que Louis XIV avait fait composer pour le duc de Bourgogne, et où il est dit : « La nation ne fait pas corps en France ; elle ré- « side tout entière dans la personne du roi. » — Dans la « *Politique tirée de l'Écriture sainte*, Bossuet avait dit : « Tout l'État est dans la personne du roi ; en lui est la « puissance, en lui est la volonté du peuple. Il faut servir

« l'État comme le prince l'entend. En lui réside la raison « qui conduit l'État. » Lemontey, rappelant cette fameuse réponse faite aux remontrances du Parlement : « L'État, c'est moi ! » dit que ces quatre syllabes sont le Coran de Louis XIV. On connaît maintenant le Mahomet qui a rédigé les articles du nouveau Coran. J'ai montré comment Bossuet s'était inspiré de ces doctrines dans la querelle qui s'éleva entre Louis XIV et Innocent XI ; il faut voir maintenant l'usage qu'il en fit contre les protestants.

Il n'y a pas, dans le journal de l'abbé Le Dieu, une seule ligne qui puisse faire penser que Bossuet ait été appelé à délibérer sur la révocation de l'édit de Nantes. Ce silence d'un homme si attentif à recueillir les moindres détails et si exact à les rapporter, a fait croire que Bossuet n'avait eu aucune part à cette grande iniquité. Le cardinal de Beausset, qui a écrit l'histoire de l'évêque de Meaux, dit : « Nous pensons avec sincérité que Bossuet a de justes « droits à l'estime et à la reconnaissance des protestants. « Il a combattu leurs doctrines ; il a plaint leurs erreurs ; « il a adouci leurs souffrances ; il a réclamé contre les « lois qui les opprimaient ; il n'en a jamais persécuté un « seul ; il a été l'appui, la consolation et le bienfaiteur de « tous ceux qui ont invoqué son nom, son génie et ses « vertus... Il n'existe pas un indice qui annonce que Bos« suet ait eu part à ce qui précéda ou à ce qui suivit im« médiatement la révocation... Il n'a jamais demandé au « roi un seul acte de rigueur contre un seul protestant. » M. l'abbé Guettée, qui traite, en général, fort mal le cardinal de Beausset, et qui l'accuse d'avoir tronqué sciemment les papiers de l'abbé Le Dieu, est ici de son avis. Suivant lui, « il faut dire à la gloire de Bossuet que, tout en

« approuvant en principe la révocation de l'édit de « Nantes, il ne fut jamais partisan non-seulement des « cruautés, mais de certaines violences que d'autres évê- « ques regardaient comme nécessaires. » Ces assertions sont formelles ; nous allons voir si elles sont exactes.

Ce que les protestants souffrirent pendant le règne de Louis XIV fut un genre de persécution jusqu'alors inconnu. J'ai là un volume imprimé en 1701, avec privilége du roi ; c'est le *Recueil des édits, déclarations et arrêts du conseil rendus au sujet de la religion prétendue réformée*, depuis 1679 jusqu'à 1700. Il y en a cent soixante. C'est une lecture navrante. Il paraît impossible qu'au milieu d'une civilisation si grande, dans un siècle illustré par tant de talents et tant de génies, on ait pu concevoir et exécuter une pareille barbarie. Retenus en France par la force, les protestants y étaient sans culte, sans professions civiles, sans droits, sans femmes légitimes quoique mariés, sans enfants quoique pères ; ils ne pouvaient, sans profaner la religion officielle, ou sans violer ouvertement les lois, ni naître, ni se marier, ni vivre, ni mourir. Les édits traitaient plus de deux millions de sujets comme s'ils n'existaient pas. Les lois conservatrices de la propriété des citoyens ne leur étaient pas applicables. Ces édits auraient couvert la France d'un million de brigands, si les malheureux qu'elles opprimaient n'eussent pas été, en général, les citoyens les plus vertueux. L'édit de Nantes, conseillé à Henri IV par la politique, et imposé par la reconnaissance, fut un traité de paix entre deux religions ennemies qui prirent l'une contre l'autre des sûretés très-nécessaires aux protestants. Louis XIV le viola constamment. Les atteintes portées à l'édit ayant rendu les émigrations

fréquentes, un édit de 1682 condamna les émigrants aux galères perpétuelles.

Le 14 juillet de la même année, un arrêt complémentaire déclara que les ventes faites par les émigrants seraient annulées et leurs biens confisqués au profit du roi. Il fut défendu, sous peine des galères perpétuelles et de la confiscation des biens, aux pères et aux mères de donner leur consentement aux mariages de leurs enfants émigrés. Un édit du mois d'août promit aux dénonciateurs la moitié des biens confisqués aux émigrants. En 1679, Louis XIV condamna les protestants relaps au bannissement perpétuel; en 1680, la même peine fut appliquée aux catholiques qui embrassaient le protestantisme, et, en 1683, aux ministres qui recevaient dans leurs temples des catholiques convertis à la réforme. Le 20 février 1680, il fut interdit aux huguenots, hommes ou femmes, d'exercer le métier d'accoucheurs ou de sages-femmes, et même d'accoucher les femmes catholiques. Le 11 juin 1680, les huguenots furent exclus des fermes générales et de tous les emplois dépendant des recettes générales. En 1681, il fut permis de recevoir les abjurations des enfants de sept ans. La loi autorisait ces enfants à quitter la maison paternelle, et à faire un procès à leurs pères pour les obliger à leur payer une pension. C'est-à-dire que la loi reconnaissait aux enfants de sept ans la capacité nécessaire pour se prononcer entre deux religions qui partageaient l'Europe, et sur lesquelles les théologiens les plus éminents ne pouvaient pas réussir à se mettre d'accord.

En 1682, il fut défendu aux maîtres protestants des diverses corporations d'arts et métiers d'avoir des apprentis soit protestants, soit catholiques. Dans le choix des hom-

mes chargés de fournir des chevaux de louage, on devait préférer les catholiques aux huguenots (arrêt du 9 mars 1682). La même année, les officiers de maréchaussée, les receveurs des consignations qui étaient protestants eurent ordre de se défaire de leurs charges, et il ne fut plus permis de prendre des protestants pour experts. Un arrêt du 4 septembre 1684 défend aux particuliers de recevoir en leurs maisons et de soigner les pauvres et les malades protestants. A dater du 22 janvier 1685, les réformés n'eurent plus le droit d'être médecins, chirurgiens, apothicaires, épiciers. Boerhaave et Sydenham n'auraient pas pu, en France, ordonner légalement une médecine. Charas et Lémeri, les deux meilleurs chimistes de l'époque, étaient protestants ; ils s'expatrièrent. Le 9 juillet de la même année, il fut interdit aux huguenots d'être notaires, avocats, procureurs, imprimeurs, libraires. Sous prétexte de les convertir, on leur enlevait tous les moyens d'existence. En même temps, les armées royales commettaient dans le Midi des attentats dont le souvenir durera autant que la France.

Les protestants émigrés dénoncèrent à l'Europe ces atteintes réitérées et systématiques à l'édit de Nantes. Le prince Guillaume, électeur de Brandebourg, écrivit à Louis XIV pour plaider la cause des réformés injustement persécutés. Louis XIV lui répondit : « Des gens malin-« tentionnés à mon service ont répandu chez les étran-« gers des libelles séditieux, comme si on ne gardait pas « dans mes États les déclarations et édits que les rois mes « prédécesseurs ont donnés en faveur des sujets de la re-« ligion, et que je leur ai confirmés moi-même. » Après avoir dit qu'il veut accorder aux protestants « l'égalité

« avec ses autres sujets, » il ajoute : « J'y suis engagé *par* « *ma parole de roi*, et par la reconnaissance que j'ai des « preuves qu'ils m'ont données de leur fidélité pendant « les derniers mouvements, où ils ont pris les armes pour « mon service, et se sont opposés avec vigueur et avec « succès aux mauvais desseins qu'un parti de rebelles « avait formés dans mes États contre mon autorité. » Malgré cet engagement d'honneur, l'édit de Nantes fut révoqué le 22 octobre 1685.

L'édit de révocation, en confirmant les dispositions antérieures contre les émigrants, enjoignait aux ministres de sortir du royaume dans la quinzaine, sous peine des galères; ainsi, la loi condamnait aux galères les protestants laïques qui sortaient de France et les ministres protestants qui n'en sortaient pas. Quiconque favorisait la fuite d'un protestant encourait la peine de mort, quoique l'émigrant ne fût condamné qu'aux galères. L'édit de révocation ordonnait que les enfants des huguenots seraient tous élevés dans la religion catholique. Un nouvel édit du 12 janvier 1686 ordonna d'enlever, dans la huitaine, les enfants âgés de plus de cinq ans pour les remettre soit aux parents catholiques les plus proches, soit à des catholiques nommés par les juges ; les pères étaient obligés de payer une pension pour les enfants qu'on leur arrachait ; les enfants de ceux qui ne pouvaient pas payer cette pension étaient enfermés dans les hôpitaux. Une déclaration du 9 juillet 1585 défendait aux réformés d'avoir des domestiques catholiques; une autre déclaration du 11 janvier suivant leur défendit d'en avoir de protestants. Tout protestant convaincu d'être au service chez un autre protestant était condamné aux galères. Un édit du 1er janvier 1687 priva de leur

douaire les femmes des huguenots convertis qui refusaient d'imiter leurs maris. Un autre édit ordonna l'établissement dans les villages protestants d'une école catholique. Les fonds pour le paiement des professeurs devaient être levés sur les pères protestants. Le 31 mars 1688, les biens des émigrants furent réunis au domaine du roi. Le 30 juillet 1689, les pères, les enfants, les frères, les femmes des protestants qui servaient en Angleterre ou en Hollande durent sortir du royaume, et leurs biens furent confisqués.

Aucun gouvernement n'avait encore imaginé une proscription aussi tyrannique. La Ligue, dans ses décrets abominables, mais qu'explique du moins l'exaltation de la guerre civile, avait permis l'émigration aux réformés, et respecté, dans une certaine limite, leur conscience et leur propriété. L'Espagne, en chassant les Maures, les avait déliés du serment de fidélité, et l'Inquisition elle-même avait eu l'air de rendre à la nature et à la morale une sorte d'hommage que leur refusèrent Louis XIV et ses conseillers. Les délibérations secrètes qui précédèrent la révocation durèrent plus d'une année: Bossuet a-t-il été appelé à donner son avis? La question est étrange. Louis XIV avait consulté les intendants des provinces, les magistrats, tous les personnages importants, toutes les autorités du royaume. Est-il possible d'admettre qu'il ait oublié Bossuet, c'est-à-dire l'homme dont il admirait le plus l'esprit éminent, dont il respectait le plus les conseils, en qui il avait une confiance aveugle, et qui jouissait d'une autorité sans égale dans l'Église gallicane? Non; Bossuet fut consulté, mais, cette fois encore, avant de s'expliquer nettement, il attendit de connaître les véritables intentions du roi. Quoique trompé par Louvois et par Letellier,

Louis XIV éprouvait quelquefois de l'hésitation. On lui avait persuadé que tout son royaume était catholique ou près de l'être ; le mensonge était manifeste. On lui disait maintenant qu'après avoir entrepris d'extirper l'hérésie par la persécution, il devait poursuivre l'œuvre sainte par la persécution. Il ordonna enfin que les huguenots, soupçonnés d'avoir abjuré par calcul et sans conviction, seraient forcés d'aller à la messe. Le cardinal de Noailles déclara que c'était là une profanation, et Bossuet adopta son opinion, qui était celle de madame de Maintenon et de Pontchartrain, chancelier de France. Presque tout le clergé se prononça, au contraire, pour une « salutaire contrainte. » Malgré cette imposante majorité, le cardinal de Noailles voulait tenir bon ; mais madame de Maintenon lui écrivit pour l'engager à être prudent, et à ne pas pousser trop loin l'attachement à ses idées. « Le roi, lui dit« elle, veut les forcer d'assister à la messe, » et elle ajoute : « Pensez-y bien encore, on prétend que M. de Meaux re« vient à cet avis. » M. Guettée dit que Bossuet soutint d'abord « qu'on ne pouvait pas, sans manquer de respect « aux saints mystères, y admettre ceux qui n'y croyaient « pas ; à plus forte raison, ne devait-on pas les forcer à y « assister. » Qu'en résulte-t-il ? Que Bossuet, pour se ranger à l'avis du roi, laissa commettre ce qu'il regardait comme une profanation.

Au reste, ce n'est pas à Versailles seulement qu'on le consultait. La faveur dont il jouissait à la cour et l'influence qu'il exerçait dans les affaires religieuses en avaient fait comme l'oracle des courtisans et du clergé. C'est à lui que les évêques ennemis du cardinal de Noailles adressaient leurs mémoires ; c'est à lui que les intendants des

provinces demandaient des conseils; c'est à lui qu'écrivait Baville, cet homme que Pontchartrain accusait d'avoir dépeuplé le bas Languedoc par la barbarie de ses exécutions. Dans ses lettres, Baville accuse les protestants qui ont fui d'avoir violé l'obéissance qu'ils doivent à leur souverain; ceux qui ont abjuré, il les méprise parce qu'ils ont préféré leur bien à leur religion. La seule ressource, dit-il, est dans la sévérité; le temps de délibérer est passé; il faut achever à la hâte; fermer son cœur à la pitié, sa raison à la justice, se faire une religion de circonstance et sauver promptement l'État par des rigueurs devenues nécessaires. « La qualité de persécuteur des hérétiques ne « fit jamais déshonneur aux princes chrétiens. » Que lui répond Bossuet? « Je conviens sans peine du droit des « souverains à forcer leurs sujets errants au vrai culte, « sous certaines peines. » C'est M. Guettée qui cite cette réponse, après avoir dit, dans la même page, que Bossuet n'approuva jamais « certaines violences que d'autres évê- « ques regardaient comme nécessaires. »

Le cardinal de Beausset a osé affirmer que, si les protestants ont conservé de fortes préventions contre Bossuet, c'est « parce qu'ils négligent de s'instruire de ce qu'il pen- « sait, de ce qu'il faisait pour eux, en même temps qu'il « combattait leur doctrine. Nous pensons, ajoute-t-il, que « Bossuet a de justes droits à l'estime et à la reconnais- « sance des protestants. » Le cardinal de Beausset ne connaissait pas, sans doute, la lettre que l'évêque de Meaux adressait à Nicole le 7 décembre 1691, et où se trouve le passage suivant: « J'adore avec vous les desseins de Dieu, « qui a voulu révéler, par la dispersion de nos protes- « tants, ce mystère d'iniquité, et purger la France de ces

« monstres. » Voilà ce que Bossuet pensait des protestants. Voici maintenant ce qu'il a fait pour eux. L'édit de Nantes fut révoqué le 22 octobre 1685. Trois jours après, Bossuet priait le roi d'ordonner la démolition de leurs temples, dont il demandait les matériaux, ainsi que cela résulte de la dépêche suivante de Pontchartrain, du 29 octobre 1685: « A M. de Mesnars. — M. l'évêque de Meaux « ayant demandé au roi la démolition des temples de « Nanteuil et de Morcef, pour l'hôpital général et pour « l'Hôtel-Dieu de Meaux, je vous prie de me faire savoir « votre avis sur cette demande, afin que j'en puisse ren- « dre compte à Sa Majesté. » La réponse ayant été favorable, Bossuet obtint les matériaux et l'emplacement.

Le cardinal de Beausset et M. Guettée affirment que Bossuet n'a jamais provoqué aucune violence contre les protestants, qu'il n'a jamais employé contre eux que les armes d'une discussion loyale. Le contraire est prouvé par la dépêche suivante, du 2 avril 1686, que Pontchartrain adresse au même M. de Mesnars: « Monsieur, les « nommés Cochard père et fils s'étant convertis, il n'y a « qu'à renvoyer les ordres qui avaient été adressés au « lieutenant-général de Meaux pour les faire arrêter, « parce qu'ils n'avaient ésté espédiez qu'à cause de leur « religion, *à la prière de M. l'évêque de Meaux.* » Dans une autre dépêche, du 28 octobre 1699, adressée à M. Phélypeaux, grand-vicaire de Meaux, Pontchartrain dit: « Ayant receu, de M. l'évêque de Meaux, un mémoire « par lequel il serait nécessaire de mettre dans la maison « des Nouvelles catholiques de Paris, les demoiselles de « Chalandos et de Neuville, j'en ai rendu compte au roi « qui m'a ordonné de vous écrire d'envoyer prendre une

« demoiselle de Chalandos qui s'appelle Henriette et qui « demeure au château de Chalandos, près de Rebais, et « les deux cadettes demoiselles de Neuville, qui de- « meurent à Caussy, lesquelles vous ferez conduire, s'il « vous plaist, aux Nouvelles Catholiques. »

Bossuet ne s'en tint pas là. Cet homme illustre ne crut pas s'abaisser en faisant la police de son diocèse et en dénonçant lui-même les protestants.

Une dépêche du 14 avril 1688, adressée à M. de Mesnars, est ainsi conçue : « M. l'évesque de Meaux m'ayant « écrit qu'il se fait quelques mouvements parmi les nou- « veaux catholiques de son diocèse, lesquels vendent leurs « meubles et semblent se préparer à sortir du royaume, « faisant même entendre qu'ils emmènent leurs enfants, « j'en ai rendu compte au roi, qui m'a ordonné de vous « en donner avis... »

Ce qui suit, extrait des mémoires de Léonard de Sainte-Catherine de Sienne, augustin déchaussé du couvent de Paris, est encore plus triste pour la mémoire de Bossuet : « De Paris, ce 5 juillet 1699. — Deux chefs de famille de « la ville de Meaux, de condition fort médiocre, ont écrit « à leur évêque qu'il leur restait beaucoup de scrupules « sur quelques points de doctrine, et principalement sur « celui du purgatoire. Ce prélat les envoya quérir et tâcha « de leur prouver ce dogme par les meilleures raisons « qu'il leur put alléguer. Mais, comme ils n'en parurent « pas satisfaits, et qu'ils ne voulurent point promettre à « leur évêque de changer de sentiment, il les envoya « prendre deux jours après par ordre du roi, et ils ont été « conduits dans les prisons de la Conciergerie. » Pour ne as dépasser les bornes de cette étude, je ne cite plus que

la dépêche suivante, adressée à Bossuet lui-même, le 7 juillet 1703 : « J'ay expédié l'ordre que vous demandez pour « faire enfermer à l'hôpital le nommé Baudouin et sa « femme, mauvais catholiques de Fublaines. M. Phélypeaux m'escrit que cet ordre vous avait été accordé, « il y a un mois, par le roy, mais je n'en avais pas ouy « parler. »

Si le cardinal de Beausset et M. l'abbé Guettée connaissaient ces dépêches, que penser de leur bonne foi lorsqu'ils affirment que les huguenots doivent de la reconnaissance à l'évêque de Meaux, parce qu'il n'a jamais demandé « un seul acte de rigueur contre un seul protestant ? » Et s'ils ne les connaissaient pas, que dire de la légèreté avec laquelle ils ont écrit l'histoire ? Le jésuite de La Rue était plus franc, il rendait mieux justice à Bossuet en lui écrivant, le 17 janvier 1701 : « Au nom de Dieu, « qui vous a donné, monseigneur, la force de *commencer* « cette sainte révolution ? Employez toute la lumière, l'ar« deur et le crédit que vous avez pour voir de vos pro« pres yeux la fin et la perfection de *votre ouvrage.* » D'ailleurs, comment a-t-on pu entreprendre d'effacer cette tache dans la vie de Bossuet, quand tout le monde connaît ce passage de l'oraison funèbre de Letellier, où ce prélat, s'exaltant jusqu'au lyrisme, au souvenir du « pieux « édit, » qu'il appelle le « plus bel usage de l'autorité, » s'écrie : « Épanchons nos cœurs sur la piété de Louis. « Poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce « nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nou« veau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les « six cent trente Pères dirent autrefois dans le concile de « Chalcédoine : Vous avez affermi la foi, vous avez exter-

« miné les hérétiques; c'est le *digne ouvrage* de votre rè-
« gne, c'en est le propre caractère. »

Bossuet se trompait; la foi n'était pas affermie, elle était profondément ébranlée. La haine des protestants contre le clergé et contre l'Église catholique grandit dans l'oppression. Ceux qui, pour conserver leurs droits de citoyens, firent acte de catholicité, détestèrent leur nouvelle religion d'autant plus qu'ils feignaient de l'avoir embrassée. Ils n'en eurent aucune; on crut augmenter le nombre des catholiques, on diminua celui des chrétiens. Quant aux enfants, élevés à la fois dans la haine de la religion romaine et dans le mépris du protestantisme, ils tombèrent dans une indifférence complète pour tous les cultes, se bornant, en attendant des temps meilleurs, à suivre extérieurement celui dont la pratique était indispensable à leurs intérêts. Châteaubriand a dit de la Saint-Barthélemy : « Cette exécrable journée ne fit que des martyrs; elle « donna aux idées philosophiques un avantage qu'elles « ne perdirent plus sur les idées religieuses. » L'observation s'applique mieux encore à la révocation de l'édit de Nantes. On voulut exterminer les fils de Calvin, on recruta l'armée de Voltaire. De ce jour date non-seulement la décadence de la religion, mais le déclin de la monarchie. Vaincu à Blenheim, à Ramillies, à Malplaquet, Louis XIV demande humblement la paix, qu'il obtient aux plus dures conditions. A sa mort, il laisse la France appauvrie, humiliée, et sa cour remplie d'incrédules, consacrant ainsi de nouveau cette vérité de l'histoire, que plus on persécute pour la religion, plus il y a d'hommes sans religion.

Nous allons voir maintenant que Bossuet fut encore

plus petit dans sa controverse avec Fénelon que dans sa conduite envers les protestants.

Depuis que madame de Maintenon avait, pour ainsi dire, transporté la Sorbonne à Saint-Cyr, la théologie se faisait à la cour; les plus misérables disputes remplissaient l'Église et l'État, et prenaient à Louis XIV un temps qu'il aurait dû donner au gouvernement de son royaume. Malgré cette aberration, l'on a de la peine à comprendre que les deux plus illustres prélats qu'eût alors l'Église de France se soient divisés et attaqués jusqu'au scandale pour les folles imaginations d'une femme hallucinée, d'une caricature de sainte Thérèse. Mais sous la question religieuse se cachait une question d'influence et de direction politique bien autrement importante, et qui, seule, explique pourquoi la plus inutile subtilité de théologie s'éleva aux proportions d'une affaire d'État. Les faits généraux de la discussion sont connus. On connaît moins certains détails dont la publication fut interdite par le gouvernement en 1734, que les amis de l'évêque de Meaux ont eu grand soin de dissimuler, et sans lesquels il est difficile de bien juger la conduite de Bossuet.

Les plus grands ennemis de Fénelon, au moment de sa disgrâce, n'osèrent jamais mettre en doute l'excellence de ses mœurs. Ceux que la fureur et la servilité emportèrent le plus loin auraient craint de révolter le public, s'ils n'avaient pas formellement reconnu que de ce côté-là il avait toujours été irréprochable. On ne contesta pas davantage la régularité de madame Guyon et la pureté de sa vie, justifiée à la fin par les témoignages et les aveux décisifs de ceux qui avaient le plus travaillé à la trouver coupable. A mon avis, cela ne suffit pas à la mémoire de

Fénelon. Quelque admiration que l'on doive à un homme dont le cœur était aussi beau que le talent, et qui fut persécuté surtout pour l'indépendance de ses sentiments et pour la fermeté de son caractère, il faut reconnaître qu'il commit une faiblesse et une imprudence en se livrant, et en laissant ses meilleurs amis donner leur confiance à une femme qui jouait l'inspirée, rôle toujours suspect; qui avait des visions, qui rendait des oracles, que la grâce étouffait jusqu'à briser son corsage, qui n'avait écrit que des extravagances et du galimatias, qui se disait enceinte de l'esprit intérieur et de l'Apocalypse, et qui prophétisa « que le dragon se tiendrait debout devant elle. » C'était un cerveau malade qu'il fallait prendre en pitié et tâcher de guérir. Fénelon, dupe de sa propre candeur et de son goût pour la spiritualité, se laissa séduire par ces rêveries : ce fut son seul tort, qu'il répara par un grand courage.

Répétant sans esprit les doctrines de quelques théologiens non moins fous, mais plus habiles qu'elle, madame Guyon voulait qu'on s'anéantît soi-même pour s'unir à Dieu. La perfection de l'amour divin consistait à se tenir dans un état de contemplation passive, sans faire aucun usage des facultés de son âme, et à regarder comme indifférent tout ce qui peut arriver dans cet état. Chassée d'Annecy où elle tenait des conférences mystiques, elle vint à Paris. L'archevêque de Harlai la fit mettre dans un couvent d'où elle sortit par la protection de madame de Maintenon, qui l'admit aux réunions dévotes composées de la princesse d'Harcourt, des duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Charost. Fénelon, qui l'avait vue à Bennes chez madame de Béthune, la retrouva à Saint-

Cyr, où commença leur liaison. Cette liaison fit du bruit. Fière de son disciple, madame Guyon répandait ses doctrines; l'évêque de Chartres s'en plaignit, l'archevêque de Paris menaça de la faire enfermer de nouveau. Pour dissiper l'orage qui se formait, elle confia ses écrits à Bossuet, et se retira à Meaux dans un couvent. Bossuet, l'évêque de Châlons, depuis cardinal de Noailles; l'abbé Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, et Fénelon, récemment nommé archevêque de Cambrai, assemblés à Issy, dressèrent trente-quatre articles que madame Guyon souscrivit.

La querelle semblait apaisée; Bossuet la ralluma en composant sa fameuse *Instruction sur les états d'oraison*, où madame Guyon était vivement attaquée. Après l'avoir communiquée en manuscrit aux archevêques de Paris et de Reims et à l'évêque de Chartres, il proposa à Fénelon de la lire et de l'approuver. Le piége était visible; Fénelon l'évita en refusant de lire l'Instruction. Bossuet, déjà jaloux de son ancien disciple devenu son rival, s'irrita de cette résistance, la première qu'eût encore rencontrée la dictature qu'il exerçait sur l'Église de France. Le refus de Fénelon fit dire à ses ennemis qu'il partageait les sentiments de madame Guyon, Pour confondre la calomnie, l'archevêque de Cambrai publia son *Explication des maximes des saints*, où il chercha à débrouiller le pathos de la plupart des spirituels contemplatifs, à séparer la véritable spiritualité des illusions dangereuses, à établir un point fixe qui distinguât les termes de la dévotion tendre et affectueuse d'avec le ridicule langage du fanatisme. Cet ouvrage, d'ailleurs peu digne d'un si brillant écrivain, souleva des tempêtes. Il fut dénoncé au roi. Bossuet, qui avait sonné le tocsin, s'agenouilla devant Louis XIV et lui de-

manda pardon de ne lui avoir pas dénoncé plus tôt la « fatale hérésie » de l'archevêque de Cambrai, laquelle consistait à dire qu'il peut y avoir un amour de Dieu pur, désintéressé, dégagé de tout amour de soi-même, de tout intérêt personnel. Bossuet préludait par cet abaissement à une guerre implacable. Les esprits s'échauffèrent. On chercha en vain un rapprochement dans des conférences particulières. Fénelon demanda de soumettre la question à Rome et d'aller lui-même y plaider sa cause. Louis XIV lui permit d'en appeler au pape, mais lui ordonna de rester en France. Quelques jours plus tard, il lui fit demander les clefs de l'appartement qu'il avait à Versailles, et enjoindre de se retirer dans son diocèse. Le pape nomma une commission de cardinaux qui, après soixante-quatre séances, condamnèrent les *Maximes des saints*, le 12 mars 1699. Fénelon se soumit sans réserve et publia lui-même sa condamnation. Voilà les faits en gros; jugeons maintenant, en entrant dans les détails, la conduite de Bossuet.

Après les conférences d'Issy, il attaqua sans ménagement les relations de Fénelon et de madame Guyon, qu'il compara à Montan et à Priscille, ajoutant, il est vrai, que les saints Pères n'avaient jamais imputé à ces hérétiques « des relations charnelles. » Le déchaînement contre madame Guyon était général : Bossuet l'accusait de maximes révoltantes, conduisant au désordre et au fanatisme le plus outré. Fénelon, indirectement mis en cause, et sur qui rejaillissait le scandale, se comporta en homme d'honneur. Pressé de se joindre à ses collègues pour condamner son amie, il répondit qu'il ne le pouvait pas faire sans mentir à sa conscience. « Que je me taise, dit-il, c'est « déjà beaucoup, sachant ce que je sais. » Il déclara qu'il

avait vu souvent madame Guyon, qu'il l'avait estimée et laissé estimer par des personnes illustres dont la réputation était chère à l'Église; qu'il n'avait pu ni dû ignorer ses écrits; qu'il en avait su assez pour examiner la personne en toute rigueur; qu'il l'avait fait souvent lorsque, n'ayant rien à craindre, elle était bien plus ouverte avec lui, plus libre et plus dans son naturel; qu'il avait voulu qu'elle lui expliquât la valeur des termes du langage mystique dont elle se servait, et qu'il y avait vu constamment un sens très-innocent et très-catholique. Il avait observé de près sa pratique et les conseils qu'elle donnait aux gens les plus ignorants et les moins précautionnés, et il n'avait jamais trouvé de traces des maximes infernales qu'on lui attribuait. Pouvait-il en conscience les lui imputer, et autoriser ainsi ce qu'on publiait de diffamatoire contre elle? « J'avoue, disait-il, ne rien comprendre à la « conduite de M. de Meaux. » Pour un homme qui marchait droit dans la sincérité de son âme, sans se préoccuper des intrigues de la cour et de la volonté du roi, cette conduite était, en effet, incompréhensible.

Madame Guyon avait librement soumis à l'examen de l'évêque de Meaux ses écrits et sa conduite. Après avoir fait rigoureusement cet examen, Bossuet lui écrivit une longue lettre, où il lui exposait ses difficultés sur son Oraison et sur ses expériences, lui marquant en détail les choses qui le choquaient. En même temps il lui avouait : « Qu'il ne devait pas aussi lui taire qu'il ne ressentît en « elle quelque chose dont il était fort touché : c'était, di- « sait-il, cette insatiable avidité de croix et d'opprobres, « et le choix que Dieu faisait pour elle de certaines humi- « liations et de certaines croix où son doigt et sa volonté

« semblaient marqués. » Écrit-on ainsi à une femme dont les livres qu'on vient d'examiner à fond renferment des erreurs infernales, conduisant à des désordres monstrueux? Madame Guyon s'était livrée sans réserve; elle avait même confié à Bossuet le manuscrit où elle entrait dans les plus intimes détails sur sa vie, qu'elle avait écrite par obéissance, et où les dispositions de son âme étaient rapportées avec la plus singulière ingénuité. Cette communication avait été strictement confidentielle. Bossuet fit des extraits, dont plus tard, dans la chaleur de sa dispute contre Fénelon, il se servit en leur donnant des tours odieux ou ridicules. La lettre de Bossuet est du mois de mars 1694, c'est-à-dire postérieure de six ans aux voyages, aux conférences, à la détention, à l'éclat, et, si l'on veut, au scandale de madame Guyon. Dans le même temps, Bossuet l'avait communiée de sa propre main, et lui avait permis, dans son diocèse, l'usage quotidien des sacrements. Après l'avoir tenue six mois à Meaux pour l'examiner de plus près, il la laissa partir, en lui donnant une Attestation où il disait qu'il lui avait continué la participation des sacrements, déclarant « qu'il ne l'avait « trouvée impliquée en aucune sorte dans les abomina- « tions de Molinos ou autres, condamnées ailleurs. »

Depuis un siècle, tous les historiens qui ont raconté cette pitoyable affaire ont prétendu que madame Guyon s'évada peu loyalement de Meaux. C'est une erreur prouvée par l'attestation de la supérieure du couvent et des dignitaires de la communauté, qui déclarèrent « que, « madame Guyon ayant demeuré dans leur maison par « l'ordre et la permission de Mgr l'évêque de Meaux, leur « illustre prélat et seigneur, l'espace de six mois, elle ne

« leur avait donné aucun sujet de trouble et de peine, « mais bien de grande édification..... Ayant remarqué en « toute sa conduite et en toutes ses paroles une grande « régularité, mortification, douceur et patience chré- « tiennes, et une vraie dévotion et estime de ce qui est de « la foi...., et que si ladite dame voulait choisir leur maison « pour y vivre le reste de ses jours dans la retraite, leur « communauté le tiendrait à faveur et satisfaction. » Donne-t-on de telles attestations aux gens qui s'évadent déloyalement? Pourquoi donc, demanda plus tard Fénelon, tant de relâchement a-t-il précédé tant de rigueur? Il le savait, mais il eut la générosité de le taire. Dans son *Histoire de l'Église de Meaux*, imprimée à Paris en 1731, et où se trouve la pièce dont je viens de donner un extrait, le P. dom Toussaint du Plessis, grand admirateur de Bossuet, avoue que le prélat, étant allé à Versailles après sa déclaration en faveur de madame Guyon, parut se repentir de l'avoir donnée, et tenta inutilement, quelques jours après, de la retirer et d'en substituer une différente. Voilà l'explication. Bossuet trouva le roi irrité contre Fénelon, et nous verrons bientôt d'où venait sa colère. Placé dans cette alternative, ou d'accabler une femme qu'il savait calomniée, ou de mécontenter le roi et de perdre sa position à la cour, Fénelon brava ouvertement le courroux de Louis XIV. Bossuet, au contraire, malgré son grand âge et sa grande réputation, se jeta aux pieds du roi dans l'attitude d'un pénitent, s'excusa de n'avoir pas dénoncé son confrère, et, pour réparer immédiatement ses torts de courtisan, demanda l'arrestation de madame Guyon, à qui il venait lui-même d'écrire qu'elle n'était « en aucune sorte » impliquée dans les abomina-

tions qu'on lui imputait. Le roi la fit prendre et conduire à Vincennes. « Je suis ravi de cette arrestation, » écrivit Bossuet à madame de Maintenon, et aussitôt il se retourna contre Fénelon, qui était alors à Cambrai, et qui se vit, sans provocation de sa part, attaqué par trois évêques.

« Il est évident, écrivait à ce moment le duc de Beau-« villiers, qu'il y a une cabale très-puissante et très-animée contre l'archevêque de Cambrai. » Bossuet, organe de cette cabale, diffama si cruellement Fénelon, que les ennemis mêmes du prélat disgracié en furent émus. L'attaque devint si violente, qu'il ne fut plus possible à Fénelon de se taire; il se devait à lui-même, il devait à sa cause pendante à Rome, de ne pas autoriser par son silence les calomnieuses diatribes de ses accusateurs. Son livre des *Maximes* avait paru faible; sa défense, pleine de verve, d'éclat, de force, de franchise et de modération, fut admirable ; elle couvrit ses adversaires de confusion ; elle lui ramena, sans exception, tout ce qu'il y avait dans le public d'esprits honnêtes et impartiaux. Bossuet avait prétendu qu'il lui était « dur » d'attaquer un ami de toute sa vie, qu'il portait dans ses entrailles. Fénelon releva vertement la perfidie de ces tendresses calculées. « Que peut-« on penser de vos intentions? lui répond-il. Je suis ce « cher disciple que vous portez dans vos entrailles; vous « allez me pleurant partout, et vous me déchirez en me « pleurant. Que peut-on penser de ces larmes qui ne ser-« vent qu'à donner plus d'autorité à vos accusations? « Vous me pleurez, et vous intervertissez le sens et le « texte de mes paroles. Qui est-ce qui a commencé le « scandale? Vous vous indignez de ce que je ne garde pas

« le silence, quand vous intentez contre moi les accusa-
« tions les plus atroces. » Les écrits pour et contre le livre des *Maximes* se multipliaient. Ceux de Fénelon firent constamment repentir Bossuet de l'avoir réduit à la nécessité de se défendre. Il lui rendit par là un grand service.

Quand on compare sans prévention l'attaque et la défense, on trouve que, du côté de Bossuet, tout est plein d'art, de hauteur et d'insulte dans les expressions ; que ses écrits, même ceux qu'on a voulu faire passer pour les plus modérés, sont remplis de tours ingénieux et habilement calculés pour noircir en paraissant épargner. Fénelon, au contraire, se borne à faire ressortir la mauvaise foi et ce qu'il appelle les sophismes de son adversaire, à rétablir le texte de son livre altéré dans les citations, et a réfuter des dogmes qui anéantissent la charité. Prenant sa patience pour une faiblesse sans ressource, Bossuet le réduisit à un état où il ne pouvait plus se justifier qu'en montrant à tout le monde l'injustice et les artificieux calculs de son accusateur. Il avait souvent averti qu'à force de le diffamer on le contraindrait à se défendre d'une manière qui retomberait sur ses ennemis. On ne daigna pas l'écouter ; il tint parole. « Un autre que moi, écrit-il
« à M. Brisacier, des Missions étrangères, demanderait la
« censure des livres de M. de Meaux, et une réparation
« publique des accusations atroces faites contre moi sans
« fondement. Moins je demande cette réparation, plus mes
« confrères la doivent à l'Église. Pour moi, je me borne
« à justifier ma foi, et ils doivent s'en prendre à eux-mêmes
« de ce qu'ils m'ont réduit à ne pouvoir prouver que je
« ne suis point impie, qu'en prouvant combien leur pro-

« cédé est odieux. » — « Quand vous publiez mes lettres, « dit-il à Bossuet, c'est pour me diffamer ; quand je pu- « blie les vôtres, c'est pour prouver que vous êtes mon « consécrateur. Vous violez le secret de mes lettres inti- « mes, et c'est pour me perdre ; je me sers des vôtres, « mais après vous, et c'est, non pour vous accuser, mais « pour montrer mon innocence opprimée. »

M. Guettée trouve Fénelon trop vif. Il reconnaît que « Bossuet fut parfois très-énergique dans quelques expres- « sions qui allaient directement à l'adresse de l'archevê- « que de Cambrai ; mais, ajoute-t-il, Fénelon était jeune, « et Bossuet avait plus de droits à son respect. » Sans doute, un grand âge et une grande réputation méritent des égards ; mais pour réclamer les prérogatives de la vieillesse et du génie, il ne faut pas oublier les devoirs que l'âge et le génie imposent, et Bossuet les oublia. Ses attaques ne furent ni mesurées, ni sincères, ni loyales. » On vit avec douleur, dit d'Aguesseau, que « l'un des deux « grands adversaires *disait faux*, et il est certain que Fé- « nelon sut se donner dans l'esprit public l'avantage de « la vraisemblance. »

L'affaire traînait en longueur, et elle dura près de deux ans. A Rome comme à Paris, le public avait fini par se tourner du côté de Fénelon. Le pape était parfaitement au courant des intrigues de Versailles, et il lui répugnait de sacrifier un innocent. C'est alors que Louis XIV, pour prouver combien il tenait à la condamnation du livre des *Maximes*, fit un éclat. Il chassa d'auprès des princes ses petits-enfants l'abbé de Beaumont, neveu de Fénelon, l'abbé de Langeron, son plus ancien ami, Dupuy et l'Échelle, que la disgrâce de l'archevêque de Cambrai et la

crainte d'y être enveloppés, n'avaient point ébranlés dans leur attachement pour lui. En même temps, madame Guyon, qui était à Vincennes, fut conduite à la Bastille avec deux femmes chargées de la servir et de l'espionner. L'affaire n'allait pas plus vite à Rome. Après soixante-quatre séances de sept heures chacune, les examinateurs étaient partagés en deux partis égaux. Le pape avouait son affection pour Fénelon, pour sa vertu, pour son innocence, et, dit M. Guettée, « peut-être Fénelon n'eût-il été con« damné que d'une manière indirecte, si Louis XIV ne « s'était pas prononcé aussi énergiquement. » Louis XIV dicta lui-même l'arrêt par une lettre impérieuse adressée à Innocent XII et rédigée par Bossuet. La condamnation, si puissamment sollicitée et si impatiemment attendue, vint enfin. Rome eut du moins la pudeur de ne pas comprendre dans cet anathème de complaisance les ouvrages apologétiques publiés par Fénelon contre les attaques de Bossuet. « Rome, dit Saint-Simon, montra par la con« damnation même, qu'elle était plus donnée au roi qu'ap« pesantie sur M. de Cambrai. » Louis XIV fit éclater le plus vif contentement, et madame de Maintenon fut au comble de la joie. « Les *courtisans*, dit M. Guettée, allèrent « en foule complimenter Bossuet, qui se trouvait à Versail« les. » Malheureusement pour lui, M. Guettée n'a pas l'air de comprendre combien ces compliments sont tristes pour la mémoire de Bossuet. L'archevêque de Paris le comprit, il montra une grande modération, voyant bien que cette victoire du roi était une nouvelle humiliation pour l'Église.

On sait de quelle manière Fénelon reçut la constitution du pape. La promptitude et la simplicité de sa soumission,

que le monde admira, irritèrent ses ennemis et surprirent Louis XIV. On lui avait représenté l'archevêque de Cambrai comme un esprit incapable de plier, et qui ne se soumettrait jamais. Il voyait, au contraire, que si sa fermeté avait été inébranlable dans la défense de sa cause, elle était, conformément à ses engagements solennels et réitérés, suivie d'une abnégation d'enfant. Bossuet, désappointé et confus, dit au duc de Beauvilliers qu'il aurait « un reproche à se faire devant Dieu et devant les hommes, « s'il mettait en doute la droiture du cœur de M. de Cambrai et la sincérité de sa soumission. » Il m'est impossible, répond Fénelon, de concevoir comment il a pu tenir ce langage. « A-t-il oublié toutes les duplicités affreuses « qu'il m'a imputées à la face de toute l'Église, jusque « dans son dernier imprimé? Quinze jours ne peuvent pas « m'avoir changé en honnête homme. Mais il n'est pas « question d'approfondir ses paroles, j'en laisse l'examen « entre Dieu et lui. Nous n'avons plus rien à démêler, lui « et moi. » Oui, mais Bossuet avait grandement à démêler avec sa conscience qui n'était pas tranquille.

L'année suivante, il y eut une assemblée du clergé où la province de Cambrai n'était pas comprise. Bossuet s'oublia jusqu'à tenir la plume dans une commission établie pour faire le récit de sa propre querelle. Il aima mieux laisser dire qu'il manquait à son devoir d'adversaire loyal, que d'abandonner à un autre la rédaction d'un document qui importait si fort à sa réputation. Il reproduisit dans ce document les opinions monstrueuses qu'il avait imputées à Fénelon dans le cours de leur dispute ; il réunit dans le même tableau la condamnation de Molinos, les aventures de madame Guyon, et « le mal qu'avait renouvelé, par un

« événement qu'on ne pourrait trop déplorer, le livre que « M. de Cambrai avait mis au jour. » Il était impossible de défigurer plus complétement les faits. Rome, dans le bref de condamnation, n'avait appliqué au livre des *Maximes* aucune des qualifications infligées à Molinos, dont elle n'avait même pas parlé. D'ailleurs lui-même, dans l'attestation qu'il avait donnée à madame Guyon, avait formellement reconnu qu'il ne l'avait « trouvée im-« pliquée *en aucune sorte dans les abominations de Molinos* « ou autres, condamnées ailleurs. » Il présenta la soumission de l'archevêque de Cambrai comme un « chan-« gement soudain et exemplaire qui avait *surpris* les enne-« mis de l'Église, » quoique Fénelon n'eût fait que ce qu'il avait constamment déclaré qu'il ferait dès que le pape aurait parlé. En même temps Bossuet appelait cette soumission « absolue et sans réserve ; » détruisant ainsi d'une main ce qu'il établissait de l'autre. Comment, en effet, pouvait-il trouver cette soumission sans réserve, puisque Fénelon, en abandonnant son livre des *Maximes*, maintenait, sans en rabattre un *iota*, la doctrine de ses livres apologétiques que lui, Bossuet, avait si vivement combattue comme dangereuse dans le cours de la dispute? En tout ceci, son génie ne sert qu'à mettre dans un plus grand jour sa haine implacable et son défaut de sincérité.

Cette haine, reflet de celle de Louis XIV, tenait à une cause sérieuse. L'abbé le Dieu raconte dans son *Journal* qu'après avoir lu *Télémaque*, récemment imprimé, et dont les éditions se multipliaient dans toute l'Europe, « M. de « Meaux trouva que les derniers livres étaient une cen-« sure du gouvernement présent, du roi même et des mi-« nistres. C'est ce que tout le monde y a vu, et le roi

« comme les autres. Pourquoi donc publier un écrit de « cette nature, et à quoi bon pour M. de Cambrai? — « C'est encore, apparemment, disait M. de Meaux, un « dessein de ses amis, pour lui mériter dans le public, « avec la réputation du meilleur écrivain, l'*honneur d'a-« voir seul le courage de dire la vérité.* » Voilà le mot. Oui, Fénelon avait seul ce courage, qui manqua complétement à Bossuet. De là la haine des courtisans, qui ne pardonnaient pas les attaques livrées au despotisme au milieu même de la cour, par Fénelon, occupé, en sa qualité de précepteur de l'héritier du trône, d'écarter de lui les mensonges, les adulations, l'orgueil et les doctrines qui avaient égaré Louis XIV. Un autre ouvrage de Fénelon, qui irrita Louis XIV plus encore que *Télémaque*, et que le roi jeta au feu avec indignation quand il en trouva le manuscrit dans les papiers du dauphin, fut celui qui a pour titre : *Direction pour la conscience d'un roi.* C'est là surtout, dans la peinture énergique que Fénelon trace des devoirs de la royauté, que Louis XIV vit une amère satire de son règne. Fénelon dit au dauphin : « Tout « prince sage doit souhaiter de n'être que l'exécuteur des « lois et d'avoir un conseil suprême qui modère son au-« torité... Avez-vous cherché, sans vous flatter, à connaî-« tre quelles sont les bornes de votre autorité?... Avez-« vous cherché les moyens de soulager les peuples et « de ne prendre sur eux que ce que les vrais besoins de « l'État vous ont contraint de prendre pour leur propre « avantage?... Le bien des peuples ne doit être employé « qu'à la vraie utilité des peuples mêmes. N'avez-vous « point mis sur les peuples de nouvelles charges pour « soutenir vos dépenses superflues, le luxe de vos équi-

« pages, de vos meubles, l'embellissement de vos jardins « et de vos maisons, les grâces excessives que vous ac- « cordez à vos favoris?... N'avez-vous point toléré des « enrôlements qui ne fussent vraiment libres? Les princes « ne doivent faire que des guerres justes et absolument « nécessaires; mais il faudrait qu'on choisît en chaque « village les jeunes hommes libres dont l'absence ne nui- « rait en rien, ni au labourage, ni au commerce, ni aux « arts, et qui n'auraient point de famille à nourrir... Lais- « ser prendre des hommes malgré eux, faire languir et « souvent périr toute une famille abandonnée par son « chef; arracher le laboureur à sa charrue; le tenir douze « ou quinze ans dans le service, c'est ce que rien ne peut « excuser, ni devant Dieu ni devant les hommes. N'avez- « vous point regardé votre gloire personnelle comme « une raison d'entreprendre quelque chose, comme si « les princes pouvaient trouver quelque gloire solide à « troubler ainsi le bonheur des peuples?

« L'amour du peuple, le bien public, l'intérêt général « de la société doivent être la loi immuable et universelle « des souverains; cette loi est la source et la règle sûre « de toutes les autres; celui qui gouverne doit être le pre- « mier et le plus obéissant à cette loi primitive; il n'est « digne de la royauté qu'autant qu'il s'oublie lui-même « pour le bien public... Le despotisme tyrannique des « souverains est un attentat sur les droits de la fraternité « humaine. »

Comparez ces doctrines à celles de Bossuet. La *Politique tirée de l'Écriture sainte* est le code du despotisme oriental, un cours complet de droit divin qui ne laisse aux nations d'autre garantie que les remords du tyran et sa res-

ponsabilité devant Dieu « qui peut seul connaître des « jugements et de la personne des rois. » Fénelon au contraire proclame le droit supérieur des nations; il n'attend pas que Dieu juge le tyran, il l'enchaîne.

La même différence marque les sentiments religieux des deux grands adversaires. Fénelon dit à son élève : « Sur toutes choses, *ne forcez jamais vos sujets à changer de « religion;* nulle puissance humaine ne peut forcer le re- « tranchement impénétrable de la liberté du cœur. La « force ne peut jamais persuader les hommes, elle ne fait « que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de religion, « au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Ac- « cordez à tous la tolérance civile, en tâchant de ramener « les hommes par une douce persuasion. » On comprend la haine que devaient inspirer ces doctrines à Louis XIV, qui avait révoqué l'édit de Nantes, et à Bossuet, qui avait célébré en chaire cette révocation comme « le plus bel « usage de l'autorité, le digne ouvrage du règne, » et qui faisait enfermer à la Conciergerie ceux que ses arguments sur le purgatoire n'avaient pas convaincus.

Les orateurs chrétiens du dix-septième siècle exercèrent souvent avec courage leur ministère apostolique. Massillon tonna contre les grands, et Bourdaloue en 1684, au mois de décembre, je crois, fit frémir la cour, en dénonçant au roi lui-même le vice horrible qui la déshonorait, et que « l'Écriture l'empêcha de nommer. » Pourrait-on trouver dans la vie de Bossuet un seul acte qui annonce une pareille indépendance? Pas un seul. Il n'eut jamais que de magnifiques dithyrambes en l'honneur du roi, des princes et de la cour. Il fit sortir le pouvoir absolu des plus faux rapprochements ; il fonda la courtisa-

nerie sur l'autorité de la religion ; il enseigna à Louis XIV et au Dauphin les plus horribles maximes de gouvernement. Il surpassa tous ses rivaux par la grandeur de son éloquence et de son savoir théologique ; mais presque tous le surpassèrent par la bonté du cœur, par la rectitude de la conduite et par l'inflexibilité de la conscience. C'est à lui surtout que s'adressaient ces paroles d'Innocent XII à quelques évêques après la condamnation de Fénelon : « Il a péché par un excès d'amour divin ; vous avez péché « par un défaut de charité. »

M. de Lamartine a dit que le mot qui se présente à l'esprit pour caractériser Bossuet, c'est le mot « prêtre. » Oui, mais ce n'est pas le prêtre tel que l'histoire nous le montre dans saint Jean-Chrysostome attaquant, au péril de sa vie, l'impératrice Eudoxie, et dans saint Ambroise défendant l'entrée de son église à Théodose, assassin de son peuple. C'est le prêtre résultat de deux cents ans de controverses religieuses, héraut et professeur de pouvoir absolu, n'ayant dans la main qu'un glaive de feu et dans la voix que des accents terribles et menaçants. Bossuet eut à un degré incomparable la solennité du langage, la pompe des idées ; mais le sentiment éminemment chrétien qui attire à Dieu en faisant chérir sa bonté, mais cette effusion et cette tendresse avec lesquelles Jésus-Christ disait que son joug était doux et léger à porter, lui manquèrent complétement. Il est impossible de ne pas admirer l'orateur, mais il est impossible d'aimer l'homme. On se détourne, au contraire, avec douleur du spectacle d'un si grand esprit joint à un si triste caractère.

L'ÉGLISE ET L'EMPIRE ROMAIN

AU QUATRIÈME SIÈCLE [1].

M. de Broglie a entrepris de raconter la transformation de la société païenne par le christianisme, et, pour faire bien comprendre la progression inverse des deux pouvoirs dont l'un s'affaisse dans l'anarchie, pendant que l'autre étend sur le monde son influence irrésistible, il a résumé, dans un *Discours préliminaire,* les événements qui marquèrent la fin de l'Empire, depuis Auguste jusqu'à l'époque où le christianisme sort victorieux de sa lutte contre le polythéisme et devient la religion dominante. Il entre ensuite dans les détails de la révolution qui change la face du monde romain, révolution consacrée par deux actes d'une nouveauté et d'une solennité étranges : l'édit de Milan, qui proclame la liberté des cultes; le concile de Nicée, première assemblée constituante de l'Église chrétienne. Cette histoire a été écrite cent fois. Avant d'examiner si M. de Broglie a fait mieux ou autrement que les historiens qui l'ont précédé et dont il s'est servi, tâchons d'avoir une idée exacte des événements qu'il résume dans son discours préliminaire.

Il est facile de déclamer sur la décadence des Romains,

[1] 2 vol. in-8, par M. Albert de Broglie.

sur l'impuissance et l'absurdité de leur religion. Il y a là-dessus des amplifications toutes faites à l'usage des élèves de rhétorique; mais répéter ces lieux communs de collége, ce n'est pas écrire l'histoire. La religion de l'ancien monde, ne présentant aucun corps de doctrines officielles, était, quoi qu'on puisse dire, très-favorable à la philosophie et aux progrès de la raison. Aussi, à la condition de paraître persuadés de l'existence des dieux, les poëtes et les philosophes purent-ils agiter librement les questions les plus redoutables, et chercher ailleurs que dans les temples la solution du problème de la destinée humaine. Les institutions religieuses et politiques de Rome avaient fait un peuple qui est resté le modèle et l'admiration du monde, et qui n'est pas moins grand par ses vertus que par ses exploits. Ces institutions, qui s'étaient déjà modifiées, avaient très-peu perdu de leur force et de leur influence lorsqu'elles furent violemment bouleversées par les empereurs. Le despotisme des Césars dégrada les cœurs, abâtardit les courages, corrompit tout, et amena une dissolution des liens sociaux dont l'histoire n'offre pas d'autre exemple. La chute de la liberté annonça celle de la civilisation.

Par une confusion inexplicable, l'histoire a calomnié les derniers jours, non pas de Rome, mais des Romains. Les Romains, voyant la liberté perdue, avaient oublié la gloire, les services, toutes les grandes qualités de César. Auraient-ils supporté patiemment des monstres de scélératesse, d'imbécillité et de corruption, tels que Claude, Néron, Caracalla, Héliogabale et tous les autres que Lactance appelle «des animaux exécrables?» Non. Tant qu'il y eut des Romains dans Rome, il s'y conserva un reste de

dignité et de pudeur : Tibère alla cacher ses turpitudes à Caprée. Mais quand les empereurs eurent rempli le sénat de laquais, la ville et l'armée d'aventuriers, le vice ne chercha plus les ténèbres. Les riches purent ouvrir des lupanars dans leurs propres palais et y vendre leurs épouses et leurs sœurs. Néron put s'habiller en femme, prendre pour mari Protagoras, son affranchi, et, au milieu d'une troupe de prostituées nues, célébrer des noces infâmes dans un spectacle public. Devant cette perversité inouïe, les vieux et vrais Romains n'eurent plus qu'à se voiler la face et à mourir.

La nature se joignit à la tyrannie et à la dépravation. Les incendies, les inondations, les tremblements de terre, toutes les catastrophes fondirent à la fois sur l'empire. L'an 6, la famine fut si grande, que les étrangers furent chassés de Rome, et le même fléau décima la population pendant tout le règne de Claude, de 41 à 54, notamment en 42, 43, 44, 49 et 51. Dans l'automne de 65, la peste enleva dans Rome seulement 30,000 personnes. En 68, la famine produisit une insurrection populaire qui fut fatale à Néron. En 77, la peste reparut si violemment qu'il mourait à Rome 5,000 personnes par jour, et elle fut presque aussi forte en 80 et en 130. L'an 166, en pleine famine, l'armée rapporta d'Orient la peste qui, pendant trois ans, fit des ravages épouvantables, et qui éclata de nouveau en 216, 252 et 265. Les grandes familles, les grandes fortunes, des populations entières disparurent. Les bras manquèrent à l'agriculture, et, en 193, Pertinax permit au premier venu d'occuper, avec exemption d'impôt pendant dix ans, les terres incultes, même celles du fisc. Quelques années plus tard, sous l'empereur Sévère, les

esclaves que les maîtres ne peuvent plus nourrir, se réunissent par bandes qui parcourent et pillent impunément l'Italie. Enfin, dans l'espace de trois siècles, les guerres, les famines, les pestes, les Barbares et le despotisme enlevèrent de la surface de l'empire plus de la moitié de l'espèce humaine.

A la place de l'ancienne génération, presque entièrement disparue, s'agitait une populace venue de tous les points du globe, et qui, pour du pain et des spectacles, applaudissait les plus infâmes des empereurs; populace vile, également étrangère aux mœurs, à la religion de Rome et aux traditions de l'orgueil national; populace composée de Grecs, de Syriens, d'Égyptiens, d'Orientaux de toute espèce, affranchis et esclaves, mais tous lâches, corrompus, turbulents et serviles. C'est cependant dans ce mélange de nations, de vices et d'intérêts que M. de Broglie, comme la plupart des historiens, voit et fait voir ce qu'on est convenu d'appeler les Romains dégénérés. Il n'y a là de romain que le nom et les ruines.

Le christianisme, au lieu de retarder cette dissolution, l'accélère. La religion des Romains formait une partie essentielle de leurs institutions; le christianisme est une abstraction en dehors de tous les systèmes sociaux de ce temps. Ses chefs ne se bornent pas à violer les lois religieuses de leur pays, à ne plus reconnaître les dieux de l'empire, à prétendre posséder seuls la science divine, ils forment une société particulière dans la société générale; l'esprit dont ils animent les prosélytes ne les détache pas seulement de la croyance officielle, il les unit par des liens antinationaux. Le chrétien n'appartient plus à l'État, il ne s'alarme ni des attaques des Barbares, ni des

dangers de l'empire ; replié pour ainsi dire en lui-même, il est également insensible à la gloire et aux désastres des armes romaines. Sa patrie n'est pas de ce monde. Son attention est absorbée par des pratiques religieuses et par des discussions théologiques qui portent au cœur d'une société déjà bouleversée de nouveaux germes de désordre et de désorganisation. Ce fut bien pis encore quand les empereurs accordèrent à ces controverses le temps qu'ils devaient au gouvernement de l'État ; alors, la confusion fut portée à son comble. Les hérésies, les schismes, les séditions, les scandales de toute sorte corrompirent en même temps les païens et les chrétiens. Enfin, le monachisme, qui prit bientôt une grande extension, enleva au pays déjà dépeuplé les bras les plus capables de le féconder et de le défendre.

Cependant, en même temps qu'il contribuait ainsi à la décomposition générale, le christianisme portait en lui-même des éléments d'une réorganisation plus forte. En substituant à l'unité politique l'uniformité de croyances religieuses, il créa l'unité morale, qui fit comme une seule famille de toutes les nations de l'Europe. Il réveilla aussi, un moment du moins, l'esprit qui s'était éteint avec Brutus dans les plaines de Philippes ; et cette société avilie vit des actes de courage et de dignité dont elle avait perdu même le souvenir. A Constant, qui parle de son éternité, saint Hilaire répond qu'il n'est qu'un homme, et saint Ambroise arrête à la porte de l'église Théodose couvert du sang des Thessaloniciens.

Les anciens avaient connu une certaine égalité ; mais l'égalité de l'Évangile ressemblait peu à celle des républiques de la Grèce. Puisque tous les hommes avaient été

créés par Dieu et qu'ils étaient tous et au même titre ses enfants, il en résultait qu'ils étaient tous égaux devant les lois éternelles de la nature, par conséquent, comme disait saint Paul, qu'il n'y avait plus ni esclave, ni maître, ou du moins que l'esclave et le maître, le riche et le pauvre pouvaient sinon revendiquer les mêmes droits, du moins réclamer la même justice. Le christianisme épura le mariage et lui imprima un caractère sacré; il donna des lois à l'amour en donnant aux époux des droits et des devoirs réciproques. En restreignant le divorce à des cas rares et spéciaux, il rendit plus forts les liens de la parenté et de la famille. Il en résulta une réforme universelle des mœurs et une grande simplification de toutes les règles de la vie sociale.

La philosophie des Grecs avait fait perdre de bonne heure aux Romains la foi candide du premier âge, et Polybe, au commencement du septième siècle de la fondation de Rome, déplorait les suites de l'incrédulité. Comme à toutes les époques de grande civilisation, les dieux conservaient leurs temples, les prêtres leurs richesses; mais les esprits d'élite cherchaient dans la philosophie les jouissances et les consolations que leur refusait la mythologie. Plus tard, sous les empereurs, et quand Rome ne fut plus qu'un ramassis de tous les peuples et de toutes les sectes, la vieille religion cessa de remplir les conditions essentielles de son institution. Le gouvernement, alors, pouvait-il transporter dans les lois, en lui donnant une base assez forte, la morale nécessaire à l'existence de l'ordre social? Un homme comme Marc-Aurèle, par exemple, aurait-il pu, par ce moyen, dégager les règles de nos devoirs du mélange d'erreurs et d'attentats qu'elles ont contracté dans leur alliance avec des cultes

absurdes, avec des dieux dont la raison a eu tant à rougir? S'il s'agissait de la société moderne, la réponse ne serait guère douteuse, mais dans la société romaine des Césars, une telle révolution n'était pas possible. La secte de Zénon, où les derniers Romains trouvèrent des raisons de s'estimer au milieu de l'avilissement général, n'avait pour philosophie qu'une vaine ostentation de maximes aboutissant en dernier ressort à l'égoïsme et au mépris de la mort. Loin de combler le vide laissé par l'affaiblissement des sentiments religieux, cette philosophie fut plutôt un nouveau mal qui contribua à dissoudre la société en desséchant les cœurs. En tout cas, elle ne pouvait convenir qu'à un petit nombre d'esprits cultivés, et c'était la multitude profondément corrompue et misérable qu'il s'agissait de relever, de purifier et de conduire : le christianisme s'en chargea.

Il eut d'abord, en Orient et en Occident, des tendances différentes dont M. de Broglie indique bien les causes. En Orient, les chrétiens confondus avec les Juifs firent des progrès rapides quoique longtemps inaperçus, et quand ils se montrèrent sous leur vrai nom, au commencement du règne de Trajan, ils remplissaient la Bithynie, la Syrie, la Grèce, l'Égypte, la plupart des villes et des villages de l'Asie Mineure. Dans l'Occident, au contraire, la nouvelle secte rencontra des obstacles qui la forcèrent à modérer son ardeur de propagande ; elle fit peu de prosélytes, et, en 313, à l'occasion du concile tenu contre les donatistes, Constantin put à peine réunir quinze évêques italiens. Cette différence s'explique par le caractère des deux sociétés. En Orient, le polythéisme était un pêle-mêle bizarre de divinités et de cultes étrangers les uns aux au-

tres, et sans rapport avec les habitudes des peuples, surtout depuis que les Romains en avaient retranché la partie qui tenait aux institutions politiques.

En Orient, les Juifs étaient répandus dans toutes les provinces; ils avaient, dans toutes les villes, des synagogues et des prosélytes; leurs livres, traduits en grec, étaient dans toutes les mains, et le dogmatisme des chrétiens ne pouvait guère blesser des oreilles et des esprits habitués au langage de tous les théosophes et de tous les mystiques, des docteurs platoniciens, pythagoriciens et gnostiques. Pour les Romains, au contraire, le Dieu des chrétiens était tout simplement un Juif qu'un magistrat romain avait condamné à un supplice infamant; et quant à ses partisans, c'étaient, pour la plupart, des aventuriers bafoués sur les théâtres, des ouvriers, des affranchis, des esclaves, des femmes de vie suspecte, tourbe abjecte et regardée avec le plus profond dédain par le dernier des citoyens romains.

Les Grecs étaient habitués à vivre sur les places publiques, dans les théâtres, sous les portiques, où ils aimaient à trouver et à entendre discourir les philosophes, les rhéteurs, les sophistes, les charlatans de toute espèce. Les apôtres du christianisme étaient sûrs de trouver toujours un auditoire au milieu de ces populations avides de nouveautés, passionnées pour l'éloquence et pour les luttes de la parole. Quant aux Romains, le despotisme impérial leur avait fait perdre depuis longtemps le goût de ces nobles jouissances de l'esprit. Corrompu par l'oisiveté, par des spectacles grossiers et féroces, le peuple-roi était tombé à un degré de brutalité sauvage qui en faisait le peuple du monde le moins propre à recevoir l'Évangile.

La religion nouvelle, sans pompe extérieure, sans divinité visible et s'enveloppant de mystère, n'était aux yeux des Romains qu'une secte d'intrigants, de fanatiques ou de brouillons, qu'une société d'athées, qu'une superstition funeste punie par les lois, et c'est là-dessus que se fondèrent la plupart des persécutions, entre autres celle de Trajan.

Mais si l'Église chrétienne, aux prises avec un pouvoir plus hostile et avec un peuple moins préparé à recevoir ses doctrines, fit en Occident des conquêtes plus lentes, elle en fit de plus solides et de plus durables. En Orient, où les chrétiens, plus nombreux, pouvaient agir et parler à peu près librement, les apôtres s'affaiblirent et se déconsidérèrent de bonne heure dans le luxe, dans la mollesse, par des rivalités et par des disputes scandaleuses. A Rome, au contraire, entourés d'ennemis et condamnés à plus de circonspection, ils vécurent dans la retraite, administrant habilement les biens de l'Église, nourrissant les pauvres et se rendant respectables par une vie exemplaire. Placée là au centre moral de l'empire, l'Église dut, dès les premiers jours, en généralisant ses lois, les accommoder aux circonstances. Elle traversa ainsi, en grandissant toujours, les plus effroyables bouleversements, et M. de Broglie montre bien le grand spectacle de cette puissance, faible d'abord et méprisée, qui s'élève silencieusement à côté de l'empire, et qui crée une civilisation nouvelle au milieu des ruines.

Obligé de répondre aux attaques des philosophes païens, aux diatribes des pamphlétaires et aux sarcasmes des histrions, le christianisme, plus hardi, plus jeune, plus entreprenant que les pouvoirs et les sectes qui l'atta-

quaient, finit par attirer à lui les plus hautes intelligences, par s'assimiler en quelque sorte toutes les forces vitales de la société. A la fin du second siècle, il avait déjà une phalange redoutable de grands esprits, où brillaient comme polémistes Tertullien et saint Irénée ; comme orateur, alors sans égal, saint Cyprien ; comme philosophe, Clément d'Alexandrie ; comme érudits, Denys d'Alexandrie, Anatole, Jules-Africain, Lucien martyr, et, par-dessus tout, Origène, l'honneur de sa secte et de son époque. Il y eut bien encore des persécutions, fort exagérées d'ailleurs, M. de Broglie a le bon esprit de le reconnaître, par des écrivains intéressés et passionnés, tels que Lactance et Eusèbe ; mais les empereurs, forcés de reconnaître le nombre et la puissance de cette association morale et religieuse, ne tardèrent pas à y chercher des auxiliaires et un point d'appui. C'est alors que le christianisme pénètre dans la politique, et dès ce moment il change de caractère.

Les premiers actes de ses pasteurs naguère si humbles sont remarquables ; ils passent à peu près sans transition du ton de l'exhortation à celui du commandement. Pendant trois siècles de persécution ou de dédain, ils avaient incessamment et clandestinement usurpé sur la puissance civile ; reconnus par l'État, ils ne songent qu'à maintenir ces usurpations et à les faire légaliser. Constantin, de qui vient le mal, leur accorde des priviléges : « L'Église, dit Gibbon, les accepte, non comme des grâces précaires, mais comme des droits inaliénables de l'ordre ecclésiastique. »

Non contente d'être désormais dans l'État, la nouvelle religion aspire à mettre l'État dans l'Église. Elle fait déjà

des prétendus crimes contre Dieu des délits politiques. Jusque-là, les évêques n'avaient parlé que de leur mission, il s'agit maintenant de leur pouvoir. Ce n'est plus une religion rivale qui veut se substituer à une religion épuisée, c'est un État indépendant qui cherche à s'établir dans l'État, avec cet avantage immense qu'il a un centre quand l'empire n'en a plus. Il y a désormais deux maîtres dont la rivalité ne tardera pas à couvrir la terre de confusion. Ce que les Romains avaient fait pour la République, l'Église le fait au profit de son pouvoir; sous prétexte de diriger l'homme religieux, elle travaille à s'emparer de l'homme tout entier, à étouffer le citoyen sous le chrétien. Par l'imprévoyante complicité de trois ou quatre empereurs, le plus monstrueux des empires est fondé. Le pouvoir spirituel prend, vis-à-vis de la puissance civile, l'attitude hostile qu'il a gardée depuis quatorze siècles.

Jusqu'aux empereurs qui ont été le fléau de la civilisation, la tolérance de l'ancien monde avait, pour des raisons que j'ai indiquées en commençant, favorisé les progrès de la raison. Dans le nouveau monde religieux, les théologiens, devenus les seuls philosophes, s'emparent de toutes les avenues de l'homme intellectuel. Ces opprimés de la veille, qui ont tant écrit et tant parlé contre les persécutions du paganisme, demandent à leur tour à la force publique de veiller à l'intégrité de leur doctrine. Ils trouveront bientôt dans les Barbares des alliés qui mettront la religion sur le trône et la raison dans les fers. Les attentats contre la liberté religieuse ne connaîtront plus de bornes. De quelque côté que l'esprit humain se retourne, il ne trouvera que des objets sacrés et inviolables. Les dogmes seront publiés en forme d'édits; ce qu'il y a de plus ab-

surde et de plus incompréhensible sera imposé à la croyance des hommes. L'enfance du monde va recommencer.

Il semble que Constantin, prévoyant les excès du pouvoir spirituel, n'ait songé, après avoir embrassé le christianisme, qu'à l'asservir. Avant d'être son néophyte, il est son despote. Encore païen de fait, sinon d'intention, il préside le premier concile œcuménique où l'arianisme est condamné, et, en mourant, il reçoit le baptême d'un arien. Il faut voir, maintenant, comment M. de Broglie juge les événements décisifs de cette époque où, dit Bossuet, rien ne se fit dans les formes.

M. de Broglie n'est pas, certainement, un écrivain sans mérite. Il a de la lecture, et une manière d'exposer les faits qui ne manque ni de vivacité ni d'élégance. Mais il ne faut pas aller bien loin dans son livre pour s'apercevoir qu'il n'a ni l'étendue d'érudition, ni la solidité de critique, ni la maturité de jugement que réclame l'œuvre qu'il a entreprise, évidemment sans consulter ses forces. M. de Broglie avoue (*Avertissement*, p. 12) qu'il n'est ni linguiste, ni jurisconsulte, ni théologien, ni « versé dans « l'intelligence des inscriptions et des textes, ni expert « dans l'histoire et la critique de l'art. » Mais alors qu'est-il donc et à quel titre réclame-t-il l'attention du lecteur? « Je suis le premier à confesser, dit-il, ma complète in- « suffisance sur chacun de ces points en particulier, et à « décliner toute prétention, non-seulement à une érudi- « tion universelle, mais à toute érudition spéciale. Je ne « me suis pourtant pas laissé décourager par ce sentiment « de ma faiblesse. » Vous avez eu tort. Quand on manque de toute érudition, soit générale, soit spéciale, on ne s'avise pas de composer des livres, on étudie ceux qui sont

faits; surtout on n'a pas la présomption d'enseigner aux autres ce qu'on ne connaît soi-même qu'imparfaitement.

L'histoire des premiers temps du christianisme est un mélange de faits obscurs, controuvés ou contradictoires, de légendes chimériques et de doctrines fantasques d'où les hérésies sont sorties par milliers. C'est là qu'un historien philosophe aurait pu se donner et nous donner le spectacle des aberrations humaines. M. de Broglie n'y a pas même songé. Pour les faits, il suit, en général, pas à pas, les historiens ecclésiastiques de son parti; pour les légendes, il les accepte presque toutes, même les plus décriées; pour les doctrines, c'est pis encore. « Toutes « les fois, dit-il (page 14), que la nécessité m'a obligé, « pour l'intelligence de l'histoire, à traiter quelques points « qui touchent à nos dogmes sacrés, j'ai fait examiner mon « travail par les autorités compétentes. » C'est-à-dire par quelque théologien; belle garantie, qui rappelle cette pensée de Diderot. « Égaré dans une forêt immense, pen- « dant la nuit, je n'ai qu'une petite lumière pour me con- « duire; survient un inconnu qui me dit: Mon ami, souffle « ta chandelle, pour mieux trouver ton chemin. Cet in- « connu est un théologien. »

Le grand inconvénient d'un livre fait avec cette légèreté, c'est de rendre toute critique de détail presque impossible, par la grande quantité de questions que l'auteur y soulève, du bout de la plume, avec autant de suffisance que d'insuffisance. Et comme il est rare qu'une erreur énoncée en deux lignes n'exige pas deux pages de réfutation, il en résulte que, pour critiquer convenablement deux volumes, il faudrait en écrire quatre. On en jugera par deux ou trois exemples: mais d'abord examinons le

morceau capital du livre, le concile de Nicée. Après l'Évangile, l'Église n'a pas de monument plus sacré que les conciles, chargés d'établir les règles de la discipline, de fixer le dogme, de maintenir l'unité de la foi. Aucun de ces conciles n'a atteint le but de l'institution. Celui de Nicée, qui fut le premier des œcuméniques, mit la chrétienté en feu ; celui de Trente, qui a été le dernier, a irrévocablement enlevé à Rome la moitié de l'Europe. La nécessité, mais aussi l'impuissance de ces grandes assemblées, se manifeste dès la naissance de l'Église. A peine le christianisme a-t-il détrôné les dieux de l'Olympe et recueilli leur héritage, que la guerre éclate entre les chrétiens, « guerre de langue, de plume et de poignard, » qui commença le jour où l'on voulut mettre les dogmes à la place de la morale, guerre qui dure encore, entretenue par la théologie, et qui, certainement, sera la tombe de toutes les sectes dont elle a été le berceau. La plus considérable de toutes ces disputes fut soulevée par Arius, qui attaquait la base même de la nouvelle religion, la divinité de Jésus-Christ. Si les chrétiens, tirant leurs preuves de leur propre fonds, s'étaient bornés à prêcher un Dieu né d'une vierge dans une étable, fils putatif d'un charpentier et mis en croix comme perturbateur, ils auraient probablement attiré très-peu d'hommes d'esprit ; mais, enveloppés de bonne heure dans le langage et les rêveries de Platon, ils trouvèrent des adeptes parmi les Grecs et les Orientaux, habitués depuis trois cents ans à se repaître de sophismes et de chimères. Mais, si la métaphysique platonicienne releva le christianisme aux yeux des lettrés et des érudits, elle porta dans l'Église la discorde, qui n'en devait plus sortir.

La controverse s'éleva d'abord sur la nature de Dieu. Partant de cette idée que Dieu est un être éternel, infini et impénétrable dans le mystère de son immensité, les théosophes de l'antiquité avaient supposé que cet être incompréhensible, voulant se manifester à l'intelligence humaine dans le temps et dans l'espace, avait engendré, détaché de sa substance, son Verbe, expression efficiente de sa volonté. Cette doctrine, venue de l'Orient, fut répandue en Grèce par Platon, et enseignée par ses disciples dans les écoles d'Alexandrie. Perdus dans les ténèbres de cette métaphysique transcendante, les sophistes, se sauvant de l'absurdité par l'obscurité, s'abandonnèrent aux plus folles imaginations.

Ils se demandèrent d'abord si le monde avait toujours existé, ou bien s'il avait été fait, et alors par qui et comment il avait été formé. Tout le système de l'ancienne philosophie roule sur cette question. Les plus célèbres philosophes avaient reconnu un esprit qui disposait la matière et lui donnait ses diverses formes. Socrate avait appelé fils du Dieu souverain cet esprit qui gouvernait le monde. Platon, plus éloquent et plus poëte, voulant préciser cette conception, imagina un Dieu tout bon qu'il appela le Père, tout sage qu'il appela la Raison ou la parole, tout-puissant qu'il appela l'Esprit ou l'âme du monde. Ce que le christianisme a dit plus tard de Dieu, par rapport à la création, n'a pas dépassé l'idée que Platon en avait donnée par ces trois mots : bonté, sagesse, puissance. Mais Platon, voulant éviter le sort de Socrate et les fureurs d'une populace superstitieuse, enveloppa sa pensée d'un nuage de fictions; il fit des trois perfections du Créateur autant de personnes divines, d'hypostases ou de

dieux. Il inventa une généalogie du Père, du Fils engendré et d'un troisième être issu de ces deux-là ; et, ainsi en règle avec la théologie de son temps, il put philosopher à son aise et conserver l'unité de Dieu sous un nombre plus ou moins grand de personnalités chimériques. Il enseigna trois sortes d'essences divines, ou trois principes, ou trois dieux : le Dieu suprême et invisible, le Dieu visible et créateur du monde, le monde ou l'âme du monde. Ce second Dieu, qu'il nomma aussi le Verbe, il le conçut de deux manières : comme Verbe interne, dans lequel le Dieu suprême renferme les idées et les formes des êtres créés, comme Verbe externe, qui est la substance que Dieu poussa hors de son sein ou qu'il engendra pour en former l'univers ; d'où l'on put conclure logiquement que le monde est consubstantiel à Dieu.

En adoptant le christianisme, les disciples de Platon appliquèrent ce que leur maître avait dit du second Dieu à Jésus-Christ, qui devint alors cette seconde nature antérieure à la créature humaine. Ils crurent relever ainsi Jésus-Christ aux yeux des philosophes, et les séduire plus facilement, en leur démontrant qu'ils pouvaient, sans perdre le fruit de leurs études, entrer dans la nouvelle religion. La tactique réussit ; mais les chrétiens, dupes de cette philosophie gréco-orientale et prenant au pied de la lettre une méthode purement allégorique, formèrent un dogme avec les rêves de Platon.

M. de Broglie, qui, après tant d'autres, essaye de peser ces œufs de mouche dans la toile d'araignée de son orthodoxie, croit voir une différence entre la trinité de Platon et celle de l'Église. De plus forts que lui ont voulu aussi faire et se faire illusion là-dessus, entre autres le père

Baltus dans sa *Défense des saints Pères accusés de platonisme*, qui est certainement un ouvrage remarquable. Mais pour quiconque juge la question en dehors de toute préoccupation religieuse, il est évident que la distinction qu'on veut établir n'est pas sérieuse; que la philosophie, sans révélation, avait imaginé et formulé plus ou moins distinctement l'un des principaux dogmes de la religion chrétienne; que c'est dans les allégories des Grecs que se trouve la source de la théologie et de tous ces mystères étranges du « Dieu de Dieu, lumière de lumière, du Fils « coéternel et consubstantiel. »

Si une pareille discussion ne devait pas s'étendre bien au delà des proportions de ce travail, il serait facile d'établir que les doctrines chrétiennes sur Dieu, les anges, les démons, le Messie, la résurrection, l'enfer, le paradis, n'avaient rien de nouveau; qu'elles venaient en droite ligne des mythologies et des théosophies de l'Orient, dont les Juifs eux-mêmes se trouvèrent imbus à leur retour de Babylone. Si M. de Broglie veut étudier cette question un peu plus sérieusement, et renoncer aux conseils de ses théologiens, il sera frappé certainement de cette ressemblance, même dans les détails. Qu'il lise les œuvres de Platon traduites par M. Cousin, il y trouvera, dans le *Second Alcibiade* (t. V, p. 153), une prière à Jupiter, laquelle, en substance, et en tenant compte de la différence des temps, ne diffère pas beaucoup de l'Oraison dominicale.

M. de Broglie traite cette question avec une légèreté singulière. A l'en croire, cependant, ceux qui ne sont pas de son avis prennent « le doute pour la science » (p. 385). Le doute s'applique surtout aux questions de doctrines;

mais ici c'est d'une question de fait qu'il s'agit, et les faits, il ne suffit pas de les nier pour les détruire. Si les chrétiens ont tiré le dogme de la Trinité de leurs propres doctrines, pourquoi, parmi ceux qui les premiers ont parlé de ce mystère, n'en trouve-t-on pas un qui ne fût platonicien? Justin, Athénagore, Tatien, Irénée, Clément d'Alexandrie, faisaient profession publique de platonisme avant de s'engager dans l'étude de l'Écriture et dans le christianisme. Si le dogme de la Trinité n'était pas sorti du platonisme, est-ce que les chrétiens, sans avoir étudié Platon, n'en auraient pas parlé d'une manière quelconque, soit contrairement, soit conformément aux idées du philosophe, mais sur la simple étude de l'Écriture? S'il y a un chrétien qui en ait parlé ainsi, qu'on le nomme, et, s'il n'y en a pas, qu'on explique ce silence. En outre, si la Trinité appartient en propre au christianisme, pourquoi ne la trouve-t-on pas chez les Pères venus du judaïsme, en même temps et aussi bien que chez les Pères sortis du polythéisme et de l'école de Platon? Il y a des Juifs platoniciens, et ceux-là, restés toujours étrangers aux enseignements de l'Évangile, ont parlé de la Trinité. Pourquoi? M. de Broglie aurait bien dû le dire, s'il le sait.

Le platonisme, après avoir servi d'ornement et comme de passe-port à la nouvelle religion, ne tarda pas à devenir, sur certains points, le fond de ses mystères : voilà la vérité. On objecte que, sous les mêmes paroles, on n'avait pas des deux côtés exactement les mêmes idées. Cela prouve tout simplement qu'on peut donner aux termes métaphysiques les sens les plus divers, même les plus contradictoires, et pour s'en convaincre, il suffit de lire l'histoire de l'Église. Les platoniciens, les athanasiens, les

ariens et les sectes protestantes n'entendent pas les hypostases de la même manière. Comme Protée, ce mot prend toutes les formes, toutes les significations. Pour ceux-là, il veut dire substance, et alors il est « un » ; pour ceux-ci, manière de subsister, et alors il est « trois » ; mais l'un vaut l'autre, et c'est toujours trois quelque chose dans un je ne sais quoi.

Les opinions sur la nature personnelle ou hypostatique de Jésus-Christ varièrent à l'infini parmi les premiers chrétiens. Les uns le regardèrent comme un prophète puissant en œuvres et en paroles, et spécialement investi de la faveur divine ; d'autres, comme une émanation de Dieu, comme un être céleste qui, en arrivant sur la terre, avait pris la forme d'un homme de trente ans ; ceux-ci croyaient qu'il avait eu un vrai corps et souffert réellement ; ceux-là, un corps fantastique, et qu'il avait disparu aux yeux de ses bourreaux en reprenant le chemin de son séjour immortel. A la fin du troisième siècle, les opinions se simplifièrent un peu, et il n'y eut en présence que deux sectes principales. Pour l'une, le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'étaient qu'une seule substance modifiée en trois attributions diverses. L'autre secte repoussait cette consubstantialité, et soutenait que les trois personnes formaient trois substances parfaitement distinctes. Ces opinions, particulières à quelques évêques et à quelques Églises, agitaient les écoles ; mais l'opinion générale ne s'était pas encore passionnée, lorsque éclata la lutte entre Arius et Alexandre, évêque d'Alexandrie.

Arius, professeur de saintes lettres, la première dignité après l'épiscopat, appartenait à cette école fameuse de catéchistes d'où étaient sortis Clément, Pantène, Origène,

auxquels l'Église d'Alexandrie devait sa réputation sans rivale. Il était renommé pour son éloquence, pour les charmes de sa conversation et de sa personne, et ses ennemis eux-mêmes avouent que, dans l'exercice de son ministère, il avait donné la plus haute idée de son savoir et de ses vertus. Alexandre, apprenant qu'Arius répandait des doctrines particulières sur la seconde personne de la Trinité, convoqua une conférence ecclésiastique où il soutint que le Fils est égal et coéternel au Père. Arius répliqua que le Fils ne peut être coéternel au Père dont il est la créature; que celui qui engendre existe avant celui qui est engendré, que celui qui a été fait ne pouvait pas être avant qu'il fût fait. Il ajouta qu'en soutenant l'unité de l'essence divine, Alexandre ruinait la distinction des personnes, laquelle était incompatible avec une substance unique et indivisible. L'esprit ne peut comprendre, disait-il, que le Fils, participant à cette substance divine, une et indivisible, soit pourtant distinct du Père, avec qui il est un seul et même Dieu, à moins qu'on ne dise avec Sabellius que le Père et le Saint-Esprit ont souffert la mort en même temps que le Fils. C'est sur cet argument sans réplique que le baron de la Hontan a fait cet excellent mot qui pose la question mieux que tous les in-folio : « Dieu fait mourir Dieu pour apaiser Dieu. »

L'éclat de cette controverse fut énorme. Alexandre et Arius soutinrent obstinément leur opinion; mais Arius, plus éloquent et plus habile dialecticien, obtint plus de succès. L'évêque jaloux lui ordonna de se rétracter, et, sur son refus, il le déposa. Arius se réfugia d'abord dans la Palestine, ensuite à Nicomédie, où il fut très-bien reçu par Eusèbe, évêque de cour, ambitieux, intrigant, mais

homme de talent et d'influence, ami intime et même un peu parent de Constantie, sœur de Constantin et veuve de Licinius. Fort d'un tel protecteur, Arius commença une polémique qui mit l'Orient en feu. A Alexandrie, la populace superstitieuse prit parti pour l'évêque; mais tout ce qu'il y avait d'hommes d'esprit et de bon sens se prononça, presque sans exception, pour Arius.

Au bout de cinq ans, voyant cette défection générale, Alexandre eut recours à l'argument classique des orthodoxes à bout de raisons; il implora le secours de l'autorité impériale, représentant à Constantin que s'il n'arrêtait pas « ce torrent furieux, » l'hérésie allait inonder l'Église et bouleverser l'État. Eusèbe, consulté par l'empereur, lui dit qu'il ne s'agissait que d'une chicane de l'école, et que le seul tort d'Arius était d'avoir plus de talent qu'Alexandre et de lui avoir disputé son siége épiscopal. Constantin écrivit aux deux adversaires qu'ils étaient également fous et absurdes, qu'ils se déshonoraient par des discussions puériles, et qu'il était indécent de troubler les esprits pour un « sujet si mince. » C'était parler en homme de sens; mais Constantin ne conforma pas sa conduite à ses paroles. Sa vanité, qui était aussi grande que sa barbarie, fut flattée de présider un concile; il le convoqua à Nicée, dans la Bithynie.

Remarquons, en passant, le singulier spectacle que les chrétiens donnaient aux païens. Après trois cents ans de christianisme, ils ne savaient pas même à quoi s'en tenir sur la nature de leur Dieu, sur l'objet capital de leur foi. Les païens, dont on opprimait déjà la conscience, prirent cruellement leur revanche dans les pamphlets et sur les théâtres.

Les Latins s'intéressaient encore très-peu à ces controverses métaphysiques ; le pape se contenta d'envoyer à Nicée deux prêtres inconnus, Vite et Vincent, qui ne jouèrent aucun rôle. Les Orientaux, au contraire, s'y rendirent en foule, attirés par la nouveauté du spectacle ; la ville fut encombrée de gens qui, dans les maisons, sur les places, dans les réunions publiques, disputaient jour et nuit sur la nature du Verbe. Il est impossible de savoir au juste le nombre des Pères qui se présentèrent au concile ; mais, ce qui importe, c'est moins leur quantité que leur capacité. Or, qu'on se demande ce que pouvaient comprendre aux arguties et aux subtilités inépuisables de théologiens d'Alexandrie de pauvres évêques accourus de toutes les petites villes du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, des déserts de la Libye, de la Syrie, de la Mésopotamie, des frontières de la Perse, et dont la plupart ne comprenaient pas un seul mot de grec ? Sozomène avoue qu'ils n'y entendaient rien et qu'ils étaient même incapables de suivre la discussion. M. de Broglie, aussi, reconnaît (t. II, p. 21) que, sauf les partisans d'Arius, remarquables par leur savoir et leur habileté, l'assemblée se composa de « simples d'esprit ; » et, cependant, c'est la décision de ce « troupeau d'ignorants, » comme les appelle Sabin, évêque métropolitain d'Héraclée, qu'il accepte comme un article de foi.

Le concile se réunit dans une salle du palais impérial, sous la présidence de Constantin, assassin de toute sa famille et païen de fait, puisqu'il n'avait pas encore reçu le baptême. Nous n'avons pas les actes du concile, mais nous savons que toutes les décisions y furent prises dans le tumulte et au milieu des apostrophes furieuses des évêques,

qui se reprochaient mutuellement leurs méfaits. Les ariens, après avoir demandé que, sans s'arrêter à des traditions incertaines, on consultât l'Écriture, présentèrent leur profession de foi. Leurs adversaires, se levant en masse, la leur arrachèrent des mains, la déchirèrent en criant au sacrilége, et après une discussion dérisoire, Arius fut excommunié. Le concile déclara que le Verbe est Fils de Dieu, vrai Dieu du vrai Dieu, engendré et non fait, existant de toute éternité, consubstantiel au Père. Les ariens se soulevèrent surtout contre cette dernière expression, prouvant qu'elle était nouvelle, ou, ce qui était pis, connue seulement par la condamnation dont l'avait frappée, en 264, le concile d'Antioche, prononçant contre Paul de Samosate. M. de Broglie trouve (t. II, p. 38) que ce mot cité, depuis quinze cents ans, comme le type de l'incompréhensible, avait « le mérite d'une parfaite clarté. » Soit ; mais, puisque le mot est si parfaitement clair, il a eu, nécessairement, toujours la même signification, et alors M. de Broglie aurait dû nous dire pourquoi l'Église infaillible l'a consacré à Nicée en 325, après l'avoir condamné à Antioche en 264.

Les ariens entendaient le mot consubstantiel dans le sens conventionnel qu'il avait eu jusque-là, c'est-à-dire comme exprimant une identité d'essence sans aucune distinction hypostatique ; et c'est pour distinguer les deux hypostases qu'ils rejetaient la formule « le Fils est con« substantiel (*omoousios*) au Père ; » préférant celle-ci : « Le Fils est d'une substance semblable à celle du Père « (*omoiousios*). » Leurs adversaires, ne trouvant pas que semblable fût synonyme d'égal, exprimaient la rigoureuse égalité de substance en disant que le Verbe est Dieu, aussi

égal à Dieu qu'une lumière sortie d'une autre lumière. En définitive, après s'être tous perdus dans les plus folles abstractions, ils s'embrouillaient tous également dans les termes. Les historiens parlent avec une solennité particulière de cette décision du concile de Nicée. On voit à quoi se réduisait la question : à la plus insaisissable subtilité de sophistes. Au fond, ils ne savaient pas plus ce qu'ils disaient les uns que les autres, et dans la formule, ils n'étaient divisés que par un *iota*. Ce galimatias bouleversa l'Orient.

M. de Broglie admire la « grandeur de l'œuvre accomplie par le concile ; » c'est se moquer du lecteur. Le concile avait été convoqué pour ramener la paix dans l'Église ; l'y ramena-t-il ? Non. Il irrita les passions et prolongea les scandales. Il eut pour la religion et pour la politique des effets désastreux. Les peuples et les princes se divisèrent plus que jamais. Constant soutint la foi de Nicée que Constance combattit. Il y eut autant de christianismes que de maîtres dans l'empire. La foi devint ce que voulurent les empereurs, qui protégeaient mille sectes, mille hérésies, les ariens, les lucifériens, les monothélites, les iconoclastes. La religion éprouva toutes les vicissitudes de la politique ; chaque État eut son symbole, chaque schisme sa dynastie. Tout, dans l'Église, même le dogme, fut l'expression de la volonté de César. L'alliance des deux pouvoirs civil et religieux, calculée pour donner de la consistance aux opinions dogmatiques et pour maintenir l'unité du christianisme, menacée par les sectes, porta l'atteinte la plus grave à la morale publique. On crut imposer la foi par la force et violenter les consciences, on rendit les controverses plus longues et plus

obstinées. Les disputes n'auraient échauffé que les théologiens, les peuples s'en mêlèrent, le fanatisme fut déchaîné. L'autorité impériale, appelée au secours du dogme, fit perdre à la pensée la liberté tant invoquée par les premiers Pères de l'Église, et qui avait si puissamment contribué à la propagation du christianisme. Cette alliance, fatale aux deux contractants, introduisit dans l'empire d'Orient la corruption qui en précipita la chute ; elle fut, pour parler comme Montesquieu, « la source la plus empoisonnée de tous les malheurs des Grecs. »

Voilà ce que M. de Broglie aurait compris, si, avant d'écrire l'histoire, il l'eût étudiée plus sérieusement. Il aurait évité aussi des erreurs que je vais lui indiquer.

Toutes les questions que soulèvent le texte et le fond même de la Bible ont été traitées en France, en Allemagne, en Italie et en Angleterre, avec une abondance de preuves et un éclat de démonstration faits pour ouvrir les yeux de quiconque ne les ferme pas systématiquement. La cause est entendue, les conclusions en apparence les plus hardies de la philosophie du dernier siècle sont justifiées. Cependant, après les nombreux et remarquables travaux de tant de critiques éminents, M. de Broglie a cru devoir « tracer la marche que doit suivre tout « esprit qui veut s'engager dans une recherche sérieuse « sur la vérité des faits évangéliques. » (T. I, p. 398.) De la part d'un écrivain qui, dès les premières pages de son livre, confesse sa « complète insuffisance, » la prétention est singulière. N'importe. Voyons la marche qu'indique M. de Broglie, et jugeons-le sur sa propre méthode.

Avant tout, M. de Broglie ne veut pas qu'on traite l'Évangile avec plus de sévérité que les documents histo-

riques ordinaires. « Si on n'invoque pas, dit-il (t. I, p. 401), « en sa faveur une indulgence privilégiée, qu'on ne lui « applique pourtant pas une méfiance tout exception- « nelle. » — « A chaque difficulté qui se présente, ajoute- « t-il (p. 409), contradiction de faits, variantes de texte, « incertitude chronologique, il faut se demander : S'il s'a- « gissait d'une histoire ordinaire, de l'histoire d'Auguste « et d'Alexandre, d'une histoire sans prestige religieux, « mais aussi sans conséquence dogmatique, quelle serait « la valeur de cette difficulté ? »

M. de Broglie pose mal la question. Quand il s'agit de Tite-Live, de Thucydide ou d'Hérodote, je suis libre de choisir dans leurs histoires ce qui me paraît croyable, d'en admettre une partie et de rejeter l'autre ; rien ne me force de prendre au sérieux leurs erreurs, leurs fantaisies ou leurs fables. Mais, pour l'Écriture, c'est bien différent : les Évangiles sont une affaire de dogme ; ils sont la preuve prétendue irréfragable d'une religion révélée par Dieu lui-même. Là, par conséquent, il n'y a pas de choix à faire, car tout doit y être également et rigoureusement vrai. S'il s'y trouvait une inexactitude, tout pourrait être inexact ; s'il s'y rencontrait une erreur, tout pourrait être faux.

Lorsque les historiens anciens racontent que Vespasien, sous l'inspiration du dieu Sérapis, a rendu, avec un peu de salive, la vue à une femme aveugle ; qu'Apollonius de Tyane a ressuscité une fille, et que Zaclaz, contemporain d'Apulée, a ressuscité un homme, M. de Broglie et moi, nous nous moquons et de ces miracles et des auteurs qui les rapportent sérieusement. Mais quand l'Évangile dit que Jésus-Christ avec un emplâtre de salive et de poussière, rendit la vue à un aveugle,

qu'il ressuscita plusieurs personnes, entre autres Lazare, mort depuis quatre jours et dont le cadavre était déjà en putréfaction, M. de Broglie ne rit plus, ce qui prouve qu'il a deux règles bien différentes pour juger des assertions identiques.

Entre plusieurs historiens qui exposent diversement le même fait, je prends la narration la plus vraisemblable. Mais si l'Évangile a été écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit, il n'est pas possible qu'il y ait entre les écrivains sacrés la moindre contradiction ; tous ont dû être également bien informés ; leur récit doit offrir, dans les accessoires aussi bien que dans les choses essentielles, la plus évidente conformité ; il n'est pas admissible qu'on puisse avoir besoin, pour les mettre d'accord, de publier d'énormes in-folio tout remplis d'hypothèses et de subtilités. Suivant M. de Broglie, il faudrait tenir peu de compte « des contradictions de faits, des variantes de textes, des « incertitudes chronologiques. » Saint Augustin était d'un autre avis, lorsqu'il écrivait à saint Jérôme que la moindre erreur, même officieuse, ôterait toute autorité aux saintes Écritures ; et le savant et orthodoxe le Nain de Tillemont dit que plus les événements sont extraordinaires, plus ils ont besoin de preuves certaines et authentiques.

M. de Broglie veut qu'on distingue l'authenticité des Évangiles de leur inspiration, et qu'on traite séparément deux questions qu'on a embrouillées en les confondant ; ici, il a raison. La question de l'authenticité importe seule à l'histoire ; d'ailleurs, cette question-là implique l'autre, car, si de l'examen des textes, de la confrontation des récits et des témoignages, en un mot de tous les procédés ordinaires de la critique, il ne résulte pas que tous les

faits évangéliques sont rigoureusement vrais, il serait difficile d'admettre qu'ils sont inspirés. Ces faits sont-ils vrais ? Voilà donc la question, et je regrette que M. de Broglie se soit borné, en la posant, à la trancher affirmativement, comme si elle était au-dessus de toute controverse sérieuse. « Quatre récits, dit-il (t. I, p. 65), sim-« ples dans leur forme, précis et concordants dans leurs « assertions, rédigés par des témoins oculaires ou con-« temporains, dans une langue parfaitement intelligible, « tels sont les documents sur lesquels s'établit l'histoire « de Jésus-Christ. » Il y a, dans cette phrase, juste autant d'erreurs que de mots. Mais ce sont de ces erreurs dont j'ai parlé, qu'un auteur énonce tranquillement en quatre lignes, et qu'on ne pourrait réfuter complétement qu'en écrivant un volume. Je ne puis opposer à cette affirmation étourdie que des indications sommaires, mais j'espère qu'elles paraîtront suffisantes, même à M. de Broglie.

Pendant les deux premiers siècles, il y a eu dans l'Église un grand nombre d'Évangiles, à peu près cinquante-quatre. Quatre ont été conservés comme vrais, cinquante rejetés comme faux. Quelle précaution a-t-on prise, quelle règle a-t-on suivie pour reconnaître à coup sûr l'authenticité des uns et la fausseté des autres ? Comment sait-on que les quatre Évangiles conservés sont réellement de ceux dont ils portent le nom ? Quelle preuve avons-nous que le texte nous est arrivé intact, qu'il n'a éprouvé ni interpolation, ni suppression, ni modification d'aucun genre ? L'Église regarde aujourd'hui comme canoniques l'Épître aux Hébreux, celle de saint Jacques, les deux de saint Pierre et une de saint Jean, qu'elle avait longtemps rejetées comme apocryphes ; et elle rejette,

après les avoir admis, le Pasteur d'Hermas et l'Apocalypse de saint Pierre. Où et à quelle époque les Pères de l'Église primitive, réunis en corps, ont-ils examiné l'énorme fatras de livres qui circulaient dans les premiers siècles ? Quand ont-ils déterminé le nombre des authentiques ? A quel signe les ont-ils reconnus ? Voilà ce que M. de Broglie a oublié de nous dire.

En 180, pour la première fois, il est question de quatre Évangiles canoniques, et saint Irénée, pressé là-dessus par les gnostiques, leur répond que, quoiqu'il existe plusieurs Évangiles, on n'en doit admettre que quatre, parce qu'il n'y a que quatre vents et quatre points cardinaux. L'Église, dit-il, étant répandue par toute la terre, et l'Évangile étant la colonne et le firmament de l'Église, doit avoir quatre évangiles, qui, semblables à des colonnes incorruptibles, purifient et vivifient les hommes. Il ajoute que les chérubins qui entourent le trône du Verbe étant de quatre espèces, ressemblant, la première espèce à un lion, la seconde à un agneau, la troisième à un homme, la quatrième à un aigle, symbole de la puissance du règne de Dieu, du sacerdoce, de l'humanité du Christ et des grâces avec lesquelles le Saint-Esprit fortifie l'Église, il est rationnel de penser que le Verbe a voulu qu'il y eût quatre Évangiles, ni plus ni moins, écrits en quatre formes diverses, mais dans un seul esprit. Cet argument tiré des chérubins, divisés en quatre espèces, n'était peut-être pas sans valeur pour ceux qui avaient découvert une source intarissable des doctrines mystérieuses dans le char vu par Ezéchiel et traîné par quatre animaux avec quatre ailes et quatre visages; mais je doute que M. de Broglie l'accepte comme une preuve bien forte de l'authenticité

des quatre Évangiles ; il n'est pas cependant facile d'en trouver de plus concluante.

Nous n'avons plus les originaux des quatre Évangiles, et nous ignorons à quelle époque ils ont été publiés. Les historiens ecclésiastiques prétendent, en général, que saint Matthieu a écrit le sien en l'an 40 ; saint Marc, deux ans après ; saint Luc, cinq ans après saint Marc ; et saint Jean, vers la fin du premier siècle. Saint Papias est le premier qui, en 120 ou 130, ait parlé des Évangiles de saint Matthieu et de saint Marc ; mais il ne parle ni de celui de saint Luc, qui aurait dû être connu depuis quatre-vingts ans, ni de celui de saint Jean, qui devait être répandu dans toute l'Asie. L'Évangile de saint Luc ne commença à circuler que vers l'an 135, et, quant à celui de saint Jean, il n'en avait jamais été question, lorsque Théophile, évêque d'Antioche, le cita pour la première fois en 170. Ce qui est plus remarquable, c'est qu'en 196 il était encore inconnu à Éphèse, où l'on prétend que l'apôtre l'a écrit, et lorsqu'il y fut publié, les chrétiens le rejetèrent comme étant l'œuvre de l'hérétique Cérinthe.

A peine en possession des quatre Évangiles, les chrétiens en multiplièrent les copies à l'infini. Mais, comme ils étaient divisés en plusieurs sectes, chaque secte y ajouta ou en retrancha ce qui pouvait appuyer ou contredire son opinion, et c'est là surtout ce qui explique comment, dans sa célèbre édition du Nouveau-Testament, Mill a signalé trente mille variantes. M. de Broglie prétend que les Évangiles sont « rédigés dans une langue parfaitement intelligible. » Saint Papias, qui avait un peu plus que lui qualité pour en parler, affirme que celui de saint Matthieu, écrit en un hébreu mêlé de syriaque et de chaldéen, était

souvent si indéchiffrable, que «chacun l'a traduit comme il a pu.» Saint Luc dit, en commencant, qu'il écrit pour mettre un peu d'ordre et de vérité dans les Évangiles qui existent, ce qui s'applique à celui de saint Matthieu, qu'il copie littéralement en certains endroits, et qu'il contredit formellement en plusieurs autres.

Si M. de Broglie veut examiner et confronter avec soin les deux premiers Évangiles, il se convaincra qu'ils sont la traduction d'un autre Évangile, avec cette seule différence, que la traduction de saint Marc est plus simple et a une tournure originale, tandis que celle de saint Matthieu a subi d'évidentes interpolations. Celui qui porte le nom de saint Luc a été fait avec les deux autres, ceci n'est contesté par personne. Quant à celui de saint Jean, il ne ressemble en rien aux trois premiers, et la différence souvent radicale, comme je vais le montrer, devient inexplicable en ce qui concerne saint Matthieu. Saint Jean et saint Matthieu sont deux apôtres ; ils n'ont jamais quitté Jésus-Christ, ils ont vu tout ce qu'il a fait, entendu tout ce qu'il a dit ; il devrait, par conséquent, y avoir dans leur récit la plus parfaite conformité, et, au contraire, ils ne s'entendent sur rien, ni sur les lieux où ils font voyager Jésus-Christ, ni sur les actes qu'ils lui attribuent, ni sur les paroles qu'ils lui prêtent, ni sur le nombre ni sur la quantité de miracles qu'il opère.

Saint Marc ne dit pas un mot de tout ce que saint Matthieu raconte de l'incarnation de la Divinité dans le sein d'une vierge. Saint Luc parle de la manière surnaturelle dont la naissance de saint Jean-Baptiste et celle de Jésus furent annoncées, la première à Zacharie, la seconde à Marie ; de la visite de Marie à Élisabeth, de la circoncision

de Jésus, de sa présentation au temple, de sa dispute avec les docteurs. Au lieu de tous ces faits importants qu'on cherche vainement dans son Évangile, saint Matthieu raconte le songe de Joseph, la visite des mages, la fuite en Égypte ; il enveloppe d'obscurité la naissance du Sauveur, que saint Luc entoure d'un grand éclat.

Saint Luc dit que Jésus-Christ entrant à Naïm, en Galilée, rencontra des gens qui allaient enterrer le fils d'une veuve, qui suivait en pleurant ; qu'il arrêta le convoi, qu'il dit au mort : Lève-toi, et que le mort revint à la vie, en présence des disciples et d'une foule nombreuse. Un pareil miracle aurait dû faire du bruit dans la Galilée. Saint Luc, qui ne l'a pas vu, le certifie ; saint Matthieu, qui, en qualité de disciple, devait être présent, n'en parle pas. Mais voici, dans le même genre, un fait plus extraordinaire : saint Jean raconte que Jésus-Christ étant au delà du Jourdain, Marthe et Marie lui firent dire que leur frère Lazare était dangereusement malade. Jésus-Christ ne se presse pas, et au bout de quelques jours il dit : Lazare, notre ami, dort, je vais le réveiller ; et il se rend à Béthanie avec ses disciples. Lazare était enterré depuis quatre jours, et il sentait mauvais. Jésus l'appelle : Lazare sort de son tombeau ayant encore les pieds et les mains liés, et le linceul sur la tête. Voilà un miracle éclatant, fait pour ouvrir les yeux aux plus aveugles, pour convertir les plus incrédules, un miracle d'une importance capitale pour la doctrine au nom de laquelle il s'accomplit. Cependant il n'en est question ni dans saint Matthieu, ni dans saint Marc, ni dans saint Luc. Je pourrais faire remarquer que c'est justement après ce miracle, qui devait remplir la Judée et mettre la population aux pieds du Thaumaturge,

que Jésus-Christ se vit obligé de fuir et d'aller se cacher dans un désert de la Samarie. Mais je ne m'occupe pas du miracle en lui-même ; je me borne à faire ressortir le peu d'accord qu'il y a dans les Évangiles que M. de Broglie trouve si parfaitement concordants.

Jésus-Christ fait son entrée à Jérusalem. Saint Matthieu, qui l'accompagnait, dit que la foule était venue avec lui de la Galilée, et que son entrée à Jérusalem était inattendue. Saint Jean, présent aussi, affirme que le peuple sortit de Jérusalem pour se porter au-devant de Jésus, dont l'arrivée était annoncée et attendue depuis plusieurs jours. Saint Matthieu et saint Luc disent que Jésus-Christ se rendit immédiatement au temple, d'où il chassa les marchands. Saint Marc, au contraire, prétend que Jésus-Christ, voyant l'heure avancée, se rendit à Béthanie, et que la prétendue expulsion n'eut lieu que le lendemain. Quant à saint Jean, toujours en contradiction avec les autres, il place le fait trois ans plus tôt, immédiatement après le baptême de Jésus-Christ. Les trois évangélistes disent formellement que Jésus-Christ mangea la Pâque le soir du premier jour des azymes ou la veille de la fête ; que le soir même il fut arrêté, conduit au pontife ; que le lendemain, dans la matinée, il fut présenté à Pilate ; par conséquent, que son procès, sa condamnation et sa mort eurent lieu le jour même de Pâques, chose inadmissible pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer. Saint Jean ne dit rien de semblable ; suivant lui, il s'agit d'un repas ordinaire fait quelques jours avant la Pâque qui, après son récit, eut lieu un vendredi, tandis que les autres la font tomber un samedi.

Ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est que le dis-

ciple « aimé de Jésus, » l'apôtre de prédilection, celui qui reposait sur le sein du Maître, ne dit rien de cette fameuse Cène, où l'on prétend que Jésus-Christ institua le sacrement de l'Eucharistie. Au lieu de la bénédiction du pain et du vin, et de ces paroles sacramentelles : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang, » il place une cérémonie insignifiante du lavement des pieds, dont les autres évangélistes ne disent pas un mot. L'institution de l'Eucharistie est l'un des faits capitaux de la vie de Jésus-Christ, l'un des fondements de la religion catholique ; elle aurait dû, par conséquent, être conservée par une tradition d'une authenticité inattaquable. Cependant, les évangélistes ne s'entendent pas plus là-dessus que sur le reste, et ce sont justement les deux témoins oculaires, saint Jean et saint Matthieu, qui sont le plus en désaccord. Selon saint Matthieu, Jésus-Christ fit la Pâque juive ; selon saint Jean, ce ne fut pas la Pâque, mais un repas ordinaire ; l'un parle d'une alliance mystique scellée par le sang du Christ, l'autre d'un simple lavement de pieds.

Saint Luc dit que pendant l'agonie de Jésus-Christ le soleil s'obscurcit et que la terre se couvrit de ténèbres. Saint Marc et saint Matthieu ne parlent pas de cette obscurité. Saint Matthieu ajoute qu'il y eut un tremblement de terre, que les pierres se fendirent, que plusieurs personnes ressuscitèrent et rentrèrent à Jérusalem. Saint Jean ne dit pas un mot de ces prodiges qui auraient dû frapper les contemporains et dont il n'y a de trace nulle part. Saint Matthieu raconte que, le premier jour de la semaine, Marie-Madeleine et une autre Marie allèrent au tombeau de Jésus-Christ ; qu'un ange, ayant la face éclatante

comme la foudre, les vêtements blancs comme la neige, descendit du ciel, leva la pierre qui recouvrait le sépulcre, s'assit dessus et que les gardiens effrayés tombèrent demi-morts. Dans saint Jean, il n'y a qu'une femme; dans saint Matthieu, deux; dans saint Marc, trois; dans saint Luc, plus de quatre. D'après saint Matthieu et saint Marc, les femmes ne virent qu'un seul ange, saint Luc et saint Jean leur en font voir deux. Saint Matthieu place son ange hors du sépulcre, saint Marc fait asseoir le sien dedans; ceux de saint Jean sont aussi dedans, l'un aux pieds, l'autre à la tête; ceux de saint Luc vont au-devant des femmes, c'est-à-dire qu'ils ne sont ni dedans ni dehors. Saint Jean dit que la Madeleine, ayant trouvé le sépulcre vide, courut en informer saint Pierre et saint Jean, qui, après avoir constaté que le corps avait été enlevé, s'en retournèrent tout pensifs, ignorant encore que Jésus-Christ dût ressusciter. Ainsi, suivant saint Jean, les apôtres ne s'attendaient pas à la résurrection; en quoi il est formellement contredit par les autres évangélistes, d'après lesquels la résurrection était un événement prévu, Jésus-Christ l'ayant annoncée plusieurs fois.

Après sa résurrection, disent les évangélistes, Jésus-Christ se montra à plusieurs personnes. Saint Matthieu dit qu'il se fit voir d'abord aux femmes; saint Marc, à la Madeleine seule; saint Luc, aux disciples qui allaient à Emmaüs; et saint Paul, les contredisant tous, affirme que la première apparition de Jésus-Christ fut pour saint Pierre. M. de Broglie, lui, prétend (t. I, p. 400) que « il se montra vivant à ceux qui l'avaient vu mort. » M. de Broglie ne sait pas quelle question il soulève là. Comme je me borne ici à relever son assertion sur la prétendue

concordance des évangélistes, je ne veux pas discuter l'authenticité des faits. Je lui ferai seulement observer que ceux qui avaient vu Jésus-Christ mort, c'étaient les scribes, les prêtres, les Romains, les Juifs, le peuple de Jérusalem tout entier, et ceux-là ne l'ont pas revu vivant. M. de Broglie devrait savoir que c'est justement là-dessus que portaient les objections des Juifs et des païens. « Vous prétendez, disait Celse, qu'il est ressuscité après « sa mort, et qu'il s'est fait voir; mais qui l'a vu? une « pauvre femme hallucinée et autres personnes aussi peu « dignes de foi, qui ont fait un être réel avec les fantô« mes de leurs illusions et de leurs désirs. Pour démon« trer péremptoirement sa vertu divine, ce que Jésus « avait de mieux à faire, c'était de se faire voir à ses pro« pres ennemis, et surtout au juge qui l'avait condamné. » L'objection est embarrassante, et aucun Père de l'Église ne s'en est bien tiré. Même en admettant la possibilité de la résurrection, il n'y a pas dans les évangiles une preuve qui établisse d'une manière concluante celle de Jésus-Christ. Mais, encore un coup, ce n'est pas la vérité des faits évangéliques que je discute en ce moment.

Une fois ressuscité, Jésus-Christ disparaît; comment? Ici encore, les évangélistes sont en contradiction. Jésus-Christ, d'après saint Marc et saint Matthieu, fait dire à ses disciples qu'ils le verront dans la Galilée, où il les précédera. Saint Matthieu ajoute qu'ils le rencontrèrent sur une montagne où ils l'adorèrent, mais que quelques-uns doutèrent de la réalité de l'apparition (*quidam autem dubitaverunt*), ce qui prouve qu'elle n'était pas bien évidente. Comment s'éloigna Jésus-Christ? Saint Matthieu ne le dit pas. Saint Marc, au contraire, cette fois en contradiction,

non plus seulement avec les autres, mais avec lui-même, oublie qu'il a envoyé les disciples en Galilée, et il les retient à Jérusalem. Saint Luc fait apparaître Jésus-Christ pour la dernière fois dans une maison, ensuite en Béthanie, d'où il s'élève dans les nues après avoir béni ses disciples. D'après saint Jean, la dernière entrevue eut lieu aussi dans une maison, et Jésus-Christ disparaît, on ne sait comment.

Enfin, car il faut finir, d'après saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, Jésus-Christ exerça son apostolat dans un petit district de la Galilée; il n'entra jamais ni dans la Judée ni dans le pays des Samaritains; il n'alla qu'une seule fois à Jérusalem, où, au bout de cinq jours, il fut pris, condamné et crucifié. Selon saint Jean, au contraire, les principaux événements de la vie de Jésus-Christ eurent lieu dans la Judée, et notamment à Jérusalem, où il alla cinq fois, et où il célébra trois fois la Pâque; il visita deux fois la Samarie, et ne séjourna que très-irrégulièrement dans la Galilée. Je ne parle pas de la généalogie de Jésus-Christ; sur ce point, les contradictions des évangélistes sont proverbiales.

Cette absence absolue d'ordre et de chronologie, ces divergences et ces contradictions permanentes qui s'appliquent à tout, aux discours, aux actes, aux temps, aux lieux, aux personnes, aux circonstances insignifiantes aussi bien qu'aux faits capitaux, ces auteurs qui semblent n'avoir écrit que pour se contredire, tout cela a frappé de bonne heure les docteurs de l'Église. Ils ont essayé de fondre les quatre Évangiles en un seul corps d'histoire, les *harmonies* se sont multipliées, l'érudition a été prodiguée, et tous les efforts tentés pour établir la con-

cordance des faits évangéliques n'ont prouvé qu'une seule chose, l'impossibilité d'y réussir. Et, cependant, M. de Broglie nous assure, de l'air le plus naïvement convaincu, que les quatre récits sont parfaitement clairs, précis et concordants. Heureusement qu'il a pris soin de nous avertir qu'il ne connaît pas les textes, qu'il n'a aucune érudition ni générale ni spéciale; après l'avoir dit, il l'a prouvé.

Maintenant, si je voulais appliquer à l'ensemble du Nouveau-Testament la critique que j'ai faite sur un seul point, il en résulterait, avec la même évidence, qu'il n'est pas sûr que les Évangiles aient été écrits par ceux dont ils portent le nom; que le texte primitif a été altéré; qu'ils renferment, au lieu de la véritable histoire de Jésus-Christ, un mélange de traditions historiques, légendaires et mythiques, et que les auteurs ont mêlé à quelques faits vrais une multitude d'autres faits imaginaires pour faire du personnage historique un idéal religieux.

M. de Broglie, qui touche à toutes les questions, tranche celle des miracles avec sa légèreté habituelle. Une discussion sur ce sujet devant me mener plus loin que je ne veux aller en ce moment, je me borne à une seule observation. Dans notre siècle d'incrédulité, un homme qui ferait un seul des miracles attribués à Jésus-Christ verrait infailliblement l'Europe à ses pieds. En moins de trois ans, Jésus-Christ opère trente-trois prodiges de nature à remplir tous les esprits d'admiration et tous les cœurs de reconnaissance. Il les opère en présence de multitudes nombreuses, au milieu d'un peuple superstitieux, attendant le Messie et disposé à le reconnaître aux signes les plus équivoques; et cependant il ne trouve que des in-

crédules. Près de Nazareth, il ressuscite un mort, et les habitants veulent le tuer ; à Capharnaüm, il ressuscite la fille d'un rabbin, et il est chassé ; aux portes de Jérusalem, il ressuscite Lazare, mort depuis quatre jours, et il est obligé de fuir. Il est arrêté, jugé, condamné, et de tous ceux qu'il a consolés, guéris, délivrés du démon et de la mort, des cinq mille individus qu'il a nourris avec cinq pains et deux poissons, pas un seul ne se présente pour défendre le divin bienfaiteur devant ceux qui l'accusent indignement d'imposture. Voilà un miracle que je recommande à M. de Broglie.

J'ai dit, en commençant, que M. de Broglie accepte sans critique les légendes les plus décriées. Obligé de me borner, je n'en citerai qu'une seule, celle de l'invention de la vraie croix par la mère de Constantin. Cette invention, disparue depuis longtemps de tous les livres sérieux, M. de Broglie la raconte longuement sans y trouver matière à une seule objection. Voyons sur quoi elle repose.

Les croix des suppliciés étaient de ces bois que les Romains appelaient « malheureux » *infelicia ligna*, et qu'ils abandonnaient à qui voulait les prendre. Il est certain que ni les apôtres ni les disciples ne songèrent à emporter la croix de Jésus-Christ. Trente-neuf ans après sa mort, Jérusalem fut brûlée et rasée par les Romains. En 130, Adrien la fit rebâtir, la remplit de païens qui placèrent un pourceau de marbre sur la porte principale, la statue de Vénus et celle de Jupiter à l'endroit où Jésus-Christ avait été crucifié et enterré. Saint Jérôme dit que ces statues restèrent à leur place pendant plus de 180 ans, qui, joints aux 130 précédents, font 310 ans pendant lesquels les chrétiens n'ont jamais pensé à la vraie croix.

En 326, Hélène, mère de Constantin, voyageant en Orient, voulut retrouver le sépulcre du Christ, que les païens avaient fait disparaître sous des monceaux de terre et d'immondices. Les fouilles réussirent au delà de ses espérances, et, avec le tombeau, les ouvriers trouvèrent trois croix parfaitement intactes. « On ne mit pas un mo- « ment en doute, dit M. de Broglie (t. II, p. 120), que ce « ne fussent les instruments du supplice du Sauveur et « des deux larrons crucifiés à ses côtés. » Comment les distingua-t-on ?

Les auteurs de ce récit, Ruffin, saint Ambroise, Socrate, Théodoret et Sulpice Sévère, ne sont pas d'accord. Sulpice Sévère dit que la croix de Jésus-Christ fut reconnue en touchant un mort qu'elle ressuscita ; saint Ambroise, par l'inscription que Pilate y avait fait placer ; Ruffin, Socrate et Théodoret, par l'attouchement d'une malade qui fut guérie immédiatement. Voilà donc trois pièces de bois qui, dans une ville saccagée et brûlée, se conservent intactes pendant plus de trois cents ans. Pour la croix de Jésus-Christ, passe encore ; mais celle du mauvais larron, retrouvée aussi tout entière, comment expliquer ce miracle ? Ce n'est pas tout. Eusèbe, évêque de Césarée, ami de Constantin et de sa mère, et qui rapporte avec les plus grands détails les événements de son temps, ne dit pas un mot de cette découverte qu'il aurait certainement connue un des premiers. Ces considérations n'ont pas arrêté M. de Broglie. Il croit à l'invention comme ces dévotes du quatrième siècle, qui portaient au cou, en façon de préservatif, de prétendus morceaux de la vraie croix et quelques mots de l'Évangile, et dont saint Jérôme disait :

« Elles ont peut-être le zèle du Seigneur, mais cer-
« tainement elles n'en ont pas la science. »

Ce n'est pas non plus par la science que brille M. de Broglie. Il a de la distinction dans l'esprit, il expose clairement les faits, il écrit correctement ; mais pour raconter comme il convient la chute de l'empire romain et l'établissement du christianisme, il faut des qualités d'érudit et de critique qu'il aura peut-être plus tard, mais qu'il ne possède pas encore. Si M. de Broglie veut écrire l'histoire du christianisme, qu'il se dépouille de toute idée préconçue, et surtout qu'il n'ait plus l'étrange idée de soumettre ses travaux à l'approbation des théologiens. Vouloir faire accorder la critique moderne avec l'orthodoxie romaine, c'est tenter l'impossible, c'est oublier le précepte de Jésus-Christ, qui recommande de ne pas mettre le vin nouveau dans de vieilles outres.

LA COMPAGNIE DE JÉSUS [1]

La compagnie de Jésus a été fondée le 27 septembre 1540. Depuis lors, les jésuites ont été en guerre avec le reste de la société. Pendant trois cents ans, sans interruption, ils ont vu se soulever contre eux les peuples, les gouvernements, les rois, les papes, les évêques, le clergé, les ordres religieux, les parlements, les facultés, les universités, toutes les écoles, tous les partis. Ils ont été accusés de tous les crimes et chassés de tous les pays. Une réprobation aussi générale, aussi éclatante et aussi tenace est sans exemple. Est-elle juste ?

Pour le savoir, il faut lire une histoire détaillée de cette société célèbre et, pour plus d'impartialité, une histoire faite, soit par les jésuites eux-mêmes, soit avec leur concours ou leur approbation, par exemple, celle de M. Crétineau-Joly, rédigée en quelque sorte sous leurs yeux, avec des documents tirés de leurs archives, approuvée par le chef, et répandue à profusion par les agents de la compagnie.

Cette histoire confond la raison. On y voit une société inquiète, turbulente et ambitieuse se répandre sur le monde ; ses membres, toujours audacieux, souples, intri-

[1] *Clément XIV et les Jésuites*, par M. Crétineau-Joly. — *Histoire du pontificat de Clément XIV*, par le P. Theiner. — *Clément XIII et Clément XIV*, par le P. de Ravignan.

gants et brouillons, se glisser par l'intrigue et par la faveur dans les États et dans les familles, et y semer invariablement la zizanie, le désordre, le scandale, la guerre civile. Saint Paul se faisait tout à tous pour conquérir tout le monde à Jésus-Christ; les jésuites, pour étendre leur domination, ont pris tous les masques, parlé tous les langages, flatté toutes les passions, courtisé tous les pouvoirs ; ils n'ont eu d'invariable que leur dévouement à tous les gouvernements despotiques. Il n'est pas une liberté qu'ils n'aient attaquée, pas une tyrannie qu'ils n'aient soutenue. Soumis jusqu'à la servilité, comme nous les voyons aujourd'hui en Autriche, ils ne sont fiers et insolents qu'avec les petits, les vaincus et les opprimés.

La religion n'a jamais été pour eux qu'un instrument de règne. Mandarins en Chine, talapoins à Siam, musulmans à Constantinople, protestants en Suisse, ils ont toujours subordonné leur culte à leur intérêt. Condamnés pour leur idolâtrie par trois ou quatre papes, ils ont été blâmés par Benoît XIV pour leurs pratiques puériles et superstitieuses, notamment pour leur fameuse dévotion au sacré cœur de Jésus.

Ils vantent leur dévouement à l'Église et leur soumission au pape. L'Église n'a jamais eu de plus grands perturbateurs, le pape de sujets plus rebelles. Nul n'a encouru plus fréquemment et plus obstinément bravé les censures de l'Église. Après avoir été censurés plus de quarante fois par les universités et les facultés de théologie, ils l'ont été plus de cent fois par les évêques et les archevêques de France (de 1554 à 1759), trois fois par les assemblées provinciales du clergé (1650, 1660), sept fois par les assemblées générales du clergé (1615, 31, 41, 43, 50, 57

et 1700), près de cent fois par décrets, bulles et lettres apostoliques de la cour de Rome (1598 à 1762).

Comme ils prêtent le flanc de tous les côtés, ils ont été condamnés sur tous les points, sur le dogme, sur la morale, sur la discipline. En 1640, le clergé français se plaint de leurs casuistes, « qui tendent moins à corriger les pé« chés qu'à les faire commettre. Il condamne leur théo« logie comme portant les âmes au libertinage, à la cor« ruption des bonnes mœurs ; violant l'équité naturelle « et le droit des gens ; excusant les blasphèmes, usures, « simonies et plusieurs autres péchés des plus énormes, « etc... » Dans son assemblée de 1655, le clergé réitère ses plaintes. Les évêques signalent « l'état déplorable où « les jésuites ont mis leurs diocèses par leurs doctrines, qui « ont tellement altéré la morale chrétienne et les maximes « de l'Évangile, qu'une profonde ignorance serait plus « souhaitable qu'une telle science qui apprend à tenir « toutes choses problématiques, et à chercher des moyens, « non pas pour exterminer les mauvaises habitudes des « hommes, mais pour les justifier et pour leur donner « l'invention de les satisfaire en conscience. »

Les jésuites répondent à ces condamnations par une *Apologie*. Les évêques réunis dans l'assemblée de 1700 censurent cette apologie comme « contenant en abrégé « les principales corruptions de cette mauvaise morale, « maximes fausses, pernicieuses, impies, contraires à « l'Évangile, qui corrompent les cœurs des chrétiens et « la sainteté de notre religion ; qui servent de scandale « aux fidèles dans l'Église en y causant leur perte, et aux hérétiques hors de l'Eglise en les empêchant d'y revenir. »

L'archevêque de Sens leur reproche d'approuver les

maximes épicuriennes, « les opinions les plus détestables « touchant l'homicide, la calomnie, les vols domestiques, « la corruption des juges, se jouant des lois divines et « humaines touchant les usures, etc. » L'évêque de Nevers dit que leur doctrine peut être appelée « le Testament « nouveau de la chair et de la cupidité ; » qu'elle favorise « les excès les plus honteux de l'Alcoran des Turcs, ou« vrant la porte à toute sorte de déréglements et de liber« tinages ; éteignant la lumière de la foi et même de la « raison, scandaleuse à l'Église, pernicieuse aux États, « abominable devant Dieu, et qui doit être en exécration « à tous les hommes. »

Les jésuites répliquent par de nouvelles apologies, entre autres par celle du P. Moya, publiée à Lyon, *cum approbatione et superiorum permissu,* dont le procureur général de Harlay a parlé en ces termes : « L'homicide, « le larcin, la simonie, l'usure, la calomnie et d'autres « crimes qu'on n'ose nommer publiquement, y sont auto« risés par la licence de ces nouveaux casuistes... Cette « pernicieuse doctrine, le relâchement et le libertinage « rendaient ce livre infâme l'horreur de tous les gens de « bien. » La Sorbonne censure cet ouvrage, le parlement enregistre la censure. Les papes Alexandre VII, Clément X et Innocent XI joignent leur condamnation à celle du clergé de France.

Pour toute réponse, les jésuites publient les œuvres des PP. Taverne, Stoz, Hurtado, Francolin, Fontaine, Casnédi, Marini, Lacroix, etc., etc., où les doctrines condamnées sont répétées et maintenues. « Bien loin, dit « l'évêque de Soissons, d'abandonner le livre... en le « retirant des mains des fidèles, on affecte, au contraire,

« d'en faire l'éloge comme d'un livre excellent. On le « répand de toutes parts ; on en inonde les maisons reli- « gieuses ; on en multiplie les éditions ; on le traduit en « différentes langues pour en infecter tous les États « catholiques ; on décrie comme des hommes jaloux, « prévenus, ignorants, et même suspects dans la foi, ceux « qui se déclarent contre ; en un mot, il n'est rien qu'on « ne mette en œuvre pour décréditer la délibération des « premiers pasteurs, et pour braver les précautions qui « leur ont paru si nécessaires. Le jugement du saint-siége « n'a pas été plus respecté que celui des évêques de « France. »

Censurés ainsi par plus de vingt évêques, les jésuites font tête à l'orage. Ils continuent à enseigner leurs doctrines à Douai, à Louvain, à Rouen, à Liége, à Tournai, à Caen, à Auxerre, à Sens, à Reims, à Paris même. L'assemblée générale du clergé de 1700 croit « que des dés- « ordres qui ne pouvaient être réprimés par le pouvoir « de quelques évêques en particulier le seraient par l'au- « torité unanime d'une assemblée épiscopale. » Un blâme plus solennel est infligé à la compagnie.

L'assemblée du clergé se trompait. L'orgueil des jésuites n'en fut pas rabaissé. Ils résistèrent comme ils l'avaient fait jusque-là, comme ils l'ont fait depuis lors. Ils ont résisté à Paul IV, sur la triennalité du généralat ; à Clément VIII, sur la réforme de leur institut ; ils ont menacé Paul V de dix mille plumes de jésuites, pour intimider ce pape et le forcer de suspendre la publication des décisions de la congrégation *De auxiliis* ; ils se sont moqués des défenses réitérées que Urbain VIII, Clément IX, Clément X, Clément XI, faisaient aux missionnaires de con-

tinuer leur commerce, qui aboutit à la fameuse banqueroute du P. Lavalette.

Dans la question si connue des rits chinois, ils ont formellement désobéi aux décrets d'Urbain VIII, d'Innocent X, de Clément IX, de Clément X, d'Innocent XII, de Clément XII et de Benoît XIV. Ils se sont moqués et ils se moquent encore de toutes les condamnations dont leurs livres ont été frappés, notamment du décret de Benoît XIV et de Clément XIII contre les ouvrages du Père Berruyer, qu'ils continuent d'imprimer, de vendre, de faire lire à leurs élèves, de traduire en toutes les langues et de répandre partout.

Quant aux évêques, l'histoire du clergé de France porte à chaque page la preuve de la rébellion obstinée des jésuites : ils ont lutté en 1644 contre l'archevêque de Bordeaux ; en 1649, contre l'archevêque de Sens ; en 1659, contre l'archevêque de Bourges ; en 1669, contre l'évêque d'Agen ; en 1667, contre l'évêque de Pamiers ; en 1697, contre l'archevêque de Reims ; en 1711, contre l'archevêque de Paris ; en 1748, contre l'évêque de Boulogne.

Et quand ils se bornaient ainsi à résister, c'est qu'ils étaient faibles ou forcés de céder au soulèvement de l'opinion publique. Devenus forts et maîtres de la situation, ils ont frappé, opprimé, persécuté jusqu'à la mort. Dans l'Église, comme hors de l'Église, nul n'a combattu leur ambition ou leur doctrine, sans éprouver les effets de leur ressentiment. C'est bien à eux que s'applique ce passage des Actes de Apôtres : *Quem prophetarum non sunt persecuti?* Ils ont persécuté, en Espagne, l'archevêque de Tolède et l'archevêque de Saragosse ; en Angleterre, l'évêque de Chalcédoine ; dans les Pays-Bas, l'archevêque

de Malines et l'évêque de Gand; dans les Philippines, l'archevêque de Manille; dans le Pérou, l'archevêque de Sainte-Foi; dans le Paraguay, l'évêque de ce pays.

Au Mexique, ils ont fait mettre en prison et destituer judiciairement Juan de Palafox, évêque d'Angelopolis, qui s'évada et fut rétabli sur son siége par le pape et par le roi. Le cardinal de Tournon fut moins heureux. Il avait été envoyé en Chine comme légat, pour mettre un terme aux scandales des jésuites. Ceux-ci, profitant de leur crédit auprès de l'empereur, firent emprisonner le cardinal dans leur propre maison, où, après toute sorte de persécutions, il mourut le 7 juin 1710. « Quand l'esprit « infernal serait venu en Chine, disait-il, il n'y aurait pas « fait plus de mal que les jésuites. » On a accusé les RR. PP. de l'avoir empoisonné; c'est une erreur: ils se sont bornés à le laisser mourir de faim. En apprenant la nouvelle de cette mort, Innocent XIII témoigna la plus vive indignation contre les jésuites, qu'il appela « promoteurs de « l'emprisonnement des missionnaires, archers pour les « prendre et geôliers pour les garder. »

Il nous serait facile d'allonger cette liste: nous pourrions rappeler qu'ils ont outragé les évêques dans l'assemblée de 1664; qu'ils les ont chansonnés au Paraguay, promenés en mascarade au Mexique, bafoués publiquement à Mâcon, et joués sur un théâtre à Castres. Nous pourrions raconter l'histoire de Maigrot, de Sotello, de Matthieu de Castro, de Castoran, de Visdelou et de tous les autres vicaires apostoliques qui ont été emprisonnés et torturés pour avoir refusé de servir d'instrument à la compagnie de Jésus.

Les papes n'ont pas été mieux traités. Clément VIII con-

damne les opinions de Molina ; les jésuites, dans une thèse soutenue à Alcala, mettent en question « s'il est de foi « qu'un tel pape soit vraiment pape. » Paul V se dispose à publier la bulle qui anathématise la doctrine de Molina ; le général Aquaviva le menace de dix mille plumes de jésuites prêts à résister à l'autorité du saint-siége. Clément XI interdit les idolâtries pratiquées en Chine par les jésuites ; ceux-ci déclarent que la bulle est « une chi« mère » qui mérite d'être « sifflée de tout le monde. » Benoît XIII veut approuver une doctrine contraire à la leur ; ils menacent de mettre l'Église et l'État en combustion. Ils travaillent à exciter un soulèvement dans le collége des cardinaux et font trembler le pape sur son siége. Benoit XIV proscrit définitivement les cérémonies chinoises ; ils lancent contre lui les satires les plus sanglantes. Alexandre VII adresse à la faculté de théologie de Louvain un bref où il déclare très-sûre et inébranlable la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas ; les jésuites répliquent que ce bref a été obtenu par l'instigation du diable (*per machinam diabolicam impetratum*).

Avant de parler de la conduite politique des jésuites, nous avons voulu rappeler sommairement ce qu'ont fait pour l'Église ces *habiles et vigoureux rameurs de la barque de saint Pierre*. En religion comme en politique, ils ont tout sacrifié à leur intérêt personnel et actuel. Il importait à la Société d'attirer à elle les riches et les grands, livrés pour la plupart à l'égoïsme et à la corruption. Les casuistes de la compagnie ont inventé une morale accommodante et élastique. Ils ont écrit, avec approbation des lecteurs, docteurs et censeurs de la Société, cinquante ouvrages sur le probabilisme, où non-seulement il y a

oui et *non*, mais où le *oui* et le *non* sont également sûrs ; trente-cinq pour l'irréligion, sept pour le blasphème, dix-sept pour l'impudicité, vingt-huit pour le parjure et le faux témoignage, cinq pour la prévarication des juges, trente-six pour l'homicide, etc.

Les jésuites s'étant faits négociants, il fallait, pour alimenter leur commerce, attirer des idolâtres de la Chine et de l'Inde. Les casuistes fabriquent un système qui permet aux Indiens et aux Chinois d'être chrétiens sans cesser d'être idolâtres. Ils ont ainsi ouvert les portes du ciel à tous les vices, à toutes les folies, à tous les crimes.

Quand les évêques les ont censurés, ils ont nié la nécessité de l'épiscopat ; quand ils les ont approuvés, ils ont exalté leur puissance. Quand les papes les ont condamnés, ils ont contesté leur autorité, mis en doute s'ils étaient des vrais papes, appelé de leurs décrets à l'empereur de la Chine et combattu leurs bulles dans toutes les Indes. Au contraire, quand les papes ont été leurs esclaves, ils ont proclamé leur infaillibilité et persécute quiconque ne reconnaissait pas cette infaillibilité chimérique. Ils ont traité les rois commes les papes, prêché le régicide contre ceux qu'ils ne pouvaient pas asservir ; sacrifié au despotisme des autres lois, la justice, la raison, les droits des peuples. Voilà l'esprit de la compagnie de Jésus.

Assurément, nous n'aurions rien à reprocher aux jésuites s'ils s'étaient bornés à compromettre par leurs excès l'autorité du pape et de la religion romaine; mais ils ont été pour les États de plus grands fléaux encore que pour l'Église, et voilà ce qui nous intéresse.

L'histoire nous les montre inspirant les horreurs de la Ligue, les crimes de la Saint-Barthélemy, les dragonnades,

les guerres de religion, attisant les passions pendant la guerre de Trente ans, troublant, par leurs intrigues, l'Angleterre, l'Écosse et les Pays-Bas. Ils ont été les confesseurs des rois en Espagne, en Angleterre et en France. Quel crime ont-ils empêché? quel droit ont-ils défendu? quelle liberté ont-ils réclamée? Ils ont eu l'autorité de la chaire et du confessionnal: qu'en ont-ils fait? Ils l'ont employée à détruire les libertés anglaises en égarant Charles II et Jacques II, à faire exterminer les habitants des Cévennes et à chasser les protestants par la révocation de l'édit de Nantes. C'est à eux que la France doit d'avoir été agitée, pendant plus de cent ans, par les discussions sur le jansénisme, lesquelles l'avaient rendue la risée de l'Europe.

Nous ne parlerons pas du rôle que les jésuites ont joué en France depuis le rétablissement de la compagnie, en 1814. Libres de se montrer au grand jour, dit M. de Pradt, ils ont reparu dans les bagages de toutes les contre-révolutions armées, rétablissant le despotisme, et cela suffit pour indiquer d'où ils viennent et où ils vont. Ils ont été les conseillers de Grégoire XVI et les instigateurs des mesures qui ont souillé à jamais ce pontificat de triste mémoire; ils ont élevé et inspiré cet odieux François IV, duc de Modène; ils confessent et ils conseillent encore le roi de Naples; ils ont bouleversé la Suisse et attiré des maux infinis sur l'Italie.

A la fin, ces attentats réitérés et systématiques contre la morale publique, les droits du peuple, les prérogatives des puissances politique et religieuse et la sûreté d'État, ont soulevé dans le monde une explosion irrésistible de haine et d'indignation. Les jésuites, dont le nom est de-

venu une injure, ont été frappés, chose inouïe! de trente-neuf expulsions. Dans le seizième siècle, ils ont été chassés d'Angleterre, de France, du Portugal, du Japon, de la Hongrie, de la Transylvanie, de Vienne, d'Anvers, de Ségovie, de Saragosse, de la Valteline. Dans le dix-septième siècle, chassés de nouveau d'Angleterre deux fois, de Venise deux fois, de Naples, des Pays-Bas, de la Russie, de la Bohême, de la Moravie, de Malte, de l'Inde, de la Chine et du Japon; dans le dix-huitième siècle, chassés encore de la Savoie, du Portugal, de l'Espagne, des Deux-Siciles, de Parme et de Malte. Enfin, Rome elle-même, sanctionnant de son autorité l'arrêt de l'autorité civile et de l'opinion universelle soulevée, supprime la compagnie de Jésus par un bref de Clément XIV, le 21 juillet 1773.

Ce bref, lancé par un des papes les plus honnêtes qui aient occupé la chaire pontificale, et appuyé sur des faits connus de l'univers entier, est regardé par les jésuites et par leurs défenseurs qui se piquent de quelque franchise, comme l'acte d'un pontife qui a lâchement cédé à l'esprit de son temps, sacrifié par faiblesse et par trahison un ordre religieux irréprochable, qui formait la plus forte milice du christianisme, qui avait été le boulevard de l'unité catholique contre les protestants, et qui était encore la pépinière des meilleurs instituteurs de la jeunesse en Europe.

C'est l'opinion de M. Crétineau-Joly, qui, dans son livre intitulé : *Clément XIV et les Jésuites*, représente Ganganelli comme le complice simoniaque des philosophes, des jansénistes, des hommes d'État et des courtisans, conjurés contre la compagnie de Jésus.

Le père Theiner, prêtre de l'Oratoire, consulteur des congrégations de l'Index et du Saint-Office, préfet-coadju-

teur des archives secrètes du Vatican, membre du collége théologique de l'université romaine, et nous verrons plus tard que ces titres ont leur signification, a répondu à l'ouvrage de M. Crétineau par une *Histoire du pontificat de Clément XIV,* où il accuse le défenseur des jésuites d'avoir « dépassé les limites de la modération, de la charité « et de la justice d'une manière odieuse. » *Clément XIV et les Jésuites* est, dit-il, « une œuvre stigmatisée d'une « ineffaçable souillure dans le domaine de la littérature « et de l'histoire ecclésiastique, et qui demeurera tou- « jours l'objet de l'indignation des catholiques sincères « et de tous les amis de la vérité, à quelque croyance re- « ligieuse qu'ils appartiennent. Depuis le commencement « jusqu'à la fin, cet ouvrage n'est qu'un tissu de calom- « nies indignes, dans lequel l'auteur cherche à flétrir tous « les actes du pontificat de Clément XIV, et à déshonorer « le sacré collége tout entier. »

Le P. Theiner soutient que Clément XIV a été « pur, « grand, sans tache, admirable même, non-seulement « dans le conclave, mais aussi et surtout dans la question « des jésuites et pendant toute la durée de son ponti- « ficat. »

Les deux ouvrages sont empreints de cette acrimonieuse vivacité que les écrivains catholiques apportent, en général, dans toutes leurs discussions; mais, de part et d'autre, la situation est franche et le langage net; on sait où tendent l'attaque et la défense. Il n'est pas aussi facile de comprendre ce que veut le P. de Ravignan, et pourquoi il intervient dans cette controverse.

Boulainvilliers affirme qu'un jésuite n'écrira jamais une bonne histoire de France, il a raison. Seulement, il aurait

pu aller plus loin et appliquer à l'histoire d'une manière absolue, et aux prêtres en général, ce qu'il dit de la France et des jésuites. Le clergé français, pour ne parler que de celui-là, a rendu aux lettres d'immenses services. Aiguillonnés par les protestants, si instruits et si redoutables dans la controverse, évêques, moines et abbés se mirent à l'œuvre, et ils ont laissé des compilations qui sont d'impérissables monuments de la patience la plus admirable, du travail le plus opiniâtre, de la plus vaste capacité et de la plus profonde érudition. Malheureusement, la plume de ces infatigables travailleurs était enchaînée dans leur robe comme dans une prison, et il n'est guère sorti ni d'un cloître, ni d'un séminaire, de véritable et grand historien.

Quant aux jésuites, ils ont produit, en tout genre, un nombre considérable de bons écrivains, de savants distingués, et d'excellents instituteurs; mais la science historique ne leur doit rien, ou plutôt elle ne leur doit que des reproches.

La P. Strada n'a écrit que pour justifier Philippe II d'avoir méconnu tous les droits, foulé aux pieds toutes les lois, violé tous les traités; pour inviter les Pays-Bas à souffrir patiemment le plus odieux despotisme. Mably l'a bien jugé en disant qu'il a fait de l'histoire un poison, et que son livre tombe continuellement des mains.

L'histoire d'Espagne du P. Mariana est un fatras indigeste, où les confesseurs, les moines, les saints et les miracles tiennent la place des peuples, des rois, des guerriers, des coutumes et des institutions.

Le P. Daniel, s'occupant plus des intérêts de sa compagnie que de ceux de la France, a rempli son Histoire, si ennuyeuse et si mal écrite, de flagorneries pour les rois

et pour la noblesse. Boulainvilliers lui reproche *dix mille* erreurs. Le P. Griffet a essayé, sans y réussir, de corriger les défauts de cette histoire. Ses dissertations ne sont ni plus intéressantes, ni plus instructives, ni plus dignes.

Mézerai, par sa franchise, son amour du peuple et sa haine de toute oppression, compromit sa fortune. Ce judicieux et fier écrivain, pour avoir écrit selon sa conscience et ses principes, fut privé par Colbert de la pension de quatre mille francs que Richelieu avait attachée à la qualité d'historiographe de France. Le P. Daniel, par sa servilité, obtient une pension et le brevet d'historiographe.

Que dire du P. Loriquet, dont le nom, depuis longtemps, est devenu proverbial? Nous en appelons au souvenir de ceux qui, comme nous, dans leur enfance, ont été condamnés à apprendre et à réciter son histoire.

Dans l'histoire ancienne, les jésuites n'ont fait ni plus ni mieux: l'histoire romaine du P. Catrou est assommante; l'histoire du Peuple de Dieu, par le P. Berruyer, est un travestissement scandaleux, et, à part leurs travaux sur la Chine, on peut dire, sans exagération, que les jésuites n'ont touché à l'histoire que pour la falsifier, pour répandre des erreurs, propager des mensonges, ou dissimuler les vérités les plus importantes, ce qui est aussi une manière de tromper le lecteur.

Le P. de Ravignan est resté fidèle à la tradition. Il déclare dans sa préface qu'en publiant son livre *Clément XIII et Clément XIV*, il obéit « à la pensée d'un homme qui « n'est plus. Le R. P. Roothaan, de pieuse mémoire, m'a« vait écrit, dit-il, peu de temps avant la cruelle maladie « qui nous l'a ravi. L'ouvrage du R. P. Theiner, pour« quoi ne le dirais-je pas? l'avait profondément affligé. Il

« y voyait non-seulement la Société de Jésus attaquée, « mais le saint-siége et Clément XIV mal défendus et « même compromis. »

Si le P. Roothaan vivait encore, à coup sûr il serait peu satisfait. Que voulait-il? venger son institut, défendre le saint-siége. L'ouvrage du P. de Ravignan ne défend ni l'un ni l'autre, tant s'en faut. Jamais, au contraire, les jésuites n'ont eu d'apologie plus insuffisante, jamais la papauté n'a été livrée plus ouvertement à la critique de ses ennemis. D'ailleurs, et disons-le pour être juste, il était difficile qu'il en fût autrement.

La compagnie de Jésus avait déjà un avocat. A l'époque où les chefs du Sunderbund fuyaient devant les troupes du général Dufour, au milieu des éclats de rire de l'Europe, au moment où M. de Montalembert faisait, à la Chambre des Pairs, l'oraison funèbre de ces absolutistes au pied léger, un jésuite amateur resta seul sur la brèche. Depuis lors, ce soldat irrégulier du jésuitisme en déroute n'a plus lâché le drapeau. Se faisant anathème pour la Compagnie, il a formellement accusé de prévarication le pape qui l'a supprimée, et il a mis dans son livre tant de logique et de hardiesse, que Rome s'en est émue; Pie IX, trouvant sans doute que, comme Diomède, M. Crétineau-Joly frappe la papauté en tirant sur Clément XIV, a chargé le P. Theiner de répondre à ce catholique indiscipliné. Le choix était heureux; le P. Theiner a fait un livre trop germanique, peut-être, un peu lourd et difficile à lire, mais très-solide, très-instructif et rempli de documents du plus haut intérêt.

La discussion ainsi engagée, on ne voit pas que les jésuites eussent à y intervenir. Mais, puisqu'ils s'en mêlaient,

qu'avaient-ils à faire ? évidemment, de deux choses l'une : ou reprendre, pour la soutenir énergiquement, la thèse de M. Crétineau-Joly, ou bien se ranger à l'opinion du père Theiner, en plaidant, pour la compagnie supprimée, les circonstances atténuantes. La franchise et la logique n'admettaient que ces deux conduites. Le père de Ravignan n'a tenu ni l'une ni l'autre.

Il a pris entre les deux adversaires une position si fausse, que dans son livre, composé pour défendre à la fois le pape et la compagnie de Jésus, il n'y a pas un document qui, pour un catholique sincère, ne soit une tache sur la mémoire de Clément XIV, pas un argument qui ne tombe droit sur les enfants du bienheureux saint Ignace. Les démonstrations du P. Theiner restent intactes, et, quant à celles de M. Crétineau-Joly, le P. de Ravignan semble avoir voulu imiter les accusés qui, par des explications intempestives, détruisent tout l'effet du discours de leur avocat.

Ce qui frappe dans cet ouvrage, c'est que le P. de Ravignan y parle des jésuites de façon à prouver, ou qu'il connaît médiocrement leur histoire, ou bien qu'il la dénature. Prenons un exemple. Les jésuites sont accusés et convaincus de se livrer, contrairement aux canons, à toutes sortes de trafics. C'est même de leurs opérations commerciales que sont venues leurs plus grandes tribulations, puisque la banqueroute du P. Lavalette les a forcés de publier leurs constitutions. Cependant le P. de Ravignan affirme (p. 64 et 65) que ce sont là des *calomnies absurdes*, et que toutes les investigations n'ont rien produit à la charge des jésuites. « Rien, dit-il, « absolument rien. Pas un fait, pas un nom qui accusât

« des opérations commerciales. Pour la France seule, « un coupable fut réellement trouvé, le P. Lavalette. » Quand un homme tel que le P. de Ravignan ne recule pas devant de telles assertions, il n'y a qu'un moyen de lui répondre : c'est de citer les faits.

Si tout ce qu'on dit des opérations commerciales de la compagnie de Jésus n'est qu'un tissu de mensonges, pourquoi donc Urbain VIII a-t-il publié, le 22 février 1633, la bulle *Ex debito pastorali*, où le commerce est si formellement interdit aux jésuites ? Pourquoi, si les jésuites n'avaient pas désobéi à Urbain VIII et continué leurs trafics, Clément IX a-t-il lancé contre eux, le 17 juin 1669, la bulle *Sollicitudo pastoralis officii*, où les prescriptions de la bulle précédente sont citées, confirmées et étendues ? Pourquoi le cardinal de Tournon a-t-il rendu à Pékin, le 17 mai 1706, l'ordonnance où il condamne et casse, comme usuraires, les contrats faits par les PP. Grimaldi et Pereira, jésuites attachés au collége de cette ville ? Pourquoi, par les bulles du 25 février 1741 et 13 juillet 1756, où les jésuites sont nominativement désignés, Benoît XIV leur défend-il de vendre, dans leur apothicairerie, aucune drogue simple ou composée, préparée ou non préparée ?

Pourquoi le cardinal Saldanha, chargé par Benoît XIV de visiter les maisons des jésuites du Portugal, de les réformer et de les ramener à la pratique exacte de leurs devoirs, s'exprime-t-il de la manière suivante, dans son rapport du 15 mai 1758 ?

« Le scandale que ces trafics illicites ont causé dans « ces royaumes et leurs dépendances, est devenu si public « et si révoltant, qu'il a été forcé d'appeler au secours des

« saints canons et des constitutions apostoliques les lois « mêmes de l'État... Nous avons été informé avec certi- « tude (ce qui nous a pénétré de la plus vive douleur) « que, dans les colléges, noviciats, maisons, résidences et « autres lieux des provinces et vice-provinces de l'ordre « de la compagnie de Jésus, il se trouvait des religieux si « obstinément endurcis dans leurs trangressions, que sans « crainte de Dieu ni respect humain, au grand détriment de « leur âme et au grand scandale de tous les fidèles; imi- « tant les vendeurs que Notre-Seigneur Jésus-Christ chassa « avec un fouet hors du temple, ils sont non-seulement « occupés à recevoir et à délivrer des lettres de change, « comme font les banquiers et gens de commerce, mais « même à vendre des marchandises apportées d'Asie, « d'Amérique et de l'Afrique, comme si ces colléges, mai- « sons et noviciats étaient des magasins de commerçants « et des boutiques de marchands.

« D'autres, après avoir amassé des fonds considérables « dans leur commerce, ont établi des magasins dans les « villes maritimes, dans les lieux les plus voisins des « ports, où le commerce se fait plus facilement et où ils « vendent eux-mêmes au peuple leur marchandise, « comme tous les autres marchands.

« D'autres enfin, qui sont dans les pays d'outre-mer « dépendants de ce royaume (le Portugal), se sont portés « à un excès de corruption encore plus déplorable et qui « est sans exemple. Ils font venir des drogues dans leur « communauté pour les vendre; ils font saler des viandes « et des poissons qu'ils vendent dans leurs propres mai- « sons, ainsi que de l'huile, du vinaigre et autres comes- « tibles. Ils ont des boucheries et jusqu'à des boutiques

« qui seraient honteuses même pour des séculiers de la « dernière classe du peuple. »

Après le cardinal Saldanha, patriarche de Lisbonne, voici l'évêque d'Angélopolis, Palafox, qui écrivait à Innocent X, le 8 février 1646, une lettre où se trouvent les paroles suivantes : « Quel autre ordre, très-saint « père, depuis l'institution des communautés de moines « et de mendiants, a jamais fait la banque dans l'Eglise de « Dieu; a prêté son argent à usure; a tenu, sous les yeux « de tout le monde, dans ses propres maisons, des bou- « cheries publiques et de très-viles boutiques; a, enfin, « rempli la terre de ses contrats et de ses profanes trafics, « au grand étonnement et au grand scandale des sécu- « liers? »

Pineau, qui en 1756 se trouvait à Rome avec plusieurs de ses compatriotes, dit : « Nous avons été témoins que « dans la Maison Professe du grand *Gesù* l'on vend des « toiles de Hollande, du cacao, du café, du sucre, du « chocolat, des porcelaines, des mouchoirs de dentelles « de Flandre de toute espèce, du tabac, de la soie, du ve- « lours, du drap de Hollande, des toiles peintes, etc... Nous « le pouvons dire très-sûrement, puisque bien des fois « nous avons acheté de ces marchandises, et bien des car- « dinaux, des princes et des cavaliers romains pourraient, « s'ils le voulaient, en rendre témoignage comme nous. « Un homme de considération de notre pays dépensa au « grand *Gesù*, dans le mois de décembre 1757, environ « 200 écus en toile de Hollande, en garnitures de lit, en « mouchoirs et en porcelaines. C'est ce qu'il serait fort « aisé de vérifier dans le livre-journal du père Carvaglio, « premier commis du magasin et du commerce de l'as-

« sistance du Portugal, que je connais fort et qui est « connu de toute la ville de Rome. »

Pineau ajoute que les jésuites vendaient de la marée en Carême et du pain pendant toute l'année. Et même, à cet égard, ils faisaient une rude concurrence à leurs confrères. Les jours de grande fête, il était défendu aux boulangers de cuire du pain ; les jésuites, au contraire, en cuisaient dans leurs maisons, et pouvaient seuls, par conséquent, en donner du frais, ce qui leur assurait un grand débit.

Les jésuites avaient à Rome, et dans toutes les places marchandes, des banques publiques, et il est très-peu de gens d'affaires qui, au siècle dernier, n'aient eu entre leurs mains des lettres de change tirées par les RR. Pères ou sur eux. Nous en avons sous les yeux une datée de Rome, le 31 juillet 1754, et tirée par Antonio Cabral sur le T. R. P. Hyacinthe da Costa, à Lisbonne. C'est surtout dans ces opérations que la compagnie a réalisé d'énormes bénéfices. Elle disait, et longtemps elle a fait croire qu'elle ne pouvait jamais manquer ; mais les faits lui donnèrent de cruels démentis.

En 1645, les jésuites de Séville firent une banqueroute de plus de deux millions, qui réduisit à la misère un grand nombre de familles et donna lieu à un procès scandaleux. Ce procès a été réimprimé souvent et avec raison, rien ne donnant une idée plus exacte de l'industrie de la compagnie de Jésus. Ainsi, par exemple, les révérends Pères, dans l'espoir d'échapper aux conséquences de leur banqueroute, en s'abritant derrière les priviléges et immunités ecclésiastiques, prétendirent que les fonds de leur banque devaient être regardés comme un bien de

l'Église. Mais le conseil de Castille les traita comme de vrais marchands et les renvoya devant les juges ordinaires.

C'est à ce sujet que l'évêque d'Angélopolis écrivit au pape : « Très-saint père, Séville, cette ville si grande et « si peuplée, est aujourd'hui dans la désolation. L'on y « voit dans les larmes des veuves, des jeunes filles, des or- « phelins sans ressources ; une foule d'honnêtes gens, ec- « clésiastiques et séculiers, tous pleurent sur les trompe- « ries que les jésuites leur ont faites. Toutes ces personnes, « aujourd'hui réduites à la misère, se plaignent de la « fraude de ces religieux, qui, après avoir pris plus de « 400,000 ducats et les avoir employés à l'augmentation « de leurs propres biens, ont fait une honteuse banque- « route.

« Les jésuites, accusés au grand scandale de toute l'Es- « pagne et convaincus de cette fraude, ont osé se prévaloir « des exemptions ecclésiastiques et réclamer la juridiction « des conservateurs de l'Église. Mais l'affaire ayant été « portée au conseil royal de Castille, ce suprême tribunal « a décidé que les jésuites, purs laïques dans cette affaire, « devaient répondre devant les juges séculiers, puisqu'ils « font un commerce et des négoces qui ne conviennent « qu'à des laïques !

« Quel spectacle de voir une foule de pauvres réclamer « contre les jésuites, devant les tribunaux séculiers, leur « argent, leur subsistance, leur dot, leur patrimoine, et « former contre la fraude de ces Pères les accusations et « les plaintes les plus amères et les plus déshonorantes ! »

Les preuves de l'ardeur que les jésuites ont toujours mise à conquérir, par tous les moyens, la richesse en même temps que la domination, sont innombrables. Les

révérends Pères ont voulu faire accroire que leurs missionnaires étaient de pauvres enfants de saint Ignace, uniquement occupés à gagner des âmes à Jésus-Christ, et n'ayant d'autre fortune que leurs fatigues, leurs privations, leurs souffrances et leurs vertus. Mais après la lettre de Palafox à Innocent X, on sut à quoi s'en tenir sur ce prétendu désintéressement.

L'évêque d'Angélopolis, parlant des richesses possédées par les jésuites, au Mexique seulement, dit que les deux seuls colléges de ces Pères avaient deux cent mille bêtes à laine, sans parler d'un très-grand nombre de bœufs et autres bestiaux ; qu'une de leurs provinces, composée de dix colléges, exploitait six sucreries, dont la valeur était de plusieurs millions, et que « l'étendue de « leurs terres labourables était si vaste, que, quoique « leurs métairies fussent éloignées les unes des autres de « plus de vingt milles, toutes les terres, bien ensemen- « cées, étaient contiguës. » Pendant que la compagnie s'enrichissait sur tous les points du globe, elle envoyait de temps en temps, dans les rues des grandes villes, quelques-uns de ses étudiants, avec une besace blanche sur leurs longs manteaux noirs, jouer le rôle de mendiants. C'est ainsi qu'on a longtemps dit et cru que les jésuites étaient pauvres. La banqueroute du P. Lavalette mit fin à cette comédie. Cette affaire a fait trop de bruit, et les détails en sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en parler.

Comprend-on maintenant que le P. de Ravignan puisse affirmer et affirmer hautement qu'il n'y a, dans l'histoire des jésuites, « rien, absolument rien, pas un « fait, pas un nom, qui accuse des opérations commer-

« ciales ? » Dénoncés par l'opinion publique, convaincus par l'évidence des faits, les jésuites ont été accusés par des évêques, par des cardinaux, condamnés par les tribunaux civils, par les papes et : le P. de Ravignan ne voit là que des « calomnies absurdes, des imputations ridicules, « de pures fictions. » Une cause est bien mauvaise quand un homme aussi considéré et aussi éminent en est réduit, pour la défendre, à des assertions notoirement contraires à la vérité, confondues d'avance par des faits authentiques et d'irrécusables autorités.

Tout ce que le P. de Ravignan dit dans son livre pour affaiblir le témoignage de l'histoire contre la morale, la politique et l'ambition des jésuites est de la même force. La question commerciale n'est ni le côté le plus faible, ni, tant s'en faut, le point le plus intéressant de l'histoire de la compagnie de Jésus. Mais comme c'est là-dessus que le P. de Ravignan est le plus affirmatif et le plus tranchant, nous avons voulu montrer à quoi tient l'assurance des jésuites, et donner en même temps une idée de la valeur générale de l'ouvrage.

Quant à la mission dont l'avait chargé le père Roothaan, de défendre la compagnie contre les apologistes exclusifs de Clément XIV, et Clément XIV contre les amis trop passionnés des jésuites, on va voir que le P. de Ravignan n'y brille pas davantage.

Lorsque la compagnie de Jésus fut supprimée par Clément XIV, les jésuites étaient depuis longtemps chassés d'Espagne, de France, de Naples et du Portugal. Examinons d'abord les motifs de cette expulsion; nous parlerons ensuite du bref pontifical et des jugements divers qu'en ont portés les catholiques.

« D'où vient donc, se demande le P. de Ravignan « (p. 479), cette répulsion permanente dont les enfants « de saint Ignace ont été l'objet dans tous les temps et « dans tous les lieux ? D'où vient cette haine, cette hor- « reur du nom même de jésuite dans le cœur, non-seu- « lement des hommes réprouvés par le jugement de l'o- « pinion publique pour leur impiété et leurs doctrines « anti-sociales, mais encore dans le cœur de certains « hommes dont la conduite, les mœurs, la science et peut- « être la piété sont connues ? Il y a là une situation que « je crois, à bien des égards, inexplicable. » Rien, cependant, n'est plus facile à expliquer.

La compagnie de Jésus avait été fondée comme un ordre religieux. On la vit bientôt marcher à l'empire sous le masque de la religion. Déjà, en 1545, Melchior Cano, évêque de Canarie, la lumière de l'Église d'Espagne, dénonçait les jésuites comme une peste publique, dans ses conversations, ses conférences particulières, ses sermons publics. Turien, son ami, qui s'était fait jésuite, le priant de ménager son Institut, et alléguant l'approbation qu'il avait reçue du pape, Melchior Cano lui répondit qu'il se croyait obligé en conscience d'avertir les peuples comme il faisait, afin qu'ils ne se laissassent pas séduire par eux. « Si on laisse, dit-il, marcher les membres de « cette société du même pas qu'ils ont commencé, il vien- « dra un temps où les souverains voudront leur résister « et ne le pourront plus. »

Un peu plus tard, le troisième général de la compagnie, François de Borgia, qu'on a fait saint et qui, dans tous les cas, était aussi bonhomme que son aïeul avait été scandaleux, disait à ses enfants : « Il viendra un temps

« où vous ne mettrez plus de bornes à votre orgueil et à « votre ambition ; où vous ne vous occuperez plus qu'à « accumuler des richesses et à vous faire du crédit ; où « vous négligerez la pratique des vertus ; alors, il n'y « aura puissance sur terre qui puisse vous ramener à « votre première perfection, et, s'il est possible de vous « détruire, on vous détruira. » Les jésuites ne tardèrent pas à justifier la prophétie de François de Borgia et la malédiction de Melchior Cano.

Livrés tout entiers à l'intrigue, à la politique et au commerce, on les vit bientôt nombreux, riches et puissants, fonder des établissements dans le monde entier. Soutenus par des rois tels que Philippe II et par le pape, qui comptait s'en servir comme d'une armée toute fraîche contre le protestantisme et la philosophie, ils bravèrent d'abord le soulèvement dés universités, du clergé, des hommes d'État, des philosophes. Soldats dévoués du despotisme politique et religieux, ils prirent librement leur essor, attirant la jeunesse dans leurs écoles, protégeant ou tyrannisant le clergé, confessant les rois et leur inspirant les plus détestables mesures.

« Toujours, chez ces Pères, dit d'Aguesseau, la religion « fut tournée en politique. » Et quelle politique ! l'espionnage, la délation, la proscription, la persécution, la guerre civile. En Allemagne, ils s'opposent à tout rapprochement entre les partis, et écrivent contre *l'interim* d'Augsbourg. En Angleterre, ils conspirent cinq fois contre Élisabeth et sont impliqués dans la conspiration des poudres. En 1560, ils sont condamnés dans l'Inde comme espions du Portugal, et, en 1631, chassés du Japon, qu'ils ont soulevé et couvert de carnage. En 1618, ils insurgent

la Bohême ; en 1619, la Moravie ; en 1606, ils troublent tellement la République de Venise que le sénat les bannit à perpétuité. Cannaye, ambassadeur de France, chargé par Henri IV de lui faire un rapport sur les causes de cette expulsion, lui écrit le 23 août 1606 :

« Le sénat m'a répondu avoir été contraint de les ban- « nir à perpétuité, tant par les injures et diffamations « atroces qu'ils ont prêchées contre la république, que « pour avoir fait tout ce qu'ils ont pu pour faire révolter le « peuple, ayant rendu les pères exécrables et odieux à « leurs enfants, les maris à leurs femmes, les maîtres à « leurs valets, et bref tout le corps du sénat à tous ses « sujets. » Dans une autre lettre au roi, le 24 janvier 1607, Cannaye assure, comme le tenant du doge lui-même, que « la république aime mieux la guerre, la peste et tout « autre fléau, que les jésuites ; » ce qu'il répète encore au cardinal de Joyeuse dans une lettre du même jour, 24 janvier 1607.

En France, les jésuites sont les trompettes, et, suivant l'expression de Thiard de Bissy, évêque de Châlons, les *aumôniers* de la Ligue, les apologistes de la Saint-Barthélemy, qu'ils célèbrent par *l'apothéose de Charles IX*. Ils honorent Jacques Clément comme un saint, arment le bras de Barrière, celui de Gérard, et sont inscrits sur la colonne de Jean Châtel.

Dans l'affaire des jansénistes, ils provoquent la bulle *Unigenitus*, et font lancer contre leurs adversaires plus de quatre-vingt mille lettres de cachet, joignant ainsi l'odieux de la persécution au ridicule de la controverse. Ils font supprimer Port-Royal ; ils inspirent à Louis XIV une haine implacable contre leurs ennemis personnels ; ils lui font

violer les engagements les plus solennels, massacrer les protestants, révoquer l'édit de Nantes ; après quoi ils le félicitent d'avoir fait céder les plus puissantes raisons d'État « à un peu de cire et de parchemin. »

A ce moment, leur puissance était grande ; ils la devaient à leurs intrigues politiques, à l'abus du confessionnal et à l'appui des princes. Cet excès de pouvoir leur tourna la tête et les perdit. Par une juste expiation, ce fut précisément dans les pays où ils avaient le plus abusé de leur crédit que l'explosion contre eux fut plus violente et leur chute plus rapide. Charles III en Espagne et Pombal en Portugal veulent entrer dans la voie des réformes ; les jésuites se dressent comme les défenseurs des abus les plus honteux. Il faut choisir entre ces deux partis : ou briser l'obstacle, ou bien rester dans l'abaissement. C'est alors que commence véritablement, contre la compagnie de Jésus, la coalition des princes. Depuis quelque temps les attentats des jésuites en France, en Angleterre, en Hollande, en Portugal, leur insurrection au Paraguay, avaient attiré l'attention des gouvernements. La situation était pleine de dangers ; les ennemis des jésuites, et ces ennemis étaient partout, n'attendaient qu'une occasion ; les jésuites eux-mêmes la leur fournirent dans le procès du P. Lavalette, qui les couvrit d'opprobre. Ils eurent l'imprudence de publier leurs constitutions, jusque-là tenues secrètes, et de donner ainsi de nouvelles armes à la rancune et au fanatisme de leurs adversaires.

Le P. de Ravignan prétend que les philosophes avaient depuis longtemps organisé une ligue contre la compagnie de Jésus. C'est une erreur. Les philosophes n'aimaient pas les jésuites, mais ils détestaient au moins autant les

jansénistes. Seulement, les jésuites, entraînés par le détestable esprit de leur ordre et fascinés par l'éclat de leur pouvoir, eurent la maladresse de provoquer les philosophes, et, comme Bartholomé, « d'aller droit au solide, » c'est-à-dire à Voltaire. Mal leur en prit. Voltaire fit pleuvoir sur eux le mépris et le ridicule, les livra à la haine et à la risée du monde comme des êtres méchants et dangereux, quand ils n'étaient que ridicules et imbéciles. « Il « donna l'exemple et le ton, dit Diderot, en nous appre- « nant qu'on pouvait impunément se moquer d'un jésuite, « et en apprenant aux gens du monde qu'on en pouvait « rire sans conséquence. »

Il est certain, avait dit le père Letellier, « qu'il n'y a « pas de plus méchantes gens, ni qui soient plus perni- « cieux au monde, que les jésuites ou que leurs accusa- « teurs : les premiers, si ce qu'on dit d'eux dans la *Mo- « rale pratique* est véritable, les derniers s'il ne l'est pas.» C'était un défi ; le grand Arnauld l'accepta, les jésuites furent vaincus ; ils le furent bien plus encore dans leur lutte contre les parlements. On leur prouva à Paris, en Bretagne, en Provence, partout, qu'ils avaient débité d'odieuses doctrines sur la simonie, la magie, l'impudicité, la fornication, le parjure, le mensonge, la prévarication des juges, la compensation occulte, l'homicide, le suicide, la prostitution ; que leurs livres étaient un « ramas d'opi- « nions tendant à restreindre les liens de la société civile, à « rendre la foi humaine douteuse, à jeter le trouble dans « les États et à substituer à l'esprit du christianisme les « plus honteuses superstitions. »

Ce qu'il y eut de pire pour les jésuites, c'est que, assaillis par ce débordement, ils étaient, comme aujour-

d'hui, si déchus de leur splendeur, si dépourvus de bons écrivains, qu'ils n'en purent pas trouver un seul capable de tenir tête à l'orage. Ils furent supprimés après avoir été flétris. Les pierres de Port-Royal leur retombèrent sur la tête, les vieux persécuteurs furent persécutés.

Ici, nous devons faire une observation à laquelle nous attachons quelque importance : « Nos lois, a dit Portalis, « ont licencié cette milice et elles l'ont pu ; car on n'a ja- « mais contesté à la puissance publique le droit d'écarter « ou de dissoudre des institutions arbitraires qui ne tien- « nent pas à l'essence de la religion, et qui sont jugées « suspectes ou incommodes à l'État. » Rien n'est plus dangereux que ces doctrines ; pour notre compte, nous les repoussons de la manière la plus absolue. Si la puissance civile avait le droit que lui attribue Portalis, il s'ensuivrait que les gouvernements sont juges de l'essence des religions, ce qui est non-seulement faux, mais impossible.

L'essence des religions est un abîme que les plus grands esprits ont vainement cherché à sonder, et la puissance civile qui voudrait y descendre avec la lumière vacillante de sa raison, serait presque aussi coupable que Rome l'a été en y portant la sinistre clarté de ses bûchers. Tous les gouvernements qui ont eu cette pensée malheureuse n'ont fait que jeter de plus épaisses ténèbres dans le chaos du sacerdoce.

En outre, si la puissance publique pouvait, comme dit Portalis, dissoudre tout ce qui lui est suspect et incommode, nous serions condamnés au plus intolérable des despotismes ; la liberté civile et la liberté politique pourraient nous être ravies en même temps, au même titre et

même plus naturellement que la liberté religieuse ; car si quelque chose est incommode et suspect aux gouvernements, c'est avant tout la liberté politique. Nous ne voulons pas insister là-dessus, nous nous bornons à indiquer la question et à protester.

Maintenant, parlons du bref de Clément XIV : ici, la question change de face.

Pourquoi Clément XIV a-t-il supprimé les jésuites ? Le clergé, en grande partie, les regardait comme un *fléau et une ruine pour l'Église*, suivant l'expression d'Alain de Solminihac, évêque de Cahors, dont les provinces de Bordeaux et d'Alby demandèrent la béatification après l'assemblée de 1765. Si c'était l'opinion du pape, son bref s'explique. Clément XIII, par son aveugle entêtement, avait tout compromis. La flétrissure imprimée au duc de Parme, qui avait voulu réformer les abus invétérés de l'Église, avait mis le comble à l'irritation des cours bourboniennes. Clément XIII, méconnaissant à la fois l'esprit de son temps et la faiblesse de la papauté, avait cru pouvoir lutter contre Hildebrand ; ce qui fit dire au roi de Prusse : « Le grand-lama du Vatican ressemble à un vieux « danseur de corde qui, dans un âge d'infirmités, veut répéter ses tours de force, tombe et se casse le cou. » La comparaison était juste. En s'obstinant à soutenir les jésuites, le pape était à la veille de se perdre avec eux. A la mort de Clément XIII, le 3 février 1769, le soulèvement contre Rome était général. Ganganelli ne voulut pas sacrifier l'Église à des religieux qu'il regardait comme intrigants et ambitieux.

Benoît XIV, qui avait tant d'esprit, de savoir et de vertus, regardait les jésuites comme les janissaires du saint-siége.

Ganganelli supprima cette milice indocile et dangereuse ; nous croyons qu'il fit preuve d'habileté, de bon sens et de raison politique. C'est là ce que le P. Theiner explique très-bien, et nous engageons ceux qui s'intéressent à ces questions à lire ce qu'il dit là-dessus dans le premier des trois volumes qui composent son ouvrage.

Maintenant, est-il vrai, comme l'affirme M. Crétineau-Joly, qu'en supprimant les jésuites, Ganganelli n'ait fait que remplir un engagement pris envers les cours bourboniennes pour se faire élire pape? Il cite des documents dont le P. Theiner ne conteste pas l'authenticité : d'abord, le billet que, en entrant au conclave, Ganganelli écrit à l'ambassadeur d'Espagne pour déclarer qu'à son avis le pape peut sans difficulté supprimer la compagnie de Jésus ; ensuite, la lettre qu'après son exaltation Clément XIV adresse à Charles III pour lui annoncer comme prochaine la suppression complète.

Quand on a lu ces documents et, en outre, la correspondance de Bernis et d'Azpuru ; quand on pense surtout que Clément XIV hésita pendant plus de trois ans ; que les ambassadeurs ne lui laissaient pas un jour de repos, et que Bernis écrivait au duc de Choiseul que le pape, après sa lettre au roi d'Espagne, ne pouvait pas refuser la suppression sans se déshonorer, il est bien difficile de croire que ce soit librement que Ganganelli a publié son bref, d'autant plus qu'il faisait aux jésuites l'injure de craindre pour sa personne, et qu'après la dissolution de l'ordre il prit pour cuisinier un cordelier de ses amis, le père François, qui, suivant Bernis, lui faisait faire de très-mauvais dîners et que M. Crétineau-Joly appelle François gâte-sauce.

Ce qui ajoute un grand poids aux accusations dont

M. Crétineau-Joly poursuit impitoyablement la mémoire de Clément XIV, c'est le scandale que donna au monde le conclave où Ganganelli fut élu. C'est là, certainement, le meilleur morceau de l'ouvrage du père Theiner et de celui de M. Crétineau. Et les deux écrivains ne sont pas suspects, car le père Theiner, s'il attaque les jésuites, n'est pas moins ultramontain qu'eux.

Jamais, au temps de Walpole, jamais dans aucun collége électoral, dans aucun bourg pourri, la corruption, l'intimidation, l'achat des consciences ne se sont étalés avec plus de naïveté et de cynisme. Les ambassadeurs traitent les membres du conclave comme des commis, les qualifient de bons, mauvais, très-mauvais, intrigants, douteux, imbéciles, nuls. Les cardinaux entre eux se ménagent moins encore, sans doute parce qu'ils se connaissent mieux. Ils s'espionnent, se tendent des piéges, se dérobent leurs secrets mutuels et s'insultent comme on ne le fit jamais dans un club... Un jour, la discussion s'engage sur les jésuites. Bernis, trouvant que les deux Albani le prennent avec lui d'un peu haut, leur dit : « L'é« galité doit régner parmi nous, nous sommes tous ici au « même titre. — Non, éminence, s'écrie Alexandre Albani « en soulevant sa calotte rouge et la montrant à Bernis, « nous ne sommes pas tous ici au même titre, car ce n'est « pas une courtisane qui m'a placé ce *berretino* sur la « tête. » Qu'on vienne, après cela, nous parler des lumières d'en haut et de l'action du Saint-Esprit sur les cardinaux assemblés.

Il est évident que, livré à ses seules inspirations, libre de tout engagement, Clément XIV n'aurait pas rendu son fameux bref. Il aurait cherché à s'entendre avec les cours

pour réformer l'ordre de Saint-Ignace; il aurait traîné en longueur, offert des compensations, telles que la béatification de Palafox, l'ennemi des jésuites, ce qui, par parenthèse, est une plaisante façon d'envoyer les gens en paradis; mais il n'aurait pas supprimé les jésuites. Cette politique de tergiversation aurait eu peu de succès, mais elle était dans le tempérament de Ganganelli.

En ce sens, les arguments de M. Crétineau-Joly sont sans réplique; mais il a tort de faire entendre que le pape s'est rendu coupable de simonie. Ganganelli était un honnête homme, et il n'a signé aucun marché honteux. Il a fait connaître son opinion; avec cette opinion, les cours lui ont arraché des promesses qu'il a données sans en bien calculer la portée, dont on lui a demandé inexorablement l'exécution, et qui l'ont ainsi mené plus loin qu'il ne voulait aller. Voilà, je crois, la vérité sur cette affaire tant controversée.

Il n'est pas facile de savoir au juste ce qu'en pense le P. de Ravignan. Son livre, fait, dit-il, pour défendre le pape, compromet Clément XIV autant au moins que l'ouvrage de M. Crétineau-Joly. Le révérend père raconte (p. 25 et 26) une conversation de Monino, qui fut depuis Florida Blanca, avec Clément XIV : « Craignez, saint-« père, dit Monino, que mon maître n'approuve le projet « adopté par plusieurs cours, celui de supprimer tous les « ordres religieux. Si vous voulez les sauver, ne confon-« dez pas leur cause avec celle des jésuites... — Ah ! re-« prenait Ganganelli, je le vois *depuis longtemps*, c'est là « qu'on en veut venir. On prétend plus encore, la ruine « de la religion catholique, le schisme, l'hérésie peut-être, « voilà la secrète pensée des princes. »

« Qu'on l'avoue ou qu'on le nie, » dit le P. de Ravignan (p. 460), « il est incontestable que, dans l'institut « de Saint-Ignace, c'est l'Église elle-même qui a été attaquée avec ses droits, ses libertés, ses prérogatives ina« liénables. »

Voilà la véritable opinion des jésuites. Le P. Cordara a dit formellement qu'en cédant à la pression des ennemis de la religion, « Clément XIV fit à lui-même et à l'Eglise « deux graves blessures. » Il veut parler de la suppression de son ordre et de la bulle *In cœna Domini*, laquelle « faisait la force du saint-siége et le soutenait debout en face « de l'univers catholique. »

Un autre jésuite, le P. Cahours, dit (*Des jésuites par un jésuite*, 2e partie, p. 278) : « Tout juge qui prononce « un arrêt affirme deux choses : l'existence du crime et « la convenance de la peine. Se contenter de rappeler « des accusations et ne pas ajouter qu'elles sont vraies, « n'est-ce pas garder le silence sur la culpabilité ? Or, « c'est ce qu'a fait le pontife. La sentence n'était donc « pas exigée par la justice. »

Que conclure alors ? évidemment, que le pape fut un juge inique et que la compagnie des jésuites fut sacrifiée injustement. Et c'est si bien là l'opinion des jésuites, que partout où ils ont pu s'insurger contre le bref, ils l'ont fait ouvertement. En Prusse et en Russie, protégés par un roi philosophe et par une impératrice schismatique, ils refusèrent de se dissoudre. Ailleurs, ils lancèrent contre le pape les pamphlets les plus satiriques, les plus violentes diatribes.

Clément XIII et Clément XIV n'a été fait, évidemment, que pour amener le lecteur à cette conclusion, que Gan-

ganelli fut un traître qui livra les jésuites aux ennemis de l'Église, qui sacrifia les droits et les immuables prérogatives de la papauté. Mais cette conclusion, le P. de Ravignan ne la tire pas lui-même. Il procède avec le pape comme Alcidas avec Sganarelle ; il immole son ennemi avec de grandes protestations de respect ; il frappé en cachant sa main.

« Les menaces, dit-il (p. 456), les craintes de schisme « assiégeaient le pape. » Politiquement, l'excuse est bonne ; mais, pour des catholiques sincères, elle est dérisoire. Si Clément XIV a eu raison de céder à des menaces de schisme, que penser de Paul III, qui aima mieux voir l'Angleterre perdue pour l'Église romaine que de céder à Henri VIII ; et de Clément XIII, qui opposa aux puissances coalisées une si invincible obstination ? Il est difficile d'approuver la concession de l'un sans blâmer la résistance des autres. En outre, en 1814, Pie VII annule ce que Clément XIV avait fait en 1773. Voilà donc, à trente-neuf ans de distance, sur la même question, deux actes radicalement contradictoires. De ces quatre infaillibles, il est clair que l'un au moins s'est trompé. Lequel ?

Un abîme nous sépare de M. Crétineau-Joly ; mais celui-là, du moins, ose penser tout haut et dire ce qu'il croit être la vérité. Si cette vérité ne fait pas le compte du pape, tant pis pour le pape et pour la papauté. Les jésuites, qui ont été heureux de trouver cet écrivain quand tout le monde les abandonnait, et qui ont encouragé son zèle dans les jours difficiles, le répudient maintenant comme l'enfant terrible de la Compagnie, et ce procédé ne leur fait pas honneur. Ainsi, le père de Ravignan, qui invoque à chaque instant le témoignage des plus grands

ennemis de son Ordre, ne cite pas une seule fois le nom de M. Crétineau-Joly, quoiqu'il lui emprunte des documents importants. Serait-ce parce que les deux écrivains ont puisé à la même source, c'est-à-dire aux archives du *Gesù ?* Alors on comprend de moins en moins pourquoi les jésuites, après avoir eux-mêmes armé M. Crétineau de toutes pièces, l'abandonnent seul aujourd'hui au feu de l'ennemi.

Remarquons, en finissant, la manière dont ces écrivains prétendus religieux se traitent entre eux, et comment ils entendent la discussion. Par une exception qui l'honore, le P. de Ravignan fait constamment preuve de modération et de convenance; il n'oublie jamais ce qu'il doit de respect à ses adversaires et à lui-même. Quant aux autres, leur controverse est un véritable pugilat, et ils épuisent les injures du dictionnaire.

Le père Theiner avait dit à M. Crétineau-Joly que son livre était « stigmatisé d'une ineffaçable souillure », et qu'il serait toujours l'objet de l'indignation des catholiques; M. Crétineau réplique à l'archiviste du Vatican par deux lettres où le *ridiculum acri*, l'ironie la plus sanglante et les plus amères plaisanteries sont prodiguées avec une brutalité de verve que n'arrêtent ni le caractère, ni les fonctions, ni le talent de l'adversaire. M. Lenormant veut s'en mêler : c'est, dit M. Crétineau, « un Tantale littéraire qui s'est voué tout chrétiennement à décréditer le succès des autres, un béat qui risque une « bonne petite calomnie qu'il s'efforce de déguiser en « médisance. » M. Veuillot, maître passé en ce genre d'éloquence, tombe sur les excentricités politiques et littéraires de M. Crétineau, qui répond : « Ce patriarche de

« l'invective se met en colère afin de me donner une « meilleure leçon de modération et de convenance. »

Cette batrachomyomachie jésuitique nous enchante, et nous nous y sommes arrêté si longtemps, pour suivre le conseil que Voltaire donnait à d'Alembert : Les rènards et les loups se déchirent, c'est le moment de tirer sur eux.

INSTRUCTION SYNODALE

DE M. L'ÉVÊQUE DE POITIERS.

Cette Instruction a fait quelque bruit, et l'*Univers*, qui l'a publiée, prétend qu'elle est « lue, admirée, redoutée. » Redoutée par qui? Assurément, ce n'est pas par les libres penseurs, qui ne demandent pas mieux que de voir la théologie disputer à la philosophie l'enseignement du « monde. J'aime la théologie, disait d'Alembert; la folie de « l'esprit humain y est dans sa plénitude. » Les partisans de la raison, les maîtres du savoir sont bien tranquilles; ils sont sûrs, quoi qu'il arrive, de l'emporter sur ceux de la foi; et si l'apparence d'une défaite momentanée avait pu leur inspirer quelques doutes, l'Instruction de M. l'évêque de Poitiers suffirait pour les dissiper. En effet, de quoi se plaint monseigneur? de la grande conspiration ourdie contre l'Église et contre son sacerdoce, laquelle, « après un temps d'arrêt trop court, a repris sa marche et recommencé ses manœuvres. » Comment! vous avez l'énergique appui de la puissance temporelle, une large part au budget, des richesses considérables, des journaux pour répandre vos moindres paroles, pour attaquer vos adversaires, pour les outrager, pour les dénoncer; vous avez le confessionnal, par où vous descendez dans les consciences; la chaire, où vous battez le rappel et où vous

parlez sans contradicteurs; une milice de prêtres et de laïques, milice nombreuse, disciplinée et fanatique; vous ne remplissez pas l'Empire, comme au temps de Tertullien, mais vous l'enveloppez de votre influence, et, dans cette situation privilégiée entre toutes, vous avez peur de la philosophie, qui ne demande contre vous que la liberté! Vous avez donc bien peu de confiance en votre doctrine ou en vos talents?

Le plus grand tort que Luther ait fait à l'Église romaine, ce n'est pas de lui avoir enlevé la moitié de l'Europe; quoique la perte fût grande, les découvertes géographiques l'auraient peut-être réparée. Mais ce qui est irréparable, c'est le coup qu'il lui a porté en proclamant le droit de la raison en face de l'autorité prétendue infaillible. De ce jour date le triomphe de l'esprit philosophique, et la conspiration dont se plaint M. l'évêque de Poitiers n'est que la marche toujours ascendante de cet esprit victorieux qui, défiant une guerre et des clameurs impuissantes, emporte les mystères, les miracles, les prophéties, les querelles théologiques et sacerdotales. Quoique rien n'arrête la glorieuse audace de sa critique, la philosophie n'oublie pas que le calme et la justice sont le devoir et l'arme des forts. Comme elle sait que l'unique moyen d'empêcher les hommes d'êtres fous et méchants, c'est de leur apprendre à penser, elle ne songe qu'à les éclairer. Elle ne demande pour cela le concours d'aucune puissance, le secours d'aucun budget; elle ne proscrit aucun livre, aucun auteur, et ce n'est pas son moindre triomphe de voir ses ennemis lui emprunter son masque, M. l'évêque de Poitiers, par exemple, se vanter, lui aussi, d'être philosophe, et déclarer « que la philosophie est

« assurément la première et la plus noble des connais-
« sances humaines. » M. l'évêque de Poitiers ajoute, il est vrai, qu'il y a, à côté de la philosophie infernale, une « bonne, vraie et saine philosophie, » dont, naturellement, il s'attribue le monople, que nous n'aurons pas la naïveté de lui contester.

Seulement, il me semble que M. l'évêque de Poitiers va un peu loin quand il prétend que l'Église « soutient « aujourd'hui comme autrefois le flambeau de la science « humaine. » C'est nier tout simplement l'histoire moderne. Avant la Réforme, l'Église a eu des pontifes dont plusieurs étaient des hommes d'un grand mérite, connaissant le monde, la politique et les affaires. Au dessus de la multitude ignorante des couvents et du bas clergé, la cour de Rome pouvait montrer une aristocratie de savants, de poëtes, d'artistes, de littérateurs, de jurisconsultes, de théologiens, de diplomates, d'hommes d'État. La Réforme lui a enlevé cette puissance morale, politique et religieuse. Depuis le concile de Trente, elle est en continuelle décadence, en guerre ouverte avec l'intelligence ; l'humanité a marché, l'Église romaine est restée immobile. Elle a proscrit systématiquement, depuis Galilée jusqu'à Monstesquieu, tout ce qui fait la gloire, la lumière et l'admiration du monde moderne. Au commencement du dix-septième siècle, elle condamne comme hérétique la démonstration du mouvement de la terre ; au commencement du dix-neuvième, Grégoire XVI traite l'éclairage au gaz et les chemins de fer d'inventions diaboliques ; et aujourd'hui l'Église ne pourrait pas citer un nom de quelque autorité dans la science, dans la philosophie, dans les lettres. Nous avons dans les mains ses livres de piété,

ses livres d'éducation, ses sermons, ses mandements, ses Instructions synodales, ses bulles, ses encycliques, et, sauf de très-rares exceptions, nous y cherchons inutilement là trace d'un écrivain et d'un penseur.

M. l'évêque de Poitiers nous parle des séminaires, où se conserve, dit-il, « le culte de la vraie philosophie. « Nous les connaissons, vos séminaires, ces Conservatoires de la routine ; nous voyons à l'œuvre les élèves que vous y formez, et qui méritent encore ce qu'Érasme, dans son *Eloge de la Folie*, dit des théologiens de son temps, auxquels il reproche de ne rien connaître : ni les Pères de l'Église, ni les conciles, pas même la Bible. Ne nous dites donc pas que ces hommes-là portent le flambeau de la science humaine. Ayez pour eux la franchise de ces moines dont parle Condillac, « si ignorants, dit-il, qu'on entreprenait « sérieusement de leur prouver que les belles-lettres leur « étaient nécessaires, et qu'ils entreprenaient sérieuse- « ment de prouver eux-mêmes qu'elles leur étaient tout « à fait inutiles (1). »

Ce que M. l'évêque de Poitiers reproche surtout à notre siècle, c'est d'être « enclin à traiter toutes les religions, « toutes les croyances sur un pied d'égalité, et à étaler « l'une à côté de l'autre toutes les doctrines les plus con- « traires, comme on expose les produits les plus divers « de l'industrie. » Cette coexistence des religions, des sectes, des croyances dont se plaint M. l'évêque de Poitiers est l'un des bienfaits de la philosophie. La réunion de toutes les sectes, si cette réunion rêvée par de grands esprits était possible, serait un grand malheur. C'est leur

(1) *Histoire moderne.* Cours d'étude du prince de Parme, t. VI, p. 296.

diversité qui nous sauve. C'est parce que les théologiens n'ont jamais pu s'entendre que la raison est devenue la maîtresse du monde. L'histoire prouve qu'une religion universelle n'a jamais été qu'un instrument d'oppression. Pour faire cesser cette coexistence, il faudrait deux choses impossibles : d'abord, le pouvoir de discerner le vrai du faux en des matières incompréhensibles; ensuite, une force capable de nous imposer la conviction en agissant violemment sur notre esprit. Les sectes se reprochent mutuellement leurs impostures; et si l'une d'elles porte la vérité, le seul moyen de ne pas la proscrire est évidemment de laisser un libre cours à toutes les opinions. L'unité religieuse étant une chimère, l'honnête homme qui tient à la religion n'en peut avoir une qu'en la choisissant librement, à moins qu'on ne préfère l'hypocrisie à l'incrédulité.

Il est faux, d'ailleurs, que la diversité des sectes soit un danger pour la société. L'ancien monde a eu, sans en être troublé, des pythagoriciens, des stoïciens, des épicuriens, des platoniciens, des cyniques, des athées; Rome a mis dans son Capitole les dieux par milliers, les religions par centaines, et ses écrivains ne nous disent pas un seul mot des controverses de ses prêtres. Il était réservé à leurs successeurs de faire battre les hommes et de les brûler pour des syllogismes. Il n'est pas, en matière de religion, d'erreur qui n'ait eu des juges, des bourreaux et les honneurs de la vérité. Il en est résulté des extravagances, des cultes ridicules; mais si cette diversité d'aberration est un fait indestructible, si elle a résisté à toutes les tortures, reconnaissez donc qu'elle tient essentiellement à la nature de l'homme, sur laquelle vous n'avez

jamais entrepris sans vous rendre coupable de la plus criminelle usurpation.

Ne cherchez pas surtout, comme le font vos journaux, à intéresser les gouvernements à votre cause, en les effrayant des dangers que font courir à la société ce que vous appelez les mauvaises doctrines. Une société qui aurait quelque chose à redouter de ces doctrines serait irrévocablement condamnée à périr, car il n'en est pas une seule qui n'ait eu, qui n'ait encore et qui ne doive toujours avoir ses maîtres, ses prêtres, ses fidèles. Le déisme, l'athéisme, le scepticisme, l'indifférence, la théologie, ont toujours marché et marcheront toujours de front. Épicure, Lucrèce, Luther, Calvin, Voltaire, M. de Maistre ont toujours eu des disciples; ils en auront toujours. Les catholiques invoqueront toujours l'Autorité, et les philosophes la Raison; les déistes nieront la révélation, les athées l'existence de Dieu; les libres penseurs continueront à prendre en pitié ces querelles et à prier, comme Rousseau, qu'on les laisse tranquilles.

En agir autrement avec eux, les appeler, comme fait M. l'évêque de Poitiers, « organes officiels de l'enfer, » et ajouter qu'ils ne comptent pour lecteurs « que les parti-« sans déterminés de leurs excès, les complices de leurs « exécrables complots, » c'est manquer à la charité chrétienne, au bon goût, à l'urbanité; c'est mettre l'injure à la place du raisonnement, c'est dénoncer les personnes, ce qui est toujours un triste rôle; c'est calomnier les opinions, outrager les gens qu'on ne peut pas convertir, prouver qu'on en veut moins à l'erreur qu'aux errants; c'est avouer qu'on ne peut pas supporter l'examen, que la discussion est fatale à la cause qu'on défend, et qu'on

regrette l'heureux temps où, au lieu de discuter avec « les publicistes fougueux et les organes officiels de « l'enfer, » on les livrait à l'inquisition, « ce poignard « levé sur la gorge des gens de lettres, » comme disait Paléarius.

Que M. l'évêque de Poitiers tombe sur ces hommes qui, après avoir « supplié l'Église de leur venir en aide et de « proclamer sa grande et forte doctrine pour le maintien « des principes sur lesquels repose le droit de la pro- « priété, ressuscitent toutes les prétentions les plus bru- « tales de leurs adversaires d'hier, » à la bonne heure; ici il est non-seulement dans son droit, mais dans la justice. Il importe qu'on démasque ces comédiens que nous avons vus défendre des doctrines dont eux-mêmes avaient mille fois reconnu l'absurdité et le danger; jouer en public un rôle pour établir leur crédit, et, loin du public, un rôle différent pour éviter le ridicule, espérant ainsi assurer en même temps l'intérêt de leur vanité et celui de leur ambition. Ils n'ont assuré que leur propre honte et leur chute irréparable. Ils ont fait comme le cheval qui appelle l'homme pour se venger du cerf, ou plutôt comme l'âne qui tend le dos au bât du maître qui arrive, dans l'espoir de conserver toujours la tête au râtelier. Ils ont gardé le bât, perdu le râtelier, et ils reçoivent les étrivières. C'est très-bien; en ce qui les concerne, la morale est vengée.

Dans son Instruction synodale, M. l'évêque de Poitiers soulève une question importante que je ne peux qu'indiquer ici, me réservant, à la première occasion, de l'examiner plus à fond. M. l'évêque de Poitiers se plaint des « spoliations » dont l'Église a été l'objet en Espagne et en

Piémont. Les fondateurs, les premiers apôtres de la religion chrétienne, affichèrent le plus grand mépris pour les biens de la terre, et nul n'a plus énergiquement enseigné, par la parole et par l'exemple, la pauvreté, l'humilité, le désintéressement. Il n'y a pas cependant de religion dont les prêtres se soient montrés plus intéressés, plus ambitieux, plus obstinément attachés aux biens de ce monde, par conséquent, plus en contradiction avec les maximes au nom desquelles ils exercent leur ministère.

Le christianisme fut annoncé au monde par des hommes qui n'étaient ni cardinaux, ni archevêques, ni évêques, ni chanoines, ni docteurs en théologie, qui n'avaient pris dans aucun séminaire les ordres sacrés, qui donnent, à ce qu'il paraît, la science infuse. C'étaient des « hommes de blouse, » aussi simples d'esprit que de cœur, ne sachant, en général, ni lire ni écrire, dont toute la science se bornait à une foi sincère en la parole du maître, et à la ferme conviction que, ayant été persuadés par lui, ils persuaderaient les autres. Ils allaient de ville en ville, de place publique en place publique; au lieu de sermons d'apparat annoncés d'avance, à 4 francs la ligne, dans les feuilles publiques, et prêchés dans des églises bien chauffées, ils avaient des réunions en plein air; au lieu de publier des journaux qui scandalisent même les croyants, ils faisaient plusieurs fois par jour des discours qui édifiaient et convertissaient les infidèles. Ils excitèrent bientôt l'opposition et la haine des orthodoxes; les prêtres de la boutique juive, les pharisiens, qui étaient les jésuites de l'époque, les dénoncèrent au Saint-Office du Sanhédrin, la délation ayant toujours compté parmi les vertus d'une certaine classe de dévôts. Les apôtres furent arrêtés, mis

en jugement, jetés en prison, et, trop pauvres pour payer l'amende, condamnés à recevoir la bastonnade, exactement comme la reçoivent à Naples les heureux sujets du meilleur des rois. Par hasard, au nombre des inquisiteurs, se trouvait un homme de sens, monseigneur Gamaliel, qui essaya de faire entendre raison à ses collègues en leur disant : « Pourquoi persécuter ces gens-là? Si ce « qu'ils prêchent est la vérité, la persécution ne l'em« pêchera pas de faire son chemin; si c'est une erreur, « elle tombera toute seule. » Gamaliel fut regardé comme un libre penseur, traité par ses collègues comme M. Cousin l'est par M. l'évêque de Poitiers, et la persécution continua, exaltant le zèle des apôtres et multipliant le nombre des convertis.

Le christianisme, franchissant les étroites limites de la Palestine, s'étendit bientôt dans tout l'empire romain. La sainte cité d'Éphèse était alors pour les païens ce qu'est aujourd'hui pour certains catholiques la sainte ville de Lorette. Les dévots y allaient en pèlerinage pour prier devant une statue de Diane tombée du ciel miraculeusement. Il s'y faisait un commerce lucratif de médailles et de statuettes de la déesse. Saint Paul s'éleva contre les industriels qui vivaient de l'imbécilité du peuple. Il fit honte aux Éphésiens de leur crédulité; les industriels ameutèrent les dévots, mais en vain : la boutique des marchands de médailles fit faillite, et la doctrine de l'hérétique, du démagogue, poursuivit ses conquêtes.

Lorsque les prêtres du paganisme s'aperçurent que la prison, la bastonnade et tous les genres de persécution étaient des armes impuissantes, ils se décidèrent à attaquer, non plus les chrétiens, mais le christianisme. Celse

et Lucien, un peu plus redoutables que nos journaux de sacristie, écrivirent contre la doctrine nouvelle, qui, en outre, fut livrée sur le théâtre aux invectives et aux bouffonneries des histrions. Les chrétiens ne reculèrent pas devant la discussion. De quelque côté qu'on les attaquât, plus heureux qu'aujourd'hui, ils pouvaient faire bonne contenance. Ils avaient des polémistes comme Tertullien, des hommes de génie comme Origène, l'honneur de sa secte et de son siècle. Le christianisme eut bientôt raison des sophismes, des facéties, des injures; si bien que les dévots et les orthodoxes, à bout de raisons, proposèrent au Sénat de brûler les œuvres de Cicéron, où les chrétiens trouvaient des arguments contre le paganisme, comme les protestants en ont trouvé depuis dans la Bible contre l'Église romaine. C'était s'avouer vaincus, et les chrétiens n'en furent que plus ardents à demander la liberté de pensée, de parole, de discussion. Les dieux conservèrent encore leurs temples, les prêtres leurs richesses; mais l'empire des uns et l'influence des autres étaient perdus. Les honnêtes gens qui n'entrèrent pas dans la secte nouvelle cherchèrent des consolations dans la philosophie, abandonnant une religion dont la raison devait rougir, puisqu'elle avait peur de la raison.

Ce fut un moment solennel. Si les empereurs, après avoir reconnu que la vieille religion ne remplissait plus le but de son institution, eussent rompu toute alliance avec les sectes nouvelles, séparé les intérêts du culte de ceux du gouvernement, déclaré que l'État protégeait toutes les religions et réprimait les désordres de toutes; cherché uniquement dans les lois civiles la base de la société; dégagé enfin la politique des prétentions et des attentats

des sectes religieuses, ils auraient épargné à l'humanité les malheurs qui, pendant quinze cents ans, ont opprimé la raison, corrompu la morale, couvert le monde de confusion et de sang.

Mais déjà la future Église s'annonçait. Non contents d'avoir chassé les dieux de l'Olympe et substitué l'incompréhensible au ridicule, les chefs de la nouvelle secte voulurent lui donner la domination, triompher de la philosophie, faire rétrograder la raison : ils y réussirent. Constantin plaça le christianisme sur le trône, les barbares mirent la raison dans les fers, l'enfance du monde recommença ; les nouveaux prêtres prirent le crédit des anciens, aucune secte ne conserva son indépendance. Ces sectes composaient des nations entières ; elles furent exterminées. Sous prétexte d'augmenter le nombre des fidèles, dit Montesquieu, on diminua celui des hommes. L'esprit humain, enchaîné par la théologie, parut abdiquer devant un pouvoir surhumain protégé par la force publique, jusqu'au moment où cet empire des ténèbres, déshonoré par ses excès, fut démembré par ses propres sujets.

Quand on connaît l'histoire ecclésiastique, quand on étudie non ses actes extérieurs, mais l'intime développement de la puissance cléricale, on est confondu des sophismes au moyen desquels le clergé a bouleversé l'antique religion de Jésus-Christ, laquelle, tout en conservant en apparence les anciennes maximes des premiers temps, ne ressemble pas plus à la religion de l'Évangile qu'à celle du Coran. C'est ce qui faisait dire à Montesquieu : « J'ai lu l'histoire ecclésiastique pour m'édifier, et j'ai été scandalisé. »

L'Église s'est transformée en une institution mondaine où il n'est plus question que des biens temporels, du moyen de les acquérir et de les conserver ; ce n'est plus qu'un être matériel, une institution politique, en dehors de toute autre institution politique et sociale. L'Évangile est toujours le prétendu fondement de l'Église romaine, mais, en fait, ses maximes sont abandonnées, contredites, proscrites comme des hérésies. Quand on lit les Encycliques et les Allocutions du pape, les mandements et les instructions des évêques, on se croirait en plein moyen âge. Il n'y est question que des immunités des ecclésiastiques, de la nécessité d'avoir l'autorisation du pape pour taxer les biens du clergé, du droit imprescriptible qu'a l'Église de posséder ces biens, d'en disposer, de les administrer à sa guise, exactement comme on parlait à l'époque du Concile de Trente. Il semble qu'il ne se soit fait depuis trois cents ans aucun changement dans le droit public de toutes les nations de l'Europe. Les prêtres et les religieux consentent à être citoyens tant que la législation leur est favorable ; ils ne le sont plus quand il s'agit de reconnaître la puissance de cette législation et de s'y soumettre comme tout le monde. Le Code civil est bon quand il les protége ; il ne vaut plus rien quand il repousse leurs prétentions inadmissibles. Il y a là une logique commode, mais une bonne foi très-suspecte.

Quant à nous, nous voyons avec plaisir le parti du passé souffler la haine et se mettre en rébellion contre les institutions modernes. Ce parti est atteint d'une incurable folie : il veut poser des bornes à la pensée, à l'exercice de la raison. Placé au milieu du siècle, il lui est défendu de marcher avec lui. Les progrès de la science et de l'indus-

trie, qui ont changé la face des sociétés, ne l'ont pas pénétré. Comme les conquêtes de la civilisation lui ont été funestes, il ne voit pour lui que deux moyens de salut : le despotisme politique et l'intolérance religieuse. Il repousse la liberté qui le provoque à la lutte, il invoque l'appui de la force, semblable aux Romains dégénérés qui se firent défendre par les barbares. La loi qui protége ses temples, son culte, ses réunions, ne lui suffit pas ; il voudrait disposer du glaive, et voilà pourquoi il cherche à intéresser les gouvernements à sa domination, en leur disant qu'ils sont solidaires et qu'ils tomberont ensemble. « Où « faudrait-il fuir, si ce parti commandait? » dit madame de Staël? Il ne commandera pas. Les gouvernements savent ce qu'il en a coûté pour avoir laissé la religion se mêler à la politique, et, de ce côté du moins, les essais du passé rassurent pour l'avenir.

Une dernière observation. M. l'évêque de Poitiers parle beaucoup de l'influence des idées religieuses sur la conduite des hommes, et il se plaint que la philosophie ose, à cet égard, égaler ses droits à ceux de la religion. Ce n'est là qu'un vieux lieu commun, et je le lisais ces jours-ci dans une très-médiocre brochure de Rivarol contre la philosophie moderne. Sans examiner si la philosophie ne peut pas remplacer la religion, ce qui me mènerait trop loin, je voudrais bien qu'on nous dît où sont les preuves de cette influence salutaire devant laquelle la philosophie doit s'incliner. La religion a dominé, pénétré et guidé les peuples pendant dix-huit siècles ; qu'a-t-elle empêché ? Si elle « répond des masses, » pourquoi l'Angleterre, la France et l'Allemagne ont-elles été couvertes de sang par les guerres religieuses? Pourquoi trente mille hommes

ont-ils été égorgés en France dans la nuit de la Saint-Barthélemy? Pourquoi surtout, au commencement de la révolution française, la fureur populaire s'est-elle tournée de préférence contre les ministres de la religion? M. l'évêque de Poitiers, dans sa prochaine Instruction synodale, devrait bien nous expliquer cette anomalie. L'histoire est remplie des crimes dont la religion a été la cause ou le prétexte; pourquoi donc, une fois pour toutes, ne ferme-t-on pas la bouche aux libres penseurs, en opposant à ces crimes épouvantables les crimes commis par la philosophie?

M. DE MONTALEMBERT

ET LA DÉMOCRATIE [1].

Ce livre, écrit avec beaucoup de verve, se lit avec plaisir, mais il ne laisse dans l'esprit du lecteur que des idées vagues sur l'objet que son titre annonce. L'éclat de la forme et l'éloquence des mots y remplacent presque partout l'élévation de la pensée. Sauf quelques phrases qui sentent la rapidité de la composition, la diction est toujours correcte, élégante et colorée; mais, pris dans son ensemble et malgré les idées justes qui s'y trouvent quelquefois, l'ouvrage ne présente ni une vérité neuve ni un résultat utile. Ce qu'on y remarque d'abord, c'est un défaut presque absolu de plan, et sans les transitions un peu forcées qui terminent chaque chapitre, le chapitre suivant n'aurait, en général, ni liaison ni rapport avec celui qui précède. On devait croire qu'en traitant de l'avenir de l'Angleterre, M. de Montalembert aurait agrandi la question, et développé dans un sujet de circonstance des principes et des vues d'utilité générale. M. de Montalembert n'en a rien fait, et je ne crois pas me tromper en attribuant aux dispositions de son esprit cette lacune qui ôte à son livre l'importance qu'il pouvait si facilement lui donner. M. de Montalembert a en tête plus de préoccu-

[1] *De l'avenir politique de l'Angleterre*, par M. de Montalembert.

pations qu'il n'en peut mener. L'Angleterre n'a été pour lui qu'un prétexte, et nous pourrions adresser a nos voisins, en le retournant, ce passage du Cid :

A mi lo dicen, a ti dan las ojeadas.

On a mis votre nom sur la couverture, mais c'est à nous que s'adresse le contenu. Cette préoccupation a entrecoupé partout le style de la narration par le style de la polémique ; l'un et l'autre, par des allusions transparentes, par des attaques rétrospectives et peu généreuses. Sans la dextérité de plume de M. de Montalembert, cet enchevêtrement aurait fatigué l'attention du lecteur, en le forçant à chaque instant de changer de marche et de mouvement.

Il n'est pas très-facile, on le conçoit, de soumettre à une rigoureuse analyse un ouvrage fait ainsi sans méthode, de lier ensemble une foule d'idées disparates et de réunir vingt discussions diverses dans une même discussion. Cependant on peut réduire à trois les objets qui ont inspiré à M. de Montalembert la composition de son livre. Il a voulu établir : premièrement, que la grandeur nationale de l'Angleterre et le sentiment de dignité qui anime le citoyen anglais tiennent à la liberté, qui est la base des institutions ; secondement, que l'aristocratie est la plus forte garantie de l'Angleterre contre la révolution, et le véritable boulevard de sa constitution contre les envahissements de la démocratie ; troisièmement, que la démocratie, qui a été le plus grand fléau de la liberté dans le passé, est son plus grand danger pour l'avenir. Commençons par la démocratie.

M. de Montalembert met une grande affectation à dire

et à répéter qu'il la déteste. D'abord ce sentiment a quelque chose qui étonne. Il est facile de comprendre qu'on trouve absurde telle opinion en particulier, telle théorie fondée sur un principe faux; mais il n'est pas aisé de concevoir comment l'on peut détester en masse une chose aussi étendue et aussi variée que la démocratie. Heureusement M. de Montalembert prend la peine de nous apprendre qu'il y a, « de par le monde, » deux démocraties: l'une, qui reconnaît les lois de l'équité, de l'honneur, de la vérité, de la justice; l'autre, haineuse, jalouse, furieuse, ingrate, fille de l'envie, et qui fait de la vie des nations un orage perpétuel. Avec cette explication, on ne peut qu'applaudir aux sentiments qu'inspire à M. de Montalembert la démocratie haineuse et jalouse; mais on peut regretter que son livre ne soit pas aussi complétement purgé de cette espèce de démocratie que de toute autre. On peut s'affliger aussi que M. de Montalembert ait trouvé le moment bien choisi pour dire que cette démocratie révoltante et insensée est « la seule dont les démocrates modernes du continent « aient su établir le règne pendant les courts instants de « leur victoire. » En s'exprimant ainsi, M. de Montalembert a oublié deux choses: d'abord, que les démocrates qu'il attaque ne peuvent pas lui répondre; ensuite que, « pendant les courts instants de leur victoire, » ils ont vu devant eux M. de Montalembert et bien d'autres dans une posture fort modeste dont ils n'ont pas trop abusé. Puisque M. de Montalembert les traite si durement, c'est qu'il croit que leur règne ne reviendra pas, et cela doit faire trembler ces pauvres démocrates. Cependant, tout bien considéré, M. de Montalembert sait qu'ils sont assez bonnes

gens pour qu'il n'y ait pas trop à les ménager, et cette réflexion peut les rassurer.

Puisque M. de Montalembert voulait nous mettre en garde contre les dangers de la démocratie, il aurait dû discuter les doctrines, au lieu de s'acharner sur les hommes, tactique indigne d'un écrivain de talent. Au lieu d'insulter les démocrates trop absolus dans leurs théories, il eût mieux valu examiner si la démocratie pure n'est pas, dans la théorie générale des gouvernements, ce qu'est le beau idéal dans les œuvres d'art, c'est-à-dire une simple abstraction, un terme extrême de la science politique, terme qui, jusqu'ici du moins, semble reculer devant les grandes nations, que quelques petits peuples ont vu de plus près, sans cependant avoir jamais pu l'atteindre. La démocratie, que combat M. de Montalembert, n'est, rigoureusement, qu'une vérité métaphysique, le point d'où part et où remonte l'analyse lorsque l'esprit s'exerce sur les théories politiques. Je crois qu'il en est des principes en politique comme des éléments dans l'ordre physique, et que c'est seulement par des combinaisons que peut se produire et fonctionner la vie sociale. De là, la vérité et l'utilité relatives du gouvernement représentatif, que j'aime autant, et à coup sûr d'une manière plus désintéressée, que M. de Montalembert. Ce système, susceptible de toute sorte de modifications, peut convenir à tous les États ; et, en se mouvant sur cette échelle de combinaisons, dont la démocratie pure est le plus haut degré, se plier à tous les besoins, à tous les intérêts, à toutes les circonstances.

Cependant, de sérieuses objections ont été faites contre ce système par de grandes autorités. Selon Rousseau, une

théorie qui limite au choix de ses délégués la souveraineté du peuple, n'est que le voile de la servitude ; là tout est trompeur, la raison, le génie, les passions les plus nobles, et le gouvernement représentatif n'offre l'image de la liberté que pour mieux régulariser l'usurpation. Rousseau, évidemment, a été dupe de sa logique, puisque l'épreuve constante de la démocratie a démontré qu'il en faut tempérer les principes pour en assurer les avantages. Mais, erronée ou non, cette manière d'envisager la liberté politique, et les travaux des partisans de ce système, ont ouvert un vaste champ à la méditation, et puissamment contribué à perfectionner la science du gouvernement. Au contraire, la manière dont M. de Montalembert tranche cette question importante ne peut avoir d'autre résultat que d'entretenir les haines, d'échauffer les passions, de pousser alternativement à tous les excès en sens contraire. Est-ce là ce que veut M. de Montalembert ? On s'étonne quelquefois que les progrès de la politique soient si peu en rapport avec les progrès accomplis dans toutes les autres branches de la science. L'étonnement cesse quand on lit des ouvrages tels que celui qui nous occupe. Là, ce ne sont pas les systèmes qui sont en jeu, ce sont les hommes ; il ne s'agit pas de discuter, mais de combattre.

Il n'est pas vrai, d'ailleurs, que les exagérations contre lesquelles M. de Montalembert s'escrime avec si peu de modération et d'opportunité aient été accréditées, même aux plus mauvais jours de nos discordes. La Révolution, qui a été le triomphe de la justice, la consécration des principes sur lesquels repose la société moderne, a dû nécessairement compter avec les passions des hommes,

et, comme personne n'en avait formé le plan, personne n'a pu en marquer la limite. L'histoire y signale des fautes, des erreurs, même des crimes ; mais un pamphlétaire de mauvaise foi peut seul présenter les partisans de la Révolution comme les complices des folies dont ils ont été et dont ils sont encore les victimes.

Ce qui frappe dans le livre de M. de Montalembert, c'est moins encore son injustice que son inconséquence. M. de Montalembert se donne, d'un bout à l'autre, comme un ami sincère de la liberté, et il ne cesse de maudire les désordres momentanés qui accompagnent toujours son triomphe, ne voyant pas, ou plutôt ne voulant pas voir que ces désordres inévitables sont le prix dont tous les peuples l'ont payée. Dans les républiques de l'antiquité, où la liberté fut comme indigène, elle ne paraît guère que battue par des tempêtes, et chez les Athéniens, qui eurent un sentiment si profond et si délicat de la démocratie, les agitations populaires ne disparaissent qu'avec l'amour de la liberté. L'expérience prouve que la liberté demande un long apprentissage, et que les hommes n'en usent bien qu'après en avoir joui longtemps. Attendre, pour la leur donner, qu'ils soient en état d'en jouir, c'est donc imiter le fou de la légende qui avait juré de n'entrer dans l'eau que lorsqu'il saurait bien nager. Quand un prisonnier sort de son cachot, le grand jour le blesse, il ne distingue rien. Faut-il le laisser éternellement en prison, ou bien l'accoutumer à la lumière ? La liberté aussi éblouit les nations qui ne l'ont pas contemplée dans toute sa splendeur, et il faut leur laisser le temps de s'habituer à ses rayons. Les ennemis de la démocratie ont-ils jamais permis que cet apprentissage se fît loyalement ?

Non. Ils ont renversé l'échafaudage avant que l'édifice fût terminé, et puis, montrant la poussière qui vole, les murs qui tombent, les fenêtres ouvertes à tous les vents, ils ont demandé s'il était possible de s'installer au milieu de pareils décombres.

Arioste raconte l'histoire d'une jeune fée qu'une loi mystérieuse condamne à prendre de temps à autre l'aspect d'une vieille et dégoûtante sorcière. Ceux qui, pendant sa métamorphose, l'ont humiliée et outragée, sont pour toujours privés des bienfaits qu'elle répand autour d'elle dans son état naturel. Ceux, au contraire, qui lui témoignent quelque pitié, et que son aspect ne rebute pas, la revoient dans tout l'éclat de sa beauté et de sa jeunesse; elle comble leurs vœux, elle leur prodigue la richesse, le bonheur et la gloire. Cette fée, c'est la liberté. Semblable à la statue de Glaucus, que la mer et les tempêtes avaient tellement défigurée qu'elle ressemblait moins à un dieu qu'à une bête féroce, la liberté prend quelquefois des formes repoussantes: elle gronde comme l'orage, hurle comme un tigre, siffle comme un serpent; mais ceux que ses contorsions et ses cris n'ont pas découragés, sont récompensés à l'époque où elle porte ses fruits naturels, c'est-à-dire la sagesse, la modération, l'ordre, la sécurité, le progrès régulier et non interrompu. Ceci me ramène à l'Angleterre.

M. de Montalembert a pour le peuple anglais une admiration que je partage complétement. Mais, quand on voit aujourd'hui à ce peuple tant de bon sens et de dignité, un amour si ardent et si intelligent de la liberté, il ne faut pas oublier à quel point les pères de ces enfants que nous admirons ont été féroces et imbéciles. En exa-

minant, ces jours derniers, le bel ouvrage de M. Macaulay, j'ai donné une idée des folies de la révolution de 1648. Jamais, certainement, le grotesque et l'odieux ne se sont montrés à un degré pareil. Une soldatesque sans frein qui tue les paysans après les avoir pillés, et qui se livre aux excès de la plus épouvantable sauvagerie ; des sectaires qui détruisent les plus beaux monuments, les restes les plus précieux de l'antiquité ; des fanatiques qui imposent par la force les rêves de leur imagination en délire ; des fous qui décrètent la cinquième monarchie et qui proclament Jésus-Christ roi ; des quakers qui se promènent tout nus dans les rues, dans les places et dans les marchés ; qui montent sur des tonneaux pour vociférer leurs extravagances ; qui détruisent les salles de spectacle, fouettent les acteurs et condamnent les spectateurs à la prison ; qui suppriment tous les jeux, même l'innocent jeu de boules ; qui font un tombeau de l'Angleterre pendant que la guerre civile la couvre de confusion et de sang ; quel beau thème à développer contre les démagogues sanguinaires et oppresseurs ! Quelle éloquente brochure M. de Montalembert aurait faite, en 1678 bien entendu, contre les excès commis en 1648 ! Et cependant, ces excès ont été le prix dont l'Angleterre a payé sa liberté. M. de Montalembert admire et envie cette liberté ; il trouve donc qu'elle vaut ce qu'elle a coûté. Alors, pourquoi refuse-t-il, en France, de le payer le même prix ? Et quand je dis le même prix, j'ai tort, et je ne suppose pas que, malgré son injustice et ses rancunes, M. de Montalembert osât comparer les exagérations des démocrates modernes aux folies et aux crimes des sectaires anglais du dix-septième siècle.

Il y a, dans le livre de M. de Montalembert, un chapitre remarquable sur l'aristocratie. M. de Montalembert indique très-bien pourquoi, en Angleterre, cette institution a échappé aux inconvénients qui, partout ailleurs, ont perdu les aristocraties les plus puissantes; comment la pairie anglaise a été un patriciat politique et national, et non une caste exclusive, condamnée à périr d'égoïsme et d'orgueil stérile. Ce que M. de Montalembert dit à ce sujet est parfaitement vrai et parfaitement dit. Mais là, comme dans le reste de l'ouvrage, ses préoccupations ont dominé son jugement, et après avoir rencontré une idée juste, il l'a faussée en l'exagérant. Ainsi, faisant un retour sur la France et la comparant à l'Angleterre, il se plaint de notre régime d'égalité, « où personne n'est plus rien et où tout le monde jouit d'un égal abaissement. » Je serais très-fâché qu'il m'échappât un mot blessant, j'avoue cependant que je ne vois là qu'une pure et simple logomachie.

L'égalité est le principe le plus simple, le plus profondément gravé dans le cœur de l'homme, par conséquent le plus naturel, le plus élémentaire. Cette égalité, définie par la philosophie, a été consacrée par la révolution; mais ni les philosophes, ni les révolutionnaires, n'ont songé à appliquer à l'ordre social l'égalité absolue et littérale qui, en produisant l'abaissement général dont parle M. de Montalembert, attesterait l'impuissance des lois et amènerait la dissolution de la société. Des fous ou des ennemis de la révolution ont pu prôner cette égalité chimérique, et tendre ainsi un piége aux colères et au fanatisme de la multitude; mais ce n'est pas là l'égalité proclamée par l'Assemblée Constituante. Celle-là, loin d'ex-

clure la liberté, comme M. de Montalembert l'en accuse, l'a produite si nécessairement, si immédiatement, que ces deux principes de notre révolution sont confondus dans les faits, dans les esprits et dans les lois, et M. de Montalembert cherche en vain à les séparer.

C'est d'ailleurs, comme je l'ai dit, une véritable logomachie que la distinction entre l'élément aristocratique, l'élément monarchique et l'élément démocratique combinés dans la même société. Ces mots, qui ont chacun une forme particulière d'application, ne s'expliquent plus dans le même gouvernement, ils s'excluent l'un l'autre. Chacun désigne la suprême autorité, et dans le même gouvernement il ne peut pas y avoir trois autorités suprêmes. C'est l'obstination à combiner ces éléments réfractaires qui a produit tant de révolutions. C'est donc une erreur de présenter, comme le fait M. de Montalembert, l'inégalité factice de la pairie comme le lien le plus solide de la société anglaise. L'aristocratie n'est pas le rempart de l'Angleterre : elle est, au contraire, l'un de ses dangers; et M. de Montalembert en fournit lui-même la preuve en disant que cette aristocratie ne s'est maintenue que par la grande habileté de ses chefs, et en se pliant avec souplesse à toutes les exigences légitimes de l'esprit démocratique. Ce sont là des expédients, et les sociétés ne peuvent pas désormais marcher longtemps avec des expédients de ce genre.

Au reste, dans ce chapitre, les erreurs de fait ne sont pas moins grandes que les erreurs de doctrine. M. de Montalembert prétend que l'aristocratie anglaise a toujours «échappé à l'abaissement politique et au despotisme « royal, » et qu'elle a évité les envahissements de la mo-

narchie, « en invoquant et en pratiquant l'empire du droit « et de la raison, les luttes de l'esprit et de la parole. » Il est impossible d'être en plus flagrante contradiction avec l'histoire. A la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, toute l'influence et tous les priviléges de l'aristocratie avaient été confisqués par la couronne, et jamais, en France ni ailleurs, la noblesse n'a eu, devant un roi quelconque, l'attitude passive et prosternée de la noblesse anglaise devant Henri VIII. Et plus tard, quand la lutte commença entre le roi et le Long-Parlement, où était la noblesse? Dans l'armée de Charles Ier, ou dans celle de Cromwell? Est-ce que, par hasard, les Têtes-Rondes étaient des nobles, et les cavaliers des démocrates? En 1638, l'aristocratie, placée entre ses intérêts et ses principes, se prononce pour ses intérêts, prend les armes et fait une révolution. Ce qui prouve que M. de Montalembert, après avoir eu tort de dire que la noblesse ne s'est jamais abaissée devant la royauté, a tort encore quand il ajoute qu'elle n'a jamais pratiqué que les luttes du droit, de l'esprit et de la parole.

Le livre de M. de Montalembert se compose d'articles publiés d'abord dans le *Correspondant*, ce qui lui donne une signification particulière. M. de Montalembert a voulu prouver, par l'exemple de l'Angleterre, que la liberté vaut mieux que le despotisme, et pour cela, il montre, de l'autre côté de la Manche, « l'alliance merveilleuse qui « combine dans l'âme de tout Anglais un profond respect « des droits de l'autorité légale avec le sentiment de la « dignité et de la liberté individuelle poussé à sa plus « haute puissance. » Rien n'est plus vrai, mais il faut ajouter que cette liberté est la conquête de la démocratie

et du protestantisme. Ce sont les démocrates qui ont assuré la liberté anglaise, ce sont eux qui ont résisté aux premiers empiétements de la monarchie, et c'est dans leur principe de négation de l'autorité religieuse qu'ils ont trouvé le germe de leur résistance à la tyrannie politique. Sans le mouvement de 1640 et sans la révolution de 1648, la révolution de 1688 n'eût pas été possible, et elle serait inexplicable. Supposez maintenant que Jacques II l'eût emporté, et au lieu de l'Angleterre que M. de Montalembert admire, nous verrions l'Angleterre du père Pètre, de Kick, de Jeffries, c'est-à-dire, au lieu de la liberté, le jésuitisme, l'absolutisme et l'oppression. Par conséquent, lorsque M. de Montalembert montre aux catholiques du *Correspondant* l'exemple de l'Angleterre, il tente leur foi religieuse et politique, ou bien il commet une inconséquence.

Il est vrai que les inconséquences ne lui coûtent guère. Ainsi il dit (p. 219) : « Il faut être aveugle mille fois « pour ne pas voir que la république des États-Unis ren« ferme, au sein d'*une liberté sans limites*, toutes les con« ditions de force et de grandeur, tous les germes « d'une destinée gigantesque. » Et cependant il accuse, en France, ceux qui demandent la liberté sans limites de vouloir faire de la vie des nations un orage perpétuel. Il y a dans son livre, à propos de la liberté de discussion appliquée à tous les sujets, « à la religion, à la politique, « à la guerre, à la législation, à l'administration, » un passage remarquable que je cite en entier. Après avoir dit : « Il faut que tout passe et repasse chaque jour par ce « crible redoutable, » M. de Montalembert ajoute :

« Les observateurs qui vivent dans un tout autre milieu

« sont tout d'abord étourdis et effrayés par un tel spec-
« tacle. Ils jugent d'après ce qui leur arriverait à eux-
« mêmes, à leurs voisins, à leurs gouvernements, si on
« les soumettait à une pareille épreuve. Ils en tirent des
« conclusions tout à fait fausses, que les démentis mille
« fois répétés de l'expérience ne les empêchent pas de
« recommencer sans cesse. Pour qui vit dans un cachot
« sans soupirail, un filet de lumière qui pénètre par la
« fente d'une porte entr'ouverte suffit pour éblouir et
« blesser la vue. Pour qui a longtemps joui du silence, le
« moindre bruit est insupportable. Pour qui n'a jamais
« navigué, le moindre grain semble un ouragan. Mais
« l'homme qui passe sa vie dans la pleine lumière du
« jour, qui la dépense au milieu des mille bruits du tra-
« vail, ou qui la joue au sein des flots, ne se laisse ni
« éblouir, ni étourdir, ni effrayer pour si peu.

« Quand on entre dans quelque grande usine, la pre-
« mière impression d'un ignorant ou d'un enfant est de
« se demander comment on y peut vivre, comment l'ordre
« se maintient au sein de cette population nombreuse, de
« ce mouvement perpétuel, de ce tapage étourdissant;
« comment l'esprit résiste et se retrouve entre ces roues
« qui tournent, ces pistons qui gémissent, ces scies qui
« grincent, entre l'aigre sifflet de la vapeur, l'infecte odeur
« de la graisse, les noirs tourbillons de la fumée. Et ce-
« pendant tout marche, tout aboutit, tout réussit, et du
« fond de cette confusion apparente, de ce bruit odieux,
« de cette fourmilière d'hommes, voici que l'on retire
« les chefs-d'œuvre de la mécanique et de l'industrie, les
« armes et les instruments de précision qui vont assurer
« les victoires de nos soldats, ou les prodiges d'élégance

« et de finesse qui servent à la parure de nos filles.

« Telle est, d'ailleurs, partout et toujours, la condition « de la vie, de la vraie vie, de la vie virile, la seule dont il « vaille la peine de vivre ! Ce qui fait la force des individus « fait aussi la force des nations : l'habitude du danger, « la perpétuité de l'effort, la liberté du mouvement. Qui « a jamais rêvé la vie avec un garde-vue sur les yeux, « avec du coton dans les oreilles, avec la main d'un maître « pour béquille? Quand vous me montrez un homme dans « cet accoutrement, je plains et je respecte les infirmités « inséparables de la vieillesse ; mais je n'y reconnais pas « les conditions de la vie. Et quand c'est un peuple entier « que vous me représentez ainsi, comme l'idéal de votre « doctrine sociale, je fuis loin de vous, au moins par le « cœur et l'esprit, et mon âme prend son vol vers ces « heureuses et trop rares régions où les nations ont le « mérite de sortir des langes de l'enfance et ne sont pas « encore couchées sur le grabat de la décrépitude. »

Comprend-on que l'homme qui parle ainsi de la liberté, qui traite avec ce dédain ceux que le bruit et l'agitation effraient, soit le même qui, pendant trois ans, a montré à la France ces émotions de la liberté comme un épouvantail ; le même qui a demandé une : « campagne de Rome à l'intérieur, » pour mettre à ses adversaires, non du coton dans les oreilles, mais du plomb dans la tête?

Je ne relève plus qu'un passage, où M. de Montalembert oublie encore toute mesure et toute justice. « L'expé- « rience prouve, dit-il, que la presse radicale, implacable « contre les pouvoirs contenus et modérés, sait devenir « aussi souple et aussi soumise que l'exige le pouvoir « absolu. » L'expérience prouve le contraire. Elle prouve

que si les écrivains de la presse que M. de Montalembert appelle radicale ont eu à traverser des jours difficiles, ils se sont montrés à la hauteur de toutes les épreuves, qu'ils ont compris les devoirs que leur imposaient des situations exceptionnelles. Tous ou presque tous ont fait preuve d'abnégation et de fermeté. Quand ils ont eu à lutter à leurs risques et périls, ils ne se sont pas bornés à des épigrammes et à des allusions, et je prie M. de Montalembert de vouloir bien remarquer qu'en faisant plus que lui, ils ne sont pas, comme lui, couverts par une sorte d'inviolabilité.

J'aurais bien d'autres erreurs, d'autres injustices, d'autres inconséquences à signaler, mais l'espace me manque, et, pour être plus juste que ne l'est M. de Montalembert, j'aime mieux, en finissant, indiquer à ceux qui voudraient lire son livre, les belles pages qui s'y trouvent sur les dangers et les conséquences de la bureaucratie, sur le rôle administratif de la noblesse anglaise, sur les universités, sur l'Inde, sur le palais de Westminster et sur l'état moral de la Grande-Bretagne. M. de Montalembert ne croit pas à l'affaiblissement de l'Angleterre, et il répond très-bien à ceux qui prennent quelques faits isolés pour des symptômes de décadence. Les illusions que l'on se fait là-dessus depuis deux ans annoncent peu de réflexion. Parce qu'on a vu tomber quelques feuilles de l'arbre, on a cru qu'il manquait de racines. Si cette erreur se généralisait, elle pourrait avoir quelque jour des suites bien funestes. Est-ce que, malgré la désastreuse campagne de Pierre-le-Grand sur le Pruth, la Russie ne s'est pas élevée au degré de puissance où nous la voyons? En 1787, l'empereur Joseph perd son armée contre les Turcs; est-ce

que, les années suivantes, l'Autriche ne marche pas de conquête en conquête ? L'Angleterre est aussi grande et aussi forte qu'elle l'a jamais été. L'esprit qui a créé sa puissance la défend toujours, et cet esprit, c'est l'esprit de la liberté.

M. de Montalembert voudrait passer pour un défenseur de cette liberté qui a fait la grandeur du peuple anglais : il y réussira difficilement. On a dit de saint Paul, renversé du cheval sur lequel il poursuivait les chrétiens :

Tombe persécuteur et se relève apôtre.

M. de Montalembert, renversé du cheval sur lequel il voulait faire sa « campagne de Rome à l'intérieur, » essaie aussi de se relever apôtre. Ce rôle ne lui convient pas. Il a beau parler de liberté, on sent que si le mot est sur ses lèvres, la chose n'est pas dans son cœur, et on peut lui dire, comme Oromasis à Arimane : « En secouant tes fers, « tu les montres, et dans ta méchanceté, tu sers. »

LE DIRECTOIRE [1]

La Révolution française est aussi généralement ignorée qu'elle a été généralement ressentie. Comme elle s'accomplit, suivant l'expression de Lezai, aux frais de la génération vivante, elle ne laissa personne de désintéressé. Elle inspira une haine aveugle ou un amour enthousiaste. Ceux qui en ont écrit l'histoire y ont porté les mêmes passions. Tous ayant pris parti, personne n'a été impartial. Parmi les écrivains illustres ou sans nom dont les ouvrages forment la bibliographie révolutionnaire, je n'en connais pas trois qui aient su dégager complètement leurs jugements de leurs passions. La plupart de ces ouvrages sont des monuments de prévention, de haine, de timidité ou d'aveuglement. Les plus remarquables et les plus honnêtes sont remplis de sous-entendus, de capitulations de principes et de conscience, de calomnies authentiques et d'injures personnelles qui, depuis cinquante ans au moins, sont devenues un triste radotage. Même l'*Histoire parlementaire*, ce Digeste de la Révolution, est défigurée par des préfaces déplorables. Il en résulte que, aujourd'hui encore, au milieu de ces passions ennemies

[1] *Histoire du Directoire de la République française*, par M. de Barante, de l'Académie française. — Paris, 1855, 3 vol. in-8.

et de ces jugements contradictoires, le lecteur est presque incapable de saisir le vrai caractère de la Révolution, sa marche, ses causes, ses effets, son ensemble.

Il y a, cependant, une exception, qui s'applique au Directoire. Ici tous les historiens sont d'accord, et les révolutionnaires, en général, ne traitent pas mieux que les royalistes le gouvernement qui succéda à la Convention et qui succomba le 18 brumaire. Pour les deux partis, le Directoire fut un pouvoir faible, violent, inepte et corrompu, dont la chute ne mérita ni pitié ni regrets.

M. de Barante a longuement développé en trois gros volumes les vieilles accusations des deux partis extrêmes. Trois objets différents l'ont occupé dans la composition de son livre. Il a voulu prouver :

Premièrement, que le Directoire fut bien réellement un gouvernement incapable, tyrannique, dilapidateur, constamment aveuglé « par la fausseté de son esprit, ses idées étroites et exclusives, » dont aucune habileté ne compensa les fautes, qui viola les lois, attenta à la liberté, ruina le trésor public, désorganisa l'armée et livra la France à toutes les fureurs de l'anarchie ;

Secondement, que l'honneur alors s'était réfugié aux armées, ce qui lui fait dire (préface, p. 7) : « Le lecteur ne s'étonnera donc pas que l'histoire du Directoire soit devenue une histoire du général Bonaparte. » Et, en effet, la moitié au moins de l'ouvrage est consacrée aux campagnes d'Italie et d'Égypte, aux négociations de Léoben, de Passeriano, de Radstadt ;

Troisièmement, que le coup d'État de fructidor fut une violation gratuite de toutes les garanties légales, les

proscrits de cette journée n'ayant jamais voulu le rétablissement de l'ancien régime.

J'espère prouver que toutes ces assertions sont ou exagérées ou fausses, et que traiter ainsi en bloc d'imbéciles, de tyrans et de dilapidateurs les hommes qui ont gouverné la France depuis le 1er novembre 1795 jusqu'au 9 novembre 1799, c'est commettre une injustice, une ingratitude, c'est dénaturer l'histoire et l'appeler en faux témoignage. Madame de Staël a dit que, « dans les guerres « de parti, le parti vaincu se venge toujours sur les « hommes du triomphe qu'il cède aux choses. » L'histoire du Directoire en est la preuve éclatante. Et la fraction du parti républicain qui se joignit aux royalistes pour l'attaquer, ne savait pas encore que la Révolution est une chose entière et complète, qu'elle repousse toute transaction qui en dénature les actes, les tendances et les résultats. Ces républicains ouvrirent les yeux le 19 brumaire, dans l'Orangerie de Saint-Cloud : il était trop tard. Et nous, leurs enfants, nous avons dû répéter plus d'une fois cet ancien proverbe des Juifs : « C'est parce que nos pères ont mangé du verjus, que nous avons les dents agacées. »

Voyons d'abord si le Directoire fut un pouvoir incapable. M. de Barante dit (t. 1, p. 4) : « Les nouveaux maî« tres du pouvoir s'attendaient à rencontrer, dès le début « de leur gouvernement, de grandes difficultés, des résis« tances, des attaques : néanmoins, leur situation était en « ce premier moment meilleure qu'ils ne l'avaient d'abord « espéré... » Voilà les assertions, voici les faits :

Le 26 octobre 1795, les membres de la Convention, formés en corps électoral, complétèrent les deux tiers qui devaient siéger aux conseils législatifs. Le 27, les conven-

tionnels conservés, réunis au tiers directement élu, se formèrent en Corps législatif pour procéder à la division en conseils. La première séance du Corps législatif eut lieu le 28 : le conseil des Anciens s'installa aux Tuileries, le conseil des Cinq-Cents au Manége. Les cinq membres du Directoire furent nommés le 1er novembre; ils s'établirent au Luxembourg le 5 et formèrent immédiatement leur ministère, divisé en six départements : Affaires étrangères, Intérieur, Justice, Finances, Guerre, Marine.

En arrivant au Luxembourg, ils n'y trouvèrent pas un seul meuble. Le concierge Dupont leur prêta des chaises de paille et une petite table dont un pied, rongé de vétusté, se détacha quand ils voulurent s'en servir. Sur cette table ils placèrent une feuille de papier à lettre, la seule qu'ils purent trouver, et une écritoire à calumet qu'ils avaient eu la précaution de prendre au Comité de Salut public. Placés enfin devant deux bûches mal allumées, et empruntées aussi au concierge du palais, les membres du Directoire exécutif de la République française rédigèrent l'acte par lequel ils se déclarèrent constitués, et qu'ils adressèrent le lendemain aux conseils législatifs. Ils ne purent d'abord rien obtenir du Garde-Meuble pour leur ameublement. Pendant six semaines, ils couchèrent dans des lits sans garnitures, et pendant deux mois ils ne firent aucune invitation, étant privés des ustensiles les plus indispensables pour le service de leur table.

La République n'était pas en meilleur état. La réaction thermidorienne avait couvert la France de désordre, de sang et de misère. Les sicaires du royalisme, organisés en compagnies, égorgeaient publiquement les républicains,

et l'apologie de l'assassinat se faisait impunément dans les journaux du parti et au conseil des Cinq-Cents. La cocarde tricolore était devenue, dans le Midi et dans l'Ouest, un signal de proscription et de mort; les royalistes opposaient gouvernement à gouvernement dans des clubs où l'on n'entrait qu'avec des cartes portant aux quatre angles des fleurs de lis, et au revers une croix de Saint-Louis. On publiait des proclamations annonçant que la royauté allait être rétablie, la France distribuée de nouveau en provinces, la banqueroute générale déclarée, « hormis envers les étrangers et les Français fidèles à la bonne cause; » et que les émigrés seraient réintégrés dans leurs biens, titres et priviléges; que les régicides et les chefs du parti soi-disant patriotique dans les trois assemblées, dans les armées de terre et de mer, dans les autorités constituées, seraient condamnés à mort, et que leurs biens seraient confisqués. En attendant, on insultait les soldats de la République, on assassinait les acquéreurs de biens nationaux, et tous les moyens employés pour réprimer ce brigandage étaient inutiles. La gendarmerie, mal équipée, mal payée, ne faisait pas son devoir. La terreur qu'inspiraient les royalistes était telle qu'on ne trouvait plus ni témoins ni jurés; les plus grands coupables jouissaient de l'impunité, et le peuple, poussé à bout, se faisait justice lui-même. Le mal arriva enfin à un tel excès que Courtois, l'un des proscripteurs et des calomniateurs les plus effrénés de thermidor, fut obligé de faire cet aveu dans la séance du 8 thermidor an VII : « La réaction confondit tout dans ses fureurs. »

En même temps, ceux qui, pendant quatorze mois, avaient suivi dans la boue le char de la Révolution, se

dédommageaient dans la débauche de leur longue lâcheté. La pudeur publique était si effrontément outragée qu'un homme ne pouvait plus entrer ni dans un café, ni dans un théâtre, et qu'une honnête femme osait à peine se présenter dans les rues. Les lieux publics étaient occupés souverainement par les « caillettes, » à moitié nues, qui, après avoir reçu, comme déesses de la liberté et de la maternité, l'encens de Chaumette sur l'autel de la patrie, représentaient, dans les bals et dans les théâtres, la bonne cause et les bons principes. Elles avaient pour cavaliers ces « incroyables » qu'on cherche à réhabiliter de nos jours; ces muscadins, qui, avec leur habit carré, leurs souliers découverts, leurs cheveux tombant sur la face, leur visage blême, leurs dos voûtés et leurs lunettes, se croyaient des prodiges de beauté, d'élégance et de belles manières. Cet accoutrement s'appelait *costume à la victime*, et ce costume allait bien à des gens qui, en trois mois, avaient assassiné plus de deux mille républicains. Il est vrai que les muscadins affirmaient sur leur *paôle d'honneu* qu'ils n'avaient tué que de la « canaille jacobine, » oubliant d'ajouter qu'ils avaient grand soin d'être au moins six contre un, quand ils tombaient sur cette canaille à coup d'*assomoir*, dans quelque rue isolée.

L'agiotage était effréné comme la débauche; il avait pris la place du commerce et porté la corruption dans toutes les parties de la société. Les gens de bien, effrayés et dégoûtés, s'enfonçaient dans la retraite. Comme les traitements étaient à peu près nuls, il ne se présentait plus, pour occuper les places, que des intrigants et des fripons qui voulaient en trafiquer; ou bien des républicains dévoués qui, M. de Barante le reconnaît (t. I, p. 21),

cherchaient dans ce poste périlleux à assurer le triomphe de leurs principes et le salut de la République.

Il n'y avait plus de revenus publics, pas une contribution dont le paiement fût assuré et qu'on pût faire entrer en ligne de compte. Le crédit était nul, la confiance anéantie. Le louis d'or coûtait, le 1er novembre 1795, à la Bourse de Paris, 2,600 à 3,000 fr. en assignats, et un mois plus tard 3,500 à 4,000 fr. Sheridan et Ruyler avaient prouvé, dans la séance de la Chambre des communes du 18 mars 1793, que les royalistes avaient établi en Angleterre deux manufactures de papier qui servait à la fabrication de faux assignats, ce qui explique pourquoi, après l'affaire de Quiberon, on en trouva tant de ballots parmi les munitions et les armes des royalistes. Ces assignats, ainsi multipliés, n'avaient plus de valeur; le Directoire, dans les premiers jours de son installation, faisait imprimer la nuit la quantité nécessaire pour le service du lendemain, et les livrait encore humides à la circulation. Madame de Staël, que son dévouement filial a rendue si souvent injuste, dit qu'à leur arrivée, les Directeurs ne trouvèrent pas cent mille francs en espèces à la trésorerie. Il résulte des états officiels, qu'ils n'y trouvèrent pas cinq centimes.

La famine était organisée à la frontière, à Paris et dans les départements. Il fallait nourrir la capitale, approvisionner les grandes villes, faire arriver aux districts, aux communes les grains accaparés par la spéculation ou par la conspiration. Chaque habitant de Paris ne recevait que quatre onces de pain et deux onces de riz par jour, et il y eut des jours où cette misérable distribution manqua. La viande, l'huile, le sucre, le café étaient à des prix inabor-

dables. Les magasins publics n'avaient plus de grains, et pour transporter un sac de blé d'un village à l'autre, il fallait faire le coup de fusil. Les ressources manquaient même dans les hôpitaux. Les grands chemins, les ponts, les canaux étaient ou horriblement négligés ou tout à fait impraticables. Les forêts étaient au pillage.

La contre-révolution était maîtresse de tout le Midi, la Vendée en pleine insurrection, les compagnies de chauffeurs désolaient les campagnes; des représentants, dont la Restauration a plus tard récompensé le zèle, conspiraient ouvertement et criaient à la calomnie quand on parlait de leurs machinations. La *Quotidienne*, l'*Éclair*, le *Postillon*, le *Messager*, la *Feuille du Jour*, l'*Accusateur public*, les *Actes des Apôtres*, le *Thé*, le *Tableau de Paris*, le *Petit Gautier*, et vingt autres journaux dévoués ou vendus au parti royaliste, ameutaient les esprits, vilipendaient le gouvernement, insultaient la République. Des pamphlets, dont la violence et l'ineptie en rendent la lecture aujourd'hui presque impossible, étaient répandus à profusion dans les cafés, dans les théâtres, dans les casernes.

Au dehors, la situation n'était pas plus rassurante. L'armée, sans pain, sans chaussures, sans vêtements, sans discipline, était découragée, battue; elle perdait le fruit des victoires immortelles de 1792, 93 et 94. Nos flottes étaient presque détruites, nos ports bloqués, les désertions se faisaient par masses, les Anglais avaient envahi la Corse le 19 juin 1794, Clairfayt nous avait battus le 29 octobre 1795 à Monbach, où nous avions perdu 3,000 hommes et 100 canons; le 21 décembre, Wurmser avait repris Manheim et fait prisonnière la garnison composée de 7,000 hommes;

la Suisse était un foyer de conspiration, et l'Europe était en armes contre nous.

Des comités sans nombre, des commissions de toute espèce, des bureaux sans nom et sans attributions fixes, où les papiers étaient entassés et confondus, avaient jeté les affaires dans un tel désordre, que le retour d'une administration régulière paraissait impossible.

Voilà en quel état quinze mois de réaction (du 27 juillet 1794 au 1er novembre 1795) avaient mis la France. Voilà quelle était la situation, lorsque, dans la nuit du 5 au 6 novembre, les Directeurs, assis sur des chaises d'emprunt, autour d'une table boiteuse, devant un foyer à moitié éteint, rédigèrent, sur une feuille de papier à lettre prêtée par le concierge du Luxembourg, la proclamation où ils annoncent à la France qu'ils étaient résolus à consolider la République, à anéantir tout projet de vengeance, à ramener la paix, à rouvrir les sources de la production, à ranimer l'industrie et le commerce, à rétablir l'abondance et le crédit public. Cette proclamation s'adressait au peuple en un langage qu'on lui a rarement tenu depuis lors. « Tant de maux à réparer et tant de « bien à faire, disaient les Directeurs, ne peuvent être « l'ouvrage d'un jour. Le peuple français est juste et loyal; « il sentira que, dans la confusion où se trouve l'État, au « moment où son gouvernement nous est confié, nous « avons besoin du temps, du calme, de la patience, et « d'une confiance proportionnée aux efforts que nous « avons à faire... Français! vous n'entraverez pas un « gouvernement naissant; vous n'exigerez pas de lui, dès « son berceau, tout ce qu'il peut faire quand il aura acquis « toute la vigueur dont il est susceptible... »

Les directeurs tinrent parole. Ils se réunissaient tous les matins à huit heures précises jusqu'à cinq heures du soir, et à huit heures précises du soir ils rentraient en séance jusqu'à quatre heures du matin, imitant ainsi la prodigieuse activité des anciens membres du Comité de Salut public. M. de Barante les traite toujours fort dédaigneusement, et comme des hommes de la dernière médiocrité. Il a tort, et j'en reparlerai; je constate en passant que quelques-uns ont laissé des mémoires qui, pour le style seulement, ne redoutent aucune comparaison avec l'*Histoire du Directoire*, écrite cependant par un académicien. Je reconnais qu'ils n'étaient pas ce qu'on appelle des hommes de génie, qu'ils n'avaient pas de talents transcendants, et j'ajoute que c'est tant mieux, car ils ont prouvé ce que peuvent, même sans de grands talents, le sentiment du devoir, le dévouement, le courage, l'abnégation et un travail opiniâtre.

Le succès récompensa leur zèle. Au bout de sept mois, l'ordre matériel était rétabli partout, le numéraire avait remplacé les assignats, les subsistances étaient abondantes, et l'administration, celle des finances surtout, fonctionnait avec une parfaite régularité.

M. de Barante dit (t. 1, p. 92) : « Le Directoire et la « majorité des conseils avaient trompé les espérances que « la masse des citoyens tranquilles et amis de l'ordre « avaient d'abord placées dans la constitution. » C'est exactement le contraire qui est vrai. Si je voulais prendre au hasard des témoignages dans les livres, dans les brochures, dans les journaux de l'époque, je dépasserais de beaucoup les bornes de ce travail. Je n'en cite qu'un, le plus important et le moins suspect, Rœderer, qui dit

(29 avril 1796) : « Il est manifeste aujourd'hui que les pre-« miers amis de la liberté lui sont restés fidèles, et qu'ils sont « innombrables ; il est manifeste que les causes de mécon-« tentement qui empêchaient de célébrer la République, « sans pourtant la faire haïr, cessent et seront bientôt ou-« bliées... Jamais l'amour de la liberté ne fut plus pur, plus « calme et plus général... C'est une jouissance bien douce « pour les amis de l'ordre, de la liberté, de l'humanité, « de contempler le nouveau triomphe qui élève la Répu-« blique au-dessus du royalisme et de l'anarchie. »

Rœderer parlait ainsi quinze mois après l'établissement du Directoire. La France était calme, occupée de ses affaires. Les subsistances étaient abondantes, l'aisance avait succédé à la disette, les entrepreneurs de bâtiments et les manufactures manquaient de bras et payaient les ouvriers très-cher et très-exactement ; la foule se portait dans les bals, dans les cafés, dans les guinguettes, dans les théâtres ; on n'entendait plus, dans les réunions, de discours qui se rapportât à la politique ; on s'amusait après avoir travaillé ; tout le monde sentait que les sacrifices étaient finis et que les dédommagements commençaient. Quant aux garanties et à la liberté laissées à tous les partis, j'invoque contre M. de Barante M. de Barante lui-même, qui reconnaît (t. I, p. 92) que « la liberté de la presse était légalement illimitée, » et que les journaux, n'étant plus retenus par la crainte des mesures rigoureuses qui avaient suivi le 13 vendémiaire, attaquaient le Directoire, « les « uns avec égard et mesure, en se mettant à couvert sous « le respect de la Constitution ; les autres en prodiguant « sans ménagement le sarcasme et la raillerie. »

Dans ses *Considérations sur les principaux événements de*

la Révolution française, madame de Staël traite le Directoire avec une sévérité excessive. Cependant, comme l'impartialité n'abandonne jamais complétement un esprit aussi éminent, elle reconnaît que les vingt premiers mois qui succédèrent à son établissement « présentent « une période d'administration singulièrement remarqua-« ble; que les deux partis extrêmes attaquèrent le Direc-« toire dans les journaux, sans que le gouvernement s'y « opposât et sans qu'il en fût ébranlé. »

A l'extérieur, les succès du Directoire n'étaient pas moins grands. La France comptait, au delà de ses frontières, huit armées triomphantes. Le 11 avril 1796, la bataille de Montenotte avait ouvert la première campagne d'Italie. Le 15, nos armes triomphaient à Millésimo et à Dégo, le 22 à Mondavi, le 28 à Chérasque, le 10 mai à Lodi. Le 11, Masséna entrait à Milan, et le 13 un traité de paix était conclu entre la République française et le roi de Sardaigne.

Le 4 juin, l'armée de Sambre-et-Meuse battait les Autrichiens à Altenkirchen; le 24, l'armée de Rhin-et-Moselle passait le Rhin de vive force à Kehl, où commença la réputation de Moreau, qui onze jours plus tard, le 5 juillet, gagnait la bataille de Radstadt. Nos troupes occupaient, le 16 juillet, Francfort, le 21 Stuttgardt, le 25 Wurtzbourg, et le 5 août la République française faisait avec la Prusse un traité qui assurait la neutralité du nord de l'Allemagne.

Le même jour, 5 août, Bonaparte battait Wurmser à Castiglione; le 8, Serrurier occupait Vérone; le 11, Moreau repoussait l'archiduc Charles à Neresheim; le 17, Jourdan occupait d'Amberg; le 15, d'Autichamp, dernier chef des royalistes restés en armes, se soumettait à la Ré-

publique, et Hoche annonçait la pacification de la Vendée. Le 18, une alliance offensive et défensive était conclue à Saint-Ildefonse entre la France et l'Espagne. Le 24, Moreau repoussait de nouveau l'archiduc Charles à Neumark. Le 3 septembre, Bonaparte triomphait à Roveredo; le 8, à Bassano; le 2 octobre, Moreau battait les Autrichiens à Riberach; le 10, le roi de Naples signait la paix avec la République, et le 22 octobre, la Corse, évacuée par les Anglais, rentrait sous la domination française.

Enfin, car l'imagination se perd au milieu de tant de triomphes, après les victoires de Rivoli, de Trente, de Mantoue, de Tagliamento, de Gradisca, de Botzen, de Tarvis, de Klagenfurth, de Laybach, d'Olfenbourg, de Neuwiev, de Diesdorff; après le traité de Tolentino, la prise d'Ancône, de Corfou, l'occupation de Venise et les préliminaires de Léoben, la coalition des rois qui, pendant quatre ans, avait tenu l'Europe entière en armes contre la République, et qui voulait traiter la France comme elle avait traité la Pologne, expirait le 17 octobre 1797, dans un village du Frioul, à Campo-Formio.

La Toscane, la Sardaigne, l'Espagne, la Hollande, la Prusse, la Saxe, les Deux-Siciles, l'Autriche, vaincues, envahies ou conquises, avaient demandé la paix, et lord Malmesbury était arrivé à Paris pour suivre, au nom du gouvernement anglais, des négociations avec le Directoire.

Jamais une plus juste cause n'avait eu de tels succès, jamais victoires plus nombreuses et plus glorieuses n'avaient couronné de tels efforts. La République, devenue maîtresse de ses destinées, avait en Europe une influence reconnue, et la paix descendait enfin sur ce territoire si

longtemps menacé et si vaillamment défendu par la liberté.

Que fallait-il désormais? de l'ordre, qui fît la sûreté de tous, et un gouvernement dont la politique dédommageât la France de ses épreuves et de ses sacrifices. Avec de l'ordre et un gouvernement régulier, la République était consolidée. C'est là justement ce que redoutaient les royalistes.

Après avoir tout rétabli quand tout était désespéré, le Directoire fit des fautes, de grandes fautes que j'indiquerai bientôt. Mais ce n'est pas aux royalistes, c'est à nous qu'il convient de les lui reprocher, puisque ces fautes ont perdu la République, et que, d'ailleurs, le Directoire ne les commit qu'en se laissant emporter outre mesure dans sa lutte contre la conspiration monarchique.

M. de Barante, par une de ces critiques pointilleuses et systématiques qu'on trouve à chaque instant daus son ouvrage, prétend (préface, p. 11) que la constitution « portait la marque de la faction qui venait de l'imposer à la « nation; qu'elle n'était rien de plus que la sauvegarde « d'une collection d'intérêts personnels. » La constitution de l'an III n'était pas un chef-d'œuvre, mais elle renfermait plus de principes de vie que celle de 91, que celle de l'an VIII, et au moins autant que toutes celles dont la France a eu le bonheur d'être dotée depuis soixante-quatre ans. Le Corps législatif était divisé en deux chambres. On prétend que les pouvoirs y étaient mal balancés, qu'ils tendaient à se contrarier, au lieu de concourir, par leur accord, au maintien de la force et de l'harmonie publiques. Le conseil des Cinq-Cents jouissait du droit d'initiative, il proposait les lois que le conseil des Anciens sanctionnait ou rejetait.

Dans son livre *De la Révolution française*, publié en 1797, Necker dit (t. III, section 4) que l'organisation des conseils était contraire à la nature de leurs attributions. La plupart de ceux qui ont écrit après lui sur le même sujet pensent également qu'il fallait donner la proposition des lois, non aux jeunes, naturellement impatients et emportés, mais aux anciens, plus réfléchis, plus instruits par l'expérience, plus portés à la méditation, plus appropriés au rôle de modérateur et de régulateur de la République. Malgré le nombre et la gravité des autorités dont elle s'appuie, cette opinion m'a toujours paru un contre-sens : c'est dans les jeunes qu'est l'esprit de réforme et d'amélioration ; c'est dans les anciens qu'est l'esprit de conservation. Par conséquent, donner le droit d'initiative aux anciens, qui ne songent qu'à conserver, et la prérogative de conservation aux jeunes, que tout porte à innover, c'est détruire du même coup l'esprit inventif et l'esprit conservateur ; c'est empêcher l'établissement des bonnes institutions et la réforme des mauvaises.

On critique plus justement la composition du pouvoir exécutif. Cinq magistrats élus par les Anciens sur une liste décuple de candidats, pris hors de la législature par le Conseil des Cinq-Cents, exerçaient, par voie de délibération, le pouvoir suprême, qui durait cinq ans, et qui se renouvelait incessamment par la retraite annuelle d'un de ses membres. Les cinq Directeurs élisaient entre eux, de trois mois en trois mois, un président. Je ne sais pas si, en soi, ce pouvoir n'est pas bon, s'il ne conviendrait pas à une grande République, dans une situation parfaitement régulière ; c'est une question. Mais il est bien certain qu'il ne convenait ni au temps, ni aux circonstances

où la France se trouvait à la fin de 95. La République dominait l'Europe par sa puissance, elle était pour tous les vieux gouvernements un objet de jalousie, de terreur et de haine ; avoir cru qu'on pouvait la conserver sans un pouvoir dont l'action se fît sentir, prompte et décisive, sur tous les points où cette action était nécessaire, fut une erreur démontrée aujourd'hui autant par le succès du Comité de Salut public que par l'échec du Directoire.

Il faut convenir cependant que cette constitution, toute défectueuse qu'elle était, avait fait faire à la France un très-grand pas vers l'ordre, surtout vers la liberté et vers la consolidation de la République. La Convention l'avait surprise en quelque sorte à toutes les factions dans un moment de lassitude. On ne touchait pas encore au but ; mais jamais, depuis 89, on n'en avait été si près. Et comme, en définitive, les constitutions vont autant, sinon plus, par ce qu'on en pense que parce qu'elles valent réellement, il s'agit de savoir ce qu'on en pensait en 1795. C'est le meilleur moyen d'apprécier la légèreté de ceux qui, comme M. de Barante, en font l'œuvre d'une coterie et la sauvegarde de quelques intérêts personnels. Je cite toujours de préférence les écrivains qui joignent l'autorité du talent à une hostilité avouée contre le Directoire.

Madame de Staël reconnaît que la Constitution de l'an III fut « le premier élément d'un véritable retour au « bon ordre. » M. Lacretelle l'aîné, dans la brochure qu'il publia en 1797 sous ce titre : *Du système du gouvernement*, dit : « Elle est devenue nécessaire, elle renferme le « repos du moment et la prospérité de l'avenir ; elle s'af- « fermira un jour ; elle sera aimée et défendue par toutes

« les affections et tous les intérêts. » Rœderer, l'un des adversaires les plus capables et les plus influents du Directoire, celui qui devait, au 18 brumaire, s'associer avec le plus d'ardeur à la violation de la Constitution, en parlait en ces termes dans son journal du 10 floréal an V : « Le sort de la Constitution républicaine est bien assuré : « Elle a pour elle le gouvernement, les armées, cent journalistes, tous les écrivains politiques de quelque autorité, tous les poëtes, tous les artistes, tous les acquéreurs de biens nationaux, tous les hommes qui, en 1789 et « 1790, se sont intéressés à la révolution, ont pris les « armes pour elle ou endossé un uniforme national, et « mérité par là le ressentiment de quelque ennemi de « la liberté. Elle a pour elle, enfin, tous les propriétaires, las de leurs incertitudes, et tous les hommes industrieux, amis du travail. » Enfin, M. de Barante lui-même, par une de ces contradictions qui fourmillent dans son livre, oubliant au second volume ce qu'il a dit dans le premier, après avoir constaté que les séances du Corps législatif étaient rarement orageuses, que la tribune ne retentissait plus de paroles violentes et injurieuses, que le conseil des Anciens était toujours calme, laisse échapper cet aveu (t. II, p. 2) : « Ce calme était dû surtout au « mécanisme de la Constitution. »

Dans une pareille situation, avec une Constitution solennellement et librement acceptée, quand tout promettait la stabilité dans le nouveau système; quand, la République ayant tout soumis par la force, il ne restait plus qu'à tout conduire par la puissance de l'ordre et de la loi, qu'avaient à faire les bons citoyens, les honnêtes gens, quelles que fussent d'ailleurs leurs opinions? Je

laisse parler M. de Barante : « Respecter scrupuleusement « la Constitution, défendre avec fermeté les libertés « qu'elle consacrait et en user, telle était la conduite que « la prudence et le véritable amour du pays imposaient « aux représentants modérés (t. II, p. 3). » Est-ce là ce que firent les royalistes, si étrangement qualifiés de représentants modérés? M. de Barante voudrait le faire croire; mais les faits lui donnent un éclatant démenti, et je ne connais pas d'écrivain royaliste un peu sérieux qui ait osé l'affirmer. Les plus loyaux ont même avoué le contraire; et, dans son livre *Du système du gouvernement*, M. Lacretelle reconnaît (p. 61) que « le royalisme, sans « cesse condamné par tous les événements de la Révolu- « tion, a sans cesse cherché à se raviver dans tous les « maux de la Révolution. » Pour savoir à quelles intrigues, à quelles calomnies, à quelles machinations ce parti eut recours, il faudrait faire un livre; je n'en peux donner qu'une idée très-incomplète.

La grande difficulté du Directoire, c'était la question financière. Le sort des empires étant lié à l'état de leurs finances, il semblait que la Révolution dût périr. Burke avait affirmé qu'elle périrait par là, et sir Francis d'Ivernois, pamphlétaire génevois à la solde du gouvernement anglais, l'avait démontré dans trois ouvrages publiés coup sur coup. La Révolution trouva des ressources inespérées; l'assignat la sauva, il fut l'ancre et le câble du vaisseau dont Pitt avait si souvent annoncé le naufrage. Mais lorsque l'Angleterre et les émigrés s'aperçurent que la force de la République consistait dans son papier-monnaie, ils en fabriquèrent au point de lui ôter toute valeur. Il résulte d'un rapport de Camus que, le 1er février

1796, il y en avait en circulation 39 milliards 286 millions 762,780 francs. Le Directoire n'hésita pas, la planche aux assignats fut brisée; l'assignat fut annulé le 19 février 1796. Il fut décidé que toute rente perpétuelle ou viagère, ainsi que toutes les autres dettes de l'État anciennes et nouvelles, liquidées ou à liquider, seraient remboursées, savoir : deux tiers en bons au porteur libellés dette publique mobilisée, et échangeables en biens nationaux; le troisième tiers, appelé tiers consolidé, et qui est le principe de notre dette publique, fut inscrit au grand-livre, avec intérêt de 5 0/0, payable par semestre.

Le budget de l'an V, commençant le 22 septembre 1796, fut établi de manière à prouver que, avec la paix en perspective, l'ordre et le travail à l'intérieur, la situation était fort rassurante. Les royalistes le comprirent, aussi se mirent-ils à l'œuvre. Dans une réunion des chefs du parti, Gilbert Desmolières, le financier de l'opposition, déclara qu'il fallait « affamer le Directoire. » Le mot d'ordre fut donné et le conseil des Cinq-Cents décida que le pouvoir exécutif serait privé du droit de régler les négociations de la trésorerie nationale. C'était une insulte formelle aux Directeurs, qui demandèrent la preuve des malversations dont on les accusait. Ces preuves n'existant pas, la calomnie retomba sur les calomniateurs, auxquels Dupont (de Nemours), leur ami cependant, crut devoir donner une leçon de prudence dans le conseil des Anciens, qui rejeta la proposition.

Affamer le Directoire, c'était affamer les armées, qui tombèrent bientôt dans une détresse telle, que Bonaparte écrivit au Directoire : « A quoi sert que nous remportions « des victoires à chaque instant du jour ? Les menées de

« l'intérieur annullent tout et rendent inutile le sang que « nous versons. » Pichegru, déjà vendu et exécutant le plan des conjurés, laissait ses soldats dans la boue, dans la neige, manquant de tout, même de paille pour se coucher. Et quand les autres généraux, Desaix surtout, se plaignaient de cette misère affreuse, il leur répondait : « C'est la faute de ces gueux de Directeurs qui gaspillent « et laissent gaspiller l'argent que lui donne pour nous le « Corps législatif. » Destitué enfin, il rentra à Paris, et tandis qu'il avait touché des sommes énormes de l'Angleterre et du prince de Condé, il faisait dire par les journaux qu'il était dans la misère, et qu'il allait être forcé, pour vivre, de se faire entrepreneur de diligences à Vesoul.

La conspiration, une fois organisée, marcha rondement. Le Directoire fit présenter divers projets de lois, réclamés depuis longtemps, sur le notariat, sur le code hypothécaire, sur les remboursements entre particuliers, sur la régie des poudres et salpêtres, sur la réorganisation des postes et des messageries ; ils furent tous rejetés. Les pétitions, les discours et les articles des journaux prenaient un nouveau caractère d'insolence et d'agression. C'était comme un assaut général livré à la République. Dans la séance du 3 juin 1797, Tarbé proposa de déclarer infâmes la plupart des lois et des décrets rendus depuis cinq ans. Dans la séance du 9, la majorité supprima les lois de garantie contre les royalistes, votées par la Convention ; c'était livrer la République à ses ennemis. En même temps, Louis XVIII adressait « aux Français » une lettre datée du 10 mars, « l'an de grâce 1797, de notre règne le 2e, » où il disait à ses agents : « Assurez des récompenses pro« portionnées à leurs services aux militaires de tous les

« grades, aux membres de toutes les administrations qui « coopèreront au rétablissement de la religion, des « lois et de l'autorité légitime. »

Cette lettre était le signal annoncé et attendu. Immédiatement, les émeutes, les insurrections et les assassinats recommencent dans le Midi et dans l'Ouest. En Bretagne, en Vendée, dans la Normandie, dans la Provence, dans le Languedoc, on attaquait les diligences, on enlevait l'argent du gouvernement; des bandes d'hommes armés, portant la cocarde blanche et contre lesquels il fallait employer la troupe de ligne, parcouraient les campagnes; les républicains étaient assassinés dans les villes, en plein jour. Le *Journal des hommes libres* publiait la liste de ces assassinats, et si M. de Barante veut la lire, il verra qu'elle est considérable.

Les chefs ne gardaient pas plus de mesure que les soldats. M. de Vaublanc, membre du Corps législatif, et condamné à mort par contumace après le 13 vendémiaire, réclama contre le jugement, et ses complices, en majorité dans le conseil, annulèrent la procédure; ce qui fait dire assez naïvement à M. de Barante (t. II, p. 277) : « Le « moment était donc favorable aux condamnés par con- « tumace du 13 vendémiaire. Le jugement rendu contre « eux ne les inquiétait pas. » Comprend-on que, après de tels aveux, M. de Barante puisse dire (t. I, p. 240) : « Ce « n'était pas par les royalistes que le repos public et le « gouvernement étaient menacés? » Son livre est rempli de ces contradictions et, il faut bien le dire, de ces preuves de partialité et de défaut de franchise.

Les clubs s'étaient multipliés. Les royalistes déclamaient contre les sociétés populaires formées à l'exemple

de celle de Clichy. Dans une violente discussion à ce sujet, Camille Jordan, Pastoret, Vaublanc se déchaînèrent contre le Cercle constitutionnel et ne dirent rien de Clichy, qui pourtant était le prétexte et l'excuse de tous les clubs nouveaux, et qui tendait à faire passer l'autorité du Corps législatif et la domination de la France entre les mains d'une coalition d'intrigants. Des pétitions mendiées, suggérées, sortant toutes de la même officine, arrivaient chaque matin, demandant le rétablissement du culte, des cloches, et la restitution des presbytères. Les catholiques devaient être libres, c'est incontestable; mais il est incontestable aussi qu'ils l'étaient, et que le culte était partout repris sans obstacle. Par conséquent, vouloir qu'il fût rétabli officiellement, surtout réclamer les presbytères, c'était demander le rétablissement d'un culte privilégié et défrayé par l'État. C'était inconstitutionnel et impossible; les royalistes le savaient, mais ils entretenaient ainsi la fermentation des esprits. A la tête de ces « fidèles » devenus tout à coup dévots pour avoir bonne grâce, se faisait remarquer par son arrogance, La Harpe, ce vieux saltimbanque, comme l'appelle Rœderer, et qui croyait sans doute avoir acquis le droit d'insulter dans de plats écrits la Révolution et la philosophie, parce que, cinq ans auparavant couvert du bonnet rouge, il avait célébré le renversement des autels, applaudi au massacre des prêtres et gambadé devant leurs assassins.

Le 4 juillet 1797, le Directoire adressa au Corps législatif un Message où il lui demandait son appui contre « les brigands connus sous le nom de chauffeurs et de jésus, qui, « organisés en compagnies, commettent des vols, des voies « de fait, des assassinats. Leur nombre s'augmente chaque

« jour par les déserteurs, les réquisitionnaires, les émigrés « rentrés, qui assassinent les acquéreurs de biens natio- « naux, désolent les campagnes..... Le Directoire déclare « qu'il a épuisé tous les moyens constitutionnels, et il de- « mande que le Corps législatif prenne incessamment les « moyens qui sont en son pouvoir, tels que ceux d'assurer « les fonds pour le paiement des fonctionnaires, de la « gendarmerie et de la police. »

Les conspirateurs mis au pied du mur payèrent d'audace. Le plus considéré du parti, Camille Jordan, défendit les brigands par un discours où se trouve cette phrase, restée célèbre, et qui souleva des tempêtes : « La réaction « dont on se plaint n'est-elle donc pas jusqu'à un certain « point naturelle ? » C'était juger les assassinats sur la qualité des victimes, approuver les crimes de la vengeance, copier cette exclamation fameuse : « Ce sang était-il donc si pur ! » Exclamation échappée à Barnave dans un moment d'enthousiasme pour l'avenir de la liberté, ce qui n'empêcha pas Burke d'appeler Barnave « le premier patron des premiers assassins. »

Au sortir de cette séance, il fut démontré que tout moyen de conciliation était épuisé, qu'on touchait à une crise. Le conseil des Cinq-Cents et le Directoire avaient l'attitude d'adversaires qui s'observent pour s'attaquer. Chacun choisissait son drapeau. Dans une réunion extraparlementaire qui se tenait au Conseil même des Cinq-Cents, Talleyrand avait dit : « L'attaque est résolue, le « succès est infaillible, et le Corps législatif n'a d'autre « ressource que de se rendre à discrétion au Directoire. » On savait que la garnison était renforcée et qu'on lui faisait faire l'exercice à feu.

En même temps, l'armée s'indignait à l'idée de voir triompher à l'intérieur le parti qu'elle combattait au dehors. Bonaparte écrivait au Directoire, le 15 juillet 1797: « Le soldat demande à grands cris, si, pour prix de ses « fatigues et de ses six ans de guerre, il doit être, à son « retour, assassiné dans ses foyers, comme sont menacés « de l'être tous les patriotes. Les circonstances s'aggra- « vent tous les jours, et je crois, citoyens Directeurs, « qu'il est imminent que vous preniez un parti.

« Il n'y a pas un seul homme qui n'aime mieux périr « les armes à la main que de se faire assassiner dans un « cul-de-sac de Paris..... N'est-il donc plus en France de « républicains? Après avoir vaincu l'Europe, serions-nous « donc réduits à chercher quelque coin de terre pour y « terminer nos tristes jours?

« Vous pouvez d'un seul coup sauver la République. « Faites arrêter les émigrés, détruisez l'influence des « étrangers, faites briser les presses des journalistes ven- « dus à l'Angleterre, et plus sanguinaires que ne le fut « jamais Marat. Si vous avez besoin de force, appelez les « armées. »

Des banquets eurent lieu à l'armée, où les toasts les plus menaçants furent portés, « à l'anéantissement des « royalistes! à la réémigration des émigrés! à la destruc- « tion du club de Clichy! » Bonaparte fit jurer « haine « implacable aux ennemis de la République et de la cons- « titution de l'an III. »

Ces manifestations, reproduites dans les journaux amis du Directoire, l'arrivée d'Augereau « qui venait mettre « les royalistes à la raison », firent comprendre aux meneurs qu'il fallait se hâter. Une attaque à main armée fut

résolue; la nuit seule où elle se ferait était incertaine. On fixa celle du 19 au 20 fructidor. Les postes du Directoire et les trois directeurs Rewbell, La Reveillère et Barras devaient être égorgés. Plusieurs des chefs, entrés dans la conspiration, s'en éloignèrent au dernier moment quand ils connurent au juste les projets des conjurés; entre autres le général Dumas, qui répondit au colonel Raffet, commandant du bataillon de la Butte-des-Moulins: « Dieu me préserve d'autoriser de tels assassinats, ni « même de les laisser commettre. » M. de Barante, qui accumule les contradictions, rapporte (t. II, p. 364) le curieux et instructif dialogue du colonel Raffet et du général Dumas, après quoi, dans le même volume (p. 427), il ne craint pas de dire : « Ce n'était pas un complot que « le Directoire avait voulu prévenir. »

Les Directeurs, tenus au courant des projets des conspirateurs, les devancèrent de vingt-quatre heures. Le 18 fructidor (4 septembre 1797), à quatre heures du matin, le canon d'alarme est tiré ; les troupes sont sur pied, les ponts gardés, les salles des deux conseils investies et occupées ; dix-neuf représentants et Dossonville, chef de la police, sont pris à domicile ; Ramel, commandant de la garde du Corps législatif, est arrêté à la tête de ses grenadiers, qui ne font aucune résistance ; 42 membres des Cinq-Cents, 11 des Anciens, sont condamnés à la déportation ; 42 journaux sont supprimés ; deux Directeurs sont compris dans la proscription, Barthélemy, qui se laisse arrêter, et Carnot, qui prend la fuite. Les murs sont couverts de pièces qui prouvent l'authenticité de la conspiration, et d'un arrêté du Directoire portant que tout individu qui rappellerait la royauté, la Constitution de 1793

ou d'Orléans serait fusillé sur-le-champ. L'administration centrale de la Seine et les douze municipalités sont suspendues ; le bureau central de police est seul maintenu. A dix heures du matin, le conseil des Cinq-Cents se réunit à l'Odéon, et une loi sanctionne le triomphe de la force, la violation de la loi. La population est calme. Les soldats sont fort animés et crient avec fureur : *Vive la République !*

Le 18 fructidor est l'une des quatre journées néfastes de la Révolution. Je blâme du fond du cœur, aussi énergiquement que possible, le coup d'État, et bientôt je dirai pourquoi. Cependant il est incontestable que la première heure de cette journée obtint une approbation générale, tant le danger que couraient la Constitution et la République était évident et imminent. M. de Barante prétend que les proscrits de cette journée ne voulaient pas le retour de l'ancien régime. C'est nier la vérité démontrée, les faits les plus authentiques ; c'est se mettre en contradiction avec les conjurés eux-mêmes. Dans son livre *De la Restauration de la monarchie des Bourbons*, publié en 1814, le comte de Montgaillard dit (p. 65) : « Cette épouvantable journée, sonnée du haut « des Alpes par le vainqueur de l'Italie, détruisit de fond « en comble les espérances de la royauté. » Gallais, l'un des plus furieux écrivains royalistes de l'époque du Directoire et l'un des rédacteurs de la *Quotidienne*, reconnaît, dans son *Histoire du 18 brumaire*, publiée aussi en 1814, au moment où l'on disait tout, que « depuis la fatale « journée connue dans nos fastes révolutionnaires sous le « nom de 18 fructidor, les royalistes en furent réduits, « non plus à conspirer, mais à soupirer après un libéra-

« teur (p. 15). » Enfin, madame de Staël, qui avait la confiance des chefs du parti, et qui a reçu tant de confidences, dit formellement : « Il y avait dans l'intérieur des « deux conseils, comme au dehors, un parti très-décidé « *à ramener l'ancien régime.* Le général Pichegru en était « un des principaux instruments. » Après de telles assertions, que penser de celle de M. de Barante ?

La conjuration menaçait donc la France dans ses lois fondamentales, dans sa liberté ; elle l'eût dépouillée des institutions sur lesquelles elle fondait sa prospérité, sa puissance, sa gloire; elle eût répandu le sang de ses meilleurs citoyens. Le Directoire put donc dire qu'il avait sauvé la République ; mais malheur aux constitutions et au pouvoir qui ne se sauvent que par la force, par des coups de main, par la violation des lois !

Le cardinal de Retz, parlant de l'impression produite par les édits qui firent éclater la guerre de la Fronde, dit : « On chercha en s'éveillant, comme à tâtons, les lois, on « ne les trouva plus. » L'impression fut la même, non pas le 18 fructidor, mais le 19, car il importe de ne pas confondre les dates. J'ai dit que la journée du 18 obtint une approbation générale, tant le danger que courait la République était évident et imminent. A cet égard, tous les contemporains et tous les historiens impartiaux sont unanimes.

J'ai montré le parti royaliste se jetant, par une idée exagérée de ses forces et de son influence, dans toutes les illusions, dans toutes les imprudences, dans tous les excès. Vaincu au 13 vendémiaire, il avait pris une marche tortueuse et organisé sa conspiration au sein même du Corps législatif. Longtemps avant le 18 fructidor, la conspiration

était à découvert. Après l'élection de 1797, les conspirateurs se crurent sûrs du succès, et c'est alors qu'éclata dans toute la France ce mouvement que madame de Staël elle-même appelle « une intolérable réaction. »

Par une fatalité dont le Directoire n'a pas eu seul à se plaindre, les conjurés trouvèrent des auxiliaires parmi ces républicains que Camille Desmoulins appelait « Passe-Robespierre, » Marat « scélérats de bêtise, » et qui semblaient s'être donné pour mission de faire la contre-révolution en bonnet rouge. Les royalistes exploitèrent habilement la duperie ou la criminelle complicité de ces ultrà-révolutionnaires que le parti républicain répudiait, et que Robespierre avait poursuivis, pendant la Terreur, dans le parti de Chaumette et d'Hébert. Malheureusement les royalistes poussèrent l'habileté plus loin ; ils compromirent deux membres du Directoire : Barthélemy, que ses opinions rapprochaient du parti monarchique, et Carnot, qu'entraînèrent sa vanité et ses rancunes.

Carnot était, dans toute la force du mot, un honnête homme; mais, politiquement, c'était un pauvre homme. Comme membre du Comité de Salut public, et aidé par des militaires de premier ordre, tels que d'Arçon et Laffite-Clavé, il avait été utile, mais sans mériter l'éloge excessif qu'on en a fait en disant qu'il a « organisé la victoire, » ce qui vraiment n'est pas sérieux. Embarrassé de sa conduite pendant les quarante jours qui précédèrent le 9 thermidor, il voulut plaire aux « honnêtes gens ; » il se laissa entraîner par eux, et on le vit dans son salon bras-dessus bras-dessous avec les meneurs de Clichy qui abusèrent de sa faiblesse, mais dont il ne mérita jamais les éloges, a dit Napoléon dans ses Mémoires. La tête lui

tourna, à lui ancien jacobin, de se voir ainsi recherché, encensé par les gens du bon ton, par les *légitimes* qui lui disaient comme le renard au corbeau : vous avez été le phénix du Comité de Salut public, vous êtes le phénix du Directoire ; et le corbeau allait involontairement, mais à coup sûr, laisser tomber sa proie qu'attendaient les renards de la conspiration. Cette proie, c'était la République.

Ainsi menacé des deux côtés à la fois, que devait faire le Directoire ? L'honneur et le devoir lui défendaient d'hésiter. Le salut de la République lui était confié, il ne pouvait pas sans trahison la livrer à ses ennemis. En même temps, il faut reconnaître qu'il était dans une situation d'infériorité, et comme frappé de paralysie vis-à-vis de gens qui se servaient de la Constitution pour la braver et la détruire. Le Corps législatif pouvait ruiner la Constitution par les lois, et renverser le Directoire par ses accusations. Le Directoire, au contraire, ne pouvait violer la Constitution et renverser le pouvoir législatif que par la force. Plusieurs historiens de la Révolution disent que le Directoire n'en aurait pas été réduit là, si la Constitution de l'an III eût donné au pouvoir exécutif la faculté de dissoudre les chambres. C'est vrai, mais en admettant l'utilité et le droit de cette dissolution, il faut se rappeler les principes de l'époque. Or, à cette époque, la souveraineté était comprise de telle sorte, qu'une proposition en ce sens eût blessé tous les esprits; Daunou et Lanjuinais la firent dans la commission ; elle ne fut pas même discutée.

Le Directoire n'avait donc aucun des droits constitutionnels avec lesquels il aurait pu se défendre; et comme le danger était aussi grand qu'imminent, l'étendue même

du danger fut regardée comme la mesure et la limite du droit de répression. C'était forcé, mais, du moins, il ne fallait pas que cette limite fût franchie. Elle le fut, et, comme la plupart des vainqueurs, le Directoire usa mal de la victoire. Le 18, tous les sacrifices utiles avaient été accomplis ; le 19 fut le jour des passions et de la vengeance. Le 18, la cause du Directoire était celle de la République et de la justice ; elle ne le fut plus le 19, quand elle eut été souillée par d'inutiles rigueurs. On multiplia sans mesure le nombre des coupables, qu'il fallait, au contraire, restreindre le plus possible. Et puisque les exemples de l'antiquité étaient alors en grand honneur, le Directoire, poussé par ses amis, aurait dû leur répondre, comme Antonin aux sénateurs qui l'excitaient à poursuivre tous les complices d'Attilius : « Je ne suis pas bien « aise qu'on sache qu'il y a tant de personnes qui ne m'ai« ment pas. »

Les amis du Directoire ont vanté sa modération en disant que le coup d'État n'avait coûté la vie à personne ; et, en effet, le 18 fructidor est, depuis 92, la première journée qui se soit opérée sans effusion de sang. Mais trois ans de gouvernement régulier avaient si complétement changé et calmé les esprits, que des exécutions en masse et la vue de l'échafaud auraient révolté l'opinion publique. D'ailleurs les Directeurs savaient, par cinq ans d'expérience, que l'abus du pouvoir appelle les représailles, et l'intérêt personnel, à défaut de la justice, les engageait à laisser dans le fourreau le glaive qui pouvait, d'un jour à l'autre, frapper leurs propres têtes.

Le 18, dans la matinée, la conspiration royaliste était dissoute, les chefs étaient arrêtés, il fallait les livrer aux

tribunaux : les preuves contre eux étaient innombrables, moralement et matériellement accablantes, plus claires que le jour; la répression se faisait alors aussi légalement que possible ; la liberté et la République étaient sauvées par des moyens légitimes. Le 19, au contraire, elles étaient irrévocablement compromises. Les suppressions de journaux, les arrestations en masse, les déportations sans jugement, furent des actes iniques et aussi absurdes que criminels, puisque la France n'y vit et n'y put voir qu'un signe de faiblesse et de décadence. Le livre de la Constitution était placé sur une colonne au milieu de la salle des délibérations. Après le coup d'État, on eut beau laisser le livre sur sa colonne, la Constitution n'y était plus, la journée du 19 avait marqué son dernier jour et la fin prochaine du Directoire, qui ne fit plus que se traîner de chute en chute, prouvant ainsi que les gouvernements, même les plus légitimes, ne violent jamais impunément les lois de la justice.

Si, après avoir transgressé la Constitution pour la défendre contre ceux qui voulaient la détruire, le Directoire y fût rentré immédiatement ; si, après cette preuve de force, il eût reporté sur la Constitution et éloigné de lui-même et de ses amis les fruits de la victoire ; si le 18 fructidor n'eût servi qu'à fortifier la liberté et la République, et à donner ainsi à cette violation des lois des garanties capables d'éloigner à jamais une si douloureuse nécessité, aucun doute n'aurait pu s'élever sur la pureté des motifs qui avaient inspiré le coup d'État. Mais il n'en fut pas ainsi ; on eut immédiatement recours aux mesures les plus tyranniques. Les opérations électorales de quarante-neuf départements furent déclarées illégitimes et nulles; la loi

sur la garde nationale fut rapportée. Les Directeurs se firent investir du pouvoir de déporter, par décret, tout individu jugé dangereux pour la tranquillité publique. Ainsi, l'arbitraire ne se contentait plus de frapper les actions criminelles ; dès qu'un individu lui était suspect, il n'était plus innocent.

Mais c'est surtout contre la presse qu'on s'acharna, comme toujours, avec une fureur particulière. Les journaux et écrits périodiques furent mis pendant un an sous l'inspection de la police, qui pouvait les prohiber et qui usa largement de cette faculté. En six mois, vingt-deux journaux furent supprimés; les autres, frappés de mutisme, se bornèrent à enregistrer les nouvelles de la guerre et les actes officiels. Le Corps législatif, devenu l'instrument du Directoire, se plia complaisamment à toutes ses fantaisies. Il ne tarda pas à reconnaître sa faute. Deux ans ne s'étaient pas encore écoulés que Berlier, parlant au nom d'une commission chargée d'examiner la question relative à la liberté des journaux, s'exprimait ainsi (7 juin 1799) :

« Je n'ai pas la criminelle pensée de faire le pro- « cès au 18 fructidor, mais ce que l'on dut faire alors ne « saurait être la règle de notre conduite actuelle ; les « circonstances passent, mais les principes restent. De- « puis deux ans, cette liberté, ce droit sacré du citoyen « n'existe plus, et une telle suspension, dangereuse quand « elle dure, devient tyrannique quand elle n'est pas jus- « tifiée par la nécessité. » Deux ans auparavant, le même Berlier, l'un des conseillers du 18 fructidor, votait la suppression des journaux, la déportation des journalistes, et il applaudissait, lui homme modéré cependant, quand

Talot appelait ces journalistes « polissons, gredins, assas« sins de la patrie. »

Maintenant, le Directoire avait des journaux pour calomnier ses adversaires, et ceux-ci n'en avaient plus pour se défendre. Le gouvernement avait la force pour opprimer, et les opprimés n'avaient plus le moyen de se plaindre.

Le Corps législatif, dégradé et avili, aurait trouvé une sûreté contre le Directoire dans la liberté de la presse, et cette liberté, il l'avait supprimée lui-même. Il ne vit pas qu'un pouvoir qui interdisait la liberté aux journaux ne la laisserait pas à la représentation nationale; qu'un gouvernement qui avait peur d'un mot, d'une ligne, d'un article, ne supporterait pas une tribune qui aurait été l'encouragement, la force et l'espoir de tous les mécontents. Dans cette situation, quelles ressources avait donc le Corps législatif? Encore des coups d'État; car entrés dans cette voie, les auteurs et les complices du 18 fructidor ne s'arrêtèrent plus, ils ne pouvaient plus s'arrêter.

Les élections faites en 1798 avaient été pour l'opposition une occasion de protester contre la tyrannie. Le Directoire refusa de les ratifier. Il demanda, par un message, que le Corps législatif rejetât tous ceux dont la nomination était une attaque contre la Constitution de l'an III. Un rapporteur complaisant, Bailleul, distingua dans les élections : 1° celles où l'esprit républicain avait dominé; 2° celles où le triomphe de l'anarchie avait été complet, 3° celles où il y avait eu un mélange d'anarchistes, de royalistes et de républicains : de là, disait-il, des choix bons, mélangés, mauvais. Les bons furent ratifiés, les mélangés triés, les mauvais cassés. Le Corps législatif

donna son approbation, et cela s'appela le coup d'État du 22 floréal (11 mai 1798).

Ce fut bientôt le tour du pouvoir exécutif. Siéyès, qui, le 1er novembre 1795, avait refusé de faire partie du Directoire, y entra le 16 mai 1799, porté par les conspirateurs, qui préparaient déjà le 18 brumaire. Leur premier acte fut une attaque en règle contre les Directeurs, que Lucien Bonaparte, au nom de la commission des onze, accusa d'avoir « abusé de la suprême autorité qui leur avait été « accordée au 18 fructidor ; » d'avoir essayé, « par des « moyens machiavéliques, de se soutenir hors de la Cons« titution, dans laquelle ils ne voulaient pas rentrer. » Ainsi, tous invoquaient la Constitution, que tous avaient violée. Les Directeurs succombèrent. Treilhard, dont l'élection fut annulée, Merlin et la Réveillère furent exclus du Directoire, et remplacés par Moulins, Gohier et Roger-Ducos. Cela s'appela le coup d'État du 30 prairial (18 juin 1799). C'était le huitième en moins de sept ans. Le pouvoir était maintenant aux mains de deux incapables et de trois traîtres : Moulins, militaire sans réputation : Gohier, honnête homme, mais inconnu et sans autorité ; Roger-Ducos, nommé pour sa nullité ; Barras, dilapidateur, débauché et vendu aux ennemis de la République ; Siéyès, ex-constituant, ex-conventionnel, ex-prêtre, et ayant toute l'astuce d'un prêtre, et d'un mauvais prêtre. Quand les partis sont tombés à cet état de dégradation, le premier ambitieux qui veut prendre le pouvoir peut compter sur la plus honteuse servilité. Aussi cinq mois plus tard, quand César passa le Rubicon, Brutus ne se montra pas, et de même que le 18 fructidor, le 18 brumaire s'accomplit sans difficultés : *Illic sedimus et flevi-*

mus. Jamais, depuis 89, la France n'avait offert un si triste spectacle.

Pour oublier les dégoûts de la politique, M. de Barante s'étend avec complaisance sur les opérations militaires de l'extérieur, et cette partie du livre est certainement la meilleure et la plus digne de la réputation de l'auteur. Cependant, là encore il y a une grande erreur ou plutôt un vieux préjugé qu'il importe de relever. Depuis cinquante ans, tous les niais affirment d'un air capable que, pendant la Révolution, « l'honneur s'était réfugié aux armées. » Ce lieu commun, qui prouve tout simplement l'ignorance de ceux qui le répètent, a été imaginé et propagé par les royalistes, et ce n'est pas là, certainement, la moins habile de leurs inventions. Ils savent bien, cependant, que jusqu'à la fin du Consulat c'est dans l'armée que l'esprit révolutionnaire s'est conservé avec le plus de pureté et d'énergie. Et quoi de plus naturel ! Les armées étaient composées de ces volontaires, partis en 92, quand la patrie fut déclarée en danger, et qui, suivant l'expression de M. Buchez dans son *Histoire parlementaire* (t. XXXVII, p. 273), « avaient vaincu l'Europe pour vaincre la monarchie. » Le Comité de Salut public avait constamment porté leurs efforts contre l'ennemi, les empêchant ainsi de se retourner vers l'intérieur, de se mêler aux discordes civiles. Et la grande faute du Directoire fut justement d'avoir laissé l'armée prendre un rôle politique. C'est le 18 fructidor, pour la première fois depuis 89, qu'un officier, portant la main sur des représentants qui invoquaient la loi, osa leur répondre : « La loi, c'est le sabre ! » C'est ce jour-là aussi, pour la première fois, que le sanctuaire de la représentation nationale fut changé en corps de garde.

Qu'on en fasse un crime au Directoire, à la bonne heure ; mais il n'est pas juste de le rendre seul responsable. J'ai parlé du mouvement qui éclata à l'armée d'Italie quand les soldats y apprirent que l'ennemi contre lequel ils versaient leur sang depuis cinq ans était à la veille de triompher à l'intérieur. Bonaparte, on l'a vu, écrivait, le 15 juillet 1797 : « Citoyens directeurs, il est imminent « que vous preniez un parti ; si vous avez besoin de force, « appelez les armées. » Après le coup d'État, il écrivit à Augereau : « Toute l'armée a applaudi à la sagesse et à « l'énergie que vous avez montrée dans cette circons- « tance. » Et il adressa à son armée une proclamation où il disait : « La haine des traîtres, des tyrans et des escla- « ves sera, dans l'histoire, notre plus beau titre à la gloire « et à l'immortalité. » Quelques jours plus tard, il répondit à son aide-de-camp Lavalette, qui blâmait les excès de fructidor : « Cette résolution aura été un vigoureux coup « de fouet donné à la nation. » Le général Lannes buvant « à la destruction du club de Clichy, » s'était écrié : « Les infâmes ! que le sang des patriotes qu'ils font assas- « siner retombe sur eux ! » L'adresse envoyée par l'armée d'Italie à l'armée de l'intérieur disait aux royalistes : « Tremblez ! vos iniquités sont comptées, et le prix en est « au bout de nos baïonnettes. » L'adresse de la division de Masséna était encore plus violente : « Quelle est donc, « disaient les soldats, cette nouvelle audace qui s'ali- « mente de la clémence d'un gouvernement généreux ? « Les déhontés royalistes se sont-ils persuadés que nous « n'existions plus ? Nos baïonnettes auront bientôt déli- « vré la terre de ces monstres qui la fatiguent. Qu'ils reçoi- « vent de nous cet avis salutaire. » Aussi, le lendemain du

coup d'État, dans la séance permanente du 19, le conseil des Cinq-Cents, après avoir voté l'impression des adresses de l'armée, déclara qu'elle avait bien mérité de la patrie, et Chasal put dire : « Toutes les armées de la « République l'ont appelée, cette belle journée du 18 fruc« tidor ; elle leur appartient. » Chasal avait raison ; mais il ne voyait pas que, par le coup d'État, le Corps législatif aussi appartenait à l'armée. Madame de Staël dit que « les soldats de cette époque furent les janissaires de la « liberté, » et Bonaparte a reconnu plus tard que l'un des inconvénients du 18 fructidor fut « une pente trop mar« quée vers le gouvernement militaire. » Cette pente conduisit au 18 brumaire, et ce qu'il y a d'incompréhensible, c'est qu'il ait pu, lui qui avait conseillé, imposé le coup d'État, répondre aux républicains qui lui crièrent dans l'orangerie de Saint Cloud: Et la constitution ! « La cons« titution ! vous l'avez violée le 18 fructidor ! »

Maintenant, pour me résumer, voici, je crois, ce que la justice veut qu'on dise du Directoire. Jusqu'au 18 fructidor, il gouverna avec modération, avec dévouement ; il rétablit l'ordre, ramena la prospérité, releva les affaires ; il rendit en tout genre de grands services, il ne mérita que des éloges.

Après le 18 fructidor, tout changea de face. Le Directoire ne fit plus que des fautes ; il livra la France à une bureaucratie tracassière, à une police brutale ; il s'égara dans les intrigues ; au lieu de s'appuyer franchement sur un des partis, il les flatta tous ; il négocia successivement avec chacun la ruine du parti contraire : misérable système de bascule, dernière ressource d'une tyrannie impuissante.

Il y avait cependant quelque chose de plus irrégulier

que cette conduite du Directoire, c'était l'autorité dont il était investi, et pendant un an la France dut lui savoir gré des crimes qu'il ne commettait pas. Quels excès l'histoire n'aurait-elle pas à flétrir si les hommes, quoique coupables, n'eussent pas encore mieux valu que le pouvoir! C'est cependant sur les hommes que les historiens s'acharnent, et M. de Barante tombe de préférence sur la Réveillère et sur Rewbell, justement les deux plus estimables ; il est vrai qu'ils étaient les plus sincèrement dévoués à la Révolution et à la République. La Réveillère était un honnête homme, et il a laissé des ouvrages qui sont l'œuvre d'un écrivain de mérite. M. de Barante n'en parle pas ; il trouve plus facile de reproduire, contre les infirmités physiques du Directeur, les plaisanteries de mauvais goût prodiguées par Carnot dans sa réponse au rapport de Bailleul ; il se moque aussi des théophilanthropes, et là-dessus il serait facile ne nous entendre. Cependant, puisque nous sommes condamnés à avoir toujours des sectaires, il n'est pas mauvais que les sectes se multiplient pour se neutraliser, et alors je ne vois pas ce que la théophilanthrophie a de plus ridicule que les autres.

Les fondateurs de ce culte d'un jour faisaient profession « d'adorer Dieu et d'être utiles aux hommes, » sans dogme, sans intérêt personnel, sans charlatanisme sacerdotal. Ils voulaient rendre populaire l'usage de la raison, et je sais qu'il n'y ont pas réussi. Mais la Réveillère prouva sa foi par ses œuvres. Tombé du pouvoir en 1799, il rentra dans la vie privée, et bientôt il fut obligé, pour vivre, de vendre ses livres et sa maison d'Andilly. Il refusa, comme membre de l'Institut, de prêter serment à l'Empire. En 1811, le gouvernement le sachant malheureux, et lui ayant fait

offrir une pension dont il était libre de fixer le chiffre, il répondit que, n'ayant pas servi le gouvernement impérial, il n'avait aucun droit à ses faveurs. M. de Barante peut trouver cela ridicule, mais il avouera, du moins, que ce ridicule-là n'est pas commun.

Quant à Rewbell, qui était la tête politique du Directoire, il joignait à un caractère ferme et résolu la plus grande inflexibilité de principes, et, malheureusement, un abord difficile, une humeur roide, brusque et impatiente, qui a souvent blessé ses meilleurs amis. Magistrat intègre, il fut, malgré la simplicité de ses mœurs, l'objet des plus odieuses calomnies. On l'accusa d'avoir dilapidé la fortune publique, touché des pots-de-vin considérables, ramassé des sommes énormes dont une partie avait été employée à acheter des propriétés princières sur les bords du Rhin. Jusqu'à sa sortie du pouvoir, il n'opposa à ses ennemis que le témoignage de sa conscience. Redevenu simple représentant, il prit ses calomniateurs corps à corps, les convainquit d'imposture, les couvrit de confusion, si bien que la calomnie n'osa plus se montrer au grand jour, et que la force de la vérité fait dire à M. de Barante (t. III, p. 411) : « Sous le rapport de la probité, Rewbell avait raison de « parler sans crainte et sans embarras. » Ce que M. de Barante dit de Rewbell s'applique en général à tous ceux qui ont joué un rôle important depuis 92 jusqu'au 18 brumaire. Ils ont commis des fautes; mais leur honneur, traîné d'abord dans la boue et sous le couteau de la calomnie, a été trouvé intact par l'histoire.

Quoique je ne me sois pas trop appesanti sur les diverses parties dont se compose le livre de M. de Barante, je crois en avoir dit assez pour prouver qu'il n'y a, comme

dans la plupart des ouvrages écrits sur le Directoire, ni ce scrupuleux respect de la vérité, ni cette impartialité de jugement qui sont les qualités essentielles de l'historien. Maintenant, si je voulais examiner ce livre sous le point de vue littéraire, comme on doit le faire quand il s'agit d'un écrivain qui a une position dans les lettres et qui est membre de l'Académie, je serais forcé de dire que le style n'est pas toujours d'accord avec le bon goût, et même qu'il manque quelquefois de précision grammaticale. Ainsi, on y trouve des phrases comme celle-ci : « On amena le « parlementaire, qui, lorsque ses yeux furent débandés, « se trouva en face *de tout* l'appareil *et le* mouvement « d'un grand quartier général. » Ou comme celle-ci : « Bonaparte, accoutumé à recevoir sous *forme rhétorique* « ou théâtrale les opinions que propageaient la littérature « et la philosophie. » M. de Barante dit que le Directoire avait d'*ignobles* auxiliaires, une *impudente* violence, d'*ignobles* altercations. Un pareil style indique la passion, et, joint aux autres défauts que j'ai relevés, il contribue à mettre l'*Histoire du Directoire* au-dessous des autres productions de M. de Barante.

M. THIERS, HISTORIEN [1]

(12 novembre 1855).

Un livre de l'un des hommes célèbres que le 2 décembre a jetés dans la solitude et dans le silence, est toujours un événement. Les sentiments que l'auteur excitait autrefois se réveillent, la curiosité publique s'émeut; on veut voir si l'écrivain est resté le même, ou bien s'il a changé; dans le premier cas, quelles sont ses espérances et sur quoi il les fonde; dans le second cas, jusqu'où vont ses défaillances et comment il les explique; le nom seul suffit au débit, même indépendamment de la valeur de l'ouvrage. C'est ce qui est arrivé à l'*Histoire de Cromwell* de M. Guizot, aux *Souvenirs* de M. Villemain; c'est ce qui arrive, en ce moment, au douzième volume de l'*Histoire de l'Empire*, de M. Thiers. Depuis que ce volume a paru, tout le monde en parle, il est chez tous les libraires, dans tous les cabinets de lecture, presque dans toutes les mains: les uns le blâment, les autres le louent; ces derniers, je crois, sont plus nombreux; il est vrai que personne, encore du moins, ne l'a ni examiné ni jugé. Dans un livre de cette importance, où se déroulent tant d'événements extraordinaires, il y a plusieurs parties, et

[1] *Avertissement* placé à la tête du t. XII de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire.*

entre ces diverses parties, ordre, enchaînement, système. Peut-on juger convenablement un tel livre avant qu'il soit terminé et que l'auteur ait dit son dernier mot? Je ne le pense pas, et c'est là, à mon avis, ce qui rend si déplorable l'habitude qu'ont prise les auteurs de donner leurs ouvrages par fragments. Enfin, au bout de quinze ans, celui de M. Thiers est fini, et l'éditeur annonce qu'il sera complétement publié dans quelques mois. Nous pourrons donc bientôt apprécier, en même temps que le caractère et la politique de Napoléon, ce que M. Thiers a mis dans son histoire de conforme ou de contraire à la vérité, à la justice, à la saine politique. Je me propose de faire cet examen de façon, je l'espère, à mettre M. Thiers historien à sa véritable place, sans me laisser imposer par une grande réputation et sans manquer aux égards qui lui sont dus. Je me borne aujourd'hui à parler de la préface qu'il a mise à la tête du douzième volume.

Walpole, mourant, répondit à l'ami qui lui demandait quelle lecture il désirait qu'on lui fît : « Tout ce que vous voudrez, pourvu que ce ne soit pas l'histoire. » M. Thiers, au contraire, professe pour l'histoire un profond respect. Ils ont raison tous les deux. Walpole méprisait ces écrivains d'industrie qui, par ignorance, par esprit de parti ou par servilité, propagent l'erreur, popularisent le mensonge, entretiennent les préjugés, créent des rôles au lieu de peindre les hommes tels qu'ils sont, atténuent systématiquement ce que les rois ou les partis ont fait d'odieux, cherchent à soustraire les plus mauvais princes à la justice des siècles : insultent les plus généreux champions de la plus juste cause, quand cette cause a succombé; pervertissent enfin le peuple, dont l'histoire doit épurer les idées,

perfectionner la morale, éclairer la raison. C'est ainsi, en général, que l'histoire moderne a été faite par des écrivains qui, en travaillant à déshonorer ce qui mérite la reconnaissance du monde, à faire admirer ce qui ne mérite que malédiction, n'ont assuré que leur propre infamie. Ces prétendues histoires ne sont que des romans, et des romans du genre le plus immoral.

La véritable histoire est celle où l'écrivain expose et juge loyalement tout ce qui a été fait, dit, senti et pensé à l'époque dont il s'occupe. Celle-là est toujours instructive et essentiellement morale, même quand elle nous montre Caton déchirant ses entrailles, Jean Huss sur son bûcher, Galilée à genoux, Sydney sur l'échafaud ; car alors l'instinct du cœur ne se trompe pas, et il n'est pas un lecteur honnête qui ne préfère le sort des victimes à celui de leurs oppresseurs et de leurs bourreaux. Dans l'histoire ainsi comprise, le crime, d'où qu'il vienne, n'est jamais en sûreté. « C'est là, dit Bossuet, c'est dans l'his-« toire que les plus grands rois n'ont plus de rang que par « leurs vertus, et que, dégradés à jamais par les mains de « la mort, ils viennent subir, sans cour et sans suite, le « jugement de tous les peuples et de tous les siècles. C'est « là qu'on découvre que le lustre qui vient de la flatterie « est superficiel, et que les fausses couleurs, quelque « industrieusement qu'on les applique, ne tiennent « pas (1). »

L'histoire inspire un tel respect à M. Thiers que la crainte d'alléguer un fait faux le remplit, dit-il, « d'une sorte de confusion. » C'est un beau sentiment, mais il est incomplet. Ce qui doit remplir un écrivain de confusion,

[1] *Oraison funèbre de madame la duchesse d'Orléans.*

c'est moins la crainte d'alléguer un fait inexact que de porter un faux jugement. Un fait faux se rectifie aisément; un jugement faux, quand c'est un écrivain comme M. Thiers qui le porte, peut égarer l'opinion et avoir, en politique et en morale, les plus funestes conséquences; d'où il suit que, pour écrire l'histoire, toutes les manières et tous les temps ne sont pas bons. Quelle est la meilleure manière, quel est le temps le plus favorable? C'est ce que M. Thiers examine dans sa préface. Après avoir indiqué les problèmes « profonds comme l'âme humaine » que soulève la vie de Napoléon, il se demande comment on peut arriver à les résoudre, et il répond: « La première « condition, c'est d'éteindre toute passion dans son âme. » Le jésuite Strada, qui a écrit tant de mensonges et dissimulé tant de vérités importantes, prétend aussi qu'un historien ne devrait être d'aucun ordre, d'aucun parti, d'aucun pays, je crois même qu'il ajoute d'aucune religion. Avant lui, Lucien avait dit la même chose, que répètent tous les traités sur cette matière, et le précepte, pour être ancien, n'en vaut pas mieux.

Dans une gravure placée en tête de sa logique, Wolff représente la terre livrée aux tempêtes de toutes les passions; au-dessus de la région que n'atteignent pas les orages, du milieu de l'espace pur, sort un bras qui ne tient à aucun corps : à ce bras est suspendue une balance dont les plateaux sont immobiles dans une parfaite égalité ; au-dessus de la balance, sur une banderolle, on lit ces mots : *Discernit pondera rerum.* Garat, dans ses *Mémoires sur la Révolution,* raconte (p. 180) qu'ayant pris cet emblème pour devise dans un ouvrage qu'il communiqua au Comité de Salut public, Robespierre lui de-

manda pourquoi ce bras ne tenait à aucun corps. « C'est, lui dit Garat, pour représenter qu'il ne tient à aucune passion. — Mais tant pis, répliqua Robespierre, la justice doit tenir à la passion du bien public, et tout citoyen doit rester attaché au corps de la République. » — C'est évident, et tous les grands historiens que M. Thiers cite avec admiration, Tive-Live, Tacite, Machiavel, ne l'ont pas compris autrement. Tive-Live décrivant les malheurs de Rome déchirée par les factions, Tacite vengeant la liberté opprimée, Machiavel flétrissant les excès de la cour papale, n'avaient pas éteint toute passion dans leur âme. C'est au contraire parce qu'il avait la passion du bien public, parce qu'il restait invariablement attaché au corps de la République, que Tacite a décrit, de ce style qui sera éternellement le modèle et le désespoir des écrivains, le honteux assoupissement d'un peuple avili par des despotes, et qu'il a couvert ces despotes de la honte et de la boue tenaces avec lesquelles ils traversent les siècles. Si M. Thiers avait, au même degré que Tacite, l'énergie de l'âme et la profondeur des sentiments, il n'eût pas dit (p. 35) que Napoléon « pesa dans la balance de la destinée autant que « la raison, la justice et la vérité. » Quand la justice, la vérité et la raison sont d'un côté de la balance, un homme, qu'il s'appelle César ou Napoléon, qui a le malheur d'être du côté opposé, est toujours bien léger.

Je trouve que, pour un homme qui a travaillé à éteindre toute passion dans son âme, M. Thiers s'exalte trop, qu'il ne modère pas assez son enthousiasme. Il y a, certainement, dans la vie de Napoléon, des exploits étourdissants, des actes qui dépassent de beaucoup la mesure commune. Mais la vie d'un grand homme est un drame

joué devant le monde, et si le vulgaire est frappé des belles scènes, l'historien ne doit s'intéresser qu'à l'ensemble. Le peuple contemple avec admiration un soldat qui s'élève au sommet de la fortune, l'historien ne doit pas être si facilement ébloui. C'est parce qu'il était peu admirateur, qu'Ulysse évita le sort de ses compagnons. Il est bien fâcheux que nous n'ayons pas tous, plus ou moins, pris Ulysse pour notre patron.

M. Thiers disserte longuement sur la manière d'écrire l'histoire, et sa dissertation est remarquable par une flexibilité et une correction de style qu'on ne retrouve pas assez dans ses ouvrages. Il y a, dit-il, vingt manières d'écrire l'histoire. Oui, il y a la manière de Tacite et celle du Père Loriquet, ce qui prouve que toutes ne sont pas bonnes. « On peut l'écrire comme Thucydide, Xénophon, Polybe, Tite-Live, Salluste, César, Tacite. » Et M. Thiers « ne demanderait au ciel » que d'avoir « fait comme le « moins éminent de ces historiens pour être assuré d'avoir « bien fait. » Je crois que M. Thiers a tort. Les vieux noms font toujours un grand effet, mais là encore il faut raisonner son admiration. Les historiens anciens, lus sans dessein et au hasard comme ils le sont d'habitude, grâce à une éducation en général détestable, ont un charme infini qui tient à leur éloquence, à l'art incomparable avec lequel ils font ressortir les caractères et les tableaux qu'ils offrent à l'imagination. Mais quand on les lit pour s'instruire, on les trouve bien incomplets. Les Grecs surtout ne donnent aucune idée précise de l'histoire de leur pays, de sa chronologie, de ses lois, de ses relations avec les autres peuples : il a fallu que les modernes débrouillassent ce chaos.

Les Romains sont plus instructifs. Tite-Live nous a laissé une histoire qui est certainement la plus détaillée, la plus éloquente, la plus belle, la plus complète qui nous soit venue de l'antiquité. Mais elle fourmille d'omissions graves, et elle est souvent dégradée par des fables absurdes. Les Commentaires de César sont un modèle de style pour les mémoires; qu'on loue ce style, à la bonne heure, mais si l'on va plus loin, l'éloge est exagéré. Sa plume court, avare de mots, prodigue de faits: mais ces faits sont loin d'être toujours intéressants. M. de Lamartine a jugé ce livre trop sévèrement, mais il faut reconnaître que César traite un peu ses lecteurs comme des vaincus: il ne les instruit de rien, ou de presque rien. Napoléon, par esprit de corps sans doute, accusait Tacite d'avoir calomnié les empereurs. « C'est, disait-il, l'historien d'un « parti, et le peuple romain n'était pas du parti de Ta« cite. » Suard, à qui Napoléon parlait ainsi, lui répondit avec raison que ce qu'il appelait le peuple romain n'était qu'une vile populace, venue à Rome de tous les points du monde, applaudissant, pour du pain et des spectacles, le plus infâme des empereurs devenu le plus mauvais des historiens. Tacite a flétri les esclaves autant que les maîtres, son éloquence est sans rivale, il est profondément moraliste; mais Voltaire lui reproche justement de ne pas instruire assez. Il ne jette pas assez de lumière sur les causes qui ont porté tant d'empereurs à commettre tant de crimes. Racine a dit : « C'est le plus grand peintre de l'antiquité. » Montesquieu : « Il abrége tout, parce qu'il voit tout. » C'est vrai, mais il y a dans ses livres des mystères que le lecteur ne peut pas pénétrer, et, en ce sens du moins, Napoléon a raison contre M. Thiers quand il

dit : « Ce grand esprit n'est pas le modèle de l'histoire et « des historiens. »

M. Thiers, qui s'extasie devant les anciens, ne dit pas un mot des modernes, qui sont pourtant des modèles bien préférables pour écrire notre histoire. Il ne parle ni de Hume, ni de Gibbon, ni de Robertson, ni de Voltaire, ni de Montesquieu, dont la philosophie vaut bien toute l'éloquence antique. Il est vrai que la philosophie préoccupe médiocrement M. Thiers, et, dans tous les cas, ce n'est pas là ce qui brille dans ses livres. C'est par ces historiens que l'histoire moderne se lie à celle de l'antiquité. C'est chez eux qu'on trouve l'alliance de l'érudition et de la critique la plus instructive. C'est là qu'on voit comment les grands esprits emploient tantôt un fait pour éclairer le corps entier de l'histoire, tantôt le corps entier de l'histoire pour expliquer un seul fait; et comment les historiens dignes de ce nom tirent de l'histoire des réflexions générales qu'ils élèvent, suivant l'expression de Fontenelle appliquée à Leibnitz, au dessus de l'histoire même. C'est là qu'on trouve le style simple et facile, l'ordre, la clarté, et, en général, l'amour de l'humanité, qui placent Voltaire, Montesquieu et les historiens anglais au-dessus des historiens anciens, de Thucydide, de Tite-Live, même de Tacite. L'histoire, ainsi entendue et ainsi écrite, a peut-être moins de couleur, mais elle offre plus de leçons.

M. Thiers, qui met Tacite au nombre des auteurs dont il s'est inspiré, est encore bien loin de son modèle. Tacite abrége trop, M. Thiers n'abrége pas assez. Sous prétexte que le lecteur est exigeant, qu'il est curieux, qu'il veut tout savoir, M. Thiers se jette dans ces détails infinis, mi-

nutieux et inutiles que Voltaire appelle « la vermine de l'histoire. » Non, le lecteur n'exige pas tant, et d'ailleurs, si vous voulez l'instruire, il ne faut pas tant lui donner. M. Thiers aime passionnément les opérations militaires, il se plaît au récit des combats, où l'esprit du lecteur se perd au milieu de la confusion. Il s'est livré en Europe bien des batailles depuis celle de Fleurus jusqu'à celle de Waterloo, toutes ont été décrites en détail ; que reste-t-il de ces descriptions dans la mémoire de ceux qui les ont lues? Le résultat, et encore ! Que m'importe que ce soit le 3e régiment du premier corps qui, en tombant sur le 1er régiment du deuxième corps ennemi, ait décidé le succès de la journée? Ce que je veux savoir, c'est la cause de la guerre et les conséquences du triomphe ou de la défaite. Débrouillez bien cette cause, indiquez bien ces conséquences, le lecteur n'en demande pas davantage. Les détails où se complaît M. Thiers sont le petit côté de l'histoire, et c'est en suivant ces petits sentiers qu'on manque la grande route.

J'arrive maintenant à la difficile question que soulève M. Thiers, quand il dit (p. 5) que l'histoire convient « non pas exclusivement, mais plus spécialement à notre temps. » L'assertion peut paraître étrange ; n'importe. M. Guizot a dit dernièrement que nous n'usions pas de toute la liberté que nous avons. C'est possible, et, dans tous les cas, aujourd'hui comme toujours, le livre a des franchises que n'a pas le journal. J'admets donc qu'un historien, surtout quand cet historien s'appelle M. Thiers, jouit de toute la liberté désirable. Richelieu fit décapiter de Thou, parce que son père le président avait dit, dans son Histoire, que l'oncle du cardinal avait violé tous ses

serments et commis tous les excès (*voto ejurato, omni licentiæ ac libidinis genere contaminâsset*). M. Thiers assurément, même en lui supposant la franchise du président de Thou, n'a pas à craindre que sa tête soit offerte en holocauste. J'admets encore que, pour résoudre les questions que soulève l'histoire de l'empire, M. Thiers se détache de tout intérêt personnel, qu'il n'apporte dans ses jugements aucune prévention favorable ou hostile; j'admets qu'il ait imposé silence à ses passions, que chez lui le souvenir de nos maux soit éteint; que la solitude ait élevé son âme au-dessus de tout ressentiment, de toute affection; qu'il jouisse de cette sérénité de raison, de cette inflexibilité de jugement indispensables pour la solution des problèmes réservés juqu'ici à la postérité; j'admets enfin que l'histoire convienne spécialement à notre temps, et alors, voici ce qui va nous être expliqué dans les trois derniers volumes, car il n'y en a pas la trace dans les douze déjà publiés.

M. Thiers doit nous expliquer comment les institutions en apparence les plus libérales étaient entre elles dans de tels rapports, que de leur conflit ou de leur concours résulta et devait résulter un accroissement progressif de puissance personelle, et de cet accroissement de puissance combiné avec la gloire militaire, l'autocratie la plus absolue.

M. Thiers nous dira pourquoi, lorsque les gouvernements éblouissent les peuples pour les séduire, les peuples se mentent à eux-mêmes pour s'absoudre de leurs faiblesses, et pourquoi une fois sur cette pente les nations donnent plus qu'on ne leur demande, ce qui, soit dit en passant, justifie presque l'excès de l'ambition par l'excès

de l'abandon. Napoléon, après avoir dompté les forts, fut vaincu par les lâches. M. Thiers doit nous donner la raison de cette apparente anomalie, en indiquant pourquoi ceux qui furent les flatteurs les plus prosternés, ceux qui livrèrent à l'empereur toutes les libertés, toutes les garanties, ceux qui sacrifièrent toutes les gloires à la gloire militaire, renièrent sans pudeur le dieu qu'ils avaient encensé sans dignité, et firent oublier, par la lâcheté de leur ingratitude, la lâcheté de leur adulation. Il faut faire à chacun sa part dans cette démoralisation. Il faut nous dire pourquoi les « hommes heureux, » une fois battus, ne sont plus que des idoles qui tombent. Il faut expliquer, car c'est là qu'est la moralité de l'histoire, pourquoi cet homme si grand, presque idéal dans la prospérité, pourquoi le potentat qui remplissait le monde du bruit et de la terreur de son nom, a été si facilement emporté au premier souffle de la mauvaise fortune.

La question personnelle ici est dominée par une question plus grande, plus universelle, et il semble que, pour la traiter avec toute la dignité de l'histoire, il faudrait une autre situation. M. Thiers n'est pas de cet avis ; il pense que l'histoire de l'empire convient essentiellement à notre temps, mais il se borne à l'affirmer. Il aurait pu en donner la preuve dans son douzième volume ; il la donnera sans doute plus tard.

M. Thiers nous apprend qu'il a « lu, relu et annoté de « sa main les innombrables pièces contenues dans les archives de l'État, les trente mille lettres composant la « correspondance personnelle de Napoléon, les lettres « non moins nombreuses de ses ministres, de ses géné« raux, et même des agents de sa police. » Il est bon de

consulter les pièces officielles, les correspondances, même les rapports de police; mais en les étudiant il faut s'en méfier, surtout aux époques comme celle dont s'occupe M. Thiers. Les auteurs de ces documents mentent souvent; ils veulent flatter la passion du maître, ils allèguent des motifs faux pour justifier de faux calculs. D'ailleurs, l'œil d'un homme, habitué comme l'est M. Thiers aux affaires politiques, acquiert à la longue la sûreté du toucher, une sûreté telle que son jugement le sert presque toujours mieux que son érudition. Il est à craindre que M. Thiers n'ait pas eu en son jugement une confiance suffisante, et qu'il ait lu moins attentivement dans les choses que dans les paperasses.

Par exemple, M. Thiers prétend que le bon sens de Napoléon, « l'un des esprits les plus sensés qui aient « existé, » a été perverti par le despotisme, et il regrette « qu'un peu de gêne n'ait pas empêché l'empereur de « trop entreprendre en fait de politique, de guerre, de « dépenses; » en d'autres termes, qu'il n'ait pas été un roi constitutionnel. Sans manquer d'égards à M. Thiers, je trouve que cela n'est pas sérieux. Est-ce que l'empereur, souverain constitutionnel, eût été l'empereur ? évidemment non. Et quand M. Thiers prétend que le despotisme a perverti son bon sens, il obéit peut-être à un bon sentiment, mais il n'est plus inspiré par cette « muse de l'histoire » dont il parle dans sa préface, et qu'il appelle, assez singulièrement du reste, une « simple et noble créature. »

M. Thiers et plusieurs autres historiens avant lui nous ont fait un consul de fantaisie qui n'a jamais existé que dans leurs livres. Le 18 brumaire à part, le consulat de

Bonaparte est incontestablement, et sous tous les rapports, l'époque la plus brillante de sa vie, celle où il a montré le plus d'habileté politique et où, tout en faisant naître les événements favorables à ses desseins, il a paru le moins occupé des intérêts de son ambition. Mais si, en apparence, il modérait son pouvoir, c'est que, en réalité, il l'exerçait sans partage. Quand Victor Hugo, parlant de cette époque, a dit :

Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte,

il n'a pas dit assez : Napoléon y était tout entier. Tout marchait devant lui avec un admirable concert : la prépondérance de l'autorité militaire, l'influence de la police, la dissolution des partis, la docilité des corps de l'État, le silence de la presse et de la tribune. La période consulaire a été un drame savamment conduit, et dès le premier jour Bonaparte marche sciemment au trône par des moyens calculés. Il n'est donc pas vrai que le despotisme ait perverti le bon sens de Napoléon, car il en avait en 1814 autant qu'en 1799. Entre le consul des premiers jours et l'empereur des derniers temps, il n'y a de changé que le succès. En 1799 tout souriait à son ambition, en 1814 tout était soulevé contre elle. Le despotisme était arrivé à sa conséquence naturelle, voilà tout, et c'est ce que M. Thiers reconnaît quand il dit si justement (p. 30) : « Si l'on absout l'usurpation du pouvoir pour n'en « blâmer que l'usage, n'oublie-t-on pas que, dans la ma- « nière violente de le prendre, il y avait en germe la « manière violente de l'exercer ? » C'est incontestable ; mais alors comment ce qui était de l'aberration en 1812 a-t-il pu être du bon sens en 1799 ?

On ne comprend pas mieux l'opportunité des jérémiades de M. Thiers sur « le danger et les misères de la liberté. » Accusez-nous de nous agiter avec furie pour nous affaisser avec pusillanimité, de ne voir dans la liberté qu'une vaine théorie, à la bonne heure ! Vos reproches pourront réveiller notre fierté engourdie, la rendre attentive, la mettre en garde contre un lâche découragement. La liberté est une grande et belle habitation sur le chemin de laquelle il s'est commis des excès, même des crimes ; qui le nie ? Mais est-ce bien le moment de détourner le peuple de la route en lui en montrant les dangers ? M. Thiers reconnaît, il est vrai, que si un pays peut parfois s'égarer, « il s'égare moins souvent, moins complétement qu'un « seul homme. » C'est très-bien ; mais, comme étourdi de sa hardiesse, M. Thiers s'empresse d'ajouter : « Je m'a- « perçois que je m'oublie, et je me hâte d'affirmer que « je ne veux persuader personne. » Comprend-on un écrivain qui passe quinze ans à composer un ouvrage, et qui, arrivé au terme de son travail, déclare qu'il ne veut persuader personne ! Que veut-il donc, et pourquoi a-t-il écrit ? Les anciens avaient une plus haute idée de l'histoire. Ils l'appelaient, ils voulaient qu'elle fût *magistra vitæ*, et, en effet, si l'histoire n'est pas l'institutrice de la vie, elle n'est rien qu'une vaine compilation, elle mérite le dédain qu'elle inspirait à Walpole.

LA RÉVOLUTION ET LA RESTAURATION

ANGLAISES [1].

(14 janvier 1856).

Indépendamment d'un excellent résumé de l'histoire d'Angleterre, ce que nous connaissons déjà de l'ouvrage de M. Macaulay peut se diviser en trois parties : la première est un tableau des abus du pouvoir royal et de la tyrannie religieuse, abus qui amènent la chute et l'exécution de Charles Ier; dans la seconde, l'auteur énumère les raisons de l'établissement de la République et les fautes qui l'ont détruite; dans la troisième, il montre les causes du rappel des Stuarts et celles de leur expulsion définitive. Le quatrième volume s'arrête à l'entrée de Guillaume III à Londres, le 15 novembre 1697. Ces divisions ne sont pas formulées dans l'ouvrage, mais elles ressortent des faits, et je les indique pour mettre plus de clarté dans mes observations.

C'est à un excès inutile de tyrannie que l'Angleterre dut sa liberté. Le calvinisme y avait jeté de profondes racines. L'Église romaine y était l'objet d'une haine féroce, et l'Église anglicane, qui s'en rapprochait par tant de points, excitait à peu près la même aversion. Le gouvernement

[1] *Histoire d'Angleterre depuis l'avénement de Jacques II*, par J.-B. Macaulay. — Les quatre premiers volumes.

voulut imposer l'anglicanisme à la nation tout entière. La première tentative produisit une émeute; de cette émeute sortit la révolution. Ce mépris du sentiment public fit du fanatisme et du patriotisme un torrent impétueux; les passions religieuses, se mêlant aux intérêts politiques, donnèrent aux esprits la plus vive impulsion; d'un bout de l'Angleterre à l'autre, le peuple prit les armes. Les communes où les Presbytériens étaient en majorité écrasèrent le parti royaliste, la République fut proclamée.

Elle était dans la force des choses, dans celle de l'opinion, et favorisée par une foule de circonstances exceptionnelles. La situation géographique de l'Angleterre la dispensait d'un pouvoir militaire capable d'inquiéter soit la liberté au dedans, soit les gouvernements étrangers. Isolés par leur caractère autant que par la mer, les Anglais n'éprouvaient pas cet amour des autres peuples et ce besoin de propagande qui ont fait le danger et la gloire de la révolution française. C'est pour ainsi dire en famille qu'ils vidèrent leur querelle, et la question de liberté politique et religieuse ne se compliqua jamais chez eux de la question vitale de l'indépendance nationale. Les philosophes et les révolutionnaires français du dix-huitième siècle poursuivaient le triomphe de principes d'une application générale, ils proclamaient les « droits de « l'homme. » Les révolutionnaires anglais, qui n'étaient pas des théoriciens, ne demandaient et ne proclamèrent, quand ils furent les plus forts, que les droits du citoyen anglais. Ces doctrines n'avaient rien de bien redoutable pour les États du continent, où les hommes les plus éminents connaissaient à peine les grands événements qui s'accomplissaient à Londres. Les rois se sont coalisés en 92

contre la république française qui éclatait à leur porte, et dont l'exemple devait être si contagieux. En 1649, ils virent avec indifférence la chute de la monarchie anglaise et l'exécution de Charles Ier. La République n'affichant pas la prétention de renverser les monarchies, toutes les cours briguèrent ses faveurs : le prétendant fugitif, proscrit, pauvre, objet d'une indifférence générale, put à peine trouver un asile en Europe.

En outre, le parti révolutionnaire, composé de tout ce qu'il y avait d'hommes considérables par le talent, par la moralité et par la richesse, ne rencontra d'abord devant lui aucun obstable sérieux. Il avait les deux choses qui manquent le plus, en général, aux gouvernements qui commencent, l'argent et le savoir. Au sentiment qui fait les républicains, il joignait les connaissances nécessaires pour organiser la République. On vit alors un phénomène rare en tout temps, mais surtout en temps de révolution, des gouvernants qui savent commander et des gouvernés qui ne demandaient qu'à obéir. Le pouvoir royal s'était montré pendant douze ans tellement oppressif et inconstitutionnel, que les conservateurs n'étaient pas moins empressés qne les démocrates à voter les réformes populaires, à briser les instruments de la tyrannie. La République, enfin, avait pour elle, en Europe, le parti protestant, parti nombreux, énergique et puissant.

Telles sont les circonstances principales qui favorisèrent l'établissement et qui devaient assurer la consolidation de la République en Angleterre. Comment se sont-elles évanouies? M. Macaulay le dit, mais d'une manière incomplète. Les causes du renversement de la République sont nombreuses. La première et la plus importante

fut la division des patriotes en deux partis : l'un, toujours ferme dans son patriotisme, sage et habile dans ses moyens, pur dans ses vues, garda le nom de Presbytérien ; l'autre, violent, avide, oppresseur, entraîné et égaré par des fous, des intrigants et des traîtres, s'appela Indépendant, Aplanisseur, Niveleur.

Les Indépendants étaient en minorité dans le Parlement ; mais, plus unis que les Presbytériens et appuyés sur l'armée, qu'ils avaient épurée et réorganisée, ils l'emportèrent sur eux à force d'audace, d'activité et de patience. Devenus les plus forts, sans être jamais les plus nombreux, ils s'emparèrent de toutes les places civiles et militaires, après en avoir chassé les Presbytériens, accusés de royalisme et traités plus mal encore que les royalistes. Cette accusation était un mensonge et une ingratitude. Les Presbytériens avaient les premiers attaqué l'autorité royale, miné, renversé la monarchie; aussi est-ce contre eux, en particulier, que s'exerça plus tard la vengeance de la monarchie restaurée. On leur reprochait de n'avoir pas voté la mort du roi ; mais, pour des raisons qu'il serait trop long de déduire ici, cette question avait divisé tous les partis, même le parti des indépendants ; les uns voulaient qu'on se débarrassât du roi secrètement, d'autres qu'on lui fît son procès, d'autres qu'on se bornât à le déposer et à le garder en prison.

Cette injustice des Indépendants révolta l'Angleterre. Les Presbytériens avaient la supériorité des lumières, des connaissances, du vrai courage, du dévouement, de la fidélité aux principes, presque toute la richesse territoriale et mobilière, en outre les sympathies des patriotes qui avaient fait les premières campagnes et assuré le triomphe

de la Révolution. Le pouvoir était maintenant dans les mains d'une minorité antipathique à la population, notamment à celle de Londres, manquant par conséquent, pour consolider la République, des ressources qui avaient rendu son établissement si facile.

Tant qu'ils avaient eu à lutter et à vaincre, les Indépendants étaient restés unis ; mais la victoire fit éclater des hostilités nouvelles. Les Indépendants se divisèrent en deux partis qui ne rivalisèrent plus que d'extravagance et de tyrannie. M. Macaulay fait un beau tableau de la honteuse oppression qui s'étendit alors sur l'Angleterre. Tous ces sectaires avaient la même folie dans la tête, la même rage dans le cœur. Les Fanatiques, c'est le nom qu'on leur donna alors et que l'histoire leur a conservé comme une éternelle flétrissure, voulurent imposer par la force les rêves de leur imagination en délire. L'usage du livre des prières communes fut interdit même dans l'intérieur des familles. Les églises, les tombeaux, les chefs-d'œuvre de l'art, les restes les plus curieux de l'antiquité furent détruits ou dégradés. Les tableaux des collections nationales représentant Jésus-Christ et la Vierge furent brûlés ; les statues des Nymphes, des Grâces, des dieux et des déesses brisées ou livrées aux maçons du parti, chargés de leur donner un aspect plus décent. L'adultère fut puni de mort ; le commerce illicite entre les deux sexes, même quand il n'en était résulté ni séduction, ni scandale, ni atteinte aux droits conjugaux, frappé des peines les plus sévères. Les amusements soit publics, soit à domicile, furent sévèrement poursuivis ; les salles de spectacles devaient être détruites, les spectateurs condamnés à l'amende et à la prison, les acteurs fouettés en

place publique ; les danses de cordes, les jeux de boule, les courses de chevaux, les marionnettes furent supprimés.

Le Parlement, présidé par Barebone, un corroyeur aussi imbécile que fanatique, décréta qu'on n'admettrait au service public que ceux dont la sainteté serait bien authentiquement prouvée. Il semble qu'en pareille matière la preuve ne soit pas facile à faire. Mais les sectes ne s'embarrassent pas pour si peu ; ce qu'elles demandent avant tout, ce sont des grimaces et des momeries. Il fut donc décidé qu'on regarderait comme preuves de sainteté un vêtement de couleur sombre, une tenue austère, des cheveux plats, une voix nasale, une conversation semée de textes de l'Écriture, l'aversion pour les jeux et pour les spectacles. La persécution produisit son effet ordinaire et immanquable. Tout ce que l'Angleterre renfermait d'honnêtes gens fit éclater son mépris pour ces mascarades ; la nation s'attacha plus vivement à la religion qu'on voulait lui ôter par la violence. Cette résistance exalta les fanatiques. Ils étaient tombés dans le Parlement au-dessous du nombre constitutionnel : ils refusèrent non-seulement de convoquer une nouvelle Assemblée, mais de se compléter par des élections partielles. La tyrannie redoubla. Un conseil de trente-huit membres fut chargé de gouverner révolutionnairement. Les arrestations se multiplièrent, les prisons furent remplies, les échafauds ensanglantés. Les vrais républicains, indignés et consternés de voir la République s'abîmer dans le ridicule et dans le sang, signèrent des pétitions vigoureuses, ils furent fusillés. Quand on vit que les partisans de la Révolution n'étaient pas plus épargnés que les autres, et qu'il n'y avait plus

pour tous qu'une règle, obéir ou mourir, la terreur devint universelle. Elle aurait pu durer longtemps, parce que ce parti odieux et méprisé au dedans se montrait grand au dehors, et qu'il avait dans l'armée un instrument aussi redoutable que docile. Mais le peuple, réduit à la misère et accablé sans cesse de nouveaux impôts, fit éclater son mécontentement ; tous les partis se réunirent contre l'assemblée, qui, après quatre années de dictature, succomba sans dignité sous le pouvoir militaire.

M. Macaulay a une grande admiration pour Cromwell, et il en parle en termes magnifiques; trop magnifiques, à mon avis, parce qu'il le juge moins en historien impartial qu'en Anglais reconnaissant de ce que le Protecteur a donné à son pays de gloire et d'influence. Cromwell fit de l'Angleterre la tête du parti protestant, la reine de l'Océan, la plus formidable nation du monde ; mais ce caractère de grandeur de sa politique étrangère manque complétement à sa politique intérieure. L'admiration, la reconnaissance et la crainte lui avaient livré la nation et les partis; le courage, l'activité, le talent qu'il avait déployés pendant la guerre civile lui assuraient dans l'armée une autorité sans rivale; les services qu'il avait rendus à la cause républicaine en faisaient le chef naturel du parti patriote. Rien ne lui eût été plus facile que d'établir un gouvernement libre. Il aima mieux marcher à la dictature par l'hypocrisie, par l'oppression de tous les partis, par l'avilissement des caractères, par la dégradation calculée et systématique de la représentation nationale.

Obligé de réunir le Parlement, il le compose de tout ce qu'il y avait dans le parti des Indépendants de plus fou et de plus déconsidéré. Calculant les effets de ce fana-

tisme dont l'Angleterre avait eu tant à souffrir, il pousse ces énergumènes aux plus ridicules extravagances, voulant ainsi perdre l'assemblée, qui en effet se retire bientôt couverte de l'indignation et du mépris publics. Cromwell convoque une nouvelle assemblée. Quoiqu'il eût dirigé les élections et dicté les choix, il s'y glisse des hommes dont le patriotisme et l'énergie lui paraissent redoutables, il les chasse. L'assemblée devient alors sa « planche pourrie, » comme il l'appela lui-même; pas assez pourrie, cependant, puisqu'il la casse après l'avoir épurée une seconde fois. Une troisième Chambre est également épurée et chassée; une quatrième a le même sort: ce fut la dernière, Cromwell n'en convoqua plus. Alors, les républicains sincères, les Presbytériens, tous les patriotes qui avaient espéré d'abord faire servir son pouvoir au profit de la liberté, s'éloignèrent de lui sans retour. Les Niveleurs, qui n'avaient trouvé nulle part de républicanisme assez pur, se montrèrent ses plus plats courtisans; ils avaient révolté l'Angleterre par leur intolérance, ils la dégoûtèrent par leur bassesse. Il y eut des exceptions, mais elles furent rares.

Après avoir violé toutes les libertés, toutes les garanties, tous les droits les plus chers à la nation, Cromwell gouverna sans système, sans suite, distribuant l'argent, les places et les faveurs suivant les caprices de son humeur changeante et de son esprit ombrageux. La mort le surprit, enfin, à bout de ruses, d'espionnage, de machiavélisme et de tyrannie. « On a souvent affirmé, dit M. Ma« caulay, et apparemment sans de bonnes raisons, qu'O« livier mourut en temps opportun pour sa renommée, et « que si sa vie se fût prolongée, elle se serait probable-

« ment terminée dans la honte et dans les désastres. » J'en demande pardon à M. Macaulay, ce n'est pas sans de bonnes raisons qu'on a dit et que je répète que Cromwell est mort à temps. Le nombre de ses ennemis grossissait tous les jours; sa tyrannie pesait à tout le monde, même à ses amis et à ses parents; il avait, plus peut-être que l'ancien parlement, réuni contre lui tous les partis; les complots contre son pouvoir et contre sa vie se multipliaient; ne sachant plus à qui se fier, il nommait, destituait, renommait et redestituait. M. Macaulay avoue lui-même que sa vigilance était sans relâche, et que « chaque fois qu'il dépassait les murs de son palais, les épées « nues et les cuirasses de ses fidèles gardes-du-corps formaient autour de lui un épais rempart. » « Son fils Richard, ajoute M. Macaulay, lui succéda aussi naturellement que jamais prince de Galles succéda à un roi d'Angleterre. » Oui, mais pourquoi? Parce que, n'ayant ni les grandes qualités ni le prestige de son père, tous les partis l'acceptèrent comme un instrument dont ils espéraient se servir, et qu'ils étaient sûrs de briser sans efforts. En effet, après quelques mois d'un pouvoir dérisoire, il tombe sans résistance et sans gloire, laissant les partis divisés, l'armée en guerre civile, l'Angleterre dans la confusion.

La faction militaire, toujours fanatique et encore prépondérante, rappelle le Parlement qui avait proclamé la République et que Cromwell avait chassé. Le Parlement, oubliant qu'il existait par la grâce de l'armée, veut la soumettre à la loi; il est cassé. Lambert, qui croit jouer le rôle de Cromwell, fait nommer par ses officiers un gouvernement provisoire qui prend la direction des affaires.

L'insolence des soldats et le despotisme militaire rapprochent les partis. Monk, qui commandait en Écosse, est appelé au secours de l'autorité constitutionnelle. L'armée abandonne Lambert ; le Parlement reprend ses fonctions ; les Indépendants recommencent leurs excès ; Monk fait rentrer dans la Chambre les Presbytériens, qui ont la majorité et qui convoquent un Parlement régulier.

C'est le moment de parler des royalistes. Depuis la mort de Charles Ier, ne pouvant plus rien espérer d'une résistance ouverte, ils s'étaient jetés dans les intrigues et dans les conspirations, et attachés au parti le plus violent pour le pousser à toutes les folies qui pouvaient rendre la révolution odieuse. Devenus « républicains à outrance, » ils se signalèrent dans les clubs par les propositions les plus révoltantes, envenimant les haines, provoquant les vengeances, cherchant surtout à décrier les Presbytériens, qui, par leur nombre, par leur talent, pouvaient, mieux qu'aucun autre parti, consolider la République. Ils réussirent si bien, les divisions et les soupçons qu'ils semaient entre les diverses fractions du parti populaire furent tels, que chacun, dit Ludlow, « se tenait sur ses gardes. Les « républicains n'osaient plus se fier les uns aux autres, « parce que cette confiance mutuelle qui leur avait fait « faire de si grandes choses était entièrement perdue. »

Sous le protectorat de Cromwell, les royalistes redoublèrent d'habileté et de perfidie. Le dictateur se montra d'abord moins violent que les Niveleurs. L'Angleterre n'eut pas plus de liberté, mais elle eut plus de repos, et, sauf les papistes, tous les sectaires purent pratiquer leur culte sans être trop inquiétés. Preuve évidente, dirent les royalistes, que le gouvernement d'un seul vaut mieux

que celui des assemblées. Cromwell leur fit des avances auxquelles ils répondirent avec les apparences du plus sincère dévouement ; caressant son amour-propre, exaltant son orgueil, allumant ses soupçons, entretenant ses inquiétudes, le poussant à tous les excès de pouvoir, jusqu'au jour où, voyant son autorité devenue odieuse, ils se retrouvèrent dans les rangs de ses ennemis les plus implacables.

La chute de Richard fut, pour le parti royaliste, l'occasion naturelle et attendue de recueillir le fruit de ses manœuvres. Après la mort de Cromwell, l'Angleterre voulait encore la république. Mais après la retraite de son fils, la confusion fut si grande, on vit de telles divisions dans l'armée et dans le Parlement, les partis affichèrent des projets si insensés et une ambition si folle, que le mécontentement et le dégoût devinrent universels. Le poids de l'impôt était insupportable, la manière dont il était réparti et levé plus insupportable encore ; les excès de l'armée, divisée en plusieurs fractions, n'avaient plus de bornes, et quand on sut que Monk s'était déclaré le champion du pouvoir civil, et qu'il arrivait à la tête de sept mille vieux soldats, l'explosion fut générale. On refusa de payer les contributions, les ouvriers de la Cité s'ameutèrent par milliers, la flotte remonta la Tamise en se déclarant contre la tyrannie des soldats. Le Parlement-Croupion, quoique haï et méprisé, revint à Westminster, d'où il avait été honteusement chassé. Monk, froid, silencieux, n'ayant ni passion, ni conviction, ni, quoi qu'on ait pu dire, de projet arrêté, se tint d'abord dans une réserve impénétrable, étudiant les dispositions de la foule, consultant avant tout les intérêts de son avarice et de son ambition.

Quand il fut bien convaincu que les soldats et le Croupion étaient toujours hostiles et également méprisés, que les Niveleurs étaient exécrés, les républicains les plus purs sans crédit, il se déclara pour un parlement libre et pour de nouvelles élections. « La nation, dit « M. Macaulay, devint folle de joie; partout où Monk se « montrait, la multitude l'entourait et bénissait son nom, « les cloches de toute l'Angleterre carillonnèrent joyeu« sement, l'*ale* coula dans les rues, et, pendant plusieurs « nuits de suite, Londres fut éclairée par des feux de joie « à cinq milles à la ronde. » Les élections se firent au milieu des émotions, des anxiétés et des espérances de toute sorte. Les soldats, prévoyant le résultat, tentèrent un mouvement, appelés aux armes par Lambert, qui s'était échappé de sa prison; ils furent vaincus. Lambert fut incarcéré de nouveau, les soldats se soumirent. Les lords rentrèrent dans la salle d'où ils avaient été exclus pendant près de douze ans, et le Parlement invita le roi à revenir dans son royaume. Il avait été prévenu par les Niveleurs. Ce parti de fous et de traîtres, dont la rage intolérante et tyrannique avait perdu la république et la liberté, fut le premier à se jeter aux genoux de Charles II, comme il s'était jeté aux pieds de Cromwell. Bien avant la restauration, il avait imploré la clémence du prétendant, et il lui avait envoyé une adresse qui est un monument de honte, de platitude et de galimatias.

Charles II fit les déclarations les plus rassurantes; il promit de respecter les droits populaires, de s'appuyer sur le Parlement, de conserver aux officiers de terre et de mer leurs grades et leurs traitements, de maintenir la religion protestante, de respecter la liberté des cultes et

la vente des biens nationaux ; il annonça enfin une amnistie générale. Nous verrons bientôt comment il tint ses promesses.

Constatons, en attendant, que la restauration se fit par la violence des Niveleurs, par les excès de l'armée, par les intrigues du parti royaliste, par les atteintes portées à la liberté individuelle, à la liberté de la représentation nationale, mais, surtout, par là division du parti républicain. Sans l'état de souffrance, de lassitude et de dégoût où ces divisions jetèrent le peuple anglais, Charles II ne serait pas rentré dans le palais de ses pères. Assurément, alors comme dans toutes les révolutions, il y eut des fautes de tous côtés ; mais les plus coupables furent ces Niveleurs furieux, dont l'avidité, l'intolérance et les proscriptions firent regretter la monarchie qu'ils avaient renversée. En Angleterre, comme plus tard en France, la contre-révolution s'est faite en bonnet rouge. Les républicains les plus ardents, les plus purs et les moins suspects l'ont reconnu. « Les gens de notre parti, dit Ludlow, « étaient alors nos ennemis. Ce n'était pas le parti du roi « qui pouvait nous détruire. »

Il y a un grand avertissement pour tout le monde dans la conduite des républicains anglais ; mais la sanglante leçon que reçurent les patriotes qui avaient préparé ou simplement désiré la restauration n'est pas moins importante à constater.

C'est le 29 mai 1660 que Charles II monta sur le trône. Jamais roi n'y était monté et n'y montera sans doute dans des conditions aussi favorables sous tous les rapports. Il ne rentrait pas à la suite de conquérants étrangers ; il n'était pas présenté au peuple anglais comme un trophée

de l'Europe coalisée et victorieuse ; sa restauration n'avait rien de blessant pour l'amour-propre national, sa présence ne rappelait à l'armée aucune défaite, à l'Angleterre aucune humiliation, aucune dévastation de territoire, aucune spoliation de ses monuments publics, aucune contribution de guerre ; il n'était pas imposé, mais appelé. Jamais, pendant son long exil, les monarchies du continent ne s'étaient compromises pour sa cause ; sous la république aussi bien que sous le protectorat de Cromwell, le gouvernement anglais avait été l'un des plus redoutés et des plus respectés de l'Europe. Charles II rentrait donc, non comme médiateur entre l'Angleterre vaincue et ses ennemis, mais comme médiateur entre tous les partis. De Douvres à Londres il n'avait entendu que le son des cloches, le bruit des canons et des acclamations populaires. Il n'avait encore rien fait pour mériter la reconnaissance du peuple, mais le peuple le payait d'avance avec frénésie de tout le bien qu'il en attendait.

L'Angleterre était folle de réaction. Tous les corps de l'État, le Parlement, la flotte, l'armée, les corporations civiles et religieuses se confondaient en protestations de respect et d'obéissance. Le peuple faisait litière de ses droits les plus précieux, les plus chèrement conquis. Ceux qui, pendant la République, s'étaient signalés par leurs excès, et sous le Protectorat par leur servilité, voulant, dit Burnet, désarmer toutes les défiances, se distinguaient par la grossièreté de leurs plaisirs et par l'ostentation de leurs débauches. Les rues de Londres, éclairées par des feux de joie, étaient remplies de gens qui mangeaient toute la nuit, et qui forçaient les passants à boire à la santé de Sa Majesté très-sacrée. D'innombrables bra-

siers s'allumaient pour rôtir le Croupion, que les convives mangeaient en frappant leurs assiettes de leurs couteaux, et en vomissant d'obscènes imprécations contre l'ancien Parlement. Cromwell fut attaché au gibet, et la multitude dansa autour des restes brûlés de celui qui avait créé la grandeur maritime, l'empire colonial de l'Angleterre, et dont le nom seul avait été l'égide du citoyen anglais sur tous les points du globe.

Les élections générales se firent au commencement de 1661. L'Angleterre eut sa chambre introuvable ; une chambre plus royaliste que le roi. La vieille constitution fut rétablie, toute tentative d'opposition fut couverte de huées, toute idée de résistance regardée comme un crime.

Par ordre du Parlement, le bourreau brûla le Covenant dans la cour du palais de Westminster. La Chambre décida que chacun de ses membres, sous peine d'exclusion, communierait suivant les formes prescrites par l'ancienne liturgie. En un seul jour, deux mille ministres presbytériens furent arrachés à leurs bénéfices. Le Long-Parlement avait aussi destitué en masse les pasteurs anglicans et royalistes ; mais au moins il leur avait accordé des pensions suffisantes pour les empêcher de mourir de faim. « Cet exemple, dit M. Macaulay, les cavaliers, ivres de vengeance, n'eurent pas la justice et « l'humanité de le suivre. » Un serment nouveau et absurde fut imposé aux dissidents, sous peine de la prison ou de la déportation. Une loi força les officiers à jurer qu'ils tiendraient désormais pour illégale toute résistance à la volonté du roi, quelle qu'elle fût. Les plus exaltés demandèrent l'annulation de tous les actes du Long-Parle-

ment et le rétablissement de la chambre Étoilée. La réaction n'alla pas jusque-là.

Charles II avait promis, sur sa parole d'honneur, une amnistie générale. Une déclaration solennelle des royalistes avait annoncé l'oubli le plus complet du passé, et le désir que le nom même des anciens partis « fût enseveli, comme des décombres (*like rubbish*), sous les fondements de l'édifice constitutionnel. » Le premier acte du roi et de ses conseillers fut une proclamation ordonnant aux juges de Charles Ier de se rendre en prison. Dix-neuf obéirent, le reste se cacha ou s'enfuit. Le tribunal établi pour les juger fut composé de trente-quatre commissaires, dont quinze, dit Ludlow, étaient d'anciens ennemis du roi et qui, naturellement, se montrèrent les plus impitoyables. Les historiens, même les royalistes, parlent avec admiration et attendrissement de la manière dont moururent les régicides. « Jamais, dit Hume, ni saint, « ni martyr ne montra un courage plus calme, une sérénité plus entière au milieu de plus révoltantes indignités, « dans les fers et sur l'échafaud. » Ainsi périrent Harrison, Thomas Scott et les autres. Dans le Parlement qui rappela Charles II, Thomas Scott s'opposa le dernier à la Restauration. « Je ne sais, dit-il, où mettre ma tête à « couvert, mais je ne veux pas m'associer en silence à de « lâches subterfuges. Le dernier désir que j'exprime dans « cette assemblée, libre encore, c'est qu'on écrive sur mon « tombeau : Ci gît Thomas Scott, qui a condamné à la « peine de mort Charles Ier, roi d'Angleterre. »

Après avoir frappé les chefs de parti et les fondateurs de la république, la vengeance descendit sur le peuple. En Écosse, le sang coula par torrents. L'on ne demandait

contre les accusés aucune preuve, l'on n'écoutait aucune réclamation. Les dénonciateurs se présentaient devant une commission secrète ; cette commission condamnait sans appel. Une loi du Parlement déclara criminel quiconque prierait le roi de rendre aux fils des condamnés leur rang ou leur patrimoine. Des tribunaux ambulants, créés par le conseil d'État, recherchaient ceux qui avaient donné asile aux rebelles ou « conversé » avec eux. Personne, disait le conseil, dont Hume a conservé le raisonnement, ne peut avoir été rebelle sans avoir été soupçonné par ses voisins. Le devoir de tout sujet fidèle était de communiquer ses soupçons au gouvernement. Manquer à ce devoir était participer à la trahison ; converser avec un rebelle, c'était être soi-même rebelle.

La proscription frappa non-seulement les opinions politiques, mais surtout les opinions religieuses qui avaient fait éclater la révolution. La persécution fut horrible, les presbytériens furent immolés par masses. Les Niveleurs les avaient poursuivis comme modérés, la royauté les frappa pour avoir poussé le premier cri de révolte, pour avoir mis au service de la cause populaire leur zèle, leur influence, leurs richesses, leurs talents. Une loi avait rétabli l'épiscopat et défendu les réunions religieuses. Les lois injustes impliquent les moyens atroces, et pour soutenir une première iniquité, les gouvernements sont toujours condamnés à multiplier les iniquités secondaires. Un acte arbitraire et tyrannique appelle un code de proscription. « Toute persécution, dit Hume en racontant les « excès de la réaction royaliste, conduit aux cruautés de « l'inquisition. »

Quelques réunions se formèrent en Écosse pour de-

mander, avec les protestations de la plus humble obéissance, le rétablissement de la religion presbytérienne et des anciens ministres. Les pétitionnaires furent entourés par les troupes royales, qu'ils attendirent en chantant des psaumes. Quarante furent tués, cent trente pris, dix pendus à Édimbourg, trente-cinq à la porte de leurs chaumières sous les yeux de leurs femmes et de leurs enfants. L'armée tuait les paysans sans défense ; Kirk, son commandant, fit pendre un fils qui refusait de dire où était caché son père. Aux excès de la persécution se joignirent les excès de la barbarie. Des hommes furent écartelés ; une femme avait donné asile à un proscrit, elle fut brûlée vive. Deux monstres, Jeffreis, le grand juge, et Kirk, chargé des exécutions militaires, parcouraient l'Angleterre, toujours ivres et toujours furieux, dit Burnet, et joignant partout les supplices à la dérision. C'était au son de la musique qu'ils faisaient périr à la fois plusieurs centaines de condamnés. Kirk exigea d'une jeune fille qu'elle lui sacrifiât son honneur, en lui promettant la grâce de son frère, et il lui fit voir le lendemain le cadavre de ce frère exécuté pendant qu'elle était dans les bras de ce scélérat.

Il faudrait écrire un volume pour résumer les crimes dont les historiens les plus modérés nous ont transmis le récit. Les vengeances de la royauté furent si épouvantables et si diverses qu'aucune ne donnerait l'idée de l'autre, et il n'existe pas de terme d'une signification assez générale pour présenter l'idée de toutes. Chacune demanderait un tableau séparé. Le pays entier fut couvert de sang. Telles furent les suites de la restauration. Les royalistes avaient promis une amnistie aux patriotes, et après la

leur avoir accordée, ils les égorgèrent. De telles horreurs, une telle violation des promesses les plus solennelles, devaient amener une réaction : elle se fit lentement, mais elle fut complète.

En 1660, l'Angleterre était aux pieds de Charles II; en 1678, tout avait changé de face. En 1660, après vingt ans d'agitations, l'Angleterre demandait du repos à tout prix, elle l'achetait au prix de toutes ses libertés. En 1678, après dix-huit ans d'un détestable gouvernement, elle redemandait ses libertés et se montrait disposée à les reconquérir, également à tout prix. Elle savait maintenant à quel roi et à quel parti elle avait affaire. Elle avait cru qu'un prince jeune, instruit par l'adversité, qui avait éprouvé toutes les angoisses du danger, de la misère, de l'exil ; qui avait d'ailleurs un esprit distingué, des formes douces et séduisantes, serait un bon roi, du moins un roi honnête homme. Elle ne vit sur le trône qu'un homme livré sans retenue à tous ses penchants sensuels, faux, frivole, sans cœur, aussi insensible à la gloire qu'à la honte, ne croyant ni à l'intégrité des hommes, ni à la vertu des femmes, flottant sans conviction entre l'athéisme et le papisme, mené par ses favoris qu'il méprisait, incapable de s'arracher à ses plaisirs pour s'occuper des affaires de l'État. On a prétendu que, pendant son exil, il avait voulu vendre ses droits à Cromwell pour une somme considérable. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, malgré les apparences de l'affection qu'il portait à son frère, il consentait, pour vingt millions, à sanctionner la loi qui aurait exclu du trône Jacques II, et que la négociation ne fut rompue que parce qu'il voulait être payé d'avance.

Depuis le protectorat de Cromwell, les Anglais s'étaient

habitués à regarder leur pays comme l'égal au moins des plus grands empires du monde, comme la première puissance maritime, comme le protecteur du parti protestant : ils voyaient maintenant l'Angleterre vendue à une cour étrangère et papiste, et battue sur ses propres mers, sur ses propres rivières ; ils voyaient une agression injuste aboutir à une paix honteuse, une flotte hollandaise dans la Tamise, la triple alliance rompue, le trésor vide, le crédit perdu, et l'Angleterre d'accord avec la France contre le seul pays qui fût alors, en Europe, l'asile de la liberté. Ils voyaient l'Irlande en fermentation, l'Écosse en rébellion ouverte ; sur le trône, une reine papiste ; sur les marches du trône, un héritier papiste ; ils voyaient une cour livrée aux bouffons, aux intrigants et aux courtisanes, scandalisant le monde par son immoralité. L'opposition grandissait dans la Chambre des communes. Le dévouement aux Stuarts, qui avait résisté à la guerre civile, à la république et à Cromwell, s'affaiblissait de jour en jour. Le mécontentement et la haine étaient dans tous les cœurs, et n'attendaient qu'une occasion pour éclater. Cette occasion se présenta en 1678.

Des élections générales rallumèrent les passions qui avaient produit le Long-Parlement. Les candidats du gouvernement furent partout repoussés. Les vieux patriotes, qui se cachaient pour éviter la réaction, sortirent de leurs retraites ; on revit dans les rues des figures qui rappelaient au roi et aux Cavaliers de terribles souvenirs. Quand la Chambre des communes s'assembla, l'opposition s'y montra formidable. Le roi la cassa trois fois, trois fois les électeurs lui renvoyèrent les mêmes députés. Si Charles II eût eu la fierté de son père, il était perdu. Son apathie, son in-

souciance le sauvèrent. « Pour rien au monde, disait-il, je ne veux retourner en exil ; » il se résigna, laissant faire l'opposition qui abusa de ses avantages. Les papistes furent persécutés ; ils le furent sans justice, sans preuves, victimes de complots imaginaires et de faux témoins. Les tories avaient gorgé le peuple du sang des régicides ; les whigs le gorgèrent du sang des papistes. Le roi subit tous les affronts avec une résignation calculée, le peuple finit par le regarder comme opprimé ; la réaction en sa faveur recommença. De 1671 à 1678, il avait, par ses excès, joué le jeu de ses ennemis ; de 1678 à 1681, ses ennemis, par leur violence, jouèrent son jeu. M. Macaulay indique admirablement les causes éternelles de cette action et de cette réaction, de ce flux et de ce reflux de l'opinion.

Charles II mourut en 1685. Son frère, ennemi déclaré des whigs, fut, malgré ses principes religieux, l'idole des tories. Il fit un appel aux électeurs, et jamais prince de la maison de Stuart n'avait eu un parlement plus dévoué, plus obséquieux. Une insurrection éclata en Irlande, une autre en Écosse, elles furent étouffées dans le sang. Jeffreis et Kirk se lancèrent de nouveau sur le pays. Il ne s'éleva pas dans les chambres une seule voix contre les crimes qui souillèrent les sanglantes Assises, dont le souvenir durera autant que l'Angleterre. Jacques II gouvernait aussi despotiquement que Louis XIV. Trois ans plus tard, Louis XIV recevait à Saint-Germain ce roi pédant, despote, dur, entêté, menteur, qui avait trahi à la fois ses amis, son pays, sa famille, et perdu sottement son honneur et sa couronne. La partie consacrée à raconter les causes de cette chute est l'une des meilleures de l'ouvrage de M. Macaulay, où il y en a tant d'excellentes.

Jacques II, dit Macaulay, voyant le besoin universel de tolérance créé par quarante ans de révolutions politiques et religieuses, cherchait à exciter un conflit entre les dissidents et les partisans de l'Église anglicane, espérant assurer ainsi la victoire des catholiques. Il comptait sur l'appui des tories, parce qu'ils avaient proclamé en principe l'obéissance passive aux volontés du roi, et sur l'appui des dissidents, auxquels il laissait entrevoir la liberté des cultes. Il croyait que les tories seraient fidèles à leurs principes et les dissidents à leurs intérêts. Il se trompa des deux côtés. Les tories sacrifièrent leurs principes à leurs intérêts, les dissidents repoussèrent des promesses fallacieuses pour défendre leur principes. Les deux partis, après s'être déchirés pendant cinquante ans, combinèrent leurs efforts, et le pouvoir qui, trois ans auparavant, paraissait inébranlable, fut renversé sans résistance. C'est le plus beau moment de la révolution anglaise. Le mouvement qui se fit alors est peut-être unique dans l'histoire. Une tyrannie qui tenait de la folie, et un danger qui menaçait toutes les institutions, produisirent cette immortelle coalition de 1688 où l'on vit réunis les lords spirituels et temporels, les gentilshommes et le clergé, les universités, les cours de justice, les négociants, les fermiers, les laboureurs. Cette grande ligue contre le roi, dit M. Macaulay, comprenait jusqu'aux matelots qui montaient ses vaisseaux, jusqu'à la sentinelle qui veillait à la porte de son palais. La distinction entre les partis fut un instant effacée. Whigs, tories, républicains, épiscopaux, presbytériens, se donnèrent la main, oubliant leur longue inimitié, pour ne se souvenir que de leur protestantisme et de leurs dangers communs. Deux sentiments constamment

opposés, l'amour de la liberté et l'amour de l'Église, qui avaient bouleversé l'État, se trouvèrent réunis pour la première fois.

Les historiens, en général, parlent assez froidement de la révolution de 1688; quelques-uns même l'ont assez sévèrement jugée. Ils n'y ont vu que des officiers lâches, des évêques traîtres, des ministres vendus, des ambassadeurs qui corrompent tout autour d'eux, un prince qui conquiert un royaume et une couronne sans brûler une amorce. Ce compromis, où tous les partis sacrifient quelque chose pour s'entendre contre l'ennemi commun, leur a paru sans grandeur. Ce qui est sans grandeur, c'est cette manière de juger l'histoire. La révolution de 1688, l'une des moins violentes qui aient existé, a été l'une des plus fécondes. Elle a été le triomphe du protestantisme sur le catholicisme, c'est-à-dire de la liberté sur l'autorité. Il s'agissait de savoir si l'élément populaire serait absorbé par l'élément monarchique, ou bien s'il se développerait librement pour arriver à la plénitude de la domination. La lutte entre les deux principes fut longue et sanglante ; après bien des séditions, des proscriptions, des batailles et des massacres, le principe de la liberté l'emporta. Sa victoire fut annoncée par le roi d'armes, qui proclama Guillaume III et Marie devant la porte de Whitehall. La révolution de 1688 portait dans ses flancs des germes qui se sont répandus sur l'Europe.

La déclaration des droits fut, sans doute, incomplète, elle laissa subsister de grandes injustices ; mais elle contenait le principe de toutes les bonnes lois qui se sont faites depuis cette époque, et de toutes celles qui seront faites à l'avenir. Ses défauts étaient grands, mais c'étaient

les défauts de l'enfance que l'âge mûr devait corriger, et qu'il a corrigés en grande partie. Pour bien juger la révolution de 1688, il faut examiner non ses causes diverses et prétendues, mais ses effets lointains et, en quelque sorte, massifs. Il faut voir ses résultats acquis, c'est-à-dire a liberté religieuse, la liberté de la presse, la royauté dépouillée de ses attributs mystérieux, la suprématie de la chambre populaire, qui, par le vote du budget, domine tous les pouvoirs, nomme et casse les ministres, fait la paix et la guerre. La révolution de 1688 donna une grande leçon aux rois et aux peuples : aux rois, en leur jetant un roi détrôné ; aux peuples, en leur montrant un peuple affranchi par sa seule volonté. Elle ne fut pas un simple changement de dynastie, qu'un nouveau changement pouvait détruire. Elle fit triompher un esprit de liberté qui, depuis lors, s'est opposé à toute tyrannie durable. Elle changea les intérêts, les habitudes, les idées ; elle ne fut pas l'œuvre d'un parti, et bien peu clairvoyants sont ceux qui la regardent comme l'effet des combinaisons des hommes qui l'ont servie. Dès le premier jour, elle fit corps avec l'Angleterre, elle est maintenant enracinée dans son sol, liée à la population, passée pour ainsi dire dans le sang des Anglais. « La révolution de 1688, dit très-justement « M. Macaulay, a été notre dernière révolution, et c'est « là son plus bel éloge. Bien des générations se sont succédé sans qu'un seul Anglais ait songé à renverser le « gouvernement établi. Tous les bons esprits sont con« vaincus, et convaincus par l'expérience, que notre con« stitution porte en elle-même les ressources nécessaires « pour opérer les réformes dont elle peut avoir besoin. « C'est au Long-Parlement, à la Convention, à Guillaume

« d'Orange, que notre reconnaissance doit attribuer l'au-« torité respectée de nos lois, la sécurité de nos pro-« priétés, le calme de nos rues, le bonheur de nos fa-« milles. »

La révolution de 1688 n'avait pas encore été écrite d'une manière complète ; elle a maintenant son historien. J'ai dit que les deux derniers volumes ne sont pas à la hauteur des premiers, qui sont parfaits presque d'un bout à l'autre. Je dois, pour être juste, ajouter que c'est un peu la faute du sujet et des événements, qui offrent beaucoup moins d'intérêt, et sur lesquels M. Macaulay a le tort de s'étendre démesurément. Comme dans les premiers volumes, le style est toujours clair et brillant, mais il manque d'énergie et de concision. Le récit traîne, embarrassé par des répétitions, de petits détails et des dissertations inutiles. M. Macaulay oublie quelquefois son rôle d'historien pour reprendre ses habitudes de *reviewer* et d'orateur des communes. Il disserte trop, il fait trop de polémique, et comme il excelle dans les développements, il s'y complaît outre mesure. Il y a cependant, dans ces deux volumes, des qualités qui ne se trouvent à un degré aussi éminent que chez les écrivains de premier ordre. La manière dont il présente l'administration de Guillaume III est extrêmement remarquable. Le siége de Londonderry et la bataille de la Boyne sont des morceaux d'une très-belle éloquence.

M. Macaulay a une grande passion pour Guillaume III, et il peint supérieurement la beauté morale, l'unité de vues, l'indomptable persévérance, la froide intrépidité, la naïveté d'héroïsme, la profondeur de bon sens, la force d'âme, la sagacité de ce grand homme sans charlatanisme

ni ostentation. Il est difficile de ne pas partager son admiration pour ce prince, « profond dans ses vuës, habile « à former des ligues et à réunir les esprits; plus à craindre encore dans le secret du cabinet qu'à la tête des « armées, et l'un de ces génies qui semblent créés pour « émouvoir à leur gré les peuples et les souverains, » comme dit Massillon; « pour ce grand politique, cet esprit « vaste, ce diplomate consommé, ce roi sublime, » comme l'appelle Saint-Simon.

L'ouvrage de M. Macaulay a eu, en Angleterre, un immense succès. Ce succès est mérité, et il est impossible, quand on a lu les quatre volumes parus, de ne pas attendre les autres avec impatience. C'est un monument élevé à la gloire, non-seulement de l'Angleterre, mais de la liberté.

Les fautes et les folies de la révolution y sont énergiquement retracées; mais ses causes et ses bienfaits y sont indiqués avec une grande élévation de vues et avec une grande sûreté de jugement. Ce livre est remarquable, en outre, par une impartialité qui ne se dément que lorsque l'auteur parle de Jacques II. Alors M. Macaulay n'est plus un historien écrivant en 1856, c'est un whig de 1688, poursuivant avec un implacable acharnement l'ennemi de son pays, de son parti et de sa religion. Je ne peux pas lui en faire un reproche, partageant entièrement sa manière de juger ce misérable roi, qui sacrifie au jésuitisme et au papisme son pays, sa couronne et son fils, en même temps qu'il sacrifie sa religion à des maîtresses qui le méprisent et qui se moquent de lui publiquement.

L'ouvrage de M. Macaulay est, sans comparaison, ce qui a été jusqu'ici écrit de plus remarquable et de plus

complet sur la révolution de 1688. On y voit à chaque page l'homme d'esprit, l'écrivain distingué, le philosophe, le bon citoyen, animé d'un sincère dévouement à son pays et d'un profond amour pour la liberté. Cet ouvrage est, pour M. Macaulay, un nouveau titre à l'estime et à la considération publiques.

AUGUSTIN THIERRY

2 juin 1856.

Il laisse de sincères regrets à ceux qui l'ont connu, même à ceux qui n'ont connu que ses ouvrages. Il avait l'esprit infatigable, et il joignait au talent qui agrandit la science le talent qui sait l'appliquer et la répandre. Ses livres attestent la variété et la solidité de son érudition ; il n'est pas un de ses lecteurs qui ne puisse attester l'étendue des services qu'il a rendus à la science historique. Réduit, depuis trente ans, à ne rien voir qu'en lui-même et à vivre avec ses pensées, il avait pris de bonne heure l'habitude, qui caractérise les hommes supérieurs, de bien déterminer toutes ses idées, de les mettre pour ainsi dire chacune à sa place, de manière à les retrouver et à les combiner facilement. De là cette méthode sûre et cette clarté parfaite qui brillent dans la plupart de ses livres, et qui prouvent que ce qui encombre et engorge l'esprit, c'est la confusion du savoir, et non pas son abondance. L'ordre de ses travaux est si analytique, ses déductions en général si fermes et si précises, que l'attention exigée par des questions souvent difficiles à pénétrer, au lieu d'être une fatigue pour le lecteur, est un besoin et un plaisir.

M. Augustin Thierry a raconté lui-même (1) l'histoire de

[1] T. III, p. 296, de ses Œuvres complètes, 5 vol. in-8.

ses idées et de ses recherches. Rien n'est plus curieux, plus agréable et en même temps plus triste à lire que ce récit où, rappelant le malheur qui le frappa un jour sans l'abattre, il marque le terme d'où il est parti, celui où il est arrivé, et donne ainsi la mesure de l'espace qu'il a parcouru. Il a fait souvent de ces analyses où, parfaitement maître de sa pensée, il réduit plusieurs volumes à un petit nombre de pages substantielles. Ces pages n'offrent pas un intérêt aussi varié que le livre qu'elles abrégent; mais, étant plus animées, plus libres et plus originales, elles renferment autant d'instruction que le livre lui-même. En écartant les détails et les accessoires, et en ne présentant que les résultats, elles saisissent plus fortement l'esprit et y portent une lumière plus vive.

Ce qui frappe d'abord quand on lit les ouvrages de M. Augustin Thierry dans l'ordre chronologique de leur composition, ce sont les rapides progrès de cet esprit éminent, qui, à mesure qu'il avance, devient plus pénétrant, plus assuré dans sa marche, plus maître de lui-même et de son sujet. Dans ses premiers écrits, une excessive prétention de réformateur et le sentiment de la lutte l'emportent au delà du but; il a quelquefois des vues hasardées, le ton cassant, le style à la fois agressif et confus; surtout, il ne fait pas à ses devanciers une part équitable. Il dédaigne trop les nobles et belles pages de Mezerai, les judicieux travaux de Villaret et de Garnier. Il ne parle pas avec un respect suffisant du grand ouvrage de Dubos, l'un des plus forts qu'on ait faits sur les origines de l'histoire de France, et où se trouve, presque tout entière, la doctrine, depuis lors approfondie par M. de Savigny, sur la perpétuité du droit romain. Il ne sent pas assez la recon-

naissance que méritent Bouquet, Haudiquier, Brice, Rivet et leurs confrères, ces grands travailleurs auxquels nous devons l'immense collection de matériaux si précieux pour quiconque veut étudier et écrire notre histoire.

Je trouve M. Augustin Thierry particulièrement injuste à l'égard de Buat, de Laurière et de Secousse. Dans son livre *Les Origines, ou l'ancien gouvernement de la France, de l'Allemagne et de l'Italie*, Buat a fait une savante histoire des peuples qui, après avoir longtemps erré au nord de la Grèce et de l'Italie, ont fini par détruire l'empire romain. Cet ouvrage, qui jette un grand jour sur nos antiquités, a beaucoup servi aux historiens de nos jours qui le dédaignent; c'est, d'ailleurs, un de ceux dont le genre était inconnu aux anciens. Laurière et Secousse ont entrepris le recueil des Ordonnances, ouvrage immense, accompagné de dissertations très-instructives sur les parties les plus intéressantes et les moins connues de notre histoire. M. Augustin Thierry rend plus de justice à Bréquigny, à sa grande érudition, à son admirable sagacité, à sa critique si sûre, et au travail opiniâtre qu'il lui a fallu pour rassembler, en Angleterre et en France, une quantité si considérable de chartes, de diplômes, d'actes, de lettres concernant l'histoire de France.

C'est Bréquigny qui, le premier, dans ses deux mémoires sur les Communes et sur les Bourgeoisies (t. XI et XII des Ordonnances), a posé le problème des libertés municipales au moyen âge. « Bréquigny, dit M. Augustin « Thierry, a, le premier, mis la main au débrouillement « des origines du tiers-état. » C'est incontestable; mais il en résulte que lorsque MM. Thierry, Sismondi, Guizot entreprirent les travaux qui ont illustré leur nom, la science

était plus avancée qu'on ne le croit communément, et que « les grandes choses de notre histoire et de nos lois, » pour parler comme Montesquieu, étaient connues. Ils ont trouvé non pas une forêt vierge, mais un champ défriché et cultivé par les érudits et par les historiens philosophes antérieurs à la révolution. La science historique avait déjà fait des progrès considérables, et les historiens du dix-neuvième siècle n'ont eu qu'à suivre la voie où d'autres les avaient précédés. Quelques-uns de ces historiens se croient certainement plus grands que leurs devanciers. Ils ressemblent aux enfants qui, montés sur les épaules de leur père, s'écrient : Je suis plus grand que papa.

La plupart des historiens modernes, lorsqu'ils ont eu la noble prétention d'étendre la science historique et de faire de nouvelles découvertes, ne savaient pas bien exactement ce qui avait déjà été découvert avant eux. Ils ont ainsi longtemps marché sur les traces de cet empereur tartare qui, ne connaissant pas les limites de son empire, prenait triomphalement possession de ses propres provinces, croyant en conquérir d'étrangères. Ils ont surtout fort maltraité les ouvrages dont l'objet a été de donner l'esprit, le sens intime, la politique, la philosophie de l'histoire. Ces ouvrages sont ceux des historiens du dix-huitième siècle. Ces historiens ont souvent négligé les détails; quelques-uns même ont eu le tort de les regarder avec une sorte de dédain aristocratique. Mais leur raison est rarement en défaut, et ils excellent dans l'art de déduire les principes généraux des faits particuliers. Ils ont fouillé dans les vieux papiers moins minutieusement que les historiens de notre temps, mais ils ont lu plus attentivement dans les choses, et leur jugement les a souvent

mieux servis que leur érudition. Ayant à choisir entre les faits, ils ont préféré ceux qui avaient une importance sociale à ceux qui offraient seulement un intérêt de curiosité bibliographique. Leurs aperçus sont en général inattaquables, et l'érudition la plus solide et la plus scrupuleuse les a confirmés.

Une histoire, exacte dans ses détails, peut être très-fausse dans son ensemble ; nous en avons tous sous les yeux de grands exemples que je pourrais citer, mais qui m'éloigneraient de mon sujet. Sauf deux ou trois révolutions qui marquent les grandes étapes de notre civilisation, ce n'est pas toujours par les événements les plus retentissants qu'on peut apprécier les progrès de la société. Les batailles, les négociations, les traités, qui occupent une si grande place dans nos archives, sont souvent de mauvais moyens pour juger l'état des nations. Un peuple peut être très-malheureux au milieu de ses victoires, et très-prospère malgré ses défaites. Ce qui marque infailliblement le progrès, c'est le passage de l'oppression à la liberté, de l'ignorance au savoir, de la pauvreté à la richesse. Les causes de ce progrès, les seules qu'il importe de bien connaître, ne sont pas toujours faciles à démêler. Elles agissent au cœur de la société comme ces courants invisibles qui secouent la mer dans les profondeurs, sans l'agiter à la surface. C'est à découvrir et à faire connaître ces causes que les historiens antérieurs à la révolution ont surtout appliqué leur esprit, et sur ce point ils ne redoutent aucune comparaison. Tel qui, d'un air superbe, a dit et écrit : nous en savons plus que Voltaire, que Dubos et Montesquieu, a copié Montesquieu, Voltaire et Dubos presque textuellement.

Au reste, M. Augustin Thierry a reconnu plus tard ce qu'il y avait eu d'excessif et d'injuste dans ses premiers jugements. Cette injustice tenait, il le reconnaît lui-même (t. III, p. 296), à la fougue aventureuse de sa critique, et au peu de maturité qu'avaient alors ses études sur l'histoire de France. En revoyant ses ouvrages pour l'édition publiée en 1853, il a substitué un langage calme à ce qu'il appelle son « style de jeunesse, empreint d'une cer« taine ardeur fébrile et d'une surabondance de volonté « qui a souvent dépassé le but. » Il a cherché à faire disparaître ce qu'il y avait de hasardé quant aux vues et d'acerbe dans l'expression ; il y a presque toujours réussi. Il a fini par rendre un hommage à peu près complet aux érudits du dix-septième et du dix-huitième siècle, et par reconnaître que leurs ouvrages sont bien, ainsi que le dit Châteaubriand dans ses *Essais historiques*, l'intarissable fontaine où nous puisons tous.

Les historiens modernes, voulant poser d'une manière définitive les bases de notre histoire nationale, en ont résolûment abordé les problèmes fondamentaux, et quelques-uns, parmi lesquels il faut placer M. Augustin Thierry, ont bien indiqué la loi de succession qui enchaîne les faits les uns aux autres, qui donne aux événements leur vie, leur caractère, leur signification, leur portée. Il est impossible de ne pas reconnaître qu'ils ont eu, sur quelques points, à un plus haut degré que leurs devanciers, le sentiment des grandes transformations sociales ; mais il est juste d'ajouter qu'ils doivent à la révolution qui, en 89, a changé la face de l'Europe, l'avantage d'avoir pu mieux juger les révolutions du moyen âge.

Parmi les chefs de ce qu'on appelle très-proprement

l'école moderne, M. Augustin Thierry est l'un de ceux dont les qualités rappellent le plus les grands érudits du dix-septième et du dix-huitième siècle. Nul n'a plus curieusement étudié, plus clairement analysé les lois, les actes publics, les contrats, les formules, les chartes, les textes les plus embrouillés, et nul n'a plus finement pénétré le sens de toutes ces lettres mortes. La science de nos origines nationales lui doit une bonne partie de la fixité et de la certitude qui la mettent à l'abri de toute controverse sérieuse. Il est l'un de ceux à qui nous devons de mieux connaître les races primitives de l'ancienne Gaule et de la Germanie, le caractère de la royauté et des assemblées nationales sous les deux premières races, et surtout les phénomènes politiques qui accompagnèrent la conquête au moyen âge. Ce que M. Augustin Thierry a dit sur ce dernier point est d'une sagacité et d'une originalité remarquables, et très-souvent supérieur à ce qu'on avait écrit avant lui sur le même sujet. J'exprime ici certainement l'opinion de tous ceux qui ont lu l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands,* où les qualités de l'écrivain et de l'*artiste* sont peut-être aussi frappantes que celles de l'historien et du savant.

M. Augustin Thierry a été moins bien inspiré dans ce qu'il a dit du rôle libéral de la royauté sous la troisième race. Ses idées, quoique généralement reçues, sont contredites par la tradition des classes bourgeoises, et doivent être rejetées par la philosophie. Il lui appartenait cependant plus qu'à personne d'attaquer les préjugés répandus là-dessus par l'école monarchique, et son erreur est d'autant plus surprenante qu'il a surtout, dans les derniers temps, travaillé à attacher son nom à la question du

mouvement communal, dont il a cherché à faire, suivant ses expressions, « la question du siècle, » en prouvant que l'insurrection des communes fut une véritable révolution sociale d'où est sortie la liberté moderne.

Deux questions principales dominent l'œuvre de M. Augustin Thierry : premièrement, l'établissement des Francs dans les Gaules et les conséquences sociales de cet établissement; secondement, l'origine des grandes municipalités du moyen âge. La première embrasse toute l'histoire de la société française; la seconde, l'histoire du tiers-état, qui, après s'être affranchi d'une domination insolente, a créé l'unité nationale et établi la société moderne sur la triple base de la propriété, de la liberté et de l'égalité des droits. L'*Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers-état*, où cette dernière question est particulièrement traitée, est en quelque sorte une histoire économique de l'ancienne France, puisqu'on y voit comment le tiers-état arrive peu à peu à avoir dans les mains l'agriculture, le commerce, les arts, les professions savantes, c'est-à-dire la plus grande partie du matériel social, et comment la révolution était depuis longtemps imposée par la propriété territoriale et mobiliaire, lorsqu'elle fut accomplie par la dignité, par la justice, par la colère de la France. On comprend, en voyant la puissance municipale élevée comme une barrière contre les envahissements de la royauté et de la noblesse, que l'exercice des pouvoirs communaux n'est qu'une prise de possession anticipée des pouvoirs politiques.

Malgré les défauts et les lacunes qu'il y a dans ce dernier ouvrage de M. Augustin Thierry, on y suit très-bien le mouvement qui éclate au douzième siècle et qui

doit aboutir à la Révolution. On y voit distinctement comment le commun État arrive, par l'accroissement des fortunes, à la hauteur de la noblesse, qu'il dépasse bientôt par le développement des esprits, jusqu'au jour où il possède presque exclusivement les hommes propres à remplir tous les services publics et privés. M. Augustin Thierry montre comment le tiers-état, en même temps qu'il satisfait à tous les besoins, crée une nouvelle gloire nationale et répand des plaisirs nouveaux par la littérature et par les beaux-arts, comment il s'empare ainsi de tous les esprits, et comment il acquiert des droits à l'admiration et à la reconnaissance publiques.

On voit naître en quelque sorte dans ce livre l'opinion publique, puissance inconnue à l'ancienne société et qui gouverne la société moderne; puissance invisible et irrésistible qui recueille, épure et éclaire les opinions particulières, qui marque les autres puissances du sceau indélébile de son approbation, de son estime ou de son mépris; qui contrôle souverainement l'exercice de tous les pouvoirs, qui met sous sa dépendance et qui fait plier tôt ou tard sous sa loi les potentats les plus orgueilleux. La force de l'opinion publique fut une des causes de la révolution de 89, et l'on comprend, après avoir lu le livre de M. Augustin Thierry, d'où venait la direction de cette opinion, sans laquelle sa force eût été stérile. Cette direction venait des lumières qui avaient éclairé tous les droits et fait connaître tous les besoins, et ces lumières venaient de la littérature, des beaux-arts, du commerce, dont le tiers-état avait la possession presque exclusive.

D'autres, Bréquigny surtout, dans ses belles préfaces des *Ordonnances*, avaient établi que la révolution com-

mença dans le onzième siècle, lorsque les hommes libres, sonnant le tocsin dans les villes et dans les bourgs, et se soulevant contre l'oppression des seigneurs, proclamèrent leurs franchises, leurs droits, leurs conventions, et les défendirent par les armes derrière les murailles élevées autour de la cité. M. Thierry, pas plus que les autres historiens de notre temps, n'a rien dit de bien nouveau làdessus. Mais il a éclairci, classé méthodiquement et popularisé des faits enfouis dans de vieux et bons livres que personne ne lit ; il a surtout, et c'est là le grand mérite de son ouvrage, traité ce sujet, qui tient aux entrailles mêmes de notre société, avec un sentiment politique que ne pouvaient pas avoir ceux qui n'avaient pas vu la Révolution de 89 donner raison à tous les intérêts contre tous les priviléges, établir la nation dans la plénitude de ses droits, et placer la liberté sur ses inébranlables fondements. L'histoire écrite de cette manière a un caractère d'utilité pratique d'où elle tire toute son importance. Elle fait entrer dans l'esprit certaines vérités qui n'y entreraient pas autrement, et qui n'en sortent plus.

Mon intention, en commençant cette notice, n'a pas été de porter un jugement détaillé sur l'œuvre historique de M. Augustin Thierry ; ce n'est ni dans le court espace d'un feuilleton, ni surtout au courant de la plume qu'on peut faire un pareil travail. J'ai voulu seulement exprimer le sentiment de gratitude que les hommes de mon âge doivent à l'éminent esprit que la France vient de perdre. Il ne serait pas juste de lui attribuer tout le mérite du mouvement historique qui s'est fait en France depuis trente ans, mais il faut reconnaître qu'il a puissamment contribué à mettre en honneur parmi la jeunesse de son

temps les études fortes et consciencieuses. L'histoire, considérée dans son état de perfection imaginaire, est un composé de poésie et de philosophie, et aucun écrivain, ni ancien ni moderne, n'a réussi à bien amalgamer ces deux éléments; aussi n'avons-nous aucun livre qu'on puisse appeler une bonne histoire, dans le véritable sens du mot. Mais nous avons d'excellents essais historiques, et quelques-uns de ceux de M. Augustin Thierry méritent d'être placés au premier rang.

M. Augustin Thierry n'avait pas, comme certains écrivains du siècle précédent, la sûreté de coup d'œil qui distingue ce qui est local et transitoire de ce qui est permanent et universel; qui sépare les principes généraux, toujours vrais et partout applicables, des circonstances passagères qui, en changeant momentanément les conditions d'existence d'un peuple, trompent quelquefois les meilleurs esprits sur la signification et la portée du changement. Il manquait, en un mot, de cette profondeur de vues et de cette faculté de généralisation qui caractérisent les grands penseurs et qui font l'historien philosophe.

M. Augustin Thierry remplaçait ces qualités par une grande sûreté de critique et par une merveilleuse subtilité d'analyse. Il faisait, avec une incontestable supériorité, l'anatomie de l'histoire. Il excellait à disséquer un sujet dans ses replis les plus intimes, à en mettre les fibres les plus délicates sous les yeux du lecteur, à peindre, pour ainsi dire, en miniature l'état moral et matériel d'un peuple à une époque déterminée. Par exemple, que peut-on imaginer de plus finement détaillé que les *Récits des temps mérovingiens ?* Au fond, cet ouvrage est peu important; mais on y trouve, à côté d'un savoir étendu, varié et plein

de charme, une fraîcheur et une élégance de style qui manquent souvent à ses ouvrages d'un caractère plus sérieux. C'est par des travaux de ce genre que M. Augustin Thierry a donné à son œuvre ce cachet d'originalité qui lui assure l'une des premières places parmi les historiens de notre temps.

Le meilleur éloge que j'en puisse faire, c'est de reproduire ce passage de son troisième volume (p. 304), où se trouvent, pour quiconque tient une plume, un excellent conseil et un bel exemple : « Si, comme je me plais à le « croire, l'intérêt de la science est compté au nombre des « grands intérêts nationaux, j'ai donné à mon pays tout « ce que lui donne le soldat mutilé sur le champ de ba- « taille. Quelle que soit la destinée de mes travaux, cet « exemple, je l'espère, ne sera pas perdu. Je voudrais « qu'il servît à combattre l'espèce d'affaissement moral, « qui est la maladie de la génération nouvelle ; qu'il pût « ramener dans le droit chemin de la vie quelques-unes « de ces âmes énervées qui se plaignent de manquer de « foi, qui ne savent où prendre, et qui vont cherchant « partout, sans le rencontrer nulle part, un objet de culte « et de dévouement. Pourquoi se dire avec tant d'amer- « tume que dans le monde, constitué comme il est, il n'y « a pas d'air pour toutes les poitrines, pas d'emploi pour « toutes les intelligences ? L'étude sérieuse et calme « n'est-elle pas là ? et n'y a-t-il pas en elle un refuge, « une espérance, une carrière à la portée de chacun « de nous ? Avec elle, on traverse les mauvais jours « sans en sentir le poids, on se fait à soi-même sa desti- « née ; on use noblement sa vie. Voilà ce que j'ai fait et « ce que je ferais encore si j'avais à recommencer ma

« route, je prendrais celle qui m'a conduit où je suis.
« Aveugle et souffrant sans espoir et presque sans relâche,
« je puis rendre ce témoignage, qui de ma part n'est pas
« suspect. Il y a au monde quelque chose qui vaut mieux
« que les jouissances matérielles, mieux que la fortune,
« mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la
« science. »

Le malheur qui frappa M. Augustin Thierry, il y a trente ans, avait développé en lui, à un degré peu ordinaire, la puissance de l'attention et de la réflexion. C'est de cette puissance que viennent l'étendue de l'esprit et la force du talent.

BEAUMARCHAIS [1].

S'il faut en croire la plupart des biographes et des critiques, la jolie fable inventée par la duchesse d'Orléans pour peindre le caractère de son fils le Régent peut s'appliquer à Beaumarchais. Toutes les fées, moins une, invitées à fêter sa naissance, lui prodiguent leurs trésors. L'une lui donne l'esprit, l'autre l'amabilité ; celle-ci le courage, l'autre la fortune. La fée oubliée vient la dernière, et ne pouvant détruire ce que ses sœurs ont fait, elle ajoute un défaut à chaque qualité ; et c'est ainsi que Beaumarchais nous montre dans son intelligence et dans sa conduite la réunion des extrêmes les plus opposés. Écrivain éclatant, il est incorrect; il abonde en saillies, mais souvent il est vulgaire ; il aime les vers, les fait facilement, mais, en général, il les fait mauvais ; il joue de tous les instruments, et il n'est pas musicien ; son intelligence est extraordinaire avec des lacunes extraordinaires ; il est tendre et généreux, mais irritable et insolent ; aussi remarquable par la faiblesse que par la force de son esprit, il aurait, plus qu'homme du monde, besoin d'un caractère ferme, et il pèche surtout par le caractère qu'il a, fantasque, capricieux et excentrique ; il passe du paroxysme de la violence au paroxysme de la bonté ; il se jette à

[1] *Beaumarchais et son temps*, par M. Louis de Loménie.

corps perdu dans le monde, il y trouve tour à tour la calomnie, l'admiration, la popularité, jamais l'estime ni la justice ; ses premiers écrits, quoique faibles, sont accueillis avec un dédain immérité, les derniers sont vantés bien au delà de leur mérite ; il est applaudi sans mesure, outragé sans décence, et à quatre ans d'intervalle il se trouve sur le pinacle et dans la boue. Il aime les affaires, les conçoit avec ampleur, les mène rondement; mais il n'a pas ce qui les fait réussir, l'esprit de suite; il est fin, et il se laisse rançonner par Morande, berner par d'Éon. Il a l'étoffe d'un diplomate, mais il manque de tenue, on lui confie des missions importantes qu'il remplit avec légèreté, et il essaye en vain de s'élever au-dessus de la diplomatie secrète. Il propose des plans financiers pour relever l'État, et il ne sait pas gouverner sa caisse ; il contribue à l'indépendance des États-Unis, et il sort de la lutte avec la réputation d'un faiseur ; il gagne des millions, et laisse une fortune médiocre ; sa gaieté est intarissable, et quand il meurt, le 18 mai 1799, à l'âge de soixante-sept ans, le bruit court qu'il s'est empoisonné. Voilà Beaumarchais, du moins, je le répète, s'il faut prendre à la lettre ce qu'en disent ses biographes.

C'est à débrouiller cet étrange personnage que M. de Loménie a consacré deux volumes remplis de documents curieux, la plupart inédits. En les composant, il s'est moins préoccupé de montrer son talent d'écrivain, qu'il montre cependant assez souvent, que de défendre l'homme célèbre qui ne peut plus se défendre lui-même. M. de Loménie a trouvé ces documents dans les papiers laissés par l'auteur du *Barbier de Séville* ; et comme ces papiers embrassent toutes les affaires de Beaumarchais, littérateur,

plaideur, négociant, armateur, fournisseur, administrateur, la masse en était énorme, et il a fallu faire un choix. « Notre grande préoccupation, dit M. de Loménie, a été « de nous restreindre le plus possible, et de choisir, parmi « les nombreux documents que nous avions sous les « yeux, ceux qui nous semblaient de nature à intéresser « plus particulièrement le public. »

Je ne trouve pas que M. de Loménie ait assez abrégé. Il rapporte plusieurs anecdotes peu intéressantes, il reproduit des lettres inutiles et dont la suppression aurait donné au récit la rapidité qui lui manque quelquefois, et sans laquelle cependant les ouvrages de ce genre se lisent péniblement. Ces réserves faites, je reconnais que ces deux volumes, qui pouvaient être moins gros, sont composés avec un grand discernement, et que la lecture en est aussi instructive qu'agréable. M. de Loménie se met peut-être un peu trop souvent entre le public et Beaumarchais; mais il le fait avec tant de modestie, une si parfaite convenance, une si complète et si rare impartialité, que son intervention ne paraît jamais déplacée. Seulement, je ne la trouve pas toujours bonne pour la mémoire de Beaumarchais, que ses papiers, à mon avis, défendent mieux que tous les avocats. M. de Loménie plaide, en général, pour son client les circonstances atténuantes. C'était le moyen de le faire condamner une seconde fois, ce qui n'a pas manqué. Beamarchais joue de malheur ; un livre fait en son honneur, et très-bien fait, laborieusement composé pour prouver, et qui prouve victorieusement que l'auteur du *Barbier de Séville* vaut mieux que sa réputation, a été l'occasion de trois ou quatre réquisitoires où l'esprit tient plus de place que la justice, et qui

sont plus meurtriers, à coup sûr, que le Mémoire de cette aimable madame Goëzman, quoiqu'ils ne soient pas divisés, comme l'était celui-là, en « première, seconde et « troisième atrocité. »

Assurément, le devoir d'un historien et d'un critique est de relever les fautes des hommes qui ont laissé un nom illustre. Il importe que leurs faiblesses ne soient pas invoquées comme un précédent, comme une justification des méfaits contemporains, et par conséquent rien n'est plus utile à connaître que les erreurs de ceux qui ont un titre quelconque soit à l'admiration, soit à la reconnaissance de la postérité. Il y a, en politique et en philosophie, aussi bien qu'en religion, des fanatiques qui font du tombeau de leurs saints un sanctuaire pour toutes leurs folies; c'est là un mal contre lequel la police littéraire doit se montrer sévère, mais la sévérité n'est pas l'injustice. Il faut juger nos pères comme nous voudrions être jugés par nos enfants, et pour cela nous devons, avant tout, nous mettre à leur place, voir à quelle époque et dans quel monde ils ont vécu. C'est ce que M. de Loménie a sans doute compris lorsqu'il a intitulé son livre : *Beaumarchais et son temps*. Et quel temps que celui où a vécu Beaumarchais ?

C'est le temps dont Châteaubriand a dit qu'on ne pouvait plus espérer d'échapper à une « destruction épouvantable. » Le temps où des ministres éphémères apportaient dans le gouvernement leur incapacité, leur cupidité, leur cœur corrompu ; où des grands seigneurs escortés d'une multitude famélique de commis, de laquais, de flatteurs et de maîtresses, exaspéraient le peuple par leurs vices, leurs dilapidations et leur insolence; où la première

éducation et la première étude étaient la servilité et la galanterie ; où des mœurs frivoles ou infâmes avaient jeté le ridicule sur toutes les occupations qui exigeaient du talent, du savoir, de l'application ; où certains pères enrichis se hâtaient de sortir de leurs professions honorables et d'en inspirer l'aversion à leurs enfants pour les lancer dans la carrière des honneurs. C'était le temps où la cour, en multipliant les emplois, donnait à la France une nuée de maîtres qui la spoliaient, et se donnait beaucoup de valets qui augmentaient sa corruption. De là cette fièvre des richesses ; de là, autour des places, cette chaîne de protecteurs et de protégés depuis les bas-fonds jusqu'au sommet de cette société pervertie ; de là un besoin général de flatter, de s'assouplir, de s'incliner, de ramper. Je ne dis rien des mœurs de cette époque ; il n'est pas possible d'en parler dans un journal, et, soit dit en passant, c'est parce que les historiens n'ont pas voulu ou n'ont pas osé les peindre dans leurs livres que certaines époques de l'histoire de France sont si imparfaitement connues. Il suffit de rappeler que cet édifice de corruption, appuyé sur des femmes galantes, faillit manquer même de ce fondement, et qu'on vit une secte des anandrynes, dont les mystères nous ont été transmis par l'*Espion anglais*, qui en fait l'apologie. C'était enfin le temps où, pour parler comme Châteaubriand, « les désordes de l'ordre moral étaient montés à « leur comble. »

A la fin, l'esprit public saturé de scandales se révolta. Il se forma comme une génération nouvelle d'hommes qui prirent en main les intérêts et les droits de la société, et le mouvement qui se fit alors fut le symptôme

le plus significatif de la grande révolution qui se préparait. Quand on parle des hommes qui ont vécu à cette triste époque, il faut avant tout se demander de quel côté ils étaient placés, ensuite ne pas les juger strictement avec les idées, les mœurs et les habitudes d'une société qui ne ressemble en rien à la leur.

De grands progrès se sont accomplis depuis cent ans, mais nous sommes loin d'avoir atteint la perfection. Sous bien des rapports, nous valons mieux que nos pères, mais il est probable que, sous bien des rapports aussi, nos enfants vaudront mieux que nous. Auront-ils le droit de nous mépriser, parce que nos efforts leur auront permis de nous surpasser? Devront-ils dédaigner ce que nous leur laisserons de liberté et de garanties, parce qu'ils auront de meilleures formes de gouvernement? Traiteront-ils Watt d'imbécile parce que la science aura découvert un agent plus simple et plus puissant que la vapeur? A ce compte, nous pourrions nous moquer d'Archimède, qui ignorait le mouvement de la terre; de Christophe Colomb, qui est mort sans savoir qu'il avait découvert l'Amérique; de Guttemberg, qui n'a pas imaginé la machine admirable qui imprime nos journaux; de Newton, qui n'a pas connu toutes les planètes; de César et d'Alexandre, qui ont fait la guerre sans tirer un coup de fusil.

Les grands esprits dont les œuvres ont préparé la Révolution ont été persécutés parce qu'ils marchaient trop vite; faut-il les insulter aujourd'hui parce qu'ils n'ont pas été assez loin? Il importe à notre honneur que la mémoire de nos bienfaiteurs ne soit pas ainsi maltraitée, et que, du moins, l'espoir de la reconnaissance soutienne ceux qui luttent contre les passions et contre les préjugés de

eurs contemporains. Il ne s'agit pas de savoir jusqu'où ils se sont avancés, mais dans quel sens ils ont marché. Étaient-ils à l'avant-garde ou à l'arrière-garde, à la tête ou à la queue de leur génération ? Avaient-ils leurs regards tournés vers le passé ou vers l'avenir ? Ont-ils travaillé à arrêter le mouvement ou à l'accélérer ?

Si nous jugeons Beaumarchais de cette manière, que trouvons-nous? Des ouvrages et des actes publics, qui annoncent tous un homme de courage, un homme indépendant, un ami de la liberté. La liberté ! Depuis soixante ans, bien des gens l'ont célébrée quand ils l'ont crue établie ; mais Beaumarchais est un de ceux qui, dans l'antre même du lion, ont osé faire la grimace et se plaindre de l'odeur du charnier. Il a fait les premières campagnes, il était dans le cheval de bois. Quel abus n'a-t-il pas dénoncé ? Quel préjugé n'a-t-il pas secoué ? Quelle insolence du pouvoir n'a-t-il pas poursuivie ? Libraire et imprimeur, il a réprimé les libraires ; auteur dramatique, il a fait capituler les acteurs ; plaideur, il a humilié le tribunal, le gouvernement qui l'avait violemment établi, et, en couvrant de confusion le parlement Maupeou, ébranlé le despotisme dont ce parlement était l'œuvre et le complice. Les philosophes étaient poursuivis dans leurs œuvres et dans leurs personnes. Beaumarchais multiplie leurs productions. Il fonde pour cela des papeteries, achète les caractères renommés de Baskerville, et donne des éditions complètes de Voltaire et de Rousseau, qu'il fait lire par tout le monde, en les mettant à la portée de toutes les bourses. Cette propagande, dont nous avons recueilli les fruits, lui coûte un million.

Ses écrits prêtent certainement à la critique. Cepen-

dant, tout le monde reconnaît que ses premiers Mémoires sont un chef-d'œuvre de gaieté, de bonne plaisanterie et de dialectique, et que, depuis Molière et Regnard, on n'avait rien fait d'aussi comique que le *Barbier de Séville* et le *Mariage de Figaro*. Mais je m'occupe de l'esprit de ses œuvres et non de leur mérite littéraire. Figaro, dit-on, est un intrigant, d'accord; mais il a de la tête et du cœur, et quoique les intrigants soient une espèce en général très-méprisable, il faut reconnaître cependant que du temps de Beaumarchais il était bien difficile à un homme armé de son seul talent de faire son chemin sans un peu d'intrigue. On s'est moqué de *Tarare*, qui est, dit-on, une déclaration des droits. Les droits de l'homme en musique! La chose paraît fort plaisante aujourd'hui, mais elle fut alors prise très au sérieux; et je ne crois pas que depuis Beaumarchais on ait mis sur la scène, sur la scène lyrique surtout, rien de bien plus hardi.

On attaque sa vie privée. J'ai lu tout ce qu'en dit, pièces en main, M. de Loménie, qu'on ne peut pas accuser de lui être systématiquement favorable, et j'avoue que, sauf son voyage à Londres, pour arracher à Morande les Mémoires dont la publication prochaine troublait le sommeil de madame Dubarry et de Louis XV, je ne vois pas de quoi on peut lui faire un crime. Et encore ce voyage, est-il bien juste de le reprocher à Beaumarchais, sans tenir compte de la situation où il était quand on le lui proposa, et des motifs qui le décidèrent à l'entreprendre? Tout le monde sait qu'en le blâmant, le parlement lui avait procuré un grand triomphe. Mais ce qu'on ne sait pas aussi bien, c'est ce que blâme le frappait de mort civile, et que le roi, étourdi et effrayé par le retentissement de cette af-

faire scandaleuse, avait fait défendre à Beaumarchais de poursuivre la cassation du jugement. Une occasion se présente de rendre service au roi et de reconquérir ainsi son état civil. Cette occasion qu'il n'a pas cherchée, faut-il qu'il la repousse, uniquement parce que son intelligence et son habileté, au lieu d'être employées au grand jour, auront à s'exercer dans l'ombre, dans les petites manœuvres d'une diplomatie secrète! « Il faut se souvenir, dit « M. de Loménie, que, frappé d'une flétrissure légale par « des magistrats déconsidérés qui avaient été juges dans « leur propre cause, il voyait ses moyens de réhabilitation « paralysés par l'expresse défense d'un roi qui pouvait « tout, qui pouvait lui ouvrir ou lui fermer à volonté les « voies du recours en cassation, qui pouvait lui rendre « son crédit, sa fortune, son état civil, et ce roi tout-puis-« sant lui demandait un service personnel en l'assurant « de sa reconnaissance. L'époque où nous vivons est « sans nul doute infiniment recommandable par l'austé-« rité de ses principes et surtout de ses pratiques; cepen-« dant, il ne nous est pas bien démontré que, dans des « circonstances semblables, on ne trouverait personne « pour courir au-devant de la mission que Beaumarchais « se contentait d'accepter. »

Il est toujours difficile de séparer le caractère littéraire d'un homme de son caractère personnel, et cette séparation est presque impossible avec Beaumarchais, qui mène constamment de front les entreprises en apparence les plus inconciliables : la littérature, la diplomatie, l'industrie et le commerce. Ses grandes facultés ont certainement perdu à être ainsi éparpillées; en les concentrant sur un objet, il se serait probablement élevé au premier rang, tandis qu'il

est en tout placé au second. Mais si ce mélange de l'artiste et du négociant a nui à son esprit, il n'a pas atteint sa moralité. Tous ses papiers sont sous nos yeux, il ne s'y trouve rien de louche, rien qui entache sa réputation. Il a gagné rapidement beaucoup d'argent, chose assez bien portée aujourd'hui, et qui l'était un peu moins bien au dix-huitième siècle; mais il n'a jamais spéculé sur la ruine de personne, et il est rare que ses entreprises, même les plus décriées, n'aient pas été associées à quelque grand intérêt public.

Son caractère aussi a été fort attaqué. Mais quand on suit Beaumarchais à travers toutes les agitations de sa vie si tourmentée, on voit que s'il est dédaigneux, c'est qu'il parle à un sot; dur, c'est qu'il parle à un méchant homme. Avec les hommes de talent et les hommes de bien, il a toujours le ton de la parfaite égalité; avec les hommes supérieurs, le ton de la déférence; avec tout le monde, le ton de la fierté tempérée par la simplicité et la bonhomie. Il est emporté, jamais malveillant; quelquefois souple, jamais bas ni rampant. Je suis surtout frappé de son attitude après la Révolution. A cette époque où tout le monde avait changé de ton, Beaumarchais est au ton de tout le monde sans avoir changé le sien. Dans l'affaire des eaux de Paris, Mirabeau, jouant une de ces indécentes comédies devant lesquelles malheureusement ne reculait pas ce grand esprit, l'avait cruellement outragé. En 1790, Mirabeau demande un service à Beaumarchais qui lui tend les bras, et qui lui adresse une lettre remplie d'esprit, de magnanimité et de bon goût.

Beaumarchais a écrit sur tous les sujets, comme littérateur, comme plaideur, comme financier, comme indus-

triel, comme négociant, et, chose étonnante, malgré l'ardeur de son tempérament et les perspectives diverses d'une position toujours changeante, il ne s'est jamais démenti. Il y a toujours un parfait accord entre ce qu'il a dit et ce qu'il a fait, entre ce qu'il a dit et ce qu'il a pensé, entre ce qu'il a dit et pensé dans un temps et ce qu'il a dit et pensé dans un autre. Dans tous ses ouvrages, on voit invariablement l'homme aimable, le galant homme et le bon citoyen. N'est-ce pas là une preuve convaincante qu'il joignait un caractère honorable aux brillantes qualités de son esprit?

Les dernières années de sa vie ont appartenu à sa famille et à ses amis, qui l'adoraient. M. de Loménie fait justement observer que ceux qui ont attaqué Beaumarchais, et quelques-uns l'ont fait avec fureur, ne le connaissaient pas ou le connaissaient très-peu, tandis que ceux qui ont vécu dans son intimité l'ont aimé avec passion. Les esprits les plus différents se sont rencontrés, à son égard, dans l'expression des mêmes sentiments. Quelques-uns de ses calomniateurs ont fini par reconnaître leur tort, mais on ne voit pas, dans sa longue carrière, un seul homme qui, après avoir été son ami, soit devenu son ennemi. M. de Loménie a trouvé, dans les papiers qu'il a dépouillés, des témoignages d'attachement qui ne sont pas communs, des amitiés commencées quand Beaumarchais était simple horloger, et qui, pendant quarante ans, ont redoublé avec le caractère de la tendresse la plus désintéressée. Et comme ses amis connaissaient ses défauts et ne se gênaient pas pour les lui reprocher, leur amitié invariable est la meilleure preuve des belles qualités de son cœur et de leur séduction. L'honnête homme seul

inspire de tels attachements, et ces attachements sont, en général, de bonnes cautions.

Quoique Beaumarchais aimât tendrement sa famille et ses amis, et quoiqu'il en fût tendrement aimé, quoiqu'il trouvât en eux ses plus chers intérêts et ses plus grands plaisirs, sa bonté ne se bornait pas à ceux qui l'entouraient. L'inventaire fait après sa mort offrait, dit M. de Loménie, indépendamment des sommes données sans qu'il en restât aucune trace, « plus de 900,000 fr. de ti-« tres pour des sommes prêtées à des malheureux de « toutes les classes, artisans, artistes, gens de lettres, gens « de qualité, avec absence complète de garanties quant « au remboursement. »

Beaumarchais a eu un grand tort, celui de faire trop de bruit, et un tort plus grand encore, celui d'être surfait, et ce tort-là, les gens de lettres l'expient toujours cruellement. L'engouement de la multitude ressemble à la frénésie de cette fée lascive des *Mille et une Nuits* qui, après avoir pendant quarante jours assouvi sa passion, chassait honteusement ses amants et les condamnait à expier, sous des formes dégradantes, le crime de lui avoir été trop agréables.

Si je n'avais consulté que mon goût, j'aurais parlé un peu moins de la personne de Beaumarchais et un peu plus de ses écrits, que je trouve trop vantés, et sur lesquels, à mon avis, il y a beaucoup à rabattre. Mais j'ai cru qu'avant tout il importait de détruire, autant que possible, la prévention qui sépare son nom de ceux qui ont préparé le mouvement d'opinion d'où est sortie la révolution de 89, et qui, à ce titre, doivent être comptés parmi les fondateurs de la liberté française. La renommée de ces

hommes, même de ceux qui n'occupent dans l'histoire qu'une place secondaire, est une propriété nationale, et il ne faut pas la dégrader. En résumé, si l'on veut être juste envers Beaumarchais, il faut reconnaître qu'il a été assez bien jugé par l'illustre historien anglais M. Carlyle, qui a dit : « Beaumarchais était, après tout, une belle et « vaillante espèce d'homme, et, dans son genre, un bril- « lant spécimen du génie français. »

L'ANCIEN RÉGIME ET LA RÉVOLUTION [1]

Dès les premières pages de ce volume, on sent que M. de Tocqueville l'a écrit non pas seulement pour composer un livre, mais pour accomplir un devoir : l'impérieux devoir de tout citoyen qui n'est pas étranger à la cause et à la connaissance de la Révolution de la présenter sous son véritable jour, d'éclairer le labyrinthe d'erreurs et de mensonges où les sophistes de toutes les tyrannies ont toujours cherché à égarer l'opinion contemporaine et celle de la postérité. De tels livres, quand ils sont faits avec talent et publiés avec opportunité, ont une grande importance. S'ils ne sont pas toujours de beaux monuments d'histoire, ils offrent, en général, une excellente instruction de politique. Il est des époques où méditer sur le passé, c'est travailler pour l'avenir.

Deux objets ont occupé M. de Tocqueville : il a voulu, premièrement, faire connaître l'état de la société française avant 89 ; secondement, indiquer les causes de la révolution. Depuis l'histoire publiée par Necker, en 1797, tous ceux qui ont écrit sur la Révolution en ont également recherché les causes, et comme dans cette recherche chacun a porté ses passions et ses préjugés, on lui en a trouvé un grand nombre, et de fort différentes. Les uns les ont vues dans la réforme de Luther, dans les guerres de

[1] 1 vol., par Alexis de Tocqueville.

Louis XIV, dans le système de Law. D'autres, se plaçant plus près des résultats, ont attribué l'explosion de 89 à la guerre d'Amérique, à l'affaire du Collier, au désordre des finances, au déficit, à l'or du duc d'Orléans.

Trop clairvoyant pour prendre l'avant-dernier événement pour la cause du dernier, M. de Tocqueville n'affecte pas non plus de placer des siècles indéfiniment entre les effets et les causes. Convaincu par une sérieuse étude des faits qu'il n'y a pas un point de durée dont on puisse dire, d'une manière absolue, qu'il est trop près ou trop loin de la grande transformation pour y avoir contribué, il ne s'occupe pas de trouver la vérité près ou loin, il s'occupe de la trouver, et presque toujours il la trouve. Il indique bien, quoiqu'un peu vaguement, que la Révolution procède de causes antérieures aux scandales de la cour de Louis XIV et de Louis XV, à la guerre d'Amérique, à la convocation des États généraux, au 14 juillet et au 4 août; qu'elle a été le retour à des principes que nos pères ont connus, pratiqués dans une certaine mesure, et laissé rétrograder pendant deux cents ans; qu'elle était faite dans les esprits avant d'être réalisée dans les lois; qu'elle s'est faite lentement; que plusieurs générations ont vu sa naissance et ses progrès.

On voit, en lisant ce livre, comment elle s'est opérée dans les intérêts avant d'éclater dans l'ordre politique, et comment, par conséquent, « ce que la révolution a été moins « que toute autre chose, c'est un événement fortuit. » — « Elle a pris, il est vrai, ajoute M. de Tocqueville (p. 31), « le monde à l'improviste, et cependant elle n'était que « le complément du plus long travail, la terminaison sou- « daine et violente d'une œuvre qui avait momentanément

« passé sous les yeux de dix générations d'hommes. » Rien n'est plus juste que cette observation, et les preuves, quoique très-incomplètes, dont l'appuie M. de Tocqueville démontrent, sans réplique : d'abord, que la France, à aucune époque, n'a supporté la souillure d'une complète servitude; ensuite, que le Tiers-État, en 89, a regagné le terrain qu'il avait perdu depuis trois siècles; enfin, que la Révolution a été le retour du peuple français tout entier aux conditions primitives et fondamentales de toute société humaine, c'est-à-dire à la propriété, à la liberté, à l'égalité des droits. Et voilà justement pourquoi la révolution fait corps avec la France, pourquoi elle est enracinée dans le sol, implantée dans nos cœurs et dans nos têtes, passée pour ainsi dire dans notre sang; voilà pourquoi, quoique souvent reniée et comprimée, elle n'a jamais rien perdu de sa force, pourquoi tous les gouvernements ont dû compter avec elle et, bon gré mal gré, la faire entrer dans toutes leurs constitutions. Elle n'aurait pas ainsi imposé son autorité à ses adversaires eux-mêmes, si les principes au nom desquels elle s'est faite ne tenaient pas aux entrailles de la société.

D'où venait la Révolution? quel fut son caractère? pourquoi, précisément, se fit-elle? La réponse à ces questions se trouve, en partie du moins, dans le livre de M. de Tocqueville. Je veux l'en dégager avant de faire aucune observation, soit sur l'ensemble de l'ouvrage, soit sur les détails, dont plusieurs doivent, selon moi, être éclaircis ou rectifiés.

La noblesse, à qui la féodalité avait donné le territoire, ayant, à la fin, entrepris sur l'autorité des rois autant que sur la liberté des sujets, les rois s'unirent avec les peuples

pour attaquer les grands seigneurs. Ils leur opposèrent les communes, dont ils favorisèrent les affranchissements. Mais bientôt, l'agrandissement des communes portant ombrage à la royauté devenue prépondérante, celle-ci, voulant abaisser les uns sans élever les autres, priva les seigneurs des prérogatives dangereuses pour le monarque, et leur laissa les priviléges contraires au peuple. En devenant une classe subordonnée, dit M. de Tocqueville, ils restèrent une classe privilégiée. Des deux droits qu'ils avaient autrefois d'opprimer et de protéger, ils ne gardèrent que le droit d'oppression. Attirés enfin près du monarque, ils devinrent courtisans et n'eurent plus de cour. Les rois, ayant ainsi brisé toute espèce de résistance et supprimé tous les contre-poids, ne mirent plus de bornes ni à leur pouvoir, ni à leurs passions, ni à leurs dépenses. La cupidité du fisc devint intolérable. Le système des finances dut se plier et se plia aux besoins capricieux de la cour. En 1788, la mesure était comblée; mais elle s'était remplie lentement, et la patience du peuple avait été mise à de rudes épreuves.

Déjà, au commencement du seizième siècle, la France, révoltée par la corruption des rois, par le faste, l'avidité, la profusion des courtisans, des favoris et des maîtresses, regardait les rois avec autant de mépris que d'indignation. Les règnes de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III avaient été le fléau de la nation et la honte de la monarchie. Les rois, ne craignant plus les grands et n'ayant plus besoin des communes, devinrent violents et arbitraires sans retenue. Leurs besoins surpassant leurs revenus, ils épuisèrent par des impôts désordonnés la richesse de l'État, employèrent des fraudes et des vio-

lencesinouïes; firent des banqueroutes, vendirent les titres de noblesse; les honneurs, les magistratures, et traitèrent l'État comme un pays conquis. « Les Italiens, dit Mézerai « (abr., chap. I, 130), lui persuadèrent (à Henri III) que « la multiplication des offices était un excellent moyen « d'avoir de l'argent, et de rendre la personne du roi plus « absolue, en remplissant toutes les villes de créatures qui « fussent à lui et qu'il tînt obligées, par la crainte de per- « dre leurs charges, de lui aider à fouler ses sujets. »

Henri IV qui, pour les mœurs, suivit la tradition des Valois, essaya de mettre fin aux faveurs scandaleuses et aux révoltantes dilapidations; mais il avoue lui-même, dans sa lettre aux États généraux de 1576, que la France était, déjà alors, fatiguée de la royauté.

Les règnes de Louis XIV et de Louis XV surpassèrent, en tout genre, les excès des règnes précédents. Jamais la nation n'avait été, au même degré, écrasée par les emprunts, spoliée par les impôts, exaspérée par la multiplication des privilèges, qui aggravaient le fardeau déjà si lourd de l'agriculture, de l'industrie, du commun état tout entier. C'est à dater de Louis XIV que s'accumulent, bien ostensiblement dans toute la France, d'inépuisables trésors de haine et de vengeance, et Lemontey a pu dire, avec raison, qu'il avait vu brûler sur le cadavre de la monarchie « les torches que la décrépitude du grand roi avait si imprudemment allumées. »

Les dix campagnes qui précédèrent la paix de Ryswick, les douze campagnes qui aboutirent à la paix d'Utrecht, coûtèrent quatre milliards en argent. A côté de ce gouffre ouvert par la folie des conquêtes, un autre gouffre fut ouvert par la monomanie des bâtiments, gouffre tel

que Louis XIV, effrayé, jeta au feu les comptes du château de Versailles. Les paysans, dit Jameray-Duval (t. I, p. 119), n'approchaient de ces somptueux portiques que pour en maudire la cruelle magnificence. Les pauvres assiégèrent à la fin le nouveau palais, et leur nombre devint si grand que le roi, craignant une épidémie, fit charger par ses Suisses ce peuple de mendiants qui était son ouvrage. Les femmes, disent les mémoires du temps, labouraient la terre, les hommes mangeaient l'herbe des champs, et les serviteurs du roi, couverts de ses livrées, mendiaient l'aumône des passants.

Après avoir épuisé la richesse publique par des folies, ruiné les particuliers par des banqueroutes et par des expédients que le marquis d'Argenson appelle « une escroquerie plus ou moins habile, » donné le signal d'une détresse irremédiable par un emprunt à 400 pour 100, doublé et triplé les impôts, il fallut réprimer les révoltes des garnisons affamées de la Flandre et de l'Alsace, et les traitants qui avaient acheté les impôts durent poursuivre comme des bêtes féroces les paysans que le désespoir avait poussés à l'insurrection et qui avaient emporté d'assaut la ville de Cahors.

Dès la fin du dix-septième siècle, on voit à chaque page de notre histoire tout ce qui annonce et tout ce qui cause la fin des empires; corruption éhontée à la cour, désordre effroyable dans les finances, déchirement et presque schisme dans l'Église, anarchie dans l'administration, misère et fermentation dans le peuple. Une guerre extravagante aboutit à une paix honteuse. Au dehors, la France est battue de tous les côtés, sur terre et sur mer, sur l'Elbe et sur le Rhin; au dedans, elle tombe bientôt à ce

degré d'ignominie de contempler à côté du trône une femme que Paris avait vue au nombre des prostituées publiques; et madame Dubarry lui fait regretter madame de Pompadour, chargée cependant de malédictions comme coupable de la guerre de Sept ans.

Mais quelque impopulaire et détestée que fût la royauté, la noblesse l'était davantage, et avec justice. Pour bien expliquer cette impopularité, qui a fait dire à certains historiens que la Révolution fut une vengeance contre les nobles, il faudrait pouvoir peindre en détail, d'un côté, l'existence si honorable et si utile que le Tiers-État avait acquise par son travail, par ses lumières, par ses mœurs, par ses services continuels; de l'autre, l'orgueil, les priviléges, les prétentions et les préjugés qui le faisaient traiter avec mépris par les classes prétendues supérieures, toutes dégradées qu'elles étaient par tous les genres de corruption et d'incapacité.

Le travail, après avoir délivré le commun état de la servitude, ne tarda pas à lui donner en tout la supériorité sur ses anciens seigneurs. Bien avant 89, il était maître, à peu près exclusivement, de tout ce qui constitue la richesse nationale; tout le matériel social était dans ses mains. Le travail agricole, l'industrie, les capitaux étaient en quelque sorte son patrimoine. C'est lui qui cultivait le territoire, qui le défrichait, qui le desséchait, qui donnait leur plein essor à toutes les forces productives de la France. C'est dans les rangs du Tiers-État que se trouvaient non-seulement les agriculteurs, les industriels et les commerçants, mais aussi les capitalistes, les avocats, les médecins, les artistes, les philosophes, les littérateurs. C'est au Tiers-État que devaient s'adresser les pères de famille pour in-

struire leurs enfants, les malades pour rétablir leur santé, les plaideurs pour défendre leur honneur ou leurs intérêts.

Après avoir égalé la noblesse par sa richesse, le Tiers-État l'éclipsa par son esprit; il forma ce qu'on appela au dix-huitième siècle, et avec raison, la noblesse du genre humain. De ce progrès des esprits naquit l'opinion publique, puissance encore mal définie, qui mit insensiblement tous les autres pouvoirs sous sa dépendance, et qui fut l'une des causes les plus puissantes de la révolution de 89. Avec les grands écrivains sortis du Tiers-État et qui contribuèrent à son élévation, les griefs ne furent plus personnels et localisés. On tint en quelque sorte registre public des crimes des grands et des souffrances des petits. Chaque cri poussé par un opprimé retentit d'un bout de la France à l'autre, et les livres apportèrent à tous les malheureux la promesse d'un soulagement ou l'espoir d'une vengeance.

Pendant que le Tiers-État fécondait la France par son travail et l'éclairait par son esprit, les grands seigneurs, descendus depuis longtemps au rôle de courtisans, perdaient à la cour le reste de leur considération. Bientôt, sans cesser d'être odieuse, la noblesse devint ridicule. Pour combler le vide du trésor, les rois avaient créé des lettres d'anoblissement qu'on acquérait à un prix fixé par la loi. Les riches bourgeois se laissèrent prendre d'abord à cet appât tendu à leur vanité; mais l'abus de ces anoblissements fut rapidement poussé si loin, qu'en 1577 mille lettres de noblesse mises en vente ne trouvèrent pas d'acheteurs. Le gouvernement, ne pouvant les placer comme marchandise, les mit en impôt. Des traitants en

avancèrent le montant, et les imposèrent ensuite d'autorité aux bourgeois capables de les payer. Dans son Traité de la noblesse, La Roque raconte qu'on mit sur un rôle un certain Grain d'Orge, marchand de bœufs du pays d'Auge. On lui apporte les lettres de noblesse, il les refuse; on insiste, il résiste; on lui fait sommation, il en rit; on lance contre lui une contrainte, il s'en moque; on saisit ses meubles, il se résigne; et Grain-d'Orge, dit La Roque, fit souche de gentilhomme. En même temps que ces lettres, on multiplia les charges qui anoblissaient le titulaire, ce qui fit dire à Chérin, généalogiste des ordres de France, dans son Abrégé chronologique publié en 1788, que « de cette multitude innombrable de personnes qui « composent l'ordre des privilégiés, à peine un vingtième « peut-il prétendre véritablement à la noblesse d'ancienne « race. »

Non contente d'irriter le Tiers-État par des exclusions insultantes, et d'augmenter ses charges par de criantes exemptions, la noblesse voulut avoir le privilége de le spolier impunément. Forcé, par sa vie de courtisan désœuvré et dissipé, de faire des dettes, le grand seigneur mit son honneur à ne pas les payer, et, pour échapper à ses créanciers, il obtint à volonté des lettres de répit. Colbert, cédant aux plaintes du commerce, fit rendre, au mois de mars 1613, un édit qui ordonnait la publicité des hypothèques. Le soulèvement des seigneurs fut général; ils prétendirent que révéler la situation de leur fortune, c'était détruire le prestige de la noblesse, « et, après treize « mois d'une lutte impudente, dit Lemontey (*Monarchie « de Louis XIV*, p. 442), la cause de la probité fut perdue « et l'édit révoqué. Le mystère des hypothèques demeura

« tout ce qu'il peut être, l'arme du mensonge et la pré« rogative de faire des dupes. » Il y a quelque chose de plus insupportable que la tyrannie d'un homme, c'est la tyrannie d'une caste; et depuis longtemps, comme le dit M. de Tocqueville, la noblesse n'était plus qu'une caste. Qnand elle eut tari la source de ses immenses revenus, on lui prodigua les pensions et les gratifications secrètes, qui, en 1783 seulement, s'élevèrent à 145 millions. Le Tiers-État s'indigna de plus en plus ouvertement de voir le fruit de ses travaux consacré à nourrir des hommes que depuis longtemps il avait appris à mépriser. Tout, dans les écrits du temps, annonçait l'approche d'une révolution destinée à changer, non pas le gouvernement, mais le système social tout entier. La Jacquerie du quatorzième siècle, excitée par les pillages de la noblesse et par sa lâcheté à la bataille de Poitiers, fut noyée dans le sang des paysans; il s'en préparait une nouvelle où la victoire devait rester à Jacques Bonhomme. En repoussant dédaigneusement toutes les réformes qui auraient pu la sauver, la noblesse avait déchaîné une tempête qui devait l'engloutir; elle avait refusé de contribuer équitablement aux charges publiques, elle allait en supporter un moment tout le poids, voir ses châteaux incendiés, ses terres vendues. Elle s'était soulevée contre Colbert, elle allait régler ses comptes avec Robespierre.

Quelque intolérable que fût l'état de la France, cet état aurait pu durer si le trésor du roi eût été inépuisable ou habilement gouverné; on aurait continué à obéir, parce qu'on obéissait depuis plusieurs siècles. Mais comme le peuple avait appris à raisonner son obéissance; comme il avait vu qu'il obéissait, qu'il payait et qu'il souffrait, non

pour la conservation de ses droits et de ses intérêts, mais pour leur oppression, les choses devaient changer de face le jour où la royauté en détresse serait réduite à convoquer les contribuables.

Le progrès des lumières, les abus de l'autorité royale, l'impopularité de la noblesse, le scandale des dilapidations, l'accroissement de la dette publique, tout faisait redouter à la cour ces assemblées nationales qui, pour mettre un terme à de si grands maux, pouvaient prendre en main le pouvoir, ressaisir le droit d'accorder les subsides et d'en fixer le chiffre. Mais, le gouffre des dépenses s'élargissant de plus en plus, et les revenus devenant de plus en plus insuffisants, il fallut, en pleine paix, annoncer à une nation profondément irritée un nouvel emprunt et un nouvel accroissement d'impôts. Alors la colère nationale éclata d'une façon irrésistible.

Deux assemblées de notables se réunissent et n'ont d'autre résultat que de faire connaître à la France l'étendue de ses maux, au roi et à la noblesse la grandeur de leurs dangers, au Tiers-État ses humiliations et sa puissance. Les cours souveraines lancent d'énergiques remontrances, dont l'effet est augmenté par d'innombrables brochures où éclatent sans ménagement l'ironie, le reproche et l'indignation. Des écrits lumineux, tels que ceux de l'abbé Siéyès, répandus à profusion, font un appel aux États généraux; cet appel est répété par la nation, et, enfin, entendu par le gouvernement. Les États généraux sont convoqués, mais trop tard pour qu'il soit tenu compte d'une concession arrachée par la force. La cour, comme une place assiégée, se rendait faute de vivres.

Les esprits s'électrisent; un immense cri de joie et de

colère se fait entendre depuis Paris jusqu'au dernier hameau, cri tout à la fois sinistre et consolateur, car il annonçait en même temps la régénération de la France, le châtiment des privilégiés et la vengeance du peuple. La nation, déjà instinctivement réunie dans un même sentiment, se réunit dans un même vœu : mort à tous les priviléges, satisfaction à tous les droits et à tous les intérêts. C'est la Révolution de 89 qui commence.

Après avoir dégagé ainsi en bloc, et peut-être un peu arbitrairement, la pensée générale du livre de M. de Tocqueville, il me reste à l'examiner en détail dans ses points les plus essentiels. C'est le meilleur moyen d'en faire apprécier l'utilité et la valeur.

Il y a deux choses bien distinctes à noter dans l'ouvrage de M. de Tocqueville : sa valeur intrinsèque et l'impression qu'il produit sur l'esprit de ceux qui le lisent. L'impression, en général, est bonne, quoique vague, et j'en reparlerai; quant à la valeur du livre considéré comme monument d'histoire, je la trouve surfaite par quelques personnes dont l'autorité est d'ailleurs fort respectable.

Il y a vingt ans, après la publication de la *Démocratie aux États-Unis*, les amis de M. de Tocqueville le comparèrent à Montesquieu; ils nous le présentent aujourd'hui comme une sorte de Christophe Colomb qui vient de découvrir l'organisation de notre vieille société et l'état réel de la France pendant le dix-huitième siècle. Cette seconde exagération n'est pas moins grande que la première. Il y a, dans le livre de M. de Tocqueville, de très-bons chapitres, c'est incontestable; mais, à part certains détails de l'ancienne administration qui ont bien leur intérêt, j'y cherche vainement des découvertes dont on

puisse s'autoriser pour regarder comme non existants et non avenus les ouvrages déjà publiés sur le même sujet. M. de Tocqueville a réuni, dans un cadre où l'on peut les voir d'ensemble, des faits épars et inaperçus dans des documents et dans des livres que peu de personnes lisent; c'est là son mérite, que je ne conteste pas; mais, sur les questions importantes qui touchent à la Révolution, il n'avait rien à découvrir. *Vixêre fortes ante Agamemnona.*

M. de Tocqueville voulait « pénétrer jusqu'au cœur de « l'ancien régime. » Qu'a-t-il fait? Il a relu, c'est lui-même qui nous l'apprend, les livres célèbres que le dix-huitième siècle a produits; dépouillé les Actes publics où les Français, à l'approche de la révolution, ont consigné leurs opinions; analysé les procès-verbaux des assemblées d'État et des assemblées provinciales; il a fait surtout un grand usage des Cahiers de 89, et abondamment puisé dans l'ouvrage d'Arthur Young, que le Comité de salut public fit tirer à quarante mille exemplaires, et répandre gratuitement dans toutes les communes de la République. Donc, sauf peut-être les archives de quelques grandes intendances, tous les documents consultés par M. de Tocqueville sont, depuis plus de soixante ans, dans le domaine public, et il n'est pas un écrivain ayant étudié un peu sérieusement l'histoire de la Révolution qui eût rien à apprendre sur ces documents, notamment sur les Cahiers de 89, qui sont bien, ainsi que le dit M. de Tocqueville, « le testament de l'ancienne société française. »

Il semble, cependant, que M. de Tocqueville partage, au sujet de ses prétendues découvertes, l'illusion de ses amis. Ainsi, parlant des effets différents produits par le système féodal sur le continent de l'Europe, où ce sys-

tème a abouti à la caste, et en Angleterre, où il est retourné à l'aristocratie, il ajoute (p. 128) : « Je me suis « toujours étonné qu'un fait qui singularise à ce point « l'Angleterre au milieu de toutes les nations modernes, « n'ait pas fixé, plus encore qu'il ne l'a fait, l'attention « des philosophes et des hommes d'État, et que l'habitude « ait fini par le rendre comme invisible aux Anglais eux- « mêmes. »

Ce qui m'étonne, moi, c'est l'étonnement de M. de Tocqueville. La différence qu'il remarque entre la noblesse anglaise et la noblesse continentale a été signalée bien avant lui, peut-être d'une manière plus concluante, et depuis longtemps elle est devenue un lieu commun. Les écoliers connaissent le fait qui explique cette déférence et qui résout ce problème historique. Ils savent que la conquête de l'Angleterre mit dans les mains de Guillaume la puissance féodale tout entière, et que l'effet de cette concentration de tous les pouvoirs fut de rapprocher la noblesse et le peuple, qui ne tardèrent pas à s'unir contre le roi. Une fois confédérés et également opprimés, ils profitèrent de tous les événements, et, dans toutes les luttes, les stipulations se firent, contre le pouvoir royal, à l'avantage des grands vassaux et des communes. En France, au contraire, les grands opprimant les rois et le peuple, ceux-ci s'unirent contre leurs oppresseurs jusqu'au jour où les rois, ne craignant plus les grands et n'ayant plus besoin des communes, s'emparèrent des droits du peuple et de l'autorité de la noblesse.

Les résultats contraires, provenant de causes en apparence semblables à une même époque, sont également connus. Tout le monde sait que l'union des rois et du

peuple a produit, en France, la monarchie absolue, le despotisme, l'oppression générale, et que, au contraire, de l'union du peuple et de l'aristocratie sont sortis la Grande Charte, le Parlement britannique, la Confédération suisse, la République des Provinces-Unies.

Si M. de Tocqueville a eu tort de croire que ce fait important de l'histoire n'était pas généralement connu, il a bien plus tort encore de dire que l'habitude a fini par le rendre invisible aux yeux des Anglais eux-mêmes. Les Anglais le voient parfaitement, ils en sont fiers, et M. de Tocqueville a pu s'en convaincre, s'il a lu le discours prononcé dernièrement par lord Derby au dîner annuel du lord-maire. Il s'en convaincra mieux encore en lisant l'*Histoire constitutionnelle* de Hallam et l'*Histoire d'Angleterre* de M. Macaulay, où se trouve, entre autres, le passage suivant (t. I, p. 28) : « Toute-puissante qu'était « ici l'aristocratie héréditaire, elle n'avait rien du carac- « tère odieux d'une caste, elle se recrutait constamment « dans les rangs du peuple, et descendait souvent jusqu'à « lui. La noblesse du sang était toujours respectée ; mais, « heureusement pour notre pays, elle n'était pas insépa- « rable des priviléges de la pairie. Des hommes nouveaux « étaient revêtus des plus hauts titres, et les descendants « bien connus des chevaliers qui avaient enfoncé les « lignes saxonnes à la bataille de Hastings et escaladé les « murs de Jérusalem, n'en portaient aucun. Il y avait des « Bohun, des Mowbray, des De Vere, il y avait même des « parents des Plantagenets, sans autre addition à leur « nom que le titre d'écuyer, et sans plus de priviléges « que n'en avaient le fermier et le boutiquier. Il n'exis- « tait donc chez nous aucune barrière qui séparât, comme

« dans d'autres pays, le patricien du plébéien. Le bour-« geois n'avait aucune envie d'attaquer des dignités « auxquelles ses fils pouvaient s'élever; le grand sei-« gneur n'était pas disposé à insulter une classe dans la-« quelle ses propres enfants devaient descendre. »

Maintenant, de ce que l'alliance du peuple et de la noblesse a eu, en Angleterre, de si heureuses conséquences, en résulte-t-il, comme semble le penser M. de Tocqueville, qu'il faille chercher, dans une aristocratie quelconque, un élément de résistance au despotisme, une sauvegarde pour la liberté? En ce qui concerne la France, ce serait méconnaître les leçons les plus claires de notre histoire, et se laisser tromper par les plus faux rapprochements. L'aristocratie française a constamment repoussé la liberté et opprimé le peuple qu'elle a jeté dans les bras de la royauté. « Il faudra toujours regretter, dit M. de Tocqueville (p. 171), qu'au lieu de plier cette noblesse sous l'empire des lois, on l'ait abattue et déracinée. » M. de Tocqueville oublie que, sauf de rares exceptions, c'est de la noblesse, en 89, que vint surtout la résistance. Ce fut la noblesse qui émigra la première, qui souleva l'Europe, qui porta les armes contre la France, et quelque sévère qu'ait été son châtiment, elle l'avait bien mérité. Depuis la Révolution, elle a cessé d'exister, même à l'état de caste, et M. de Tocqueville reconnaît qu'elle « ne saurait jamais renaître. » Mais, comme il prétend en même temps qu'en supprimant la noblesse, « on a ôté à la nation une portion nécessaire de sa sub-« stance et fait à la liberté une blessure qui ne se guérira « jamais, » il faut en conclure que la France, manquant d'un des éléments essentiels des gouvernements libres,

n'est pas faite pour la liberté. Et alors, je ne connais pas de livre qui puisse, au même degré que celui de M. de Tocqueville, jeter les esprits dans le découragement.

Ce qu'il y a, dans ce livre, de moins sérieux, de plus inexact, de plus complétement démenti par les faits, c'est le jugement que M. de Tocqueville porte sur la conduite de l'Église pendant le dix-huitième siècle. A l'en croire, le clergé était devenu infiniment plus tolérant qu'il ne l'avait été jusque-là; et il ajoute (p. 176) : « J'ai com- « mencé l'étude de l'ancienne société plein de préjugés « contre lui, je l'ai fermée plein de respect. » Comme je ne veux pas mettre en doute la sincérité de M. de Tocqueville, je conclus de sa déclaration qu'il a très-légèrement étudié et qu'il connaît très-peu l'histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle. Cette histoire porte à chaque page la preuve de la guerre incessante déclarée par le clergé, par le haut clergé surtout, non-seulement à la raison humaine, mais à toute tentative d'émancipation politique. Il faudrait un volume pour rappeler tous les faits; je me borne à en citer quelques-uns.

Le 17 août 1750, l'assemblée du clergé adresse au roi des remontrances où elle dénonce « les écrits pleins de « blasphèmes qui se multiplient tous les jours; l'affreuse « philosophie qui se répand comme un venin mortel. » L'assemblée renouvelle chaque année ses remontrances jusqu'au 5 octobre 1755, où les dénonciations prennent un caractère de violence qu'elles n'avaient pas eu jusqu'alors. Elle ne se contente plus de dénoncer les littérateurs et les philosophes, elle s'en prend aux imprimeurs; elle n'accuse plus seulement ses adversaires d'impiété, elle les signale comme des révolutionnaires qui, en rai-

sonnant avec une hardiesse sans exemple sur l'origine de la souveraineté, attentent aux droits de la puissance royale. « Sire, dit l'Assemblée, la licence de penser et « d'écrire est portée aux derniers excès. De coupables « auteurs ne respectent ni la pureté des mœurs, ni les « droits inviolables de la puissance souveraine, ni les plus « saintes vérités de la religion. On raisonne avec une har- « diesse sans exemple dans la monarchie française sur « l'exercice de la souveraineté. On oublie cette doctrine « salutaire qui reconnaît dans la royauté l'empreinte inef- « façable de la majesté divine..... Des imprimeurs aussi « avides et aussi criminels prêtent à ces écrivains le se- « cours de leur art. Le poison préparé par les uns est « multiplié par les autres, et les mains vénales qui le dis- « tribuent assurent le cours de la contagion. Des maux « si funestes peuvent-ils être compensés par l'intérêt du « commerce ? »

L'Assemblée renouvelle ses dénonciations le 13 octobre 1758 et le 7 juin 1760. Le 22 août 1765, elle indique les ouvrages dont elle veut la suppression, et la demande est signée par 139 évêques, par les membres des divers chapitres et des facultés de théologie. Le 6 août 1770, elle adresse au roi un mémoire où, après avoir peint le nombre des mauvais livres grossissant, leur circulation impunie, les bibliothèques infectées, toutes les provinces, toutes les classes exposées à la séduction, elle ajoute : « L'impiété, sire, ne borne pas à l'Église sa « haine et ses projets de destruction. Elle en veut tout à « la fois à Dieu et aux hommes, à l'empire et au sanc- « tuaire, et elle ne sera satisfaite que lorsqu'elle aura « anéanti toute puissance divine et humaine. » L'Assem-

blée appelle ensuite l'attention du roi sur les troubles divers dont la liberté remplit les États. « C'est, dit-elle, « cette fatale liberté qui a introduit chez les insulaires « nos voisins cet esprit d'indépendance et de rébellion « qui a tant de fois ébranlé ou ensanglanté le trône. » L'effet de ce rapprochement avait été bien calculé ; sept des livres dénoncés furent condamnés au feu, le 18 août, et brûlés par la main du bourreau. Encouragée par ce succès, l'Assemblée renouvela ses dénonciations le 19 décembre 1772, le 19 septembre et le 4 décembre 1775. Elle adressa au roi deux nouveaux mémoires, à la suite desquels l'auteur du *Système de la nature* fut banni à perpétuité.

Le 2 mai 1766, le clergé avait dénoncé « la hardiesse « des protestants à exercer publiquement leur culte. » Le 4 août 1788, dans sa dernière assemblée, il réclame l'immunité de ses biens, et proteste contre l'édit rendu le 19 novembre précédent en faveur de la religion réformée.

En présence de pareils faits, le profond respect de M. de Tocqueville pour la tolérance des prêtres du dix-huitième siècle s'explique difficilement. On comprend mieux la haine que le clergé avait inspirée aux contemporains, et qui finit par s'attacher à la religion elle-même. A ce sujet, M. de Tocqueville commet une nouvelle et singulière erreur. « C'était bien moins, dit-il, comme « doctrine religieuse que comme institution politique que « le christianisme avait allumé ces furieuses haines. » Rien n'est moins exact. Ce que les écrivains du dix-huitième siècle ont attaqué en prose et en vers, en raisonnement et en facéties dans leur correspondance et dans

leurs ouvrages publics, c'est une doctrine dont les ministres prêchaient l'intolérance, soutenaient le despotisme, et dénonçaient comme des malfaiteurs et des ennemis publics les écrivains qui défendaient la souveraineté de l'homme et l'indépendance de la raison. Et, du reste, par une étrange contradiction, M. de Tocqueville le reconnaît lui-même, lorsque, réfutant au chapitre 14 ce qu'il affirme au chapitre 2, il dit (p. 232) : « Les autres pouvoirs ne se faisaient sentir à eux que de « temps en temps; mais celui-là (l'Église) étant spéciale- « ment chargé de surveiller les démarches de la pensée et « de censurer les écrits, les incommodait tous les jours. « En défendant contre elle les libertés générales de l'es- « prit humain, ils combattaient dans leur propre cause, « et commençaient par briser l'entrave qui les serrait eux- « mêmes le plus étroitement. » Ce n'était donc pas comme institution politique, mais comme ennemi des libertés générales de l'esprit humain, que les écrivains du dix-huitième siècle attaquaient le clergé.

L'un des chapitres les plus remarqués du livre de M. de Tocqueville est celui qui traite de la centralisation. M. de Tocqueville y montre très-bien que ce n'est pas de 89 que date, pour la France, le malheur d'être trop gouvernée; mais en signalant le mal, qu'il exagère beaucoup, il aurait dû indiquer le bienfait qui en résulta et qui contribua au succès de la Révolution. L'étendue de la monarchie avait été l'une des principales causes de sa durée. Avant 89, les sujets de révolte ne manquaient pas; mais, dans un pays où toutes les classes étaient isolées et tous les intérêts différents, ceux qui auraient voulu se soulever, ne sachant sur qui compter, se contenaient. L'ignorance,

l'isolement, l'étendue du pays, tels furent donc pendant longtemps les garanties du despotisme. Quoique la France, en échappant à l'oppression des seigneurs pour tomber sous le pouvoir des rois, n'eût fait en apparence que changer de servitude, ce changement simplifia beaucoup la question. Quand la royauté eut dégradé la noblesse, affaibli et usurpé les pouvoirs communaux, humilié les parlements, et, en détruisant ce qui protégeait contre elle, détruit ce qui la garantissait elle-même, elle se défit pièce à pièce, et la France, n'ayant plus qu'un maître, n'eut plus besoin que d'une révolution. C'est là l'avantage immense par lequel la centralisation a compensé le mal que nous a fait l'application exagérée de son principe.

Quand on examine l'état de l'Europe à la fin du dix-huitième siècle, on trouve, et M. de Tocqueville le remarque très-bien, que l'oppression était moins forte en France que partout ailleurs, qu'en Allemagne, qu'en Russie, qu'en Espagne; cependant, tous ces pays restèrent tranquilles, et la France fit sa révolution. Pourquoi? « La cause de ce phénomène, dit M. de Tocqueville, « est que le paysan français était devenu propriétaire « foncier. » C'est là, selon moi, une vue incomplète et inexacte. Le premier motif de la révolution n'a pas été d'affranchir la terre. Quoique la propriété, la liberté et l'égalité se garantissent réciproquement, l'intérêt de la propriété et de la liberté n'a eu, les premiers jours, qu'une importance secondaire.

Le premier rôle a été joué par la passion de l'égalité qui poussait tous les hommes de quelque valeur à pénétrer dans les rangs réservés jusque-là à la naissance, et à

substituer à la noblesse du privilége la noblese du mérite. La nation ne fit d'abord aucun calcul, elle consulta son amour-propre et son honneur, elle chercha le triomphe de l'orgueil national beaucoup plus que la garantie des fortunes et la liberté individuelle; la dignité humaine passa avant les intérêts. C'est ce qui a fait dire à Siéyès, répéter à Rœderer et à tous ceux qui ont vu de près le mouvement de 89, que la Révolution avait été moins chère aux Français, comme utile, que comme honorable; que les servitudes de la propriété furent repoussées moins comme onéreuses que comme injurieuses, et qu'il n'y eut pas de villageois qui ne se réjouît plus d'en voir finir l'humiliation que d'en retirer les profits. M. de Tocqueville en fournit la preuve lorsqu'il dit qu'aux environs de Paris, où il y avait plus de bien-être, la Révolution fut accueillie avec enthousiasme, et que la résistance lui vint des marécages du Poitou et des landes de la Bretagne. « De telle sorte, ajoute-t-il, « qu'on dirait que les Français ont trouvé leur position « d'autant plus insupportable qu'elle devenait meilleure. « Une telle vue étonne. » Elle doit étonner, en effet, ceux qui ignorent que la Révolution fut le résultat de la civilisation, et que les lumières répandues par la philosophie produisirent dans tous les esprits un peu cultivés l'uniformité d'aspirations qui rendit irrésistible le mouvement de 89.

Malheureusement, la Révolution a trop gardé l'empreinte de son origine, et l'importance que l'opinion a donnée aux principes proclamés par l'Assemblée constituante a presque toujours été en raison inverse de leur utilité actuelle. La France a montré un attachement par-

ticulier à l'égalité, et tous les pouvoirs qui ont su courtiser cette passion aveugle ont pu attenter impunément à la liberté, qui est aujourd'hui le plus précieux de nos droits, celui qui implique et garantit tous les autres, qui fait la gloire, la force et la dignité des peuples. Il y a là-dessus, dans le livre de M. de Tocqueville, des pages admirables de style, de pensée et de douleur ; seulement, je trouve que cette douleur, qui honore M. de Tocqueville, l'égare jusqu'à la plus inexplicable inconséquence. Ainsi, il prétend que la Révolution a confondu dans la même ruine ce que l'ancien régime contenait de plus mauvais et ce qu'il renfermait de meilleur ; il croit qu'un prince absolu eût été un novateur moins dangereux, et il ajoute : « J'incline « à croire qu'accomplie par un despote, elle nous eût « peut-être laissés moins impropres à devenir un jour une « nation libre, que faite au nom de la souveraineté du « peuple et par lui. »

Compter sur le despotisme pour fonder la liberté, c'est méconnaître la nature même des choses. Voyez, d'un côté, la Prusse, l'Autriche, la Russie où, pendant le dix-huitième siècle, des réformes se sont accomplies par les despotes; voyez, de l'autre, l'Angleterre où les réformes se sont faites au nom de la souveraineté nationale et avec le concours du peuple, et comparez les résultats. Le despotisme n'est bon à rien qu'à dégrader les nations, qu'à pervertir l'esprit, le cœur et la morale des peuples. Ces inconséquences, qui ne sont pas rares chez M. de Tocqueville, expliquent les impressions vagues et contradictoires que la lecture de son livre laisse dans l'esprit du lecteur. Il prouve victorieusement la nécessité et la légitimité de la Révolution, et presque portout il en dénature le carac-

tère, il en diminue la grandeur. En résumé, je trouve que, dans tout le cours de son livre, M. de Tocqueville paraît plus sûr de ses sentiments que de ses principes.

Ces défauts, sur lesquels il me serait facile de m'étendre, sont rachetés par quelques chapitres fort remarquables. A la fin du vingtième, M. de Tocqueville fait, en deux pages, une très-exacte peinture de la nation française, qu'il trouve « plus extraordinaire qu'aucun des événements de son histoire. » Mais, ce qui est bon, bien étudié et instructif, c'est le chapitre consacré à l'état des paysans. Il est impossible de mieux montrer à quel point l'ancien régime violait les droits particuliers et les intérêts publics, et de justifier plus complétement la philosophie et la Révolution de l'ardeur qu'elles ont mise à détruire ce régime détestable. Quant à l'Avant-Propos, il a un caractère particulier d'élévation et d'éloquence, et je le signale à tous les amis de la liberté. Ils y trouveront les sentiments du bon citoyen admirablement exprimés par l'homme de talent.

La publication de ce livre a produit une sorte d'émotion qu'il importe de constater. Cette émotion prouve que le divorce entre nous et l'ancien régime, c'est-à-dire entre nous et le despotisme, est irrévocable ; que, sur ce point, l'esprit public, quoi qu'on puisse espérer d'un côté et craindre de l'autre, ne dévie pas, et qu'il est toujours peu disposé à transiger sur les principes de la Révolution. En ce sens, il est incontestable que M. de Tocqueville a fait une œuvre utile, et dont il est juste de lui savoir très-bon gré.

LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE

JUGÉE PAR M. GUIZOT [1].

J'ai inutilement essayé, pour juger ce livre, d'oublier le nom de l'auteur. Cet oubli, qui est le premier devoir du critique, n'est pas possible avec M. Guizot. J'aurais voulu ne voir dans les volumes que je viens de lire que la révolution anglaise, ses causes, ses vicissitudes, ses résultats; M. Guizot ne l'a pas permis. Je l'ai retrouvé partout lui-même, avec ses qualités et ses défauts, avec « ses regrets et ses espérances, » avec ses passions indomptées et ses illusions tenaces. A chaque ligne, il m'a semblé voir ce geste et entendre cette voix qui ont si longtemps entraîné ses amis, irrité ses adversaires, soulevé les orages qui ont fini par tout emporter, la personne de M. Guizot, ses amis et sa cause.

M. Guizot pouvait, mieux que personne, écrire sur la révolution anglaise, qu'il étudie depuis près de quarante ans, un livre instructif et consolateur où les fautes de la révolution auraient été énergiquement retracées, mais où ses excuses, sa gloire et sa légitimité auraient été présentées équitablement, où surtout les avantages éternels qu'il est possible d'en recueillir auraient été indiqués

[1] Première partie, *Histoire de Charles Ier*, 2 vol. in-8. — Deuxième partie, *Histoire de la république et de Cromwell*. — Troisième partie, *Histoire du protectorat de Richard Cromwell et du rétablissement des Stuarts*.

avec franchise et recommandés avec intérêt. Ce n'est pas là ce qu'a fait M. Guizot. On sent partout, dans les quatre derniers volumes, un homme qui croit avoir éprouvé les injustes rigueurs d'une révolution, et chez qui les souvenirs sont plus forts que les principes. Au lieu des vues utiles, des critiques profitables et des encouragements qui ressortent de l'histoire loyalement étudiée, et qu'il aurait pu répandre avec profusion, M. Guizot a mis dans son livre des attaques injustes et des considérations systématiquement calculées pour nous faire sacrifier les conquêtes et les espérances qui nous restent au vain souvenir des biens plus ou moins réels que nous avons perdus dans le naufrage où s'est abîmée la nacelle qui portait M. Guizot et sa politique.

Le caractère de la révolution anglaise, sa marche, son ensemble, ses résultats, du moins jusqu'au rétablissement des Stuarts, sont difficiles à saisir. Quand on s'arrête à la surface ou qu'on les regarde avec prévention, les révolutions offrent un tableau caché sous une couche de boue et de sang, mais qu'il suffit de laver pour avoir un tableau magnifique. M. Guizot, au contraire, s'étudie à épaissir la couche, montrant de préférence les ruines, les excès, les malheurs. Au lieu de détourner les yeux du passage pour les arrêter sur le but, il insiste sur ce que la révolution a coûté, et glisse sur ce qu'elle a produit ; il cherche surtout à la faire juger par les hommes qui y ont figuré, et faire croire qu'elle a été, sans compensation, violente et hideuse comme quelques-uns d'entre eux. Il faut protester contre un tel jugement, dût-on, en défendant la révolution dans son ensemble, s'exposer à être pris pour l'apologiste de ses fautes.

Et d'ailleurs, ceux qui énumèrent si complaisamment les crimes de la Révolution, soit en Angleterre, soit en France, sont-ils bien sûrs que la responsabilité tout entière en revienne aux révolutionnaires? S'il était possible qu'un peuple longtemps courbé sous un régime d'oppression renversât ce régime sans violence, les raisons éternelles qui condamnent le despotisme tomberaient d'elles-mêmes, car alors il serait démontré que le despotisme ne pervertit ni le cœur, ni l'esprit, ni la moralité des peuples. Les excès où se jettent en général les révolutions sont déplorables, mais, pour quiconque ne s'arrête pas aux apparences et ne se paie pas de lieux communs, c'est justement la grandeur de ces excès qui prouve la nécessité des révolutions. L'emportement des masses est toujours proportionné à l'ignorance où elles sont plongées, et cette ignorance elle-même est proportionnée à l'incurie, aux abus, à l'immoralité des gouvernements. L'histoire montre que cette règle est invariable, et que partout, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, en France comme en Angleterre, les prétendus maîtres de la politique et de la religion n'ont jamais recueilli que ce qu'ils avaient semé. S'ils ont souffert de l'ignorance du peuple, c'est parce qu'ils ont trop longtemps négligé de l'instruire ; s'ils ont été assaillis avec une fureur aveugle, c'est qu'ils avaient trop longtemps exigé une aveugle soumission. « Tout est perdu, dit Voltaire (lettre à Linguet, « 15 mars 1767,) quand on traite les peuples comme une « troupe de taureaux, car tôt ou tard ils vous frappent de « leurs cornes. » Et comme le dit Victor Hugo :

Les révolutions ne sont que la formule
De l'horreur qui pendant vingt règnes s'accumule [1].

Comme l'influence des événements sur le peuple est toujours conforme à l'esprit dans lequel cet événements le trouvent, c'est surtout à leur début que les révolutions sont terribles, parce qu'elles prennent nécessairement le caractère des hommes qui les font, et parce que, pour supporter la liberté, il faut en avoir joui longtemps. Aux causes de violence résultant du caractère des hommes, il faut ajouter celles qui se tirent de la nature même des choses, c'est-à-dire de la résistance qu'opposent aux révolutions ceux à qui elles sont contraires, résistance en général assez forte pour les exciter, pas assez forte pour les modérer. Commencées, il faut que les révolutions s'achèvent ; contrariées, elles s'irritent ; exaspérées, elles n'épargnent rien. C'est à ce moment de crise que leurs ennemis aiment à les montrer. Ce sont aussi ces colères, ces emportements, ces écarts que M. Guizot peint avec une évidente prédilection. Comme il a un système autre que celui de la simple vérité, il effleure ce qu'il y a de grand, d'essentiel, de profondément légitime dans les actes capitaux de la révolution anglaise ; tandis que dans les faits qui peuvent rabaisser cette révolution aux yeux du lecteur inattentif, il fouille jusqu'aux derniers replis des intentions les plus secrètes.

En examinant, il y a quelque temps, le beau livre publié par M. Macaulay sur le même sujet, j'ai montré par quelle suite de folies les Niveleurs ont perdu la République. M. Guizot déroule, souvent en les exagérant, tous

[1] *Contemplations*, t. II, liv. v, p. 89.

ces actes de démence ; mais le spectacle de la liberté perdue par l'aveuglement des partis ne lui arrache pas un seul mot qui indique une âme sincèrement affligée. Il n'a qu'un blâme froid et hautain, une arrogante dérision, et l'on sent dans ses paroles moins de douleur et d'indignation réelle que de malignité satisfaite.

Écrire fidèlement l'histoire d'une révolution quelconque, est toujours une œuvre difficile, mais cette œuvre est impossible à celui qui, regardant les événements avec l'œil d'un ennemi, voit avec satisfaction le mal que se font entre eux et que font à leur cause les objets de sa haine.

Il faut sans doute condamner, mais il faut condamner avec regret, les hommes que la passion rend criminels. Il faut surtout ne pas oublier les provocations d'où sont sorties les violences, et ne pas craindre, en mettant ces provocations en relief, d'apprendre au lecteur que les coupables, si impitoyablement condamnés par l'histoire, valent souvent mieux que leurs juges sans miséricorde. Pour peindre les mouvements qui changent la face des nations, pour donner à ces grandes et terribles peintures leur caractère et leur couleur, il faut un homme qui contemple, sans en être atteint, le vertige de toutes les ambitions et de toutes les rivalités, et que la passion n'aveugle pas au point de lui faire confondre la tyrannie avec la république, l'anarchie passagère avec la révolution impérissable. Un tel homme, avec un talent, je ne dis pas égal, mais très-inférieur à celui de M. Guizot, instruira par la justesse de ses observations, attachera par la fidélité de ses récits et par la vérité de ses portraits. Au contraire, le plus beau talent, égaré par les préventions ou aveuglé par l'esprit de parti, ne saura que propager des erreurs et entretenir

les préjugés, qui sont le poison de l'histoire. Alors, tout en admirant ce talent, on le maudira, comme en agriculture on maudirait le semoir le plus parfait qui ne sèmerait que de l'ivraie.

Du reste, puisqu'il s'agit de talent, il faut reconnaître que celui de M. Guizot est merveilleusement approprié aux sentiments qui l'animent. Son style, qui manque de couleur, est net, précis, en général correct et d'une bonne contexture, mais presque toujours sec et décharné. M. Guizot possède à un degré éminent quelques-unes des qualités de l'historien, notamment l'ordre dans l'exposition et dans l'enchaînement des faits, et l'art si précieux et si rare de ramener à l'idée principale toutes les idées accessoires qui naissent du sujet. Mais ces qualités sont gâtées par une raideur et une affectation d'autorité à la longue un peu fatigante. M. Guizot a toujours l'air d'un juge qui condamne ou d'un magister qui professe. Quand il ne débite pas une leçon, il prononce un réquisitoire, mais plus souvent c'est un discours qu'il écrit. La plupart de ses considérations ont une certaine forme d'argument et presque d'apostrophe. On sent que M. Guizot a toujours devant lui une assemblée imaginaire, et qu'il lutte contre quelque opposition. Il retrouve alors les éclats de cette éloquence à laquelle il doit sa réputation. Mais cette éloquence n'étant pas celle de l'histoire, il en résulte que les plus beaux morceaux de son livre sont justement ceux qui y sont déplacés. Il en résulte, en outre, que M. Guizot perd dans les détails la supériorité qu'il a dans les considérations générales, en sorte que ce qu'il y a de plus remarquable dans son *Histoire de la Révolution d'Angleterre*, c'est moins le livre même que le « discours » qui lui sert

d'introduction. Je me demande pourquoi M. Guizot n'a pas commencé par ce discours et pourquoi il ne s'en est pas tenu là. Il y a trente ans qu'il travaille à cette histoire, qui est loin d'être finie. Qu'est-il résulté de ce travail opiniâtre, poursuivi, suivant les expressions mêmes de M. Guizot, « à travers tant de vicissitudes publiques et « privées ? » Pas un fait inconnu, pas un résultat ignoré, pas une vérité neuve. La plupart des histoires publiées depuis longtemps étaient plus courtes et aussi complètes que celle de M. Guizot, et celle de M. Macaulay lui est supérieure par le charme de la diction, par la variété et l'originalité des aperçus, par le calme et l'impartialité des jugements.

Dès les premières pages, M. Guizot défigure la Révolution et l'attaque en quelque sorte par les racines. Il prétend que les réformateurs n'avaient pas besoin d'une révolution. « C'était, dit-il, au nom de la Grande Charte, et « de tant de statuts, qui depuis quatre siècles l'avaient « confirmée, qu'ils réclamaient leur liberté. » Rien n'est moins exact que cette assertion, où les sentiments particuliers des réformateurs et la situation générale de l'Angleterre en 1640 sont également méconnus. La vieille constitution n'était plus, au temps de Charles Ier, qu'une lettre morte également impuissante à garantir les droits anciens du peuple et de l'aristocratie, et à réprimer les envahissements chaque jour plus grands de la royauté. Les dispositions personnelles de Charles Ier, les projets de ses conseillers et surtout l'état politique du continent, donnaient à ces envahissements un caractère très-menaçant. En 1640, il n'y avait en Europe, l'Angleterre seule exceptée, que des monarchies absolues. La féodalité

n'ayant pas moins entrepris sur l'autorité des rois que sur la liberté des peuples, les rois, qui sont moins patients que les peuples, l'attaquèrent les premiers. Trop faibles d'abord pour l'attaquer directement, ils cherchèrent une force dans l'affranchissement des communes qui devaient un jour dévorer la royauté elle-même. Pendant que la féodalité s'affaiblissait ainsi par les affranchissements, la royauté se fortifiait par les conquêtes, par les successions, par les mariages, par les confiscations, par la réunion des domaines. La révolution, qui affranchit le sujet de l'oppression du seigneur pour le faire passer sous la domination du monarque, ne parut d'abord avoir opéré qu'un changement de servitude ; mais il en résulta ce bienfait capital, que les peuples, n'ayant plus qu'un maître, n'eurent plus besoin que d'une seule révolution. Les actes du pouvoir se faisant désormais au nom des rois, aux rois seuls s'adressèrent les malédictions soulevées par la tyrannie.

Il se forma alors contre la royauté un ensemble de griefs et de plaintes que les rois dédaignèrent d'abord, et que, ensuite, ils ne purent plus étouffer. Et comme, avec l'invention de l'imprimerie et l'établissement de la poste, les lumières et les souffrances avaient cessé d'être personnelles, et que chaque cri jeté par l'humanité retentissait d'un bout du monde à l'autre, on passa du sentiment des maux à la recherche des causes, et dans cette recherche on rencontra les droits. Quand les peuples, voulant se rendre raison de la soumission absolue qu'on leur imposait, virent qu'ils obéissaient, qu'ils payaient et qu'ils versaient leur sang, non pour la conservation de leurs droits, mais pour leur oppression, les jours du despotisme

furent comptés. Sa chute, cependant, fut retardée par le changement que le progrès de la civilisation avait introduit dans l'organisation des armées.

La guerre, en devenant une science, créa une nouvelle classe d'hommes dépendants de la couronne et ennemis naturels de la liberté des peuples. La force, qui auparavant avait appartenu aux nobles et aux communes, passa tout entière dans la main des rois. A dater de ce jour, l'armée et le trésor devinrent exclusivement les deux appuis du pouvoir absolu. A dater de ce jour aussi, les dépenses, les impôts, les dissipations de la royauté et les exactions des ministres ne connurent plus de bornes. Autrefois le pouvoir était au moins limité par la crainte de la révolte. Avec des populations désarmées, privées de toute organisation et de toute discipline militaire, cette crainte n'exista plus. La royauté devint violente et arbitraire sans retenue. Les parlements étaient la seule et faible digue qui s'opposât à ses débordements, elle les annula; et, par des impôts désordonnés et des expédients scandaleux, elle épuisa la richesse de l'État et en tarit presque la source. Ce pouvoir tyrannique dominait sur tout le continent. Seule en Europe, l'Angleterre, grâce à sa position insulaire et à l'esprit peu belliqueux de ses rois, n'eut pas de ces grandes forces militaires, et elle put, au contraire, en voyant le sort des États voisins, en apprécier les inconvénients et les dangers. Mais à l'avénement de Charles Ier, les affaires de ce pays prirent une tournure nouvelle.

Dans son premier volume, en général fort remarquable et le meilleur des six déjà publiés, M. Guizot peint très-bien la cause du changement qui s'opéra alors dans les

esprits et dans les faits. Il montre comment, par son voyage en Espagne, et enfin par son mariage avec Henriette-Marie de France, Charles Ier arriva à voir dans la royauté de Paris et de Madrid « l'image de la condition « naturelle et légitime d'un roi ; comment le monarque, « ses conseillers et la cour travaillèrent à placer la mo- « narchie anglaise sur la même pente que les monarchies « du continent. — Là aussi, dit-il (p. 127), tout trahissait « les symptômes et les efforts de la Révolution, ailleurs « consommée, et qui, dans ses plus modestes prétentions, « ne laissait subsister les libertés des sujets que comme « des droits subordonnés, des concessions de la généro- « sité des souverains. » Mais le peuple anglais n'était pas, comme les peuples du continent, incapable de résister à la tyrannie, et M. Guizot reconnaît qu'une révolution, « sourdement opérée dans la société, avait déjà « miné le sol sous les pas de la monarchie pure, et pré- « paré sa ruine au milieu de ses progrès. »

Plus l'autorité de la monarchie s'affaiblissait dans l'opinion, plus Charles Ier usait de violence pour la soutenir. Mais il trouva toujours dans la Chambre des communes une résistance supérieure à ses efforts. Strafford lui proposa enfin de demander aux jurisconsultes une déclaration qui lui permît de lever une armée suivant son bon plaisir. « Cette déclaration bien motivée, lui dit-il, affran- « chira la monarchie des entraves que lui opposent les « insolentes prétentions de vos sujets. » La question était bien posée ; les Communes, averties, n'accordèrent de subsides qu'après avoir arraché d'importantes concessions. Ces subsides obtenus, les concessions furent reprises, mais le besoin d'argent augmentant toujours, Charles Ier

convoqua et cassa trois fois le Parlement, sans lequel, à la fin, il gouverna pendant douze ans, de la façon la plus tyrannique, dressant une nouvelle liturgie, exigeant de nouveaux serments, multipliant les arrestations, les exactions, les exécutions militaires. La fermentation devint générale, l'Écosse s'insurgea, vingt mille protestants furent égorgés en Irlande, et Charles Ier, effrayé par le soulèvement qui gagnait toutes les provinces, convoqua, en 1640, le Parlement qui, neuf ans plus tard, l'envoya à l'échafaud. Le peuple exaspéré ne nomma que d'ardents ennemis de la cour, des patriotes connus par leur courage ou par leur talent, et dont l'unique préoccupation fut de donner aux libertés publiques des garanties contre les projets avoués du roi et de la cour. Où pouvaient-ils trouver ces garanties ? Dans la Grande Charte ? Quoique M. Guizot le dise, rien, évidemment, n'est moins sérieux.

Même dans des circonstances moins périlleuses, et avec un prince plus loyal et plus honnête homme que ne l'était Charles Ier, l'ancienne constitution n'aurait pu être maintenue. Singulière constitution, qui n'empêchait pas la couronne d'empiéter ouvertement et impunément sur les droits de la nation ! Il faut convenir qu'il était bien juste de la détruire pour ne s'être pas mieux fait sentir au monarque, ou, du moins, bien urgent d'en changer la lettre pour en conserver l'esprit. Mais ce changement, opéré en 1688 par l'expulsion de la famille régnante, et par l'avénement d'un prince dont le seul titre était l'élection libre et conditionnelle, n'était pas possible en 1640. Le Parlement dut faire alors indirectement ce qui fut fait directement quarante-huit ans plus tard, c'est-à-dire essayer

de dompter la royauté par une résistance ouverte, en attendant qu'on pût la lier par de bonnes lois.

Les ministres demandèrent pour le roi le commandement de l'armée et la direction absolue de la guerre contre l'Irlande. La Chambre des communes, entourée, en quelque sorte, des ruines de toutes les constitutions renversées par le nouveau système militaire, répondit par un refus. Ce refus, dit-on, était illégal. Il l'était incontestablement ; en outre, c'était un acte essentiellement révolutionnaire, et, à plusieurs égards, fort dangereux. Les opérations militaires, dont le succès tient, en général, à l'unité de direction, au secret et à la décision, conviennent mal aux assemblées qui vivent de publicité, et dont les longs débats rendent presque impossible la rapidité d'exécution si nécessaire dans les temps de crise. Mais la Chambre des communes avait alors à résoudre, non pas une question de politique abstraite, mais une question urgente d'où dépendait son existence. Il s'agissait de savoir s'il convenait de confier une grande armée à un roi plus désireux de renverser le Parlement que de réprimer l'insurrection de l'Irlande. La conduite des Communes put être illégale, mais elle sauva la liberté de l'Angleterre.

Les faits prouvent que la constitution anglaise, aussi bien que celles de toutes les monarchies absolues du continent, était renfermée dans la personne du monarque, et que ses bienfaits et ses inconvénients variaient suivant le tempérament du roi. Et que pouvait-on attendre d'un roi tel que Charles Ier, dont toute la politique consistait en une haine folle contre la liberté ? D'un roi sans scrupule et sans conscience, prenant avec les apparences de la plus grande sincérité, et violant toujours sans pudeur

les engagements les plus solennels; brisant avec une égale insensibilité ses amis les plus dévoués et les adversaires qui l'avaient épargné dans ses abaissements? D'un prince à qui la peur arrachait tous les serments, et dont pendant dix ans, de 1630 à 1640, la vie n'avait été qu'un long parjure ?

Cependant, le Parlement fit longtemps preuve de patience. Après avoir annulé les mesures les plus impopulaires, châtié les complices et les instruments les plus décriés de la tyrannie, et pris, contre le retour de l'oppression, les garanties rigoureusement indispensables, il s'arrêta comme effrayé par l'imminence de la guerre civile. A ce moment, Charles Ier essaya, par de nouvelles promesses, de regagner les faveurs de l'opinion, disposée à imputer les fautes du commencement du règne à la jeunesse du monarque et à l'influence des mauvais conseils. D'ailleurs, il s'était fait une réaction générale ; la majorité des Communes cherchait à se rapprocher du roi; l'opposition avait perdu beaucoup de son crédit; les chefs du parti patriote et les ennemis les plus compromis de la cour vendaient leurs propriétés pour aller chercher en Amérique un refuge et la liberté. L'événement prouva bientôt qu'ils avaient seuls bien apprécié les perfidies du roi et le danger de la situation.

Lorsque Charles Ier crut le Parlement soumis et désarmé, il voulut enlever violemment les cinq membres les plus influents et les plus populaires de l'opposition. Cette criminelle tentative ralluma les colères mal apaisées. Il fut démontré à tout le monde qu'en renouvelant les serments et en multipliant les promesses, le roi n'avait eu d'autre but que de ressaisir frauduleusement le pouvoir

absolu et de se venger de ses ennemis. Le Parlement, indigné, se mit sur la défensive; la Cité devint une place d'armes; Hampden, de glorieuse mémoire, tira l'épée et jeta le fourreau. C'est à ce moment que la vraie révolution commence, et il faut voir comment M. Guizot la juge.

Du 3 novembre 1640, jour de la réunion du Long-Parlement, au 29 mai 1660, jour de la rentrée de Charles II à Londres, trois faits dominent et résument la Révolution anglaise : l'exécution de Charles Ier, l'établissement de la République, le protectorat de Cromwell. M. Guizot dit que l'exécution de Charles Ier fut un grand crime ; il prétend que la République offensait les traditions, les mœurs, les intérêts, le bon ordre, le bon sens, le sens moral, et que personne, en Angleterre, n'en voulait; quant à Cromwell, il en porte des jugements si contradictoires, qu'il est impossible de savoir au juste ce qu'il en pense.

Tous les historiens, sans excepter M. Guizot, reconnaissent que Charles Ier fut un détestable roi. « Charles, dit M. Macaulay, n'était pas seulement un menteur sans scrupules, c'était un fourbe maladroit. » Et, en effet, il n'y eut jamais d'homme dans une position aussi élevée à qui l'on pût prouver ses fraudes et ses mensonges d'une manière plus accablante. Publiquement, il reconnaît les droits du Parlement, et le jour même, dans un conseil secret, il annule cette reconnaissance. Après avoir demandé contre son peuple l'appui de la France, du Danemark et du duc de Lorraine, il donne officiellement sa parole d'honneur qu'il n'a fait auprès d'aucune puissance aucune démarche de ce genre. Il s'engage à proscrire le papisme, et, pour donner à cet engagement une consécration solennelle, il communie à Oxford suivant le rit anglican.

Le jour même, il promet à la reine de protéger les papistes; il écrit à ses généraux d'en employer le plus qu'ils pourront; il autorise Glamorgan à promettre à l'Irlande l'établissement prochain du catholicisme, et il signe, en ce sens, un acte qu'il adresse au nonce du pape Rinucci et au pape lui-même. Le Parlement découvre cette conspiration; aussitôt Charles adresse aux Chambres une proclamation pour désavouer Glamorgan, qu'il accuse d'avoir compromis le roi en promettant aux rebelles ce que leur refusaient toutes les lois. Il dit à Strafford, qui voulait donner sa démission : « Aussi vrai que je suis roi d'An-« gleterre, ils ne toucheront pas un cheveu de votre tête, » et il sanctionne le jugement qui le condamnait à mort. « Ne vous confiez pas aux rois, » dit Strafford en marchant à l'échafaud. Après avoir officiellement promis de faire cesser toute hostilité en Irlande, il écrit à Ormond : « Obéissez aux ordres de ma femme, nullement aux miens; « ne vous inquiétez pas non plus de mes concessions sur « l'Irlande, elles n'aboutiront à rien. « Il promet la Jarretière à Cromwell et aux principaux chefs du parti populaire, et il écrit à la reine : « Sois tranquille sur les con-« cessions que je pourrais faire; je saurai bien, quand il « en sera temps, comment il faut se conduire avec ces « drôles-là, et, au lieu d'une jarretière de soie, je les « accommoderai d'une corde de chanvre. » Il autorise Montrose à assassiner Hamilton et Argyle; le coup manque, et, pour cacher ses desseins, il élève Hamilton au titre de duc, Argyle au titre de marquis.

Aussi, quand Charles Ier perdit son pouvoir, il y avait longtemps qu'il avait perdu l'estime de tous les partis. Anglicans, presbytériens, indépendants, puritains, catho-

liques, amis et ennemis, également trompés, le méprisaient également. Ses serviteurs les plus dévoués en étaient venus à rougir de sa duplicité, et ils n'en parlaient entre eux qu'avec un sentiment d'amertume et de honte. « Ah ! « monsieur le secrétaire, dit Clarendon, dans une lettre « à Nicolas, tous ces stratagèmes m'ont causé plus de dou- « leur que les plus grandes catastrophes de la guerre « civile ; Dieu nous châtie pour nous les faire expier. »

Cette guerre civile, ce fut Charles Ier qui la commença. Elle fut d'abord mal comprise et mal conduite par les Chambres. Les chefs parlementaires, Essex, Manchester, Northumberland; Hollis, étaient d'honnêtes gens, mais des hommes faibles, qu'effrayaient les allures et les projets des indépendants, et qui craignaient, par une victoire trop complète, de détruire du même coup la monarchie et la constitution. Ces hommes sont la fatalité des révolutions. Par leurs demi-mesures, ils mécontentent tous les partis, compromettent toutes les causes, et se perdent invariablement eux-mêmes. Sous prétexte de ménager le sang des citoyens, ils le font couler à flots. En portant dans la lutte des arrière-pensées de réconciliation, ils se font duper par leurs adversaires, ils découragent leurs amis, exaltent leurs rivaux et paralysent l'opinion publique en la jetant dans la confusion. Avec un chef résolu, Hampden, par exemple, si la liberté ne l'eût pas perdu si tôt, il eût suffi d'un mois pour en finir avec Charles Ier. On se battit au contraire pendant trois ans, et la question n'avait pas fait un pas. C'est dans les situations extrêmes que les hommes donnent leur mesure. Les Têtes-Rondes qui avaient fait preuve d'énergie et d'habileté dans les positions secondaires, furent portés au premier rang par

l'acclamation populaire ; Fairfax et Cromwell prirent le commandement de l'armée réorganisée, et en une seule campagne les Cavaliers étaient battus sur tous les points, et Charles Ier, sans armée, tombait prisonnier dans les mains du Parlement. Qu'en devait-on, qu'en pouvait-on faire ? Grande question que M. Guizot ne prend pas même la peine d'examiner. Il trouve plus simple de la trancher en quelques phrases sonores sur « la folie et la perversité « humaine, » lieux communs indignes de son talent, et qui ne prouvent rien.

Le Parlement, constitué en tribunal extraordinaire, déclara Charles Ier « tyran, traître, meurtrier, ennemi public. » L'était-il ? Aucun écrivain sérieux n'a osé le contester. M. Guizot seul ne craint pas d'affirmer (Discours, p. 25) que le roi « avait fait la guerre, mais pour se défendre. » C'est nier l'évidence ; et, sur ce point, je ne peux pas opposer à M. Guizot de meilleure autorité que M. Guizot lui-même qui, dans le même volume (p. 5), dit en propres termes : « Le pouvoir royal fut l'agresseur. « Charles Ier, plein de prétentions hautaines, tenta deux « fois de faire prévaloir les maximes et les pratiques de « la monarchie absolue..... Contre ce despotisme agressif, « plus entreprenant que fort, et qui attaquait également, « dans l'État et dans l'Église, les droits anciens et les li- « bertés nouvelles que réclamait le pays, la résistance fut « unanime autant que légitime..... »

Après avoir nié les faits authentiques et s'être ainsi contredit lui-même, M. Guizot ajoute (p. 24) : « Si le roi « avait violé les droits de ses sujets, les droits de la « royauté, anciens aussi, écrits aussi dans les lois, néces- « saires aussi au maintien des libertés publiques, avaient

« été également violés, attaqués, envahis. » A cet argument, il n'y a qu'une réponse à faire, réponse courte, décisive, et qui se trouve dans l'ouvrage même de M. Guizot (t. Ier, liv. Ier, p. 163). Dans la première session du troisième Parlement, Charles Ier avait approuvé la *Pétition des droits,* qui consacrait solennellement les nouvelles libertés du peuple anglais. Par cette approbation, il avait renoncé aux anciens droits de la royauté, au pouvoir exercé par ses ancêtres, et il y avait renoncé pour de l'argent, la lutte entre lui et le Parlement s'étant engagée sur une question de subsides. Il ne lui était donc plus permis de revendiquer des prérogatives dont il avait sanctionné la suppression, et, en les invoquant aujourd'hui pour défendre sa mémoire, M. Guizot dénature l'histoire, et se met une seconde fois en contradiction avec lui-même.

Je répète donc ma question : quand le Parlement eut déclaré Charles Ier tyran, traître, meurtrier et ennemi public, qu'en devait-il faire ? Charles s'attendait à périr comme avaient péri Édouard II et Richard II, mais les républicains n'étaient pas des assassins nocturnes. Voulant donner un grand exemple au monde et en perpétuer le souvenir, profondément convaincus qu'ils accomplissaient un grand acte de moralité politique et de justice nationale, ils l'accomplirent à la face du monde, et Charles Ier eut la tête tranchée, au milieu d'une population immense, en plein jour, et à la porte de son palais. Tous les historiens blâment cette exécution. La blâment-ils comme injuste ? Non, mais comme impolitique. « Si « Charles Ier, dit M. Macaulay, eût été seul de sa race, il « y aurait eu une raison évidente de l'envoyer à l'écha-

« faud. Mais, par sa mort, le dévouement des royalistes se « porta sur son héritier qui était libre. Le coup qui le « frappa, loin d'abattre la royauté, releva le roi. »

Quant à la culpabilité du roi, M. Macaulay n'admet pas qu'on puisse la contester, et pour lui, comme pour tous ceux qui n'ont aucune raison de nier les faits et de falsifier l'histoire, la sentence du Parlement résume en cinq mots tout le règne de Charles Ier, qui fut bien tyran, traître, meurtrier, ennemi public. M. Macaulay ne croit pas qu'il y ait pour les rois un genre particulier de responsabilité, mais il pense qu'en substituant à un roi méprisé et captif, un roi libre, jeune et entouré de tous les prestiges du malheur, l'exécution de Charles Ier fut fatale à la liberté. La multitude, impressionnée par l'attitude de Charles Ier devant ses juges, et par sa contenance sur l'échafaud, chérit sa mémoire autant qu'elle avait détesté sa personne, et la postérité l'a jugé sur sa mort plus que sur sa vie. Quoi qu'on puisse penser de ces raisons, elles prouvent du moins qu'en Angleterre un écrivain qui tient à être pris au sérieux n'oserait pas faire de Charles Ier un martyr, et traiter d'assassins les membres du Parlement, qui serait la plus grande des assemblées politiques, si notre Convention n'eût jamais existé.

Après avoir blâmé jusqu'à l'outrage la Révolution de 1649, M. Guizot loue jusqu'au dithyrambe celle de 1688. L'inconséquence est criante. Pourquoi Jacques II fut-il détrôné? Pour avoir « violé les lois fondamentales du royaume. » Puisque M. Guizot trouve la raison suffisante, et elle l'est incontestablement, il ne s'agit plus que de savoir si Charles Ier, quand il fut condamné, avait, oui ou non, violé les lois fondamentales de l'Angleterre. Sur ce

point, pas un seul écrivain, même du parti royaliste, n'a essayé de le défendre. Tous reconnaissent que, depuis son avénement au trône jusqu'à la réunion du Long-Parlement, son règne n'a été qu'une longue usurpation et un parjure continuel. M. Guizot lui-même prouve dans son livre que Charles Ier usurpa les fonctions législatives, leva des taxes sans l'autorisation du Parlement, étouffa la liberté de discussion, viola la Pétition des droits, corrompit la justice, multiplia les arrestations, les emprisonnements, les exécutions arbitraires, provoqua des insurrections en Écosse, en Irlande, et jeta l'Angleterre dans une guerre civile de trois ans. Si ces excès ne justifient pas une révolution, celle de 1688 est un crime; s'ils la justifient, celle de 1649 est inattaquable. Et encore, j'ai tort de comparer le Parlement de 1649 à la Convention de 1688, car Jacques II, qui fut cependant un bien misérable roi, n'eut jamais la froide méchanceté et la duplicité systématique de son père.

« C'est la gloire de la révolution de 1688, dit M. Guizot « (p. 104), d'avoir été un acte de pure défense. » Et, en même temps, il avoue (p. 5) qu'en 1640 comme en 1688, « le pouvoir royal fut l'agresseur. » Pourquoi donc la résistance qu'il trouve légitime dans le second cas, ne l'est-elle pas dans le premier? Puisque M. Guizot condamne si énergiquement ceux qui ont fait couper la tête de Charles Ier, pourquoi loue-t-il si emphatiquement ceux qui ont tiré des coups de canon à Jacques II? Si les rois sont inviolables, il n'est pas plus permis de les détrôner que de les tuer. Entre ceux qui leur prennent la couronne et ceux qui leur prennent la tête, il n'y a, on l'a vu par l'opinion de M. Macaulay, qu'une question de tactique, ou

plutôt de franchise et d'intrépidité. Mais au fond, pour des royalistes qui se piquent de logique, le crime est le même. S'il y a un innocent, Jacques II l'était plus que son père. Charles Ier fut condamné par des hommes qu'il avait trompés, opprimés et exaspérés par dix années de tyrannie et d'hostilités ouvertes. Au contraire, à la tête de ceux qui détrônèrent Jacques II, après avoir débauché son armée et corrompu ses amis, se trouvaient son gendre et sa fille, qui voulaient prendre et prirent sa couronne. La révolution de 1688 a été certainement une source de bienfaits inestimables ; mais, si la grandeur du but, le danger de la lutte, le courage, la persévérance, l'abnégation et le désintéressement des combattants ne sont pas de vains mots, celle de 1649 est incontestablement plus digne d'admiration et cent fois plus légitime. Dans tous les cas, sans celle de 1649, celle de 1688 n'était pas possible, et il y a autant d'ingratitude que d'inconséquence à attaquer la première quand on approuve la seconde.

Après la mort du roi, la République fut proclamée. « Personne n'en voulait, dit M. Guizot (Discours, p. 23). « Elle offensait les traditions, les mœurs, les lois, les « vieilles affections, les anciens respects, les intérêts régu- « liers, le bon ordre, le bon sens et le sens moral du « pays. » D'abord, en s'exprimant ainsi, M. Guizot oublie ce qu'il a écrit dans le même volume sur l'enthousiasme du peuple pour la révolution au moment où la lutte entre le roi et le Parlement était la plus sanglante et où, entre les deux partis, il s'agissait irrévocablement d'une question de vie ou de mort. « Le Parlement, dit M. Guizot « (t. I, p. 365), fit un appel au patriotisme des citoyens : « argent, vaisselle, bijoux, tout fut requis pour équiper

« quelques escadrons de cavalerie, sous la promesse d'un « intérêt de huit pour cent. Les chaires retentirent des « exhortations des prédicateurs ; l'effet surpassa les con-« seils des plus passionnés et l'attente des plus confiants : « pendant dix jours une immense quantité de vaisselle « fut portée à Guildhall ; on manqua d'hommes pour la « recevoir, de place pour la déposer ; de pauvres femmes « venaient apporter leur anneau de mariage, les épingles « d'or ou d'argent qui retenaient leurs cheveux, et plu-« sieurs attendaient fort longtemps avant d'obtenir qu'on « les déchargeât de leur offrande. »

Humilié et effrayé du succès des révolutionnaires, le roi voulut tenter le même moyen. « Mais, » c'est toujours M. Guizot qui parle, « l'enthousiasme ne s'imite point, et « le dévouement populaire peut seul suffire aux besoins « d'une cause. Les commissaires du roi eurent grand' « peine à recueillir, de château en château, quelques « faibles contributions, et la moquerie, vain et dangereux « plaisir d'une cour vaincue, fut la seule consolation qui « demeurât aux Cavaliers. »

Dans le volume suivant (p. 153), M. Guizot est encore plus explicite. « Partout, dit-il, à Londres comme dans « les comtés, et soit qu'il s'agît de politique ou de reli-« gion, des intérêts ou des idées, c'était en faveur du « parti indépendant que se prononçait de plus en plus le « mouvement social. » Si la religion, la politique, les intérêts, les idées et le mouvement social se prononçaient partout en faveur du parti républicain, comment le triomphe complet de ce parti et la consécration officielle de ses doctrines purent-ils « offenser les affections, les « intérêts, le bon sens et le sens moral du pays ? » Voilà

de ces contradictions qui ôtent toute autorité à un livre, et qui ne s'expliqueraient pas si on oubliait que M. Guizot a écrit en 1826 les deux volumes où il rend hommage à la popularité des républicains, et en 1850 le *Discours* qui sert d'introduction à ces volumes et où les républicains sont outragés. Outrager les républicains, passe encore, puisque c'était la mode en 1850, mais, au moins, M. Guizot aurait dû se relire.

Si la République, lorsqu'elle fut proclamée en Angleterre, était dans le mouvement de l'opinion, elle était bien plus encore dans la force des choses. Le peuple, reconnu comme source unique de tous les pouvoirs, comme seul et vrai souverain, avait depuis longtemps le sentiment, la connaissance et, jusqu'à un certain point, l'habitude de ses droits de souveraineté. La majorité de la nation, dont, au reste, M. Guizot fait (Discours, p. 12) une peinture très-exacte, réunissait la plus grande partie des richesses, des talents et des vertus; elle possédait, en outre, toutes les connaissances nécessaires pour organiser la République. Quand on lit les pamphlets, les livres, les journaux et les discussions de ce temps, on est confondu de l'étendue de lumières politiques qu'il y avait alors en Angleterre. La théorie des gouvernements, surtout celle du gouvernement représentatif, tous les grands principes de liberté publique et particulière, y étaient parfaitement connus. Toutes les grandes questions, sur lesquelles nous n'avons pas encore réussi à nous mettre d'accord, furent agitées. N'y aurait-il qu'une seule assemblée représentative? Serait-elle divisée en deux branches? Y aurait-il un conseil des anciens et un conseil des jeunes? Le pouvoir exécutif serait-il remis à un conseil ou à un seul homme?

Ce pouvoir aurait-il un *veto ?* Y aurait-il, pour prononcer dans les conflits qui pourraient s'élever entre les pouvoirs, un grand jury « conservateur de la liberté ? »

Ces indications, que je ne peux pas développer ici, prouvent que les patriotes de 1649 avaient approfondi la théorie et les diverses formes du gouvernement républicain. Ils en raisonnaient, non-seulement d'après la nature des choses et d'une façon abstraite, mais d'après l'expérience propre de la nation, et M. Guizot sait mieux que personne combien il serait facile, en examinant l'état politique de l'Angleterre avant la Révolution, de démontrer qu'en 1649 le gouvernement pouvait être établi sur la masse du peuple, et que la distribution des pouvoirs publics pouvait se faire en dehors de la monarchie, de manière à garantir à la nation l'ordre, la stabilité, le bien-être et la gloire. Il a lui-même développé avec beaucoup de justesse les causes qui depuis longtemps avaient miné les deux soutiens de la royauté et consacré, sous le nom et sous la forme de régime municipal, le système démocratique.

L'Europe alors en était tellement convaincue, que la République, à peine proclamée et à peine affermie au dedans, était universellement respectée au dehors. Toutes les cours briguèrent ses faveurs, les puissances du Nord étaient aux pieds de ses ambassadeurs. L'Espagne dont elle avait ruiné le commerce, la Hollande qu'elle avait vaincue, se soumirent. Les possessions coloniales de l'Angleterre en Amérique furent considérablement augmentées, et le pavillon de la République, flottant en souverain sur toutes les mers, portait partout l'admiration, le respect et la crainte du nom anglais. La plupart des

grandes choses attribuées à Cromwell avaient été accomplies ou préparées par les républicains.

Cromwell, comme tous les usurpateurs heureux, a eu des apologistes. Suspect à tout le monde par ses tentatives d'accommodement avec tous les partis, il flatta et trompa tour à tour le roi, les presbytériens et les niveleurs. Convaincu d'avoir conspiré contre la Chambre au moment où elle le comblait de faveurs, il se jeta à genoux et joua la plus plate et la plus honteuse comédie. Il fut, par ses intrigues, l'auteur principal de toutes les émeutes, de toutes les agitations et de la plupart des crimes auxquels on lui fait gloire d'avoir mis un terme.

S'il fallait juger de sa capacité par ses discours, on n'en prendrait pas une haute idée. Il poussa jusqu'au ridicule les extravagances des sectaires les plus décriés ; son élocution était fatigante, obscure, inintelligible, même quand rien ne l'obligeait à la dissimulation qui formait le fond de son caractère. Il avait certainement, et même à un très-haut degré, quelques-unes des qualités qui font les grands hommes ; mais il est incontestable qu'il n'a rendu à son pays aucun service que la République n'eût pu lui rendre dans de meilleures conditions et d'une manière plus durable. Rien n'est plus honteux pour sa mémoire que cette fameuse séance où, soutenu par ses soldats, il expulsa, en les insultant, ses collègues dont quelques-uns étaient de grands cœurs et de grands esprits, qu'il avait inutilement adulés dans l'espoir d'en faire les complices de son crime.

Le Parlement avait pris les mesures les plus propres à consolider le nouveau régime. Il s'était occupé des plus importantes questions de législation : des naissances, des

décès, de la transmission de la propriété. Un travail général, résumé de toutes les lois, et renfermant tous les éléments d'un nouveau code civil, avait été discuté, approuvé et livré à l'impression. « Jamais, dit M. Guizot « (t. III, p. 333), le Parlement n'avait montré tant « d'empressement à donner satisfaction aux vœux du « pays ; la réforme des lois, le soulagement des pauvres, « toutes les questions populaires, civiles ou religieuses « furent l'objet de discussions et de délibérations ré- « pétées. Les grands actes politiques propres à relever « le pouvoir, comme l'union de l'Écosse avec l'Angle- « terre, le règlement des affaires d'Irlande, les nécessités « de la guerre avec les Provinces-Unies, étaient incessam- « ment à l'ordre du jour. »

C'est à ce moment que Cromwell s'empara du pouvoir à la pointe des baïonnettes. Comment l'exerça-t-il ? En violant aussi tyranniquement que Charles Ier l'indépendance du corps législatif, la liberté des élections, la liberté individuelle, tous les droits les plus sacrés de la nation; en opprimant tous les partis, en sacrifiant tous les hommes qui lui faisaient ombrage. La manière dont il gouverna n'eut rien de fixe, ni pour les principes, ni pour les choses, ni pour les personnes. Il dégrada toutes les fonctions civiles et militaires, en les distribuant suivant ses craintes et ses caprices. Il corrompit quelques hommes qui se firent ses instruments, mais il dut reconnaître que le despotisme est impuissant contre les partis qui se respectent, qui se serrent et qui savent attendre. Ses généraux, ses camarades eux-mêmes, restèrent fidèles à ce qu'on appelait « la bonne vieille cause républicaine. » M. Guizot prétend qu'il pacifia les esprits. Il

les pacifia si peu qu'en moins de quatre ans il eut à réprimer quinze grandes conspirations, qu'avant sa mort il vit tous les partis réunis contre lui, et qu'il n'osait plus sortir de son palais que derrière le rempart formé autour de lui par les épées nues et par les cuirasses de ses gardes du corps. Il laissa le trésor vide, l'Angleterre obérée, et, le 8 juin 1659, le rapporteur du comité du Parlement résuma en ces quatre mots la situation financière : « Argent en caisse, point. »

Il semble que la chute de la République, l'élévation de Cromwell, la dégradation où il jeta la représentation nationale, ses ruses, son machiavélisme, sa tyrannie militaire et son impuissance finale auraient dû inspirer à M. Guizot d'utiles réflexions et de grands enseignements. Jamais, au contraire, la perspicacité de son esprit n'a été plus en défaut. Cette partie de son livre, qui pouvait être la plus féconde en aperçus, est la moins étudiée, la moins intéressante et la plus stérile. Il est absolument impossible, comme je l'ai dit en commençant, de savoir au juste ce qu'il pense du Protecteur. Après avoir dit (p. 52) : « Il voulait que tous, sans distinction d'origine et de « parti, cavaliers et presbytériens, aussi bien que républicains, trouvassent, pour les intérêts de la vie civile, « protection et liberté ; » il dit (p. 62) : « Il soumit tous « les royalistes aux exactions les plus iniques, et tout le « pays au régime de la tyrannie militaire, seul moyen « d'accomplir ses exactions. » Il prétend (p. 52) que sous son règne « l'administration de la justice redevint régu- « lière, » et il dit (p. 62) : « Quand des avocats illustres « défendirent contre ses poursuites des accusés, quand « des magistrats intègres se refusèrent à les condamner

« contre les lois, il maltraita, destitua, emprisonna les « avocats et les magistrats avec un emportement sans « exemple dans les plus mauvais temps. » M. Guizot dit (p. 53) que Cromwell maintenait « au profit de tous « l'ordre et les lois, » — et (p. 118) « il manquait de règle « dans l'exercice du pouvoir, recourait sur-le-champ « aux moyens extrêmes comme un homme toujours « assailli par des périls mortels, et perpétuait ou aggravait, « par la violence des remèdes, les maux violents qu'il « voulait guérir. »

Je ne crois pas qu'on ait jamais accumulé dans un si petit nombre de pages tant d'assertions contradictoires, et jeté l'esprit du lecteur dans une pareille incertitude.

Après la mort de Cromwell, Richard, qui n'avait ni les qualités ni les défauts de son père, et qui, sous tous les rapports, était un triste homme, convoqua un nouveau Parlement, qui le força bientôt à se démettre du protectorat. Lambert, nommé général par le Parlement, le ferme, les officiers ne voulant pas se résoudre à plier sous les hommes de loi. Les membres du Parlement appellent au secours de l'autorité nationale Monk, qui commandait en Écosse. L'armée, livrée aux excitations de quatre ou cinq ambitieux, tombe dans la plus horrible anarchie, abandonne Lambert, l'arrête et se met sous le commandement de Monk. Le Parlement reprend ses fonctions, découvre les intrigues de Monk et veut s'en débarrasser. Monk fait entrer ses amis dans la Chambre, et ôte la majorité aux républicains. La Chambre, ainsi modifiée, cédant aux intrigues, à la peur, à la corruption, à la lassitude et au dégoût, rappelle les Stuarts malgré la résistance des patriotes Harrisson, Vane, Ludlow, Thomas

Scott, esprits fiers et élevés, nobles cœurs, qui défendirent jusqu'à la dernière minute et bientôt jusqu'à l'échafaud la cause de la République. M. Guizot est bien forcé de reconnaître leur génie, leur sincérité et leur grandeur d'âme ; mais, dit-il, ils étaient « si peu judicieux et si fol« lement orgueilleux, que ni le pouvoir ni les revers ne « leur apprirent rien. » M. Guizot a voulu dire, sans doute, qu'aucun revers n'avait pu les ébranler, qu'ils ne s'étaient jamais fait des opinions de circonstance, et que, dans les crises qu'ils avaient traversées, ils n'avaient pas cru qu'on pût « tenir l'une et l'autre conduite. » C'étaient de pauvres gens.

Après la chute de Richard, les républicains revinrent un instant au pouvoir. Ils y portèrent l'activité et l'énergie dont ils avaient déjà donné tant de preuves ; en outre, une sagesse et une modération extraordinaires auxquelles M. Guizot rend hommage. « En même temps, dit-il « (t. 5, p. 166), qu'ils déployaient au dedans cette fermeté « persévérante, les républicains pratiquaient au dehors une « politique prudente et modeste. » Mais c'est justement quand on les vit fermes, modérés, s'occupant des affaires du pays au dedans et au dehors, qu'on les trouva dangereux, et qu'on s'acharna plus que jamais à les calomnier, à les diviser, à conspirer contre eux, à agiter les partis. M. Guizot cite à ce sujet un fragment curieux d'une lettre de Mazarin. La cour d'Espagne, encore en guerre avec la République anglaise, désirait le rétablissement des Stuarts, et don Louis de Haro s'en était entretenu avec Mazarin, qu'il avait trouvé dans les mêmes sentiments. « Nous sommes tombé d'accord, écrit Mazarin à Le Tellier, « que c'était un trop méchant exemple pour être laissé

« impuni à la postérité, que celui que des sujets eussent « fait le procès à leur roi et l'eussent exécuté à mort; et « que la république d'Angleterre s'établissant, c'était une « puissance à redouter pour tous ses voisins, puisque, « sans exagération, elle serait cent fois plus considérable « que n'était celle des rois d'Angleterre. »

Cette lettre de Mazarin est le plus bel éloge des républicains anglais, qui, malgré leurs fautes, et surtout malgré toutes les calomnies, occuperont toujours une place glorieuse dans l'histoire. Ceux qui, après avoir renversé la monarchie, l'aristocratie et l'Église officielle, créèrent, au milieu des plus grandes complications, la plus belle armée et la plus belle flotte qu'eût encore eues l'Angleterre, et qui firent respecter le nom de leur pays sur tous les points du globe, n'étaient pas des hommes ordinaires. L'Angleterre en est fière, elle a raison. Mais ces hommes ont combattu et sont morts pour la liberté civile et religieuse qui est notre patrimoine commun, et à ce titre, nous leur devons aussi notre admiration et notre reconnaissance. M. Guizot a beau les traiter injustement, j'aime à croire que, au fond de son cœur, il préfère, à l'entrée triomphale de Monk, ce traître au cœur bas dont il a fait son héros, l'échafaud d'Harrisson, de Scott et de Sidney.

M. Guizot a considéré l'histoire de la révolution d'Angleterre comme un drame, et il l'a divisée en quatre actes : 1° le règne de Charles Ier, sa lutte contre le Long-Parlement et sa mort ; 2° la République et le protectorat d'Olivier Cromwel; 3° le protectorat de Richard et le rappel des Stuarts; 4° le règne de Charles II et de Jacques II et la Révolution de 1688. Cette division est naturelle ; mais, en consacrant deux volumes à chaque acte,

M. Guizot a plus consulté certaines exigences de symétrie bibliographique que celles des événements. Le protectorat de Richard Cromwel et les intrigues qui ont précédé la restauration de Charles II n'ont pas, tant s'en faut, l'importance du règne de Charles Ier et de la République. Ce troisième acte, résumé en deux cents pages, eût été plus clair, plus saisissant et aussi complet, et la preuve, c'est que les trois quarts au moins des deux derniers volumes, quoique très-délayés, sont remplis de pièces justificatives. Quelques-unes de ces pièces sont importantes, mais le plus grand nombre est sans intérêt.

Il ne reste plus maintenant à M. Guizot, pour compléter son ouvrage, qu'à raconter les règnes de Charles II et de Jacques II, l'expulsion définitive des Stuarts et la Révolution de 1688. Si M. Guizot n'est pas mieux inspiré dans cette dernière partie qu'il ne l'a été dans les deux précédentes, cette histoire, si brillamment commencée en 1826, finira d'une manière peu digne du talent et de la réputation de son auteur.

LES DEUX RESTAURATIONS [1]

On peut diviser ce livre en trois parties principales. Dans la première, l'auteur indique les causes immédiates et saillantes qui amenèrent le triomphe de la coalition et la chute de l'empire. Cette partie sert, en quelque sorte, d'introduction à l'ouvrage, et je n'ai pas à m'en occuper.

Dans la seconde, il montre, d'un côté, les fautes multipliées du parti royaliste en 1814 ; de l'autre, Napoléon, parti de l'île d'Elbe, se jetant audacieusement dans le torrent formé par les courants divers de l'opinion exaspérée, et ce torrent devenant en quelques jours si violent, qu'il emporte toutes les résistances.

Dans la troisième, qui est de beaucoup la plus étendue, il expose les causes quelquefois moins apparentes, mais plus réelles, qui sapent peu à peu la base du trône et produisent sa chute définitive. On y voit le parti royaliste, quand rien ne lui manquait, ni au dedans ni au dehors, pour consolider son établissement, alarmer tous les intérêts, allumer toutes les passions, mécontenter la France entière, et succomber à la fin sous le poids de ses propres folies.

Nos pères n'aimaient ni les Bourbons ni le parti royaliste, et leur antipathie n'a besoin ni d'explication ni d'ex-

[1] *Histoire des deux Restaurations*, par M. A. de Vaulabelle.

cuse. Le parti royaliste avait passé vingt ans à calomnier la France révolutionnaire, à l'agiter par ses intrigues, à soulever contre elle les gouvernements de l'Europe. « Il « pleurait, a dit le général Foy (séance du 15 mai 1820); « quand nous nous réjouissions, et ses joies ont commencé « avec nos douleurs. » Nous comprenons donc les sentiments de nos pères et nous les éprouvons encore presque aussi vivement qu'ils les éprouvaient eux-mêmes. Mais si le temps n'a rien changé à nos sentiments, il a calmé nos passions. Nous pouvons faire aujourd'hui, plus facilement qu'on ne le pouvait il y a quarante-deux ans, la part des circonstances; nous pouvons sans peine être justes, et, quand l'équité l'exige, parler à charge et à décharge.

On s'est souvent figuré, et quelquefois on a peint sur le théâtre l'étonnement d'un homme qui, n'ayant rien vu, rien entendu dire de ce qui s'était passé en France depuis 1788, y rentrait tout à coup en 1794 et trouvait tout changé, les idées, les mœurs, le langage, les institutions, le gouvernement. Les royalistes, profitant de la liberté garantie par les lois nouvelles qu'ils détestaient, firent imprimer, en 1796, je crois, un misérable pamphlet où M. de La Peyrouse est représenté arrivant à Paris et ne retrouvant chez les Français qu'une horde de cannibales. Sauf la platitude de la fiction, telle fut, en 1814, la position de Louis XVIII.

Les Bourbons, bon gré, mal gré, apparaissaient à la France comme le trophée de la coalition victorieuse. Leur retour était nécessairement associé dans l'esprit public à l'humiliation de nos armées et à tous les dangers qui menaçaient les intérêts et les droits consacrés par la Révolution. Semblables aux *Sept Dormants* de la légende, ils ren-

traient dans un pays qu'ils ne reconnaissaient plus et où quiconque avait trente ans ne les connaissait pas. Ils trouvaient de nouvelles lois, une nouvelle magistrature, de nouveaux propriétaires et même une nouvelle noblesse. Dix ans de révolution avaient fait l'ouvrage de dix siècles. Toutes les vieilles distinctions étaient effacées, toutes les anciennes démarcations avaient disparu; les provinces féodales s'étaient fondues dans les départements révolutionnaires; la France de la royauté traditionnelle, reléguée dans l'histoire, n'était plus qu'un sujet d'étude livré aux dissertations des érudits et aux leçons des professeurs.

On avait beau détruire tous les signes extérieurs de la Révolution et remplacer le drapeau tricolore par le drapeau blanc, on n'arrachait pas de la tête et du cœur du peuple la Révolution implantée dans le sol et dans le sang de la France. Ce peuple régénéré ne ressemblait pas plus au peuple de Louis XV et de Louis XVI qu'au peuple de Pépin le Bref et de Hugues Capet. Son existence entière était radicalement changée. Il avait une autre manière de penser, d'agir, de commercer, d'acquérir, de se marier, et même, si l'on tient compte de la révolution religieuse, non moins profonde que la révolution politique, une autre manière d'entrer dans la vie et d'en sortir. Tout, dans les hommes et dans les choses, portait la trace indélébile d'un grand bouleversement et d'un ordre social nouveau. Le roi et les émigrés étaient donc des étrangers dans le royaume de leurs ancêtres. Dans une situation pareille, vouloir ressusciter l'ancien régime, c'était imiter la folie de ce roi de Portugal qui, en montant sur le trône, retira du cercueil les restes d'Inès de Castro pour la faire cou-

ronner. Comme don Pedro Ier, le parti royaliste ne pouvait couronner qu'un cadavre.

Et cependant, avec un peu de sens et d'habileté, il aurait aisément gagné le cœur de la France. Les difficultés étaient nombreuses sans doute ; mais le peuple, assoupli par dix ans de régime impérial, était facile à gouverner, et jamais il ne s'était montré plus flexible aux idées justes et raisonnables. Ramenés par nos désastres, les Bourbons avaient contre eux les souvenirs de la gloire, mais ils pouvaient en triompher par les garanties de la liberté. L'armée était hostile, la nation l'eût ralliée: c'est donc sur la nation qu'il fallait s'appuyer franchement.

La Révolution avait dû employer des leviers énormes pour renverser l'ancien édifice et vaincre d'aveugles résistances; il ne fallait, en 1814, qu'un ressort doux et régulier pour tout mettre ou tout maintenir à sa place. La Révolution avait été une époque de gloire, mais une longue suite de sacrifices ; la Restauration devait être un contrat de conservation et un gage de dédommagement. Pendant la Révolution, l'enthousiasme avait souvent entraîné les volontés et les passions au préjudice des intérêts particuliers, héroïquement sacrifiés à l'intérêt général; la Restauration devait s'étudier à calmer les passions et à rassurer tous les intérêts. Éprouvée par tous les genres de souffrances, la France ne demandait que la paix. Sur ce point, l'accord était dans toutes les âmes. L'instinct universel était pour l'ordre qui aurait fait la sûreté de tous.

M. de Vaulabelle peint très-bien (t. II, p. 103) cet état des esprits en 1814. « Tous les anciens partis politiques, « dit-il, qui avaient agité la France depuis 1789 jusqu'en

« 1804, étaient effacés ou dissous, et la population, prise « dans sa généralité active ou influente, aspirait unique- « ment à réparer dans la paix les forces qu'elle avait per- « dues. D'un autre côté, cette magie du lointain, qui em- « bellit pour ainsi dire les absents et les grandit; les « sympathies qui s'attachent presque toujours aux grandes « infortunes, même méritées; la perspective de longues « années de paix et de liberté succédant tout à coup aux « anxiétés d'une guerre de vingt-deux ans, ainsi qu'à « l'oppression et au silence du régime impérial; la pro- « messe de la suppression de deux impôts les plus lourds « et les plus onéreux à la population, la conscription et « les droits réunis: tout le cortége de souvenirs et de sa- « tisfactions présentes ou espérées venait de procurer à « Louis XVIII un accueil facile et qui, sur quelques points, « n'avait pas été sans enthousiasme. Il y a plus: les Bour- « bons, par un bonheur singulier, se voyaient dégagés « des liens qui enlacent ordinairement les princes venus à « la suite des révolutions... Si la fierté nationale se trou- « vait profondément blessée par les circonstances de leur « avénement, en revanche, la paix dont ils étaient le sym- « bole et le gage faisait tout oublier. Mais l'inconcevable « aveuglement de la nouvelle royauté allait promptement « dissiper les illusions des premières heures. »

Cet aveuglement fut, en effet, porté à un degré inconcevable. Les passions tombaient d'épuisement; les émigrés, par leurs provocations, en réveillèrent toutes les fureurs. Ce qui sera à jamais incompréhensible pour ceux qui n'ont pas étudié l'histoire du parti royaliste, c'est le contraste inouï de sa faiblesse et de ses imprudences. Dès les premiers jours de la Révolution, la folle pré-

somption de ses forces a frappé ce parti d'un vertige qui l'a suivi partout. Il a constamment vécu d'excès, ayant même la jactance de ceux qu'il ne voulait pas ou, du moins, qu'il ne pouvait pas commettre. Assez insensé pour irriter ses ennemis, il n'a jamais été assez fort pour les comprimer longtemps; et c'est ainsi qu'en perdant sa cause, il a sacrifié tous les hommes illustres que les circonstances avaient placés à sa tête, et que l'honneur seul a retenus dans ses rangs.

M. de Vaulabelle suit pas à pas le parti royaliste dans sa marche rétrograde, et démontre clairement que, dès les premiers jours, l'intention de rétablir la monarchie absolue était formelle et hautement avouée. Le 3 avril 1814, M. Lambrecht, membre du comité chargé de régler les formes et les conditions du nouveau gouvernement, avait proposé un article ainsi conçu : « Le peuple fran« çais appelle librement au trône Louis-Stanislas-Xavier, « frère du dernier roi. » — « Comment, s'écria M. de « Montesquiou, le peuple appelle Louis XVIII au trône ! « Mais c'est un mensonge, ce serait une monstruosité. Ja« mais le roi n'a perdu ses droits, jamais il n'a cessé de « régner. » — « Est-ce qu'il ne s'est rien passé depuis « 1789? » répondit M. de Tracy. — « Les faits ne prou« vent rien contre le droit, » répliqua M. de Montesquiou. C'était donc un quart de siècle qu'on effaçait de nos annales ! La Révolution n'était plus qu'une révolte de vingt-cinq ans.

M. Beugnot, ministre de l'intérieur du comte d'Artois, lieutenant général du royaume en l'absence de Louis XVIII, fut encore plus explicite. La réaction s'était officiellement déclarée le 21 avril par la création et l'envoi dans

les départements de commissaires extraordinaires chargés de suspendre ou de destituer les fonctionnaires publics de toutes les classes et de tous les rangs. En leur donnant ses instructions, M. Beugnot leur dit : « Allons ! j'espère « bientôt vous revoir au Parlement de Paris, car tout ce « que nous faisons maintenant est provisoire, et il faudra « bien en revenir à l'ancienne Constitution monarchique. » Arrivés dans les départements, les commissaires y donnèrent le signal des manifestations les plus outrageantes contre la Révolution et contre l'Empire. La misérable Constitution du 6 avril, dont tout le crime était « d'appeler librement au trône Louis-Stanislas-Xavier, » fut partout déchirée, et, dans quelques villes, brûlée par la main du bourreau. « La nation veut de l'ancien, écrivait M. de « Montesquiou à Louis XVIII ; tout ce qui l'en rapproche « lui sied comme à la royauté même. Une déclaration « faite en entrant dans le royaume, pleine de bonté et de « générosité, est donc ce qu'il y a de mieux ; point de doute « qu'il ne faille mettre : Roi de France et de Navarre ; je « crois même qu'elle doit être intitulée : *Édit du roi.* » Louis XVIII, cédant à la nécessité, fit quelques concessions de forme. Le 2 mai, le *Moniteur* publia la fameuse déclaration de Saint-Ouen, si péniblement arrachée, et, le lendemain, le nouveau roi fit son entrée dans Paris.

Il était, avec la duchesse d'Angoulême, le prince de Condé et le duc de Bourbon, dans une calèche découverte, attelée de huit chevaux des écuries impériales. Il se rendit d'abord à Notre-Dame, où il reçut l'encens et entendit le *Te Deum* banal par lequel le clergé acclame invariablement tous les pouvoirs qui triomphent. Les royalistes firent éclater leur enthousiasme, et le peuple, compri-

mant son émotion, regarda passer ces revenants d'un autre âge. Quelques bataillons de l'ex-garde impériale étaient mêlés au cortége. Ils furent bruyamment applaudis. « Ces vieux soldats, dit M. de Vaulabelle (t. II. p. 64), « qui représentaient dans ce cortége la France humiliée « et vaincue, semblaient ne rien entendre des sympathiques « acclamations soulevées par leur présence, et, protesta-« tion vivante contre les joies de cette journée, ils défi-« laient mornes et silencieux. »

A peine installé aux Tuileries, Louis XVIII s'y vit entouré de tous les anciens chefs des insurgés de Lyon, du Midi, de la Bretagne, de la Vendée, des complices de Cadoudal, des hommes qui avaient livré Toulon aux Anglais. La curée des places commença ; les départements fondirent sur Paris ; il y eut un tel débordement de servilité, de cupidité et d'ambition, que l'empereur de Russie en témoigna publiquement son dégoût. « Il se plaignit, « dit la Fayette dans ses *Mémoires* (t. V, p. 309), de ce « que ses bonnes intentions pour notre liberté et pour sa « gloire avaient si mal tourné ; de ce que les Bourbons « n'avaient que des préjugés d'ancien régime ; et, comme « je me bornais à répondre que le malheur devait les avoir « en partie corrigés : — Corrigés, me dit-il, ils sont *incor-« rigés* et *incorrigibles*. — Si c'est votre opinion, sire, « pourquoi les avez-vous ramenés ? — Ce n'est pas ma « faute ; on m'en a fait arriver de tous les côtés ; je vou-« lais du moins les arrêter, afin que la nation eût le temps « de leur imposer une constitution ; ils ont gagné sur « moi comme une inondation... C'est une affaire man-« quée ; je pars bien affligé. »

Le 13 mai, Louis XVIII mit fin au gouvernement pro-

visoire du comte d'Artoïs et composa un ministère dont les premiers actes justifièrent toutes les appréhensions. Une ordonnance du 25 mai, rendue sur le rapport de M. Malouet, ministre de la marine, admettait dans la marine royale tous ceux qui, après avoir quitté le service de la France, avaient continué de naviguer au service d'une autre puissance maritime; ceux qui avaient échappé au désastre de Quiberon; ceux enfin qui, depuis leur rentrée en France, « avaient été repoussés. » L'article 4 était ainsi conçu : « Les anciens officiers jouiront (pour les pensions « à accorder) du bénéfice des campagnes de guerre qu'ils « auront pu faire au service des puissances aujourd'hui « nos alliées, depuis leur émigration jusqu'au 1er avril « 1814. » Ainsi, avoir porté les armes contre la France, ruiné son commerce, détruit ses navires, tué ses matelots, était un titre à la faveur et un droit au commandement.

Après avoir ainsi outragé la marine, on frappa l'armée. Le général Dupont, le capitulé de Baylen, renvoya dans leurs foyers 14,000 officiers qui, se trouvant sans emploi, allaient sur tous les points du territoire grossir le nombre des ennemis du gouvernement. Il irrita encore plus les soldats en introduisant dans leurs rangs des officiers qui avaient conquis leurs grades à la tête des insurgés de l'intérieur ou dans les campagnes de l'émigration, en plaçant à leur tête des généraux qui n'avaient fait la guerre que dans les salons, « et encore, dit spirituellement madame « de Staël, n'y avaient-ils pas été toujours vainqueurs. » Rien de ce qui rappelait la gloire de la République ou de l'Empire ne fut épargné. Cinq maisons d'éducation existaient pour les orphelines de la Légion d'honneur; quatre furent supprimées. Onze cents invalides furent chassés de

France, quinze cents renvoyés dans leurs foyers. Une ordonnance du 30 juillet attribua exclusivement aux enfants de l'ancienne noblesse les bourses des écoles militaires, destinées aux fils des officiers en activité de service ou morts sur les champs de bataille. En outre, cette ordonnance remettait en vigueur l'édit de 1751, lequel exigeait, pour l'admission dans ces écoles, des preuves de noblesse remontant à cent années.

L'ouverture des Chambres eut lieu le 4 juin. Le discours de Louis XVIII, remarquable par la simplicité et la noblesse du langage, produisit un excellent effet qui fut immédiatement détruit par les considérations historiques et politiques placées en tête de la Charte que précédait l'ancienne formule : « Nous avons accordé et accordons, « fait concession et octroi. » C'était donc une concession du roi qui devenait la loi fondamentale de l'État, et la Charte n'était, en principe, qu'une modification révocable de toutes les constitutions antérieures. En octroyant ce que la France aurait voulu lui faire accepter, Louis XVIII remettait tout en question; en parlant de ses dix-neuf ans de règne, il niait formellement la souveraineté nationale. Les Stuarts, « rappelés » par l'Angleterre, s'étaient perdus pour avoir établi le droit divin ; les Bourbons, « imposés » ou ramenés, comme on voudra, par la coalition, en répétant la faute des Stuarts, devaient se perdre plus infailliblement encore.

Dans le préambule de la Charte, Louis XVIII avait annoncé qu'il voulait « renouer la chaîne des temps, que de « funestes écarts avaient interrompue. » L'effet suivit de près la menace. Trois jours après l'ouverture des Chambres, le 7 juin, M. Beugnot, directeur général de la

police, publiait une ordonnance par laquelle, « considé-« rant que l'observation des jours consacrés aux solennités « religieuses est une loi qui remonte au berceau du « monde, qu'il y a été pourvu pour la France par diffé-« rents règlements de nos rois, qui ont été seulement per-« dus de vue *durant les troubles.....,* » il interdisait, sous les peines les plus sévères, toute espèce de travail les dimanches et les jours de fête; il défendait à tous les marchands de se livrer ces jours-là à aucun acte de commerce, aux charretiers et voituriers de faire aucun chargement ni charroi; le colportage même était interdit. Un mois plus tard, le 5 juillet, M. de Montesquiou, ministre de l'intérieur, présentait aux Chambres un projet de loi qui supprimait la liberté de la presse, établissait la censure, et, le 24 octobre, une ordonnance rendue pour l'exécution de cette loi nommait vingt censeurs royaux et vingt-deux censeurs honoraires.

Quand il eut imposé silence à la presse, le parti de l'ancien régime ne garda plus de mesure. Les émigrés exigèrent des dédommagements pour les biens qu'ils avaient perdus, et le clergé redemanda son ancienne existence. Débordé par ces exigences impérieuses, le gouvernement essaya de tourner la difficulté. Malgré les restitutions faites aux émigrés pendant le Consulat et l'Empire, il restait, en 1814, deux cents millions à peu près de biens nationaux non vendus. Il fut décidé qu'on les rendrait à leurs anciens possesseurs. Strictement maintenue dans ces limites, la mesure n'eût probablement soulevé aucune opposition. Mais les émigrés avaient des prétentions plus hautes. La présentation du projet de loi fut confiée à M. Ferrand, ancien conspirateur du temps du Directoire,

pamphlétaire médiocre, esprit fanatique et faux, qui, le 13 septembre, lut à la Chambre des députés un *Exposé des motifs,* où il livra à la France le secret de son parti. « La loi que nous vous apportons, dit-il, reconnaît un « droit de propriété qui existait toujours ; elle en légalise « la réalisation... Il est permis de croire qu'un jour vien- « dra où l'état des finances diminuera successivement les « *pénibles exceptions* commandées par les circonstances « actuelles. Vous trouverez toujours le roi prêt à saisir « toutes les occasions, tous les moyens de *restaurer la* « *France entière,* et vous ferez en sorte que le nom de « Désiré ramène l'espoir dans le cœur de tous ceux dont « le bonheur doit encore être *ajourné.* »

Trois millions de citoyens, propriétaires, cultivateurs, commerçants, capitalistes, étaient menacés de spoliation. Les prêtres déclaraient, dans la chaire, que les détenteurs des biens nationaux qui ne les rendraient pas aux anciens possesseurs seraient, comme Jézabel, « dévorés par les chiens. » L'irritation gagna toutes les classes et devint presque insurrectionnelle. Le gouvernement, entretenu par le silence des journaux dans une complète sécurité, ne vit pas la lutte des opinions et des intérêts éclater sur tous les points avec l'animosité qui prélude aux désordres civils et présage les guerres sanglantes. Les petits commerçants étaient exaspérés par les ordonnances de police sur l'observation du dimanche ; les hommes de lettres, par la censure ; les chefs de l'armée, par les allures des officiers de l'émigration. L'armée n'avait que les souvenirs de sa gloire pour la consoler de ses malheurs ; on l'outragea dans sa gloire. Un jour, le duc de Berry passait en revue la division commandée par le duc de Trévise. Un officier

sort des rangs et demande la croix de Saint-Louis. — « Qu'avez-vous fait pour l'obtenir ? — Monseigneur, j'ai « servi trente ans dans l'armée française.— Trente ans de « brigandage ! » répliqua le prince, en tournant le dos. Le mot retentit dans le cœur de tous les soldats.

Des foyers de révolte s'établirent près de chaque mécontentement. Le gouvernement répandait sur la France des semences de haine qu'un souffle, parti du fond de la Provence, allait bientôt féconder. Depuis dix mois, le bruit de toutes les colères frappait chaque jour le rocher de l'île d'Elbe, et Napoléon avait calculé avec certitude l'état de l'opinion, lorsque, trompant la surveillance des croiseurs, il débarqua dans la rade de Cannes avec les fidèles compagnons de son exil. Les Cent-Jours sont certainement, sous tous les rapports, une époque fatale de notre histoire ; mais il y a diverses manières de la juger, et là-dessus je suis, au moins sur un point, en désaccord avec M. de Vaulabelle.

Le plus grand embarras de ceux qui écrivent l'histoire de leur temps n'est pas de trouver la vérité, c'est de la dire franchement quand ils la connaissent. Ils sont, plus ou moins, hommes de parti, et les partis n'aiment pas la sévérité inflexible qui exclut toute servilité et repousse toute connivence. Ils veulent qu'on les loue sans réserve et qu'on attaque leurs ennemis sans mesure. M. de Vaulabelle n'a pas de ces complaisances. Il tient presque toujours la balance égale, et je dirais que la rectitude de son esprit, en l'élevant au-dessus de toute injustice systématique, lui a fait éviter toutes les erreurs, non-seulement de fait, mais d'appréciation, si, dans le jugement qu'il porte sur les Cent-Jours, je retrouvais cette rectitude au

même degré que dans les autres parties de son livre. Mais il me semble que là, ses préjugés ont parlé plus haut que sa raison, habituellement si sûre ; il a, je crois, fait fausse route.

D'accord sur ce point avec la plupart des historiens de l'Empire, M. de Vaulabelle est impitoyable pour la Chambre des représentants de 1815. Il la met au-dessous de l'ancien Sénat impérial, ce corps flétri, qui se dédommagea des bassesses que lui avait arrachées la puissance par les insultes qu'il prodigua au malheur, qui fit presque oublier la lâcheté de ses adulations par la lâcheté de son ingratitude, et que Napoléon a cloué au pilori de l'histoire par son ordre du jour de Fontainebleau, le 4 avril 1814. C'est là certainement une appréciation très-erronée. Les crimes qui préparèrent la seconde invasion et les désastres qui la suivirent irritent profondément M. de Vaulabelle. Il cède, je le reconnais, à un noble sentiment ; mais ce sentiment l'égare. Les droits de la douleur patriotique sont respectables, mais ils ne doivent pas faire oublier les droits non moins respectables de la vérité et de la justice. Voici, du reste, en quels termes M. de Vaulabelle exprime son indignation (t. III, p. 351) :

« Lorsque, le 2 avril 1814, le Sénat proclamait la dé-
« chéance de Napoléon, l'ennemi avait franchi la fron-
« tière depuis six mois, l'invasion victorieuse était maî-
« tresse d'une partie de nos provinces, et 200,000 soldats
« alliés occupaient depuis trois jours la capitale française.
« Le 22 juin 1815, au contraire, quand la Chambre des
« représentants forçait l'Empereur à descendre du trône
« et livrait le gouvernement à Fouché, pas un soldat en-
« nemi n'avait encore posé le pied sur le sol national ;

« quatorze jours après, Blücher promenait ses canons et « ses étendards à travers les rues de Paris. — Le préjugé « public n'a pas fait une part égale à ces deux Assem« blées : si le Sénat, justement conspué par les contem« porains, tomba sous le mépris universel; si sa corrup« tion et sa servilité sont demeurées proverbiales, en « revanche, la Chambre des représentants de 1815, qui « aurait à jamais déshonoré notre nation, si les nations « pouvaient se trouver déshonorées par les pouvoirs qui, « dans les mauvais jours, pèsent sur elles, cette Chambre, « un des malheurs et une des hontes de notre histoire, « obtint parmi les contemporains le renom de Chambre « héroïque, et aujourd'hui encore elle reste pour beau« coup d'esprits une Assemblée à qui ne manquèrent ni « l'intelligence ni le patriotisme. »

Je suis, je l'avoue, un de ces esprits-là, et j'ajoute que je ne vois ni dans le livre de M. de Vaulabelle, ni ailleurs, rien qui prouve que les représentants des Cent-Jours aient manqué d'intelligence et de patriotisme. Je viens de relire les discussions auxquelles ils se livrèrent du 3 juin au 8 juillet, et je trouve que plusieurs montrèrent un grand talent, et presque tous de la dignité et du courage.

Pour juger impartialement la Chambre de 1815, il faut savoir ce que voulait alors la France, et quel fut le caractère politique du mouvement des Cent-Jours. M. de Vaulabelle reconnaît (t. II, p. 336) que l'esprit public se souleva contre les choses et contre les hommes de l'ancien régime, et que l'élan du peuple, presque aussi énergique qu'en 1792, fut essentiellement « révolutionnaire. » Napoléon ne s'y était pas trompé, et il a lui-même reconnu que, dans l'accueil qu'il reçut à son retour de l'île

d'Elbe, il y eut moins de satisfaction présente que de mécontentement du passé, moins de sympathie réelle pour lui que de haine contre le parti de l'émigration.

Cependant, la hardiesse de son entreprise, les dangers qu'il venait de courir, sa noble attitude et ses belles paroles devant Grenoble, sa marche triomphale à travers les départements, les proclamations où il désavouait son despotisme, toutes ces circonstances, extraordinaires comme les destinées de l'homme dont le nom faisait encore trembler l'Europe, exaltèrent les soldats et séduisirent les citoyens. Il y eut un moment d'illusion et d'espérance; mais ce moment fut court. L'indomptable nature de Napoléon reprit bientôt le dessus. A la Mure, à Gap et à Grenoble, il avait parlé aux « citoyens » ; à Lyon, il parla aux « Français ; » à Paris, il s'adressa à son peuple, à son armée, à ses sujets. Sa répugnance contre toute intervention populaire reparut dans toute sa force. Les fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, ivres de patriotisme et d'enthousiasme, lui demandent des armes; il leur en promet et ne leur en donne pas. Il lit le texte du pacte fédératif des Associations départementales, et le rejette en disant : « C'est bon pour la France, mais peut-« être ce n'est pas bon pour moi. » — « L'empereur, dit « M. Fleury de Chaboulon, son secrétaire, craignait que « les républicains, qu'il regardait toujours comme ses « ennemis implacables, ne s'emparassent de l'esprit des « fédérés; prévention funeste qui lui fit placer sa force « autre part que dans le peuple, et lui ravit par consé-« quent son plus ferme soutien. » Cette prévention lui fut fatale en 1815, plus encore qu'en 1814. Il ne pouvait se sauver qu'en excitant l'élan populaire, et il le paralysa.

En outre, l'absence avait produit son effet naturel. La France conservait toujours, comme une propriété nationale, le souvenir de sa gloire militaire, mais elle avait eu le temps de sonder la profondeur de ses blessures et de juger les résultats d'une ambition sans frein et sans contrepoids. Les préfets avaient beau prodiguer l'encens « au restaurateur de nos droits, » et les poëtes officiels montrer à la France « le dieu Mars assis sur son trône à côté de Minerve dépouillée de son armure, » ces adulations blessaient le sentiment public et restaient sans écho. Le charme était détruit, et nul n'en était plus convaincu que Napoléon lui-même. Il avait dit à Lyon : « Les idées libé« rales ont repris le terrain que j'avais fait gagner au « pouvoir. Il ne faut jamais lutter contre une nation ; c'est « le pot de terre contre le pot de fer. » — « L'ouvrage « de quinze ans est détruit, dit-il quelques jours plus tard « à Benjamin Constant ; il ne peut recommencer : il fau« drait vingt ans et deux millions d'hommes à sacrifier. » La postérité avait donc commencé pour Napoléon. Il pouvait bien encore reprendre son ton d'autrefois, ses habitudes et les vieux instruments de son pouvoir, mais la baguette magique n'était plus dans ses mains. Il se sentait observé avec inquiétude, comme un homme nouveau ; il voyait qu'on pesait ses paroles, et que ses proclamations et ses décrets étaient accueillis avec défiance. A l'occasion, il caressait l'opinion publique, reconnaissait ses fautes, et, chose plus surprenante ! souffrait qu'on les lui reprochât. C'était, en apparence, une métamorphose complète ; mais la sincérité de cette conversion trouvait peu de croyants : il ne pouvait pas y en avoir beaucoup pour un pareil miracle.

Et, en effet, on sut bientôt que Napoléon, depuis sa rentrée aux Tuileries, n'avait cessé de protester contre une situation où il était forcé de désavouer le langage qu'il avait tenu pendant quinze ans. Il se sentait affaibli et déconsidéré par ce changement, et il se révoltait contre la tyrannie de l'opinion, à laquelle on voulait le forcer de céder. « Vous m'ôtez mon passé, disait-il dans les discus-« sions où fut préparée la nouvelle Constitution; je veux « le conserver. Mes onze ans de règne ! L'Europe sait si « j'y ai des droits. Il faut que la nouvelle Constitution se « rattache aux anciennes; elle aura la sanction de plu-« sieurs années de gloire. »

Ce fut le 21 avril que le *Moniteur* publia *l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire*, et le décret qui le soumettait à l'acceptation du peuple. Cet acte, sorti du cabinet de Napoléon, et où, sous des dénominations que la vénération publique et le patriotisme avaient consacrées, on crut découvrir l'ancien régime impérial, produisit, au dire de tous les contemporains, la plus fâcheuse impression. « L'effet fut prompt comme la « foudre, dit Thibaudeau, (*Histoire de Napoléon*, t. VII, « p. 325); à l'enthousiasme des patriotes succéda in-« continent un froid glacial; ils tombèrent dans le « découragement, ne prévirent que des malheurs et « s'y résignèrent. Les liens qui les rattachaient à Na-« poléon se relâchèrent; il ne resta plus, pour ainsi dire, « entre eux et lui, que celui de la nécessité. » Cependant, l'acte additionnel était un progrès sur les constitutions impériales; mais les temps étaient bien changés. La nation, jalouse de ses droits, et qui savait qu'avec Napoléon ce n'était pas la liberté qui était à craindre, ne

se trouvait jamais assez garantie contre un retour du despotisme.

L'assemblée du Champ de Mai, qui aurait pu réveiller l'enthousiasme déjà affaibli, accrut le mécontentement. On avait conseillé à Napoléon de s'y rendre à cheval et en uniforme, sans faste, sans pages, sans chambellans; de montrer le général plus que l'empereur. C'était le conseil de la sagesse; la routine l'emporta. Ce fut une faute, et Napoléon en commit une plus grande, en parlant dans son discours, d'ailleurs très-beau, des sacrifices qu'il avait faits à « son » peuple, et du mouvement qui l'avait ramené dans « sa » capitale. Ce langage, la voiture du sacre, le manteau impérial, irritèrent les esprits. Au lieu d'une solennité qui rappelât la grande Fédération de 1790, on ne vit qu'une cérémonie mesquine, un coup manqué, et le présage de catastrophes prochaines. Les cœurs se glacèrent, et chacun expliqua, d'après ses craintes ou ses espérances, les soucis profondément empreints sur le visage de Napoléon.

Telles étaient les dispositions de l'opinion publique, lorsque la Chambre des représentants se réunit, le 3 juin. Elle était, en grande partie, composée de patriotes éprouvés, et quelques-uns avaient fait, non sans honneur, dans les assemblées ou sur les champs de bataille, les premières campagnes de la Révolution. Ils arrivaient avec la mission et la volonté de ne se séparer qu'après avoir consacré de nouveau les droits de la nation dans un pacte constitutionnel délibéré et accepté par les Chambres. Remplirent-ils leur mandat ? oui, incontestablement ; et, si dans leur conduite quelque chose peut étonner, c'est qu'après dix ans du régime que la France venait de tra-

verser, il se soit trouvé un aussi grand nombre d'esprits de cette trempe, capables d'allier l'énergie des décisions à la dignité de la tenue, d'envisager avec sang-froid les dangers du présent, et d'entreprendre sans hésitation ni découragement la réparation des fautes et des malheurs passés.

M. de Vaulabelle fait un crime à la Chambre d'avoir « forcé l'empereur à descendre du trône et livré le gou- « vernement à Fouché. » L'influence de Fouché fut certainement fatale, et la plus grande partie des hontes de cette époque pèse sur sa mémoire. Mais ce n'est pas la Chambre qui lui livra le gouvernement, ce fut Napoléon lui-même. Avant de quitter Paris pour aller prendre le commandement de l'armée, il avait dans les mains les preuves authentiques de sa trahison. « Vous êtes un traî- « tre, lui avait-il dit ; il ne tiendrait qu'à moi de vous « faire pendre, et tout le monde applaudirait. » Quelques jours plus tard, il forme un conseil de guerre pour le faire juger, puis il hésite et dit à ceux qui attendaient ses ordres : « Je vais partir pour l'armée ; si je perds la partie, à « quoi bon le sang de cet homme ? Son exécution devient « sans but. Si je la gagne, le courrier qui en apportera la « nouvelle apportera en même temps l'ordre de son arres- « tation et de sa mise en jugement ; et les crieurs, en an- « nonçant le lendemain dans les rues le triomphe de nos « armes, apprendront en même temps au public la con- « damnation et l'exécution de Fouché, comme traître à « la France. » Que Napoléon n'ait pas fait pendre Fouché, passe encore ; mais qu'en partant il lui ait laissé le ministère le plus important et la plus grande influence sur les affaires, voilà une faute qui ne s'explique pas ; et je ne

comprends pas davantage comment M. de Vaulabelle peut l'imputer à l'Assemblée.

Il lui reproche d'avoir demandé trop tôt l'abdication de Napoléon. D'autres historiens, au contraire, la blâment d'avoir exigé cette abdication trop tard. Elle n'aurait pas dû, a-t-on dit, attendre le temps des batailles et des revers, et livrer les destinées de la France au hasard d'un combat. S'attacher à Napoléon lorsque l'Europe armée avait déclaré, le 13 mars, qu'il n'y aurait avec lui ni paix ni trêve, c'était lier au sort d'un homme le sort de la patrie et de la liberté. Ces deux manières de juger la situation sont également fausses.

Avant la bataille de Waterloo, l'Assemblée soutint et dut soutenir franchement l'empereur, regardé alors comme le seul homme capable d'arrêter les armées qui s'avançaient pour nous écraser, et qui déjà s'étendaient sur nos frontières. Jamais, en effet, Napoléon n'avait donné des preuves plus éclatantes de l'activité de son génie. Rappelant les plus belles époques de sa vie, il découvrit et créa des ressources qui frappèrent vivement les imaginations. Paris fut fortifié ; les magasins s'approvisionnèrent comme par enchantement; des manufactures, dont le travail fut doublé, s'ouvrirent dans toutes les places fortes, et celles de Paris furent dirigées avec tant de zèle et d'intelligence, que dès le mois de juin elles livraient 3,000 fusils par jour. A dater du 1er juillet, elles en auraient fourni 4,000. Encore deux mois, et la France pouvait braver les armées alliées.

Mais Napoléon ne voulait pas attendre. Sans se dissimuler la grandeur des dangers qui l'attendaient au dehors, il en était moins frappé encore que du mouvement

de l'opinion au dedans, et de la marche chaque jour plus ferme de la Chambre. C'est à Paris qu'il voulait vaincre autant que dans les plaines de la Belgique. C'est là qu'il voulait, par un succès éclatant, relever son parti et imposer à l'Assemblée. Ne se sentant pas assez soutenu par l'esprit public pour adopter le système défensif, le seul peut-être qui convînt alors à la France, dont la résistance opiniâtre aurait arrêté l'ennemi et usé ses forces, il exposa son unique armée pour courir après l'effet d'un bulletin, comme au temps où il pouvait acheter la victoire à tout prix, et où il suffisait d'un sénatus-consulte pour renouveler les bataillons emportés par la mitraille.

Mais, dit-on, la Chambre, après Waterloo, n'aurait pas dû l'abandonner. C'est oublier les faits authentiques. Avant d'être abandonné par la Chambre, Napoléon s'était abandonné lui-même. Nos soldats en déroute se repliaient sur Laon; au lieu de les y rallier pour les opposer aux ennemis qui s'avançaient à marches forcées et en désordre sur la capitale, Napoléon court à Paris, où sa présence jette la confusion. Il exagère lui-même l'étendue de son désastre, annonce qu'il n'y a plus d'armée, et sa déclaration, si fatalement erronée, est confirmée par le maréchal Ney et le maréchal Soult. Bientôt, au contraire, l'armée, brûlant de prendre sa revanche, se déploie sous les murs de Paris; elle n'attend qu'un signe de son empereur. Pourquoi ce héros de cent combats, et qui, pendant vingt ans, a si intrépidement joué sa vie sur tous les champs de bataille, ne monte-t-il pas à cheval? Pourquoi envoie-t-il sa démission comme un simple général? Il faut bien le dire, parce que l'histoire impartiale le dira :

Napoléon ne se montra pas aussi grand dans l'infortune que dans la prospérité. Il n'avait jamais cru qu'au succès, et quand le succès lui manqua, il ne se sentit plus l'homme du destin, il perdit la foi aveugle qu'il avait en sa fortune.

On prétend que la Chambre aurait dû lui donner la dictature. Les mots ne changent pas les choses. Par son retour subit à Paris, par son hésitation inaccoutumée, par son impassibilité au milieu de la population frémissante qui se pressait jour et nuit aux portes de l'Élysée, Napoléon avait perdu son prestige : un décret ne le lui aurait pas rendu. Tout l'abandonnait, même sa vigueur physique. « On pouvait remarquer en lui, dit Benjamin Con-
« stant, je ne sais quelle insouciance sur son avenir, quel
« détachement de sa propre cause, qui contrastait singu-
« lièrement avec sa gigantesque entreprise. Il ne domptait
« plus, comme autrefois, les distractions, la fatigue et le
« sommeil. Sa puissance d'attention semblait à son
« terme. »

La Chambre des représentants, se rappelant alors le temps où une autre assemblée sauva la France par l'énergie de son patriotisme, essaya, dans la séance du 22 juin, de réveiller les souvenirs révolutionnaires. Elle crut qu'il était encore possible de donner à la guerre un nouveau caractère et de reconquérir pour la nation le droit de disposer d'elle-même. Ce fut là son erreur ; mais cette erreur l'honore, et c'est commettre à son égard une criante injustice que de lui infliger la responsabilité de la manière honteuse dont Paris fut livré aux ennemis. Paris fut livré, d'abord par la trahison de Fouché, ensuite et surtout par Davoust, qui, à la tête de cent mille hommes

pleins d'ardeur, bien approvisionnés et retranchés, se retira, l'épée dans le fourreau, devant trente-cinq mille Prussiens que l'imprudence de Blücher avait exposés à une défaite certaine. L'Assemblée fut, comme la France, victime de la trahison.

La routine, l'abus des lieux communs et des souvenirs historiques ont fait comparer les représentants des Cent-Jours aux Grecs du Bas-Empire. Rien n'est plus faux que ce rapprochement. Les Grecs du Bas-Empire sont devenus la risée de l'histoire, parce qu'au moment où le bélier de Mahomet II brisait les portes de Constantinople, il ne se trouva dans la ville que des théologiens qui disputaient sur la lumière du Thabor et des moines qui voyaient cette lumière à leur nombril. Les représentants des Cent-Jours donnèrent au monde un autre spectacle et un autre exemple. Menacés à la fois de la colère des alliés et de la vengeance des royalistes, ils protestèrent au nom de la France contre la rentrée des Bourbons, et déclarèrent d'avance usurpateur tout gouvernement qui serait imposé par la force, qui n'adopterait pas les couleurs nationales, et qui ne garantirait pas :

« La liberté des citoyens;

« L'égalité des droits civils et politiques;

« La liberté de la presse ;

« La liberté des cultes ;

« Le système représentatif ;

« Le libre consentement des levées d'hommes et « d'impôts ;

« L'irrévocabilité des ventes de biens nationaux ;

« L'inviolabilité des propriétés ;

« L'abolition de la dîme, de la féodalité ;

« Les récompenses dues aux officiers et soldats;

« L'institution du jury, etc., etc. »

Quinze ans plus tard, le 29 juillet 1830, la France a solennellement ratifié cette déclaration, et prouvé que les représentants des Cent-Jours avaient fidèlement exprimé ses vœux quant aux principes, et ses répugnances quant aux personnes.

La conduite de la Chambre de 1815, livrée aux disputes des partis, a été l'objet d'un procès longtemps suspendu au tribunal de l'opinion publique. Pour être jugé équitablement, ce procès attendait, non l'oubli du passé, mais le calme des passions. Aujourd'hui la justice a prononcé. Sans doute, cette Chambre, comme toutes les Chambres, eut des séances bruyantes et de vaines déclamations; mais elle ne se déshonora par aucun acte de bassesse, et il est incontestable qu'elle fit preuve d'un courage et d'une dignité dont une assemblée paraissait alors incapable. L'ensemble de ses travaux et le caractère de plusieurs de ses membres méritent la reconnaissance et l'estime de la France.

Ceux qui méritent la flétrissure de l'histoire, ce sont ces ministres, ces fonctionnaires, ces officiers qui, au milieu de nos malheurs, perdant tout sens moral et patriotique, semblèrent ne trouver dans leurs dignités que des raisons de s'avilir. C'est à ces hommes-là que le duc de Wellington faisait allusion dans cette phrase de la lettre qu'il écrivit à Dumouriez, le 5 septembre 1815 : « Il se « trouve bien peu de véritables patriotes en France, et en« core moins de bonnes têtes. »

Sauf la réserve qui précède, le mouvement politique et militaire des Cent-Jours, dans l'ensemble et dans les

détails, n'est décrit nulle part avec plus d'éclat, d'entrain et d'exactitude que dans l'*Histoire des deux Restaurations*. Le tableau que M. de Vaulabelle fait des intrigues qui livrèrent Paris aux alliés, de notre armée trahie et battant en retraite, des excès des Prussiens, de la consternation des esprits, et de l'aspect de Paris à la rentrée de Louis XVIII, est admirable, et fait autant d'honneur à son talent d'écrivain qu'à son patriotisme.

Les étrangers envahirent Paris le 7 juillet. Le lendemain, les Chambres étaient dissoutes par un décret royal inséré au *Moniteur*, et le même jour, à trois heures et demie, une salve d'artillerie annonça l'arrivée de Louis XVIII, qui, pour se rendre aux Tuileries, dut traverser les bivouacs des Prussiens, dont les canons et les fourgons se déployaient sur nos places publiques. « Sur son passage, dit M. de Vaulabelle (t. III, p. 369), « les acclamations étaient rares, la masse des spectateurs « silencieuse, tous les visages inquiets ou mornes. La « scène, toutefois, changea quand Louis XVIII se trouva « installé aux Tuileries. Le jardin, fermé depuis l'avant-« veille et rouvert dans la journée, avait été immédiate-« ment envahi par une multitude de femmes appartenant « aux classes riches ou élevées, qui, averties de la rentrée « du roi dans ses appartements, se portèrent sous les « fenêtres de ce prince et du comte d'Artois, et là, pre-« nant par la main des officiers, même de simples soldats « alliés, formèrent des rondes nombreuses, accompagnées « de chants d'allégresse, de cris de triomphe et de joie, « et dont l'abandon désordonné vint rappeler les hon-« teuses manifestations du 31 mars 1814. »

La seconde Restauration commençait, et les royalistes

du Midi donnaient le signal de cette terreur blanche dont le souvenir vivra autant que la France.

Une restauration, a dit Fox, est la plus mauvaise de toutes les révolutions. Le mot a paru exagéré; il est essentiellement juste et facile à expliquer. Les révolutions sont quelquefois une vengeance contre un corps privilégié, les restaurations sont presque toujours une vengeance contre le peuple; les révolutions atteignent particulièrement une classe de citoyens, les restaurations frappent la nation tout entière; leurs maux, par conséquent, doivent être cent fois plus grands. Ainsi, en 1814 et 1815, pour ne citer que cet exemple, le parti de l'ancien régime, ne pouvant s'appuyer sur l'opinion publique qui le repoussait, l'opprima. Sa présence seule faisant naître des mécontents, il vit partout des conspirateurs, et, s'en prenant aux personnes de la résistance des choses, il punit trente millions de Français de leur attachement aux conquêtes achetées par dix ans de sacrifices et consacrées par vingt-cinq ans de gloire. Au lieu de réparer les excès du pouvoir auquel il succédait, il les maintint sous un autre nom. De 1804 à 1814, l'arbitraire n'avait passé qu'en usage, le parti de l'ancien régime voulut le faire passer en dogme, et rétablir comme un droit imprescriptible ce que le soulèvement national avait deux fois renversé.

En 1793, quand la République mit la terreur à l'ordre du jour, elle était menacée, au dehors par l'Europe coalisée, au dedans par les factions soudoyées et insurgées. En 1815, quand la Restauration déchaîna sur la France la plus furieuse réaction, elle était protégée par un million de soldats étrangers qui occupaient notre territoire. La République s'était défendue, la Restauration se vengea.

La Terreur causa de grands maux, mais elle sauva la Révolution et l'indépendance nationale. Sa violence s'explique par le caractère des événements, par l'exaltation du patriotisme, par l'exaspération des souffrances et des passions populaires. Mais, comment expliquer un pareil régime au milieu d'un peuple succombant sous le poids de ses désastres et ne demandant que la paix et le repos ? Deux fois, en vingt-cinq ans, le parti royaliste se montra en hostilité flagrante contre l'opinion générale. En 1789, il avait voulu la stabilité lorsque le peuple ne la voulait pas ; en 1814 et 1815, il ne la voulut pas lorsque le peuple la voulait. Dans l'une et l'autre de ces circonstances, le parti royaliste fut donc le vrai perturbateur, le vrai révolutionnaire, dans le mauvais sens du mot. En 1815, il crut pouvoir dissimuler sa faiblesse par la grandeur de ses excès; mais bientôt il en fut accablé lui-même, comme un bras sans vigueur l'est par une arme trop pesante.

Les historiens qui rapportent, en les exagérant, les excès de la terreur républicaine, atténuent ou passent sous silence les excès non moins grands et cent fois plus inexcusables de la terreur royaliste. M. de Vaulabelle, au contraire, porte la lumière non-seulement sur l'ensemble des faits, mais sur les détails, que les écrivains de la monarchie ont officieusement rejetés dans l'ombre ; il dit comment la royauté trompa ceux qui s'étaient laissé rassurer par ses promesses. Il rappelle les engagements contractés par le roi, les protestations prodiguées, les amnisties promises, et il montre ces protestations, ces amnisties, ces engagements foulés aux pieds.

Une analyse, quelle qu'en fût l'étendue, n'embrasserait jamais que très-incomplétement les faits que M. de Vau-

labelle a rassemblés et accumulés dans son livre. Les vengeances et les persécutions du parti royaliste furent si nombreuses et si diverses, que, pour donner une idée de toutes, il a dû consacrer à chacune un tableau séparé. Ces tableaux forment une galerie effrayante, où les amis de la liberté trouveront d'utiles enseignements ; ils y verront que les stipulations entre la Révolution et la contre-révolution, toujours mensongères, ne sont qu'un stratagème pour désarmer ceux qu'on veut punir, et qu'après une révolution, les patriotes, assez aveugles pour relever la puissance royale, sont toujours trop faibles pour maintenir les barrières dont ils se sont flattés d'entourer cette puissance.

Les résultats matériels et immédiats des deux restaurations sont connus. En 1814, la France avait été ramenée à ses frontières de 1792. Le traité du 30 mai avait livré à la coalition tous nos départements de la Belgique et de la rive gauche du Rhin, la plupart de nos colonies, 13,000 bouches à feu, 30 vaisseaux de haut bord, des arsenaux, des chantiers et des magasins renfermant près de deux milliards de valeurs. Ce traité honteux n'épuisa pas nos sacrifices. En 1815, les ennemis exigèrent de nouvelles garanties de faiblesse et d'asservissement. La France dut rendre Philippeville, Marienbourg, Landau, Sarrelouis, Gex, Chambéry, Annecy, reculer ses frontières de 1792 à celles de 1790, c'est-à-dire perdre en un seul jour le fruit de toutes les victoires remportées et de tout le sang répandu depuis 1792 jusqu'à 1810. 1,500,000 soldats étrangers occupaient et dévastaient notre territoire. Cette occupation, qui dura cinq mois, coûta au trésor quatre cents millions. A ces quatre cents millions, il fallut

ajouter 700 millions de contribution de guerre, 300 millions pour indemnités et réclamations antérieures à 1815, et 400 millions pour la solde et l'entretien de 150,000 soldats étrangers qui, pendant trois ans, occupèrent dix-huit de nos places fortes.

Un règne clément aurait adouci et, en partie du moins, fait oublier ces malheurs. Mais le parti royaliste, revêtu d'un pouvoir qu'il n'avait pas conquis, triomphateur dépendant, et libre seulement dans ses vengeances, annonça dès les premiers jours qu'il allait ajouter des sacrifices de sang à ces immenses sacrifices d'argent, de territoire et d'honneur.

Le premier acte de Louis XVIII fut une proclamation datée du Câteau, le 25 juin, où les étrangers étaient applaudis, nos soldats insultés et les coupables de la prétendue conspiration du mois de mars menacés de la rigoureuse « exécution des lois existantes. » Trois jours plus tard, mieux conseillé par le duc de Wellington, et surmontant ses rancunes, Louis XVIII publiait à Cambrai une nouvelle proclamation très-habilement rédigée où il disait :

« Les portes de mon royaume s'ouvrent devant moi. « J'accours pour ramener mes sujets égarés, pour adou- « cir les maux que j'avais voulu prévenir.....

« Revenu sur le sol de la patrie, je me plais à parler de « confiance à mes peuples. Lorsque je reparus au milieu « d'eux, je trouvai les esprits agités et emportés par des « passions contraires ; mes regards ne rencontraient de « toutes parts que des difficultés et des obstacles. Mon « gouvernement *devait faire des fautes ;* peut-être *en a-t- « il fait*. Il est des temps où les intentions les plus pures

« ne suffisent pas pour diriger, *où elles égarent*. L'ex-
« périence seule pouvait avertir ; *elle ne sera pas perdue*.
« Je veux tout ce qui sauvera la France !

« On a parlé, dans les derniers temps, du rétablissement de la dîme et des droits féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être réfutée. Si les acquéreurs de domaines nationaux ont conçu des inquiétudes, la Charte aurait dû suffire pour les rassurer.

« Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain (l'Europe entière le sait), de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille au milieu de tant de larmes, jusqu'au jour où je suis entré dans Cambrai au milieu de tant d'acclamations.

« Mais le sang de mes enfants a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette trahison a appelé l'étranger au cœur de la France. Chaque jour me révèle un désastre nouveau. Je dois donc, pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois *par les deux Chambres*, que je me propose de rassembler incessamment. »

Ainsi, amnistie pour les actes postérieurs au 23 mars, les Chambres chargées de désigner les auteurs du mouvement qui avait rejeté les Bourbons dans l'exil, oubli et pardon de tous les égarements, respect des libertés énoncées dans la Charte, sécurité pour les détenteurs de biens nationaux, réparation des fautes commises en 1814 :

voilà les engagements contractés par celui « qui ne promit jamais en vain. » Voici les actes.

Le 24 juillet, seize jours après la rentrée du roi à Paris, et quand les Chambres, chargées de désigner les « coupables, » n'étaient pas encore convoquées, le *Moniteur* publiait une liste de proscription composée de cinquante-sept noms. Une ordonnance royale traduisait dix-neuf généraux et officiers devant les conseils de guerre de leurs divisions respectives ; trente-huit généraux, officiers, anciens représentants, ministres ou fonctionnaires étaient envoyés en surveillance dans les départements, en attendant qu'on désignât ceux qui devaient ou sortir du royaume ou être livrés à la poursuite des tribunaux. Cette ordonnance, qui violait doublement la promesse solennelle du 28 juin, fut le signal officiel de la réaction. En frappant les chefs, elle semblait épargner la foule, dont les actes se perdent d'habitude dans l'obscurité; mais la vengeance du parti perça cette obscurité tutélaire, frappa en masse et étendit la proscription sur la multitude.

A ce sujet, il importe de signaler la méprise où tombent, en général, les historiens qui décrivent les excès des mauvais gouvernements. Ils sont impitoyables pour l'arbitraire qui touche à une tête illustre, et ils passent légèrement sur le crime qui immole par centaines les citoyens obscurs. Ainsi, la mort du maréchal Ney a fait plus de mal à la Restauration que les assassinats juridiques et beaucoup plus impardonnables de Lyon, de Grenoble, de Nîmes et de Montpellier. C'est là, je le répète, une méprise funeste. Ce n'est pas sur la qualité, c'est sur le nombre des victimes qu'il faut calculer l'horreur que doit inspirer la tyrannie.

A la première nouvelle du désastre de Waterloo, la réaction éclata dans le Midi. Elle atteignit du même coup les opinions religieuses et les opinions politiques. Les royalistes ne se bornèrent pas à tuer le maréchal Brune et le général Lagarde, à massacrer la garnison de Nîmes ; ils égorgèrent les protestants, incendièrent leurs propriétés, et la justice, se prostituant à ces passions sanguinaires, poursuivit, non les pillards et les assassins, mais les protestants pillés et assassinés. Trestaillon fut porté en triomphe. Exalté par cette complicité de la magistrature, et sûr désormais de son impunité, le parti royaliste devint si effrayant, que le préfet du Gard eut recours à la protection des Autrichiens. Mais ce n'était là que le prologue, le drame allait commencer.

Les colléges électoraux d'arrondissement se réunirent le 14 avril ; le 15, ils présentèrent leurs candidats ; le 22, les colléges de département procédèrent aux élections définitives, qui furent terminées le 24. Elles se firent sous l'impression des massacres qui venaient d'ensanglanter le Midi, et sous l'influence des étrangers qui occupaient le territoire. Les électeurs, en très-petit nombre, se composaient des plus riches propriétaires de l'arrondissement et de fonctionnaires qui, ayant servi tous les régimes, cherchaient à désarmer les défiances par l'ostentation de leur servilité. Les Chambres se réunirent le 7 octobre ; leur premier acte fut une demande de proscription. Celle des députés, qui a et qui mérite bien une place à part dans l'histoire de cette triste époque, présenta son adresse le 14. « Sire, disait-elle, c'est notre devoir de solliciter « votre justice contre ceux qui ont mis le trône en péril. Que ceux qui, aujourd'hui même, encouragés

« par l'impunité, ne craignent pas de faire parade de « leur rébellion, soient livrés à la sévérité des tribu- « naux. La Chambre concourra avec zèle à la confec- « tion des lois nécessaires à l'accomplissement de ce « vœu. »

Le gouvernement était prêt. Dès le lendemain, il présentait un projet de loi qui lui donnait la faculté d'arrêter, de détenir et d'exiler sans jugement tout individu suspect. « C'est contre les suspects seuls que la loi est dirigée, « disait M. Pasquier, contre ces hommes d'autant plus « dangereux, d'autant plus coupables, que, habiles dans « l'art de feindre, ils ne se livrent *jamais* à des actes qui « puissent leur faire encourir l'action immédiate de la « justice. » Quelques membres ayant fait observer que des pouvoirs si extraordinaires et si élastiques laissaient les citoyens sans garantie : « Est-il pour les citoyens, ré- « pliqua le ministre de la police, une garantie plus forte « que la bonté et les vertus du prince auguste qui nous « gouverne? Les hommes que ne rassurerait pas une pa- « reille garantie sont ceux précisément que la loi doit « atteindre. » Cette considération parut décisive, et la loi fut adoptée à une immense majorité.

Le lendemain, la Chambre fut saisie d'un nouveau projet de loi contre les cris, les discours et les écrits séditieux. Les plus simples délits étaient punis de l'emprisonnement, de l'interdiction des droits civils et politiques, de la surveillance de la haute police. La Chambre trouva ces peines-là trop douces. Au lieu de l'emprisonnement, la commission proposa d'abord les travaux forcés et la déportation, et se décida ensuite pour la déportation, cette dernière peine étant la plus forte et la plus appropriée à

la nature du crime. « N'est-il pas juste, dit M. Pasquier, « que celui qui aura voulu ébranler le trône auguste sur « lequel reposent toutes les espérances de notre avenir, « soit à jamais exclu de cette terre, sur laquelle il est in- « digne de vivre, et aille consumer sous un ciel lointain « cette vie qui ne lui a été donnée que pour le malheur « de la patrie et la honte des siens ? » Un député demanda que, dans certains cas, la mort fût substituée à la déportation. « Je propose, dit-il, la substitution de la peine de « mort à la déportation ; ce changement, comme vous « voyez, est bien peu de chose. » Un autre membre, M. Goin Mosant, proposa de graduer les châtiments de la manière suivante: pour discours ou écrits séditieux, proférés ou publiés isolément, ne se rattachant à aucun complot et non suivis d'effet, dix ans de travaux forcés; pour discours ou écrits concertés, mais sans aucun commencement d'exécution, la mort; avec commencement d'exécution, la peine des parricides ; pour simple outrage contre un membre de la famille royale, suivant la gravité des cas, cinq ans de travaux forcés, les travaux forcés à perpétuité, la mort.

Pendant la discussion de cette loi, M. Pasquier avait annoncé l'établissement prochain des cours prévôtales, « organisation généralement désirée par tous les amis de « l'ordre. » Le projet de loi, composé de 55 articles, fut présenté par le duc de Feltre, ministre de la guerre, et adopté à peu près sans discussion, le 4 décembre, par 290 voix contre 13. L'article 46 limitait le droit de grâce aux condamnés recommandés par les cours prévôtales elles-mêmes. Un député prétendit que cet article portait atteinte à la prérogative royale. La Chambre lui imposa

silence; le roi fut privé du droit de faire grâce. Un membre s'écria que tous les Français étaient « des monstres « pour avoir laissé commettre les attentats de la Révolu- « tion et *y avoir pu survivre.* » Un autre membre demanda que le gibet fût rétabli avec tous ses priviléges, entre autres celui de la honte attachée autrefois à ce supplice. « Heureux, s'écria-t-il, le peuple chez lequel la tache « d'un seul crime se transmet de père en fils! » — « Dans « des temps comme ceux où nous sommes, dit un autre « député, il faut frapper fort, rapidement et sur le plus « de points possible à la fois; or, une pareille répression « est difficile avec la guillotine, instrument fort compliqué, « d'un volume énorme, que l'on n'édifie qu'avec beau- « coup de peine, et qu'il est presque impossible de trans- « porter. L'ancien mode n'offre aucun de ces inconvé- « nients; où ne trouve-t-on pas un morceau de corde, « une simple ficelle? Chacun, d'ailleurs, peut en porter « dans sa poche, et partout il existe un clou, une poutre « ou une branche d'arbre où l'on peut les attacher. Je suis « donc d'avis que l'on abandonne la guillotine pour « revenir à l'ancienne méthode. »

Pendant que la Chambre armait ainsi le gouvernement d'un pouvoir sans limites, les comités royalistes, installés dans toutes les localités importantes, y organisaient une véritable terreur. L'administration était partout paralysée. Les autorités, débordées et intimidées, demandèrent des instructions précises. Le ministre de la police leur adressa, le 28 mars 1816, une circulaire où il désignait de la manière suivante ceux qu'il convenait de livrer à la justice des cours prévôtales: « Vous pouvez reconnaître l'ennemi de « l'État dans tout homme qui se réjouit des embarras du

« gouvernement et de l'administration, dans celui qui, « par ses *gestes* ou son *attitude*, décèle sa haine ou son « mépris pour les habitants paisibles et subordonnés, dont « la conduite prouve leur dévouement au roi et leur sou- « mission aux lois. » Barère et Merlin étaient dépassés. Comparées à la circulaire du 28 mars 1816, leurs nomenclatures des suspects offraient de très-sérieuses garanties.

L'effet de pareilles instructions était prévu, il ne se fit pas attendre. Soixante-dix mille individus étaient incarcérés au mois de novembre 1816, cent mille au commencement de 1817. La place manqua dans les prisons, les cours prévôtales se chargèrent de les déblayer. C'est alors qu'on vit la subversion de toute justice, la violation de toutes les formes, l'impudeur des juges, la corruption des fonctionnaires, les guets-apens de l'autorité, la vénalité des témoins, en un mot, cette longue suite d'iniquités, quelquefois aussi absurdes que révoltantes, que M. de Vaulabelle expose d'une manière si complète, si détaillée et si émouvante.

La délation, officiellement ordonnée par les préfets « à tous les fidèles sujets du roi, » fit en quelques jours de tels progrès, que M. de Serres, dans la séance du 18 mars 1816, s'écria : « L'horrible fléau de la délation « commence à infester la France ; il est temps que cela « s'arrête. » Cela ne s'arrêta pas. Des espions brevetés sillonnèrent les départements ; des dénonciations en masse amenèrent des condamnations en masse. Chaque localité eut ses emprisonnements, ses exils, ses condamnations à mort. On enleva par centaines les pères à leurs enfants, les avocats, les notaires, les médecins à leurs clients, les

négociants à leurs affaires ; il y eut des ruines innombrables.

Le colonel Peireleau fut condamné à mort pour avoir défendu la Guadeloupe contre les Anglais, et le général Bonnaire dégradé sur la place Vendôme pour avoir refusé de livrer Condé aux Hollandais. A Bordeaux, les frères Faucher ne purent pas trouver d'avocat pour les défendre devant le conseil de guerre qui les condamna à mort. Le défenseur du général Travot rappelle la modération proverbiale dont le général a fait preuve dans la Vendée. — « La modération, lui répond le juge rapporteur, ne fut « pas une des armes les moins redoutables entre ses « mains, la clémence elle-même fut un de ses moyens de « succès. » Madame Gruyer partage la captivité de son mari, l'un des généraux les plus modestes et les plus braves de l'armée. Les douleurs de l'enfantement la surprennent ; on lui refuse un médecin, et le général est obligé de l'accoucher lui-même.

Le grotesque se joignit souvent à l'odieux. Un capitaine de gendarmerie en retraite, M. Paul Sassart, est cité pour déposer comme témoin à l'occasion d'une rixe de café. Il avait, près du collet de sa redingote, un bouton portant ces mots : « Gendarmerie impériale. » Dénoncé par un gendarme de service, il est amené, séance tenante, sur le banc des prévenus. « Cette redingote, dit-il, est un an- « cien vêtement d'uniforme que je porte par économie « depuis deux ans ; j'ai fait changer tous les boutons, et « s'il en reste un avec l'inscription séditieuse, il faut seu- « lement en accuser l'oubli de mon tailleur. » — « Une « telle défense, disent les journaux de l'époque, fut ap- « préciée comme elle méritait de l'être. » La cour con-

damna M. Paul Sassart à trois mois de prison, à deux ans de surveillance de la haute police, à la privation aussi pendant deux ans de la moitié de sa pension de retraite, aux frais d'impression et d'affiche de l'arrêt, au nombre de deux cents exemplaires. Un autre capitaine en retraite fait un support de chandelier avec un buste en plâtre de la duchesse d'Angoulême; il subit la même condamnation que M. Sassart, pour avoir « manifesté l'intention d'avilir une image vénérée. »

Il y eut un moment de frénésie qui épouvanta le gouvernement lui-même. Le général Mouton Duvernet fut exécuté le 29 juillet. Dans un banquet, organisé sur le lieu même de l'exécution, des toasts célébrèrent la mort du général, et les convives exigèrent qu'on leur servît un foie de *mouton* qui fût percé de cent coups de couteau. Quelquefois les condamnés à mort ne quittaient la salle du tribunal que pour marcher au supplice. A Montpellier, le 22 juillet, le bourreau ayant été moins expéditif que les juges, l'échafaud ne fut prêt qu'à neuf heures du soir. Il était nuit; les patients furent exécutés à la lueur des flambeaux. A Nîmes, on guillotina des femmes et des vieillards de quatre-vingts ans. A Carcassonne, les condamnations prirent un caractère si révoltant que les valets du bourreau refusèrent, le 19 juillet, de dresser l'échafaud. On décida par une forte récompense un portefaix, qui, accablé de honte et repoussé de tous ses camarades, se noya le soir même de l'exécution.

Ces châtiments partiels, ces exécutions détaillées ne suffirent pas longtemps au parti royaliste, dont les vengeances ne furent pleinement satisfaites qu'à Lyon et à Grenoble. Là, on ne fit plus aucune vérification, on n'é-

couta aucune réclamation. Les interrogatoires des prévenus furent retranchés de l'instruction; il n'y eut plus de procédure, on fit un crime aux avocats de demander des preuves, on refusa d'en admettre ; à peine l'identité des accusés fut-elle constatée ; on ne jugea plus, on exécuta une proscription. Je renvoie pour les détails au livre de M. de Vaulabelle, mais je veux donner une idée de la manière dont se rendait la justice.

Après l'affaire de Didier, le département de l'Isère fut mis en état de siége par une dépêche télégraphique ainsi conçue : « Les autorités civiles et militaires ont un pou« voir discrétionnaire. » En vertu de ce pouvoir, le préfet et le général publièrent un arrêté annonçant que tout habitant dans la maison duquel il sera trouvé, soit un individu ayant fait partie des bandes factieuses, soit des armes de guerre, de chasse, pistolets, épées, etc., sera « arrêté, « livré à la commission militaire, condamné à la peine de « mort, et que sa maison sera rasée. » La cour prévôtale, après avoir prononcé plusieurs condamnations à mort, fut remplacée par un conseil de guerre devant lequel trente accusés comparurent le 9 mai. Trois avocats, MM. Sapey, Mallein et Vial, choisis par cinq d'entre eux, se présentent à l'audience.

Un accusé veut faire une observation. « Tais-tôi, coquin ! » lui crie le président. Le malheureux insiste, mais le colonel lui crie plus fort : « Veux-tu bien te taire ! » Le président demande alors aux avocats s'ils veulent défendre d'office le prévenu ; ils répondent qu'ils y sont disposés ; mais ils ajoutent que, voyant l'accusé pour la première fois, ils désirent conférer avec lui. « Le conseil ne veut « accorder aucun délai, dit le colonel ; il faut en finir.

« Voulez-vous ou non accepter la défense? » M. Sapey s'y décide; mais à peine a-t-il prononcé quelques mots: « C'est encore trop long, crie à haute voix le colonel; « nous n'en finirons jamais, si chacun des accusés doit nous « tenir autant. » Alors, il réunit toutes les causes en une seule, et demande aux avocats s'il leur convient d'accepter en bloc la défense des trente prévenus. Les avocats répondent qu'ils y consentent, mais font observer qu'un délai leur est indispensable. « Je vous répète que le con« seil ne peut accorder aucun délai, réplique le colonel, et « je vous avertis que, si vous refusez, je donnerai pour dé« fenseur d'office à tous les accusés le premier tambour « qui me tombera sous la main. » Les avocats annoncent qu'ils vont plaider. « Très-bien ! dit le colonel, mais soyez « courts; le conseil n'entend pas rester en séance jusqu'à « demain. »

M. Vial prend la parole en faveur de M. Morin, pharmacien à la Mure. Aux premiers mots qu'il prononce, le président l'arrête : « C'est vraiment une chose incroyable, « de voir défendre un pareil scélérat. » — « Mais où sont « les preuves qu'il soit tel? » réplique le défenseur. — « Des preuves ! Allez, vous devriez rougir de vous con« stituer l'avocat d'un misérable qu'on aurait dû fusiller « sur-le-champ. — Mais, monsieur le président, je le « répète, il n'existe pas la moindre preuve de culpabilité « dans la procédure. — La procédure ! Allez, allez, je n'en « ai pas besoin, de votre procédure ! tout le gribouillage « que vous pouvez me débiter est parfaitement inutile. » M. Vial veut continuer son plaidoyer, le colonel l'interrompt de nouveau en disant : « Allons, voyons, aurez« vous bientôt fini ? — Monsieur le président, s'écrie

« M. Mallein en se levant avec vivacité, les lois qui régis-
« sent les conseils de guerre, comme celles que suivent les « autres tribunaux, veulent que tout accusé soit défendu. « — Allons, puisqu'il le faut, continuez. » M. Vial acheva sa défense, interrompue à chaque instant par le président, qui répétait en riant les paroles de l'avocat, les accompagnant le plus souvent de commentaires insultants.

Le soir, à quatre heures et demie, la cloche de Saint-André sonnait le glas des funérailles. Vingt-un de ces accusés, parmi lesquels se trouvaient un père et ses deux fils, deux frères, âgés l'un de dix-huit ans, l'autre de dix-sept, et un enfant de seize ans, nommé Maurice Miard, étaient fusillés sur l'esplanade de la porte de France.

Dans le département du Rhône, ce fut pis encore. A Grenoble, du moins, il y avait eu une misérable tentative de soulèvement. A Lyon, ce fut l'autorité elle-même qui, pour faire preuve de zèle et obtenir des faveurs, organisa des complots, attribua à des innocents des crimes imaginaires, tendit un guet-apens à la population, et supposa des séditions pour étouffer des proscrits. Le préfet, qui, plus tard, se fit l'auxiliaire du général Canuel, commandant le département, écrit d'abord au ministre que « l'a-« gitation dont parle le général est *factice ;* que les projets « dénoncés, les hommes enrôlés, les fusils, les canons, n'a-« vaient d'existence que dans l'imagination d'un gen-« darme, employé par son colonel et par le général pour « agir dans le sens d'un jacobin prononcé. » — Et cependant, ajoute le préfet, « on a prononcé des condamnations, « mais *moins par justice* que *par égard* pour ceux qui ont « *inventé la conspiration.* »

Soutenu par le parti royaliste et par le ministre de la

justice, le général Canuel ne se découragea pas. De nouveaux complots furent inventés. Dans chaque procédure, on vit figurer les mêmes espions, les mêmes dénonciateurs, les mêmes témoins. Le 8 juin 1817, le tocsin sonne dans huit ou dix communes; les habitants, croyant qu'on les appelle à un incendie, sortent avec des seaux, la troupe fond sur eux et emmène des centaines de prisonniers. La cour prévôtale les divise en onze catégories, et prononce vingt-huit condamnations à mort, vingt-six à la déportation, six aux travaux forcés, quarante-huit à plusieurs années d'emprisonnement. « Sept fois, dit M. de Vaulabelle « (t. IV, p. 435), la guillotine se dressa dans Lyon et dans « les campagnes voisines; six fois un tombereau peint en « rouge transporta l'instrument du supplice, entraînant « après lui un funèbre cortége de condamnés, de soldats, « de gendarmes et de bourreaux. » A Saint-Denis-Laval, un enfant de seize ans fut exécuté devant sa demeure, sous les yeux de sa mère, qu'on força à payer les frais de l'exécution.

Sous prétexte d'opérer un désarmement général ordonné par le préfet, des colonnes mobiles envahirent les villages, battant les hommes, outrageant les femmes, se livrant aux plus révoltantes perquisitions, levant des contributions de vivres, de fourrages, de chaussures et de vêtements. A l'approche de ces colonnes, les habitants des campagnes abandonnaient leurs chaumières, et n'y rentraient qu'après le départ du détachement.

Ém〉u, enfin, par la consternation publique, et surtout par les révélations confidentielles d'un honnête homme, M. de Senneville, commissaire général de police du département, le gouvernement envoya à Lyon le duc de Raguse

avec le titre de lieutenant du roi et les pouvoirs les plus étendus. Après une enquête longue et minutieuse, le duc de Raguse acquiert et donne au gouvernement la preuve que ces prétendus complots qui, depuis un an, tenaient la population du Rhône sous la terreur, n'étaient qu'une invention des principales autorités du département. Tout était faux : les conspirations, les insurrections, les dépositions des témoins.

Il fallait une satisfaction à la morale publique et à l'opinion soulevée. Le préfet fut déplacé, et le général Canuel, dépossédé de son commandement. Le maréchal Marmont cassa dix officiers, destitua sept maires. Les condamnés à cinq ans de détention et au-dessous furent mis en liberté. La peine des condamnés à plus de cinq ans fut réduite à une année; celle des condamnés à la déportation et aux travaux forcés, commuée en trois ans de prison. Toutes les amendes, qui avaient ruiné près de deux cents familles, furent remises.

Mais, demande justement M. de Vaulabelle, quelle satisfaction pouvait-on donner aux innocents qui étaient morts sur l'échafaud? Mais, aux veuves, aux orphelins, à ceux dont la détention ou la fuite avait détruit la carrière, quelle indemnité leur donna-t-on? aucune. Les fonctionnaires, les administrateurs, les juges qui s'étaient faits les instruments du crime, conservèrent leurs titres, leurs honneurs, leurs récompenses. Le général Canuel fut nommé inspecteur général de l'infanterie, et une ordonnance royale le créa baron. Louis XVIII voyait sans doute les choses à la façon de Charles II, qui, dit Hume, après avoir écouté le long détail des horreurs commises en Écosse par ses agents, répondit : « Je vois bien que mes minis-

« tres ont vexé le peuple ; mais je ne vois pas qu'ils aient « rien fait de contraire à mes intérêts. »

Ces faits et mille autres, qui fourmillent dans l'ouvrage de M. de Vaulabelle, sont oubliés. Parmi les auteurs de ces iniquités, ceux qui survivent finissent leur vie dans le repos, touchent leurs pensions, jouissent de leur fortune, sont entourés de la considération publique : on les appelle de respectables vieillards. Et ceux dont le courage, le patriotisme et la mort ont assuré l'indépendance de leur pays et le triomphe de la plus glorieuse révolution, ces héros de l'abnégation et de la pauvreté, sont, chaque jour, traités de scélérats et de buveurs de sang. Cette idée est insupportable.

L'arbitraire ayant atteint la dernière limite où il pouvait porter ses excès, la terreur s'affaiblit ; la honte gagna quelques-uns de ses auteurs que le parti royaliste regarda comme des traîtres. Après avoir guillotiné, fusillé, exilé, emprisonné ses adversaires, ce parti, tournant ses fureurs contre lui-même, se divisa. L'ordonnance du 5 septembre, qui proclama cette division et la rendit irrévocable, signala le réveil de l'opinion publique. Le mécontentement et la haine qui étaient dans tous les cœurs attendaient, pour éclater, une occasion que leur fournirent des élections générales. Les patriotes sortirent de la retraite où ils se tenaient cachés depuis deux ans. Nous allons voir maintenant la majorité nationale, revenue de sa stupeur, montrer au parti de l'ancien régime le point imperceptible qu'il occupait au milieu de la France révolutionnaire. Elle se borna d'abord à prouver sa supériorité morale, en attendant le jour où, poussée à bout, elle fit usage de sa force.

La révolution morale qui précéda l'insurrection de 1830 s'opéra rapidement. La population tout entière y concourut. Tout ce qui pense et tout ce qui travaille se prononça ouvertement. Une fois prononcée, l'opinion publique ne s'arrêta plus. De 1818 à 1830, sa marche fut constamment régulière. Elle eut ses jours de colère et d'emportement, mais rien ne put ni la décourager ni l'abattre. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que le parti royaliste accepta résolûment le combat. « La grande querelle qui nous agite et « nous tourmente, dit M. Corbière, est la querelle entre « l'ancien régime et la Révolution. » C'était poser la question nettement, et la France révolutionnaire, par le choix de ses députés, prouva qu'elle l'entendait bien ainsi. Ce fut surtout dans les départements où la terreur royaliste avait fait le plus de ravages, que le mouvement eut un caractère plus significatif. Grenoble nomma l'abbé Grégoire.

M. Decazes, à qui l'histoire reproche de grandes fautes et de grandes faiblesses, essaya de se maintenir entre ces intérêts hostiles et ces passions implacables ; il s'y brisa. Les demi-partis ne sont jamais bons à rien. La France, telle que la Révolution l'avait faite, devait être acceptée ou rejetée absolument. Si, comme on le disait, la Révolution n'avait été qu'une révolte de vingt-cinq ans, il fallait la regarder comme non avenue et proclamer l'incompatibilité de la monarchie constitutionnelle avec la légitimité. Mais, prendre un peu de la Révolution et un peu de l'ancien régime, pour composer, mi-partie de vieux et mi-partie de neuf, un gouvernement qui n'était ni l'ancien régime ni la Révolution, c'était se placer à faux dans tous les principes, à contre-sens devant tous les par-

tis, et les mécontenter tous également. C'est ce que fit M. Decazes, et c'est aussi ce qui explique pourquoi ses actes les plus honorables ont été méconnus et ses meilleures intentions calomniées. Sa chute rétablit la vérité de la situation. Les ultra-royalistes triomphants pouvaient s'emparer dù gouvernement; ils se bornèrent à y faire entrer deux de leurs chefs, MM. de Villèle et Corbière, qui furent nommés ministres, et membres du conseil, sans portefeuille.

De 1817 à 1820, le parti libéral crut qu'il pourrait déjouer par les moyens légaux les projets de la contre-révolution. En 1820, l'illusion n'était plus possible. Il s'agissait évidemment d'une lutte à mort, et les deux partis la soutinrent avec une égale ardeur. Les sociétés secrètes, royalistes et religieuses d'un côté, révolutionnaires de l'autre, s'organisèrent parallèlement. Pendant que le Comité directeur du carbonarisme envoyait dans les départements ses émissaires, chargés de préparer la résistance et l'insurrection, la Congrégation lançait sur les villes et sur les campagnes ces prédicateurs ambulants qui portèrent au comble l'irritation et la discorde.

Partout où les missionnaires paraissaient, les autorités s'effaçant devant eux, semblaient reconnaître leur suprématie, et la religion devint ainsi le symbole de tous les abus et de tous les excès du pouvoir absolu. La politique avait mis l'orage dans toutes les âmes; les missionnaires, fécondant les germes de toutes les haines, portèrent le feu où déjà couvait l'incendie. Ils comptèrent leurs triomphes par le nombre des auto-da-fé où les chefs-d'œuvre de notre littérature furent livrés aux flammes. A leurs voix, la superstition se changea en enthousiasme. Quicon-

que ne partagea pas cette fureur divine, fut l'objet de déclamations outrageantes et d'accusations absurdes.

Les croix s'élevèrent de tous les côtés, et les folies de cette religion extérieure causèrent de grands scandales. Si les objets du culte sont inviolables et sacrés, c'est seulement dans leurs temples. Ailleurs, ils ne sont que des emblèmes insignifiants ou provocateurs : insignifiants pour les incrédules, provocateurs pour les dissidents. Ils attristent, humilient ou irritent les sectateurs des autres cultes. A l'époque dont je parle, ils furent regardés comme la preuve d'une supériorité illégitime et d'une injuste préférence.

Il y eut des processions mêlées des plus incroyables extravagances. Les rues, les chemins, les places publiques cessèrent d'appartenir également à tout le monde. Quiconque était surpris par une procession était obligé de se mettre à genoux. Les juifs, les protestants, les disciples de Voltaire durent pavoiser leurs maisons, devant lesquelles on vit se déployer de vieilles tapisseries ornées de sujets grotesques ou scandaleux, tirés de l'Arioste, du Tasse, de *Don Quichotte* et des *Mille et une Nuits*. On fit des reposoirs avec des fleurs, des porcelaines et des candélabres empruntés d'autorité aux salons les moins religieux et aux boudoirs les plus suspects.

Les évêques firent et défirent les préfets; les curés dominèrent les maires; le joug du clergé s'étendit sur la France; la Congrégation organisa un système général d'espionnage et de dénonciation. « Je hais, dit Château« briand, la Congrégation et ses associations hypocrites « qui transforment mes domestiques en espions, et qui « ne cherchent à l'autel que le pouvoir. »

Pendant que la France était ainsi agitée par les passions religieuses, la Chambre des députés devenait une arène. Le peuple suivait avec une attention fiévreuse ces discussions, qu'il est impossible, encore aujourd'hui, de lire sans se sentir profondément ému. Il se passionnait pour les orateurs dont l'éloquence était consacrée à la défense de ses droits. Il les récompensait, à l'issue des séances, par les témoignages les plus éclatants de sa reconnaissance. Ces démonstrations irritèrent le parti royaliste. Les députés de l'opposition libérale furent insultés. Des gardes du corps, armés de bâtons, tombèrent sur la foule inoffensive, qui fut chargée par la cavalerie et fusillée par la garde royale. Il y eut des blessés et des morts.

L'exaspération grandit; les faubourgs s'ébranlèrent comme aux grands jours de la Révolution. La jeunesse se leva tout entière; les commerçants, les savants, les artistes, les mères, les épouses, les sœurs, tous ceux qui étaient menacés dans leurs intérêts, blessés dans leur fierté, opprimés dans leurs opinions, se mêlèrent au mouvement. Un nouveau 20 juin menaça les Tuileries. Des masses profondes parcoururent les boulevards et les quartiers populeux, en criant : *A bas les royalistes ! à bas les émigrés !* La troupe les dispersa, mais la Révolution s'était reconnue, elle avait retrouvé le secret de sa force, elle pouvait attendre son jour.

Ce jour approchait. l'Europe était en fermentation. La Révolution était maîtresse à Naples et à Madrid; elle éclatait en Grèce et en Portugal. Les souverains effrayés se réunirent à Troppau, puis à Laybach. Le parti qui, en 1818, suppliait les alliés, par des notes secrètes, de ne pas quitter notre territoire, crut que son heure était venue. Il

renversa M. de Richelieu et s'empara du ministère, où il avait déjà placé MM. de Villèle et Corbière comme des sentinelles. La révolution italienne fut livrée aux armes de l'Autriche, la France alla en Espagne se battre pour des moines contre la liberté, et rendre le pouvoir absolu à ce Ferdinand VII, dont Châteaubriand a parlé en ces termes : « Un tyran craintif pousse à la catastrophe et tremble « quand elle est venue, il descend de l'intrépidité de sa « tête dans la lâcheté de son cœur. Il y a des monarques « de faux aloi qui sont sur le trône par méprise. »

Quand le parti royaliste se vit maître de la position, il ne garda plus de mesure. L'échafaud fut relevé, les exécutions militaires recommencèrent. C'est alors que périrent Caron, Berton, Sirejean, et ces héroïques sergents de la Rochelle dont le peuple a gardé le souvenir. Des condamnés politiques, Roger à Metz, Saunion à Poitiers, furent mis au carcan, et Saunion fut envoyé au bagne après avoir été marqué à l'épaule des lettres T. P., imprimées avec un fer rouge. On put croire que les fureurs de 1815 éclataient de nouveau ; mais le parti royaliste s'aperçut bientôt que la terreur est un ressort que rien ne supplée quand une fois il s'est rompu. « C'est par les « étrangers, dit le général Foy, que nous avons eu la ter- « reur de 1815. Si les étrangers n'eussent pas alors oc- « cupé la France, il y aurait eu cent insurrections. (Vio- « lents murmures à droite.) Croiriez-vous donc, messieurs, « dit le général en donnant plus d'éclat à sa voix, que, « sans cela, nous aurions supporté lâchement les insultes, « les outrages, les atrocités d'une poignée de misérables « que nous avions [illegible] epuis trente ans dans la pous- « sière ? »

Les étrangers n'étant plus là pour soutenir les royalistes, rien ne put comprimer l'élan de l'opinion. « A Metz, « dit M. de Vaulabelle (t. VI, p. 35), une foule immense « entourait la plate-forme où se dressait le poteau auquel « le bourreau vint l'attacher (Roger) en lui mettant un « collier de fer au cou; cette foule effaça sous les marques « de sa sympathie et de sa pitié l'ignominie du châti- « ment; un habitant de la ville, M. Watrin, monta hardi- « ment sur l'échafaud, s'approcha du condamné, et posa « sur sa tête une couronne de chêne, aux applaudisse- « ments de plusieurs milliers de spectateurs, qui, tant que « dura l'exposition, couvrirent la plate-forme de fleurs et « de branches de laurier. A quelques semaines de là, Ro- « ger était transféré au bagne. »

Tous ces martyrs de la liberté souffrirent et moururent avec un courage auquel les écrivains royalistes n'ont pu refuser leurs hommages, et ces hommages involontaires flétrissent, dans leurs écrits mêmes, le régime dont ils se font les apologistes.

Le ministère Villèle dura six ans. Chaque session fut marquée par une nouvelle atteinte à ce qui restait encore de garanties constitutionnelles. M. Royer-Collard, dans un de ses admirables discours, où les plus grandes pensées sont exprimées dans le plus beau langage, déclara que « le gouvernement était constitué en sens inverse de la « société; qu'il existait contre elle, comme pour la dé- « mentir et la braver, et que la monarchie se trouvait « amenée au seul risque véritable qu'elle eût à courir, « celui d'être regardée comme incompatible avec les li- « bertés qu'elle avait promises. » Les ultra-royalistes couvrirent de leurs murmures la voix prophétique de l'homme

qui, pendant vingt ans, avait donné tant de preuves de son attachement aux Bourbons. La liberté de la presse fut supprimée.

L'opinion publique avait encore dans la Chambre des représentants nombreux et dévoués ; la Chambre fut dissoute. Des élections, fameuses par les fraudes qui les falsifièrent, eurent lieu au commencement de 1824. Le clergé se jeta ouvertement dans la lutte. Les évêques publièrent des mandements pour démontrer que le gouvernement avait le droit de modifier la Charte : ils ordonnèrent des prières publiques et des neuvaines, « afin d'obtenir « une Chambre septennale. » Le ministère l'emporta. Il ne revint à la Chambre que treize membres de l'ancienne opposition. Mais, en des temps comme celui où la France se trouvait alors, ce n'est pas sur le nombre des têtes que doit être calculée la force d'un parti, c'est sur la mesure d'esprit et de courage que ces têtes renferment, c'est sur les combinaisons qui les unissent, sur les circonstances qui les fortifient. Or, le parti libéral, malgré sa défaite apparente, n'avait rien perdu de ses avantages, il n'était ni désorganisé ni découragé. Le faisceau n'était pas rompu, et quelques-uns de ses orateurs les plus importants, tels que Foy et Benjamin Constant, avaient échappé au naufrage.

Cependant, le ministère se crut maître de la situation, et le roi, en ouvrant la session, le 23 mars 1824, annonça que le gouvernement allait « fermer les dernières plaies « de la Révolution. » Louis XVIII ne devait pas voir l'effet de son imprudente menace. Il mourut le 16 septembre, entrevoyant des malheurs nombreux pour sa race, et jetant sur l'avenir les plus tristes présages. Les

royalistes, qui ne l'aiment pas, vantent son habileté, et c'est à tort. Il n'avait aucune application, aucune aptitude aux affaires, et, chez lui, l'observation ne suppléa jamais à l'étude. Il n'apprit pas ce qu'il aurait fallu savoir pour gouverner, et il ne devina pas ce qu'il aurait dû apprendre.

Ce qu'on appelle son esprit, n'était qu'une frivolité de goût et d'idées poussée jusqu'à l'enfantillage. Châteaubriand raconte, dans son *Congrès de Vérone*, que le jour où les ministres allèrent annoncer au roi l'entrée de l'armée française en Espagne, il leur chanta le *Sabot perdu* :

On peut parler plus bas,
Mon aimable bergère !

« Voyant Sa Majesté si gracieuse, dit Châteaubriand, « nous lui présentâmes la dépêche sur notre chapeau, et « nous glissâmes en même temps, à propos de nos succès « (en Espagne), la frontière du Rhin, sous la protection « de Babet. Le roi allongea les lèvres, poussa un petit « souffle, leva un doigt de sa main droite à la hauteur de « son œil, nous regarda et nous fit un signe amical de « tête pour nous inviter à nous retirer. »

Ce qu'il y eut de remarquable chez Louis XVIII, ce fut l'imperturbable sentiment de dignité qu'il conserva toujours, dans l'exil comme sur le trône. Malade, infirme, traîné dans un fauteuil et grotesquement accoutré, il imposait par son attitude, son regard et son langage, non-seulement aux vieux maréchaux de l'empire, mais aux souverains alliés dont les soldats campaient sur la place du Carrousel.

Charles X personnifiait, aux yeux de la France, la fraction la plus impopulaire du parti royaliste. Il était, depuis 1815, le chef de ce gouvernement occulte si souvent dénoncé dans les Chambres et dans les journaux. Comme homme, il était d'une générosité chevaleresque, et il joignait au sentiment de dignité de sa vieille race la plus séduisante aménité. Il avait l'esprit droit, mais borné par le plus aveugle asservissement aux préjugés de son rang et de sa puissance. Convaincu qu'il ne tenait son pouvoir que de Dieu et de ses ancêtres, il n'admettait pas que la nation eût le moindre droit sur lui, il n'entendait rendre compte qu'à Dieu seul des destinées de son peuple. Ces préjugés, en resserrant son esprit, devaient infailliblement lui donner une direction fatale. Il répétait souvent ces paroles, par lesquelles Jacques II répondait à toutes les observations : « Je ne ferai aucune concession, mes volontés « sont immuables. »

Ce caractère obstiné donnait beau jeu à ceux qui, depuis 1815, conseillaient de ne céder sur rien, de résister, de se faire craindre. Cependant, le règne s'annonça bien, et l'on put croire un moment que les alarmes de l'opinion avaient été exagérées. Charles X eut des mots heureux qui firent illusion; mais l'illusion fut courte. Le ministère présenta, coup sur coup, aux Chambres cinq ou six lois que Châteaubriand qualifia de « vandales, » qui « outrageaient Dieu et les hommes, » dit M. Royer-Collard, et après lesquelles « il n'y avait plus en France de place que « pour les prêtres et les émigrés, » ajouta le général Foy. « C'est la tyrannie, dit encore M. Royer-Collard; mais la « tyrannie sans gloire est ridicule. »

M. de Peyronnet porta à la Chambre sa fameuse *loi d'a-*

mour, destinée, de l'aveu même du ministre, à tuer les journaux. « Plus d'écrivains, dit M. Royer-Collard, plus « de journaux, plus d'imprimeurs, tel sera le régime de « la presse ; avec la liberté étouffée doit s'éteindre l'intel- « ligence, sa noble compagne. » — « Tant mieux ! lui « répondit M. de Saint-Chamans. (Explosions de mur- « mures dans une partie de la salle.) Oui, messieurs, tant « mieux, tant mieux ! car ce qu'il faut éviter avant tout, « c'est la discussion portée dans les dernières classes du « peuple. Les bonnes doctrines mêmes nuiraient à ces « classes, parce qu'elles seraient incapables de les com- « prendre. Tous ceux qui croient, en politique comme en « religion, doivent croire sur la parole seule de l'autorité « légitime. »

La loi, adoptée par la Chambre des députés, fut rejetée par la Chambre des pairs. A la nouvelle de ce rejet, Paris s'illumina. De nombreuses colonnes d'ouvriers, drapeau en tête, parcoururent les rues en criant : *Vive la liberté de la presse!* Cette démonstration, la plus imposante qu'on eût vue depuis longtemps, irrita le gouvernement, mais sans l'abattre. Il y répondit dans le *Moniteur*. La Chambre des députés fut dissoute, la garde nationale licenciée. Les électeurs n'avaient que quelques jours pour se préparer à la lutte. L'ordonnance publiée le 7 novembre 1827 fixait les élections au 17, et l'ouverture de la session au 5 février 1828. Les royalistes les plus illustres, les plus anciens, les plus dévoués aux Bourbons, qui refusèrent de s'associer à cet emportement, furent éloignés de la cour ou destitués.

Une nouvelle réaction commença. Il s'opéra une transformation dans le parti royaliste. D'anciens alliés se sépa-

rèrent, d'anciens ennemis se réunirent. Le gouvernement fut battu dans les élections. Le courant de l'opinion était irrésistible ; il emporta M. de Villèle.

Le ministère qui lui succéda n'avait ni la confiance du roi, ni l'appui des Chambres ; voulant satisfaire tous les partis, il les mécontenta tous, il succomba à son tour. M. de Polignac fut chargé de composer un cabinet. « Plus « de concessions ! le combat est rétabli entre la royauté « et la Révolution ! » s'écrièrent les journaux ultra-royalistes et religieux. La perspective d'une lutte prochaine agita le parti libéral.

A ce moment, le général la Fayette parcourait triomphalement les départements de l'Est. Quand il entra à Lyon, cinquante mille personnes précédaient ou suivaient sa voiture. La ville lui offrit un banquet. « Messieurs, dit « le général, je suis heureux et fier que mon passage « dans cette grande et patriotique cité ait été pour elle « une occasion de plus de manifester sa constante haine « de l'oppression, son amour de la véritable liberté, sa « détermination de résister à toutes les tentatives de l'in- « corrigibilité contre-révolutionnaire. (D'unanimes ap- « plaudissements interrompent l'orateur pendant plusieurs « minutes.) *Plus de concessions !* ont dit récemment les « journaux officiels de ce parti ; *plus de concessions !* dit à « son tour et à plus juste titre le peuple français, qui con- « naît ses droits et saura les défendre. » De frénétiques acclamations accueillirent ces paroles, et le lendemain le général la Fayette reprenait la route de Paris, escorté jusqu'à deux lieues de la ville par une garde d'honneur.

Quand les esprits en sont là, quand un pays n'est plus qu'un amas de matières inflammables, il n'attend pas

longtemps l'étincelle. Aussi, lorsque, le 25 juillet 1830, le gouvernement lança sa folle provocation, la France se leva de Lille à Bayonne, de Brest à Strasbourg; c'était l'explosion de la colère et de la volonté nationales.

La Révolution triomphait, les Bourbons allaient encore expier dans l'exil, moins, comme on l'a dit, la faute de leur origine, que la faute bien plus grande de leur politique insensée. Le roi se trouvait à la merci de ceux qu'il avait fait mitrailler. Les royalistes étaient, sans défense, dans les mains de ceux que, pendant quinze ans, ils avaient outragés, exilés, emprisonnés, qui avaient vu périr sur l'échafaud leurs frères, leurs amis : et on ne toucha pas à un cheveu de leurs têtes. A quoi le parti royaliste dut-il de ne pas subir des vengeances comme celles qui avaient ensanglanté la France en 1815? au changement opéré dans les mœurs par la Révolution qu'il avait voulu étouffer, après l'avoir calomniée et maudite.

Je ne veux pas examiner le caractère et la conduite de ceux qui, à cette époque, combattirent, dans les Chambres et dans les sociétés secrètes, pour la cause de la Révolution. On les a appelés les comédiens de quinze ans. Étranges comédiens, dont la vie a été un combat de tous les jours, qui ont bravé toutes les calomnies et tous les outrages, affronté tous les dangers, sacrifié leur repos et joué leur tête. Ces comédiens-là sont devenus rares. Quand la forteresse est prise, on trouve toujours des gens pour planter sur les remparts le drapeau victorieux. Il est plus difficile de trouver des hommes pour monter à l'assaut, et il y a une révoltante ingratitude à insulter la mémoire de ceux qui sont tombés dans la tranchée, et uniquement parce qu'ils n'ont pas pénétré dans la citadelle.

Je n'ai donné qu'une idée très-incomplète du livre de M. de Vaulabelle; et j'exprime certainement l'opinion de tous ceux qui l'ont lu, en disant que c'est le plus complet, le plus détaillé et le plus exact que nous ayons sur les deux Restaurations. Les hommes qui ont joué un rôle important, tels que Fouché, MM. de Talleyrand, de Richelieu, Decazes, de Villèle, la Fayette, Manuel, y sont parfaitement appréciés. L'organisation des sociétés secrètes, de la Congrégation et du Carbonarisme, les séances des Chambres, les intrigues des partis, la révolution de Juillet, y sont racontées avec une abondance de faits qu'on chercherait vainement ailleurs.

M. de Vaulabelle possède les qualités nécessaires à celui qui écrit l'histoire de son temps. Il est méthodique et sobre de réflexions. C'est un écrivain correct, mesurant son ton, réglant son style, et ne songeant jamais à ajouter la pompe des phrases à l'éloquence des événements. Il ne dédaigne pas ce que l'art d'écrire autorise pour accroître l'intérêt dramatique de son récit, mais il s'en tient là. Il peint les hommes sans leur créer les rôles de fantaisie, sans leur donner des proportions exagérées pour produire de grands effets. Il évite toujours le ton déclamatoire, et presque toujours les qualifications injurieuses; mais, cependant, il ne s'abstient pas d'appeler par leur nom le charlatanisme, l'intrigue et la bassesse.

Il n'a pas l'impartialité banale qui résulte de l'absence de tout principe; mais il est presque toujours juste, même avec les adversaires de ses opinions. Cette justice, qui ajoute à la valeur des livres de ce genre, nuit quelquefois à leur popularité. Les invectives et les éloges systématiques donnent souvent la vogue qui passe, mais

jamais le succès qui dure. Ce succès durable, le livre de M. de Vaulabelle l'obtiendra, et il le mérite, car, je le répète, aucun ne jette de plus vives lumières sur l'une des époques les plus intéressantes de notre histoire.

HENRI IV [1]

Ce livre est le résultat de quinze années de travail, travail d'amour évidemment, car on sent à chaque page que l'enthousiasme remplit l'âme de l'auteur et déborde de sa plume. Cet enthousiasme a excité son zèle et soutenu sa persévérance, mais il a égaré son jugement. Il était impossible qu'un écrivain du talent et du savoir de M. Poirson publiât trois gros volumes entièrement dépourvus d'intérêt; mais je ne me souviens pas d'avoir lu avec aussi peu de fruit un ouvrage aussi long, écrit par un homme d'un tel mérite. Comme collection et indication de documents à consulter, ces trois volumes ont une valeur qui leur manque comme histoire.

Ce qui frappe d'abord dans ce livre, c'est sa dimension. Cicéron dit que rien n'est plus agréable dans l'histoire qu'une « pure et lumineuse brièveté. » Cette brièveté qui, sans mutiler la pensée, la dégage de tout ce qui l'obscurcit, manque à M. Poirson, qui délaye en de longues périodes ce qu'il pourrait exprimer en peu de mots. Aussi lui arrive-t-il rarement d'offrir de vives images de ce qu'il raconte et de donner aux événements l'intérêt qu'ils ont eu lorsqu'ils étaient des spectacles.

[1] *Histoire du règne d'Henri IV*, par M. A Poirson, 3 vol. in-8.

M. Poirson a un défaut plus grave encore : il est atteint au plus haut degré de l'infirmité particulière aux biographes, l'admiration aveugle et systématique. Je ne dirai pas qu'il manque d'impartialité, n'ayant jamais compris qu'un écrivain puisse être impartial, dans le sens qu'on attache habituellement à ce mot. Il n'est, selon moi, ni possible ni permis de rester neutre au milieu des intérêts qui divisent les partis, et quiconque ne sent rien n'a rien à nous apprendre. Vouloir, par exemple, que l'historien parle avec une égale indifférence de son pays libre ou asservi, de la liberté trahie ou vengée, opprimée ou triomphante, c'est demander des cœurs sans moralité, des esprits sans élévation. Cette prétendue impartialité, promise dans toutes les préfaces, est incompatible avec la nature des choses. Les actions des hommes inspirent forcément l'amour ou la haine, l'admiration ou le mépris, et il faut, pour les peindre, s'intéresser à une cause, à un principe, à un parti. Que l'historien soit donc catholique ou protestant, royaliste ou républicain, et qu'il le dise ; je pourrai, en le lisant, me mettre en garde ; mais, si je vois sa véracité inflexible dominer ses sentiments, l'ardeur de ses opinions ne sera plus à mes yeux qu'une garantie de sa probité. C'est à la profondeur des impressions que lui causent les événements qu'on reconnaît l'écrivain digne de les raconter, et alors le charme de son livre tient autant à la chaleur de ses convictions qu'aux lumières de son esprit.

Ce qu'il faut condamner, c'est la partialité qui, altérant la vérité des récits et la rectitude des jugements, fait de l'histoire un panégyrique ou une diatribe. La faiblesse de l'admiration est moins coupable à coup sûr que la com-

plaisance vénale d'un Eusèbe et d'un Paul Jove, que l'abjection d'un Valère Maxime et d'un Velléius Paterculus; mais elle n'en est pas moins une cause d'infidélité, comme le prouve, après bien d'autres, le livre de M. Poirson.

M. Poirson ne se borne pas à faire d'Henri IV un vaillant soldat et un grand roi, il le donne comme un modèle de générosité, de loyauté, de franchise et de droiture. C'est bien là, en effet, l'Henri IV de la légende populaire et des poésies royalistes de 1815; mais ce n'est pas l'Henri IV de l'histoire. Il avait certainement de rares qualités, mais pour ces qualités, dont quelques-unes très-futiles, l'éloge et l'admiration lui ont été prodigués sans mesure. L'imagination des poëtes, échauffée par l'esprit de parti, s'est donné carrière jusqu'à la prévarication historique. Représenter Henri IV comme un héros d'un cœur et d'un esprit chevaleresques; prendre, pour faire son portrait, les traits saillants des plus nobles figures; résumer en lui César et Washington, c'est un abus qui ne soutient pas l'examen. Ce n'est pas ainsi, on peut l'affirmer, qu'il eût voulu être peint. Le président Jeannin ayant, dit-on, manifesté l'intention d'écrire l'histoire de son règne : « J'entends, lui « dit-il, laisser à la vérité toute sa franchise, et je vous « donne la liberté de la dire sans artifice et sans fard. » Il se sentait assez grand pour être présenté à la postérité tel qu'il était. Il connaissait le nombre et l'étendue de ses défaillances, mais il avait l'orgueil de croire sa renommée assez éclatante pour couvrir les fautes de l'homme et du monarque.

Cromwell avait le nez rouge, le visage couvert de cicatrices et sillonné de rides profondes. Un jour qu'il posait devant Lély, il s'aperçut que le peintre cherchait à lui

donner des traits réguliers et une figure de fantaisie. « Prenez garde, lui dit-il brusquement; peignez-moi tel « que je suis. Si vous oubliez une ride ou une cicatrice, « vous n'aurez pas un schelling. » Il était convaincu que si les taches de sa face trahissaient les anxiétés du chef de parti et les insomnies du tyran, elles attestaient en même temps le courage du soldat et le génie du Protecteur. Comme Cromwell, tous les hommes illustres doivent souhaiter qu'on les fasse ressemblants. Ils ont plus à gagner qu'à perdre à cette exactitude, et nous voyons tous les jours les plus grands noms compromis par de puériles adulations.

Remarquons d'abord que, pendant le règne de Louis XIV, cette époque classique de la flatterie, aucun écrivain, sauf je crois la Fontaine, n'a fait l'éloge de Henri IV, et que quelques-uns, notamment Fénelon, l'ont traité fort sévèrement. Voltaire, qui attacha sa renommée naissante à la gloire de ce prince, avoue qu'il était jusque-là « haï et peu estimé, » et il écrit à Gaillard, le 23 janvier 1769, que pour mettre Henri IV sur un piédestal, il a fallu attendre la mort de tous ses contemporains. Sa statue était composée d'or, de plomb et d'ordures. « Nous avons, dit-il, ôté les ordures et le plomb, « l'or est resté. Nous avons fait comme ceux qui canoni- « sent les saints; on attend que les témoins de leurs sottises « soient morts. » Le temps des canonisations en tout genre est passé, Dieu merci! et l'histoire n'est pas, comme les plats dithyrambes des poëtes de cour, un lieu d'asile pour les mauvais princes. C'est bien assez, dit Montaigne (liv. Ier, chap. 3), de souffrir patiemment les rois indignes pendant leur vie; « mais, notre commerce fini, ce n'est

« pas raison de refuser à la justice et à notre liberté l'ex-
« pression de nos vrais sentiments. »

Pour bien juger Henri IV, il faut l'examiner à trois époques différentes : 1° de 1569, après qu'il est devenu chef des protestants, jusqu'à la mort de Henri III, le 2 août 1589 ; 2° du 2 août 1589, jour de son avénement au trône, au 25 juillet 1593, jour de son abjuration ; 3° pendant les seize années de règne qui s'écoulèrent du 22 mars 1594, jour de sa rentrée à Paris, au 14 mai 1610, jour de sa mort.

Henri IV arrivait à un moment admirable, au milieu d'un siècle agité, il est vrai, par de terribles orages et taché du sang répandu par le fanatisme, mais rempli de gloire et brillant de l'éclat des lettres, des sciences et des arts. L'Amérique et le système du monde déjà découverts, attestant les progrès réalisés, annonçaient les progrès plus grands que l'âge suivant devait accomplir. La vieille Europe du moyen âge, attaquée par ses fondements, changeait de face. L'imprimerie, multipliant et répandant les ouvrages dont il n'existait jusque-là que de rares copies, avait donné aux esprits plus d'étendue, de hardiesse et d'activité. La scolastique, qui, pendant un âge de servitude où les moines étaient les seuls professeurs, avait déshonoré les études par des controverses barbares et fatigué l'esprit humain sans l'éclairer, cédait partout la place à un enseignement plus digne et plus fécond.

La discussion sortait de l'ombre des couvents ; la philosophie, fière et menaçante, secouant sa longue léthargie et envahissant le sanctuaire, déchirait le voile dont se couvraient les impostures séculaires. Révélations, dogmes, mystères, miracles, traditions, rien n'échappait à son au-

dacieuse critique. Un immense attirail de censures avait jusqu'alors étouffé la vérité, et, pour le malheur du monde, la force publique des nations avait veillé à la garde de ces épaisses ténèbres. Pour renverser ce colosse d'oppression, il fallut lui emprunter à lui-même l'esprit irritable et querelleur propre à l'attaquer et à le vaincre. Les prêtres se plaignent des ravages que font les hérésies : ils oublient que les hérésies sont constamment sorties de l'Église ; qu'elles ont été conçues, prêchées et propagées par des hommes qui avaient grandi dans la solitude des cloîtres, étudié dans les écoles et dans les livres religieux. L'empire spirituel a été démembré par ses propres sujets, et il faut s'en féliciter. Le fanatisme, les anathèmes et les subtilités théologiques devaient se dégrader et se détruire mutuellement ; Luther et Calvin devaient précéder Voltaire.

Déjà depuis un siècle on disait dans toute l'Europe que l'Église, gouvernée par des papes corrompus et athées, par des cardinaux entourés de concubines et de bâtards, par des moines vagabonds, ignorants et libertins, avait besoin d'être réformée dans son chef et dans ses membres. L'opinion, seule base de la puissance pontificale, se montrait de plus en plus hostile. S'il se fût agi de questions purement théologiques et abstraites, la cour de Rome eût peut-être cédé. Mais des intérêts d'une autre nature et d'une bien autre importance pour elle étaient en jeu. Elle avait usurpé la collation des bénéfices ecclésiastiques, dont elle faisait un abus scandaleux ; elle évoquait non-seulement les affaires religieuses et bénéficiaires, mais une infinité d'autres causes dont ses docteurs lui avaient attribué le monopole. Le pape, enfin, était la

seule autorité dans l'Église, et, d'usurpation en usurpation, il avait attiré à Rome, pour y entretenir un luxe aujourd'hui incroyable, la meilleure partie des immenses revenus ecclésiastiques du monde catholique. C'est contre ces abus que l'opinion était soulevée; aussi le chef et les membres de l'Église, c'est-à-dire le pape, les cardinaux et les prélats richement dotés, repoussaient-ils systématiquement une réforme qui, en les ramenant à la simplicité des premiers siècles, les aurait ruinés.

Cette résistance intéressée porta l'irritation à son comble, et Luther, attaquant ouvertement une puissance ainsi déconsidérée, ne fit que trancher en public une question vidée dans tous les cœurs. Et quand on vit un pauvre moine, se moquant de l'excommunication du pape, brûler sur la place de Wittemberg la bulle de Léon X et les saintes décrétales sans que la terre s'ouvrît pour l'engloutir et que la foudre tombât du ciel pour l'écraser, les fantômes invoqués pour troubler l'ignorance s'évanouirent. La lumière reparut après une nuit de huit siècles, le prestige était détruit.

Dans le Nord, la victoire de la réforme fut aussi rapide que décisive; mais un mouvement contraire éclata simultanément à l'autre bout de l'Europe. Pendant que la Prusse, la Suède, le Danemark, la Livonie, la Saxe, la Hesse, le Wurtemberg, le Palatinat, l'Écosse et plusieurs cantons de la Suisse suivaient résolûment l'impulsion des novateurs, l'Espagne eut comme une explosion de catholicisme. Charles-Quint, et plus tard Philippe II, mirent au service de la vieille orthodoxie les ressources du plus grand empire qui ait jamais existé.

Entre ces deux partis hostiles, représentant, l'un toutes

les hontes et toutes les douleurs du passé, l'autre tous les droits et toutes les espérances de l'avenir, la France était admirablement placée pour faire pencher la balance; et l'histoire de la réforme, pendant les cinquante premières années, n'est guère que l'histoire des efforts faits, d'un côté par les catholiques, de l'autre par les protestants, pour obtenir un concours qui devait décider la victoire. Le rôle de la France était indiqué. En se déclarant protectrice et garante des droits du parti protestant, elle s'assurait en Europe une prépondérance que la plupart des États germaniques étaient intéressés à lui conserver.

Malheureusement, le trône était occupé alors par un détestable roi, que des écrivains ignorants, routiniers ou prévaricateurs ont loué jusqu'au scandale, par un prince débauché et médiocre, que ses mœurs ont avili dans sa vie privée et dans sa vie publique, et dont les actions cruelles, honteuses ou folles, sont également condamnées par la politique et par la morale. En embrassant le protestantisme, il eût fallu s'inspirer de son esprit, c'est-à-dire mettre un terme aux déréglements du clergé et aux effroyables désordres de la cour, encouragés et entretenus par l'exemple du roi. François I[er], perdu de débauches, dont la réforme était la condamnation, et dont elle eût marqué le terme, trouva plus simple d'opprimer la conscience des protestants que de purifier la sienne. Des commissions furent substituées au parlement pour exterminer les hérétiques, et des édits du prétendu Père des lettres défendirent « toute impression de livres dans le « royaume, sous peine de la hart. » C'est alors que commencèrent les meurtres juridiques avant-coureurs de la Saint-Barthélemy, et que fut inauguré le système de per-

sécution qui devait déshonorer et ensanglanter la France, depuis les boucheries de Cabrières et de Mérindol jusqu'aux dragonnades et à la révocation de l'édit de Nantes.

Napoléon, quoiqu'il eût fait le concordat de 1801, a jugé avec l'impartialité de l'histoire la conduite de François Ier : « François Ier, dit-il, était placé véritablement « pour adopter le protestantisme à sa naissance et s'en « déclarer le chef en Europe. Charles-Quint, son rival, « prit vivement le parti de Rome, c'est qu'il croyait voir « là pour lui un moyen de plus d'obtenir l'asservissement « de l'Europe. Cela seul ne suffisait-il pas pour indiquer « à François Ier la nécessité de se charger de défendre « l'indépendance de cette même Europe ? Mais il laissa « le plus pour courir après le moins. Il s'attacha à pour- « suivre ses mauvais procès d'Italie. Et dans l'inten- « tion de faire sa cour au pape, il se mit à brûler des « réformés dans Paris.

« Si François Ier eût embrassé le luthérianisme, il eût « épargné à la France les terribles convulsions religieuses « amenées plus tard par les calvinistes, dont la teinte toute « républicaine fut sur le point de renverser le trône et « de dissoudre notre belle monarchie. Malheureusement, « François Ier ne comprit rien de tout cela, car il ne sau- « rait donner ses scrupules pour excuse, lui qui s'allia « avec les Turcs et les amena au milieu de nous. Tout « bonnement, c'est qu'il ne voyait pas si loin. Bêtise du « temps ! intelligence féodale ! François Ier, après tout, « n'était qu'un héros de tournois, un beau de salon, un « de ces grands hommes pygmées. »

Henri IV pouvait réparer la faute de François Ier, et il était incontestablement, même à part sa qualité person-

nelle de huguenot, dans une position plus favorable sous tous les rapports. Le protestantisme avait éclaté en 1517, dans la seconde année du règne de François Ier. Il obtint rapidement la majorité en Allemagne, mais ses progrès en France furent beaucoup plus lents. Les prétentions de François Ier sur le royaume de Naples, et ce que Napoléon appelait ses mauvais procès d'Italie, purent à la rigueur le faire reculer devant un changement qui, en irritant le pape qu'il croyait devoir ménager, aurait assuré à Charles-Quint l'avantage d'une dangereuse conformité avec la croyance du plus grand nombre en France et en Italie. Mais, sans embrasser le protestantisme, il pouvait séparer les intérêts de la religion de ceux du gouvernement, et protéger tous les cultes en réprimant les désordres de tous. L'occasion était excellente pour adopter le seul système qui convienne aux gouvernements à l'égard de toutes les sectes. L'incapacité, l'irréflexion et le vice en détournèrent François Ier; la force des choses y ramenait Henri IV.

Les événements avaient bien marché depuis l'époque où les réformés, opposant la vertu des premiers temps du christianisme aux désordres du clergé et de la cour de Rome, se bornaient à attaquer le trafic des indulgences au point de vue théologique. Cinquante ans de luttes et de controverse avaient profondément modifié le caractère et les allures du protestantisme. Le mouvement, un instant arrêté par la défaite de Muhlberg, avait gagné jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées; le catholicisme avait de la peine à se défendre sur les bords de la Méditerranée.

Les protestants se montraient nombreux, entreprenants, presque maîtres du terrain, dans les États d'abord

les moins atteints par la réforme. Dans les Pays-Bas, on les comptait par centaines de mille ; dans la Transylvanie, ils confisquaient les biens de l'Église ; en Pologne, ils étaient en majorité dans la diète, ils remplissaient l'administration, dominaient dans les grandes villes, et menaçaient, au dire du nonce apostolique lui-même, de détruire la religion catholique.

En France, pendant quarante ans, ils avaient été roués, brûlés, exterminés de toutes les manières. « Mais, dit « Mézerai, pour deux que l'on faisait mourir, il en nais« sait cent autres de leurs cendres. » La réforme avait gagné l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné, la Guienne, la Saintonge, le Languedoc. Les huguenots comptaient deux mille cinquante églises, avec leurs ministres, leurs consistoires, leur discipline. Ils formaient dans le royaume une grande république illustrée par le courage de ses martyrs, le talent de ses écrivains et la capacité reconnue de ses hommes d'État. Ils convoquaient des synodes nationaux, et leur culte avait reçu une sorte de consécration officielle. Ils avaient des forteresses et des villes d'ôtage, une armée nombreuse et aguerrie, commandée par les meilleurs généraux du temps. Ils tenaient tous leurs ennemis en échec, et traitaient d'égal à égal avec le souverain.

Cette force matérielle et morale était centuplée par la révolution qui s'était opérée dans les esprits d'un bout de l'Europe à l'autre. Les principes de l'ancien droit, les vieux liens de patronage, de confiance et de fédération étaient partout rompus. L'intérêt de la libre pensée, dominant tous les autres intérêts, avait détruit les barrières

élevées entre les peuples par la différence d'origine, de mœurs et de caractère. Devenus les juges de leurs destinées au tribunal de leur conscience, les hommes sentaient et aimaient hors des limites de leur patrie. Le protestant français regardait moins comme son compatriote le catholique français que le protestant hollandais, anglais et allemand. Il était, dit Schiller, dans son *Histoire de la guerre de trente ans*, plus fier et plus heureux des victoires de l'armée batave luttant pour le triomphe de la réforme, que de la gloire de l'armée française défendant la papauté.

Les frontières morales avaient remplacé les frontières physiques. Le combat n'était pas engagé, comme auparavant, entre deux États, mais entre deux principes représentés par deux partis, et dans ces deux partis on demandait à un soldat, non de quel pays il venait, mais de quelle secte il était. Les ligueurs s'appuyaient sur les Espagnols; les huguenots appelaient les Allemands et les Anglais. Les réformés combinaient instinctivement leurs efforts contre les deux despotes qui voulaient maintenir en Europe l'oppression politique et l'esclavage de la pensée. Ils avaient pour eux la raison et la justice, armes invincibles devant lesquelles on peut dire, plus sérieusement que du Jourdain et des murs de Jéricho, que les fortifications tombent et que les rivières remontent vers leur source.

Tel était l'état de la France et de l'Europe lorsque Henri IV prit le commandement du parti protestant. Jamais, avant la révolution française, prince n'avait eu devant lui un plus grand et plus beau rôle. Nous allons voir comment Henri IV le comprit et le joua.

Avant et après son abjuration, Henri IV reçut un grand

nombre de lettres, harangues et remontrances, où les chefs les plus considérés du parti protestant lui transmettaient, avec l'expression de leur douleur personnelle, « les plaintes de son pauvre peuple. » La plus étendue et la plus éloquente est attribuée à Gabriel d'Amours, le même qui fit la prière avant la bataille de Coutras. Dans cette « remonstrance, » qui est un chef-d'œuvre, se trouve le passage suivant : « Jugeons si vous n'avez point mérité « plutost le nom de capitaine que de roi, le nom de sol- « dat que de capitaine ; aussi, est-ce la louange qu'on « vous donne plus communément, comme si votre vie « devait un jour fournir aux écrivains de sujets plutost à « faire des romans que pour écrire une histoire. »

Gabriel d'Amours a été prophète. La vie d'Henri IV, devenue depuis cent ans la propriété à peu près exclusive des rhéteurs, est un exemple de la fausse direction que peut donner à l'esprit public ce que Montaigne, traduisant une phrase de Tite-Live, appelle le langage des hommes nourris sous la royauté, lequel, dit-il (liv. I, chap. 3), « est toujours plein de vaines ostentations et de faux té- « moignages, chacun eslevant indifféremment son roi à « l'extrême ligne de valeur et grandeur souveraine. » Ces rhéteurs, qui appartiennent plus à la classe des auteurs dramatiques qu'à celle des historiens, croyant sans doute que les plus grands défauts se rachètent par des avantages frivoles, ont célébré la galanterie, la grâce, les saillies, les prouesses d'Henri IV, et réussi à donner le change sur ses vices en peignant quelques-unes de ses qualités ; ils ont substitué les inventions romanesques aux faits historiques, et créé un rôle au lieu de présenter un personnage. Oublions ce héros de théâtre, et voyons l'homme.

M. Poirson prend l'histoire d'Henri IV à son avénement au trône, le 2 août 1589. Il supprime ainsi, du premier coup, les vingt années si fécondes en événements qui commencent en 1569, le jour où Jeanne d'Albret présente son fils à l'armée huguenote après la bataille de Jarnac. Avec cette lacune, tout s'embrouille, tout devient inexplicable dans la conduite des protestants et des catholiques. Henri de Bourbon est proclamé roi après l'assassinat d'Henri III. Ceux qui ne connaissent l'histoire de ce temps que par le livre de M. Poirson doivent penser que cet événement va doubler l'ardeur des protestants et abattre celle de la Ligue. C'est juste le contraire qui arrive.

Du côté des protestants l'anxiété commence ; les défiances, jusque-là contenues, éclatent ouvertement, la désertion se met dans l'armée, les Suisses se mutinent, les intendants laissent les soldats sans munitions ; les chefs venus de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, de la Normandie, de la Champagne, de la Bourgogne, ramènent dans leurs provinces leurs troupes indisciplinées, et bientôt Henri IV est forcé de lever le siége de Paris, alors affamé et hors d'état de résister pendant un mois. Ce mois de persévérance et de dévouement, Henri ne peut pas l'obtenir de ses lieutenants.

Quant à la Ligue, elle se montre, au contraire, plus audacieuse et plus intraitable. Son insolence avait éclaté en 1584, lorsqu'elle vit le roi de Navarre devenir prince héréditaire par la mort du duc d'Alençon. Cependant, la lutte contre les protestants, sans cesse renouvelée, et sans cesse interrompue par des pacifications mensongères, n'avait jamais eu le caractère de féroce obstination qu'elle



prit après la mort d'Henri III. A une hostilité intermittente succéda, en 1589, une guerre à outrance, qui s'adressait à la personne d'Henri IV plus encore qu'à ses adhérents et coreligionnaires.

Ce mouvement inverse des deux partis a son explication dans la conduite tenue par le roi de Navarre pendant les vingt années dont M. Poirson ne parle pas. Cette conduite justifie la répulsion qu'Henri IV inspirait aux catholiques, et le discrédit où il était tombé aux yeux des protestants. Par conséquent, la passer sous silence, comme fait M. Poirson, c'est montrer l'effet sans indiquer la cause.

Henri commandait depuis trois ans, sous la direction de Coligny, les troupes huguenotes, lorsque, donnant dans le piége que lui tendait Catherine de Médicis, il se rendit à Paris au commencement du mois d'août 1572, pour épouser Marguerite de Valois. Il était au Louvre pendant la nuit de la Saint-Barthélemy, et c'est là, quand on égorgeait ses amis et ses partisans, qu'il fit à Charles IX la déplorable réponse rapportée par de Thou, et aggravée, quelques jours après, par une apostasie plus déplorable encore. Il n'avait, dit-on, que ce moyen d'éviter le poignard des assassins. D'abord, le fait n'est pas exact. Condé, exposé en même temps au même danger, se montra impunément très-digne et très-ferme.

Admetttons cependant qu'Henri de Bourbon ait, par cette défaillance, évité une mort certaine ; qui l'obligeait, le 3 octobre suivant, d'écrire la lettre où, après avoir promis au pape son dévouement sans réserve et son obéissance filiale, il désavoue « le crime de l'hérésie » en des termes qui sont une insulte à ses amis et un. ou-

trage à la mémoire de sa mère? Pourquoi, treize jours après avoir écrit cette lettre, se fait-il le complice des assassins de ses partisans, en publiant, le 16 octobre, un édit qui supprime le culte réformé dans le Béarn, enjoint aux ministres d'en sortir, destitue les employés protestants, et expulse ceux qui refuseront de se faire catholiques?

L'année suivante, c'est pis encore. Après la Saint-Barthélemy, les protestants, n'écoutant que leur légitime exaspération, se décident, comme dit énergiquement d'Aubigné, « à opposer les bras aux bras, le fer au fer, et à prendre, d'une fureur sans justice, la contagion d'une juste fureur. » Le duc d'Anjou va les assiéger dans la Rochelle; Henri suit l'armée royale. Pendant le siége, il tire « avec adresse », dit Brantôme, sur les défenseurs de la cause protestante qui l'avaient pris pour chef et qu'il avait commandés trois ans, se moquant de ceux qu'il atteignait avec son arquebuse « douce, légère et dorée d'or moulu. » Quand ils l'ont ainsi compromis et déshonoré aux yeux des deux partis, les catholiques le ramènent à Paris, où il reste quatre ans.

Ces quatre années sont les plus honteuses de cette ère de favoris et de mignons dont les débordements, les affreux principes et la corruption inexprimable apprirent à la nation à mépriser les grands et à se dégoûter de la royauté. Ces mœurs de la cour convenaient à Henri de Bourbon, qui fut bientôt infecté des vices des Valois. Oubliant toute décence et violant toute pudeur, il se mit d'abord, par une sorte d'entente tacite avec sa femme, à flatter tous les amants de Marguerite, pendant que Marguerite de son côté flattait toutes les maîtresses de son

mari. Condé cessa de le voir, « parce que, dit Mézerai, « ce prince était fort homme de bien et sérieux, et fuyait « le libertinage. » C'est alors qu'après avoir affiché, en même temps ou coup sur coup, mesdames de Sauve, de Carnavalet, Dayelle, Rebours et Fosseuse, cette dernière enfant de quatorze ans qu'il abandonna après l'avoir rendue mère, Henri s'abaissa jusqu'à des créatures dont Marguerite, Sully, de Thou, Péréfixe et ses autres historiens n'ont pas même osé prononcer les noms. « J'eusse voulu, « dit d'Aubigné, cacher l'ordure de cette maison, mais « j'ai prêté serment à la vérité. »

A la fin, cependant, fatigué de la surveillance dont il était l'objet et de l'humiliant esclavage où il était tenu, il forme un complot qui est découvert. Immédiatement il dénonce ses complices, qui sont exécutés, et dont il n'évite le sort que par un mensonge. Alors, il communie, jure sur l'hostie fidélité à Henri III, le suit à Avignon, entre dans une confrérie de flagellants, se couvre de ridicule en se donnant la discipline, et, à peine devenu libre par une suite d'obséquiosités et d'hypocrisies aussi habilement calculées que soutenues, il s'échappe de la cour et se rend à Niort, où il abjure le catholicisme, qu'il n'a, dit-il, embrassé que par force, ayant toujours professé au fond du cœur les doctrines de la réforme. De Niort il court à la Rochelle ; mais les protestants, qui se souviennent des arquebusades de 1573, ne consentent à le recevoir qu'après de longs pourparlers. A peine entré, il fait publiquement amende honorable de son apostasie, et les Rochelois, entraînés par « ses pleurs et contenances, » le nomment protecteur des églises. C'était le moment de donner un gage au parti dont le culte venait d'être pros-

crit par les états de Blois. Henri fait un appel aux protestants, qui courent aux armes, prennent plusieurs villes du gouvernement de Guienne, et sont enfin battus sur tous les points par les deux armées placées sous les ordres des ducs d'Alençon et de Mayenne.

Henri ne fit rien pour éviter ces revers, auxquels il se montra insensible, et qui amenèrent le traité de Bergerac (17 septembre 1577), le plus défavorable que les protestans eussent subi jusque-là. Il tenait alors sa cour à Agen, où, avec « l'escadron volant des filles d'honneur » amené par sa femme, et avec « la grande et superbe bombance » dont parle Brantôme, il indigna tellement les habitants qu'ils livrèrent la ville aux catholiques.

Chassé d'Agen, Henri se réfugia à Nérac, et c'est là que, prenant contre Henri III le parti des amants de sa femme, il proclama, malgré les vives remontrances de tous les hommes sensés de son parti, cette *guerre des amoureux*, par laquelle il reconnut et sanctionna lui-même devant l'Europe son propre déshonneur. Les huguenots de la Rochelle, du haut et du bas Languedoc, repoussant toute solidarité dans ce scandale, refusèrent de se battre, et cette guerre, dont les historiens ont si étrangement fait une guerre de religion, affaiblit encore aux yeux de tous les partis la considération du roi de Navarre. « Comme « elle s'alluma sans raison, dit de Thou, elle finit de « même, d'une manière peu honorable pour ceux qui en « étaient les auteurs. »

Il était temps pour Henri de se relever. La mort du duc d'Alençon, dernier rejeton des Valois, venait de l'appeler à l'hérédité immédiate du trône. Les États le déclarent incapable d'y monter, le pape l'excommunie, et Henri III,

qui venait de faire la paix avec les ligueurs, lui enjoint de rentrer dans l'église catholique et de rendre les places de sûreté occupées par les protestants en vertu des traités. Tout paraissait perdu. Henri, alors, se rappelle la devise de son enfance : « Vaincre ou périr ! » Le soldat et l'homme politique se réveillent en même temps. Pendant qu'il entame des négociations avec les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne et l'Angleterre, il entre en campagne, prend Sassay, Chizé, Arsay, Dampierre, Saint-Maixent, Fontenay et Mauléon. Ces succès le conduisent à Coutras, où il se bat comme un simple soldat, avec cette brillante et joyeuse intrépidité que l'histoire et la poésie ont justement rendue proverbiale. L'armée catholique était détruite, et cette victoire, la plus décisive que les protestants eussent remportée depuis plus de quarante ans, devait amener une paix glorieuse. Mais là, comme plus tard à Ivry, au lieu de marcher sur Paris, Henri, sacrifiant à l'amour son honneur et l'intérêt de son parti, licencie ses troupes et court se jeter dans les bras de la belle Corisande. Cet abandon, qui causa la déroute de l'armée allemande accourue au secours des huguenots, indigna les États germaniques, la reine d'Angleterre, et l'assemblée protestante qui se réunit à la Rochelle le 16 novembre 1588.

Dans cette assemblée qu'il préside, le roi de Navarre, après avoir subi en silence les plus humiliantes accusations et les plus sanglants reproches, jure, le 18 décembre, « de maintenir et avancer la vraie religion et les églises « réformées de tout son cœur et de tout son pouvoir, « et de persister dans la religion réformée jusqu'au der- « nier soupir. » Immédiatement, les huguenots recom-

mencent la guerre avec une nouvelle ardeur et des succès constants. Ils prennent ou reprennent Niort, Loudun, Thouars, Argentan et Châtellerault. A peine entré dans cette dernière ville, le roi de Navarre reçoit les premières ouvertures d'Henri III, que l'implacable hostilité de la Ligue force à subir le secours des protestants. Le 3 avril, une trêve d'un an est conclue à Tours, et les deux rois, après avoir repoussé l'armée de Mayenne et réuni leurs forces, marchent sur Paris, qu'ils projetaient de prendre d'assaut après l'avoir bloqué, lorsque Henri III est assassiné à Saint-Cloud, où se trouvait le quartier général de l'armée royale.

Telle avait été la première partie de la vie d'Henri IV, lorsque le poignard de Jacques Clément lui mit inopinément la couronne sur la tête. Il était suspect aux protestants, qu'il avait constamment trahis, reniés et compromis ; haï et méprisé des catholiques, qui en avaient fait ce qu'ils avaient voulu en 1572 et 1573 ; qui l'avaient vu changer de religion dans le temps de la Saint-Barthélemy ; se soumettre piteusement après la conspiration de la Mole ; donner comme un enfant dans tous les piéges de Catherine de Médicis, qui l'avait endormi et déconsidéré par mille intrigues d'amourettes.

Il passait, dit Fénelon, « pour un homme mou et efféminé, » jaloux de toute réputation éclatante, et notamment de son cousin, le prince de Condé, « qui pa-« raissait plus ferme, plus sérieux, plus appliqué aux « grandes affaires, qui avait un bon esprit et une grande « vertu. » On savait qu'il aimait, avant tout, à se donner du bon temps, qu'il était mauvais maître, mauvais ami et « nullement libéral de ses moyens. » Mais on ne savait

pas encore aussi bien jusqu'où il portait la dissimulation et la duplicité, et qu'il était « le plus madré et rusé prince « qui fût au monde, » dit d'Aubigné.

La Ligue crut qu'elle aurait bon marché d'un chef de parti peu estimé des protestants, d'un homme que les femmes amusaient partout, à qui elles avaient fait perdre le prestige de son courage, les fruits des plus grands sacrifices et les avantages de la victoire de Coutras. Tous les mécomptes, dit très-justement Fénelon, vinrent de l'idée qu'on avait conçue du roi de Navarre dans sa jeunesse. Il importait donc de bien connaître cette jeunesse, et l'on ne comprend pas que M. Poirson ait absolument laissé de côté toute cette première partie de la vie d'Henri IV, sans laquelle cependant il est impossible d'expliquer le commencement de la seconde.

Le jour même de la mort d'Henri III, le nouveau roi se rendit à une réunion tenue à Saint-Cloud par les chefs catholiques de l'armée royale. Il y fut accueilli, dit M. Poirson (t. I[er], p. 18), « par des imprécations, des ges« tes de fureur et de mépris. » On lui signifia que le moment était venu pour lui « de choisir entre les misères « d'un roi de Navarre et la haute fortune d'un roi de « France, d'abjurer le protestantisme s'il voulait monter « sur le trône. » A cette sommation, brutalement formulée par François d'O, mignon d'Henri III, concussionnaire authentique et l'un des déprédateurs les plus éhontés de cette époque de rapine, que répond Henri IV ? Sa fierté blessée lui dicte-t-elle le langage d'un roi et d'un galant homme ? non. Après des pourparlers où sa faiblesse redouble l'insolence de ces héros de ruelle, Henri s'engage « en foi et parole de roi : » 1° à maintenir exclusi-

vement dans le royaume la religion catholique, apostolique et romaine ; 2° à réunir, dans six mois au plus tard, un concile national, légitime et libre, auquel il se soumettra ; 3° à ne conférer qu'à des catholiques les gouvernements, charges et emplois publics qui deviendraient vacants. Quant aux protestants, il leur garantit : 1° la liberté entière de conscience dans l'intérieur de leurs maisons ; 2° l'exercice public de leur culte dans les places dont ils étaient maîtres. C'était moins qu'ils n'avaient obtenu des édits précédents, et notamment de l'édit de Poitiers, en 1577. M. Poirson approuve cette conduite d'Henri IV ; elle est bien peu digne cependant d'un roi soldat qui avait une armée sous la main, et à qui Givry, un catholique, avait dit la veille : « Sire, je viens de voir « la fleur de votre brave noblesse, qui se réserve de « pleurer sur le roi mort quand elle l'aura vengé ; elle « attend avec impatience les commandements absolus du « vivant. Vous êtes le roi des braves, et ne serez aban- « donné que des poltrons. »

Dès ce moment, les protestants n'eurent pas de plus dangereux ennemi que le roi, la veille encore leur chef, pour qui ils s'étaient sacrifiés pendant vingt ans, et qu'ils avaient « apporté dessus leurs épaules deçà la rivière de « Loire. » Il les accueillait avec une froideur marquée, refusait de les écouter ou ne les écoutait qu'à regret. « On s'est « aperçu, lui écrit Gabriel d'Amours, que ceux à qui vous « faites bon visage en public, vous les brocardez en vostre « cabinet et en faites risée parmi vos plus familiers. Les « brocards à peine sont-ils supportables en qui que ce soit, « mais ils ne sont pas plus mal séans qu'en la bouche « d'un prince. » Les huguenots les plus illustres expri-

mèrent leur douleur avec la même énergie, et Sully lui-même, à bout de patience et de résignation, protesta par son éloignement momentané contre une pareille ingratitude.

Pendant qu'il traitait ainsi les compagnons les plus dévoués à sa mauvaise fortune, Henri IV prodiguait les sourires, les gouvernements, les places lucratives aux catholiques qui l'avaient combattu, outragé dans sa vie privée, fait exclure du trône et excommunier par le pape. Il alla chercher dans le parti de la Ligue ses ministres, ses généraux, les dignitaires de sa cour, qu'il combla de faveurs au détriment de ses vieux serviteurs.

M. Poirson et tous les historiens, en général, appellent cela de la clémence. Je reviendrai là-dessus dans un moment. Je me borne ici à dire que cette facilité à pardonner ses ennemis, dont on a fait la vertu distinctive d'Henri IV, était une affaire, non de cœur, mais de caractère. Les hommes comme lui ne sont pas plus vindicatifs qu'ils ne sont reconnaissants ; l'intérêt présent leur fait également oublier les services et les injures. Ils n'ont qu'un but, le succès : et pour réussir, ils tendent les bras à ceux qui leur ont fait le plus de mal, aussi aisément qu'ils abandonnent ceux qui les ont le mieux servi. Ce sont là, en général, d'assez tristes caractères et d'assez pauvres cœurs. En ce qui concerne Henri IV, sa conduite, admirée des historiens modernes, trouva les contemporains moins indulgents ; et la reine d'Angleterre lui écrivit, en français, une lettre où elle qualifie très-durement « l'acte inique, » dont il est impossible, dit-elle, « d'attendre bonne séquelle. »

Entre les protestants irrités et ses nouveaux amis dé-

fiants, Henri IV se sentit bientôt frappé d'impuissance et incapable de rien entreprendre de décisif. Il avait encore trop grand besoin des forces réunies des deux partis pour leur fournir de nouveaux sujets de mécontentement. Il essaya de gagner du temps, en prodiguant des deux côtés les promesses contradictoires, qui lui coûtaient si peu. Il avait, le 6 mars 1583, écrit à l'archevêque de Rouen, qui l'engageait à se faire catholique : « Je ne donnerai ja« mais aux peuples le scandale de changer de religion « comme de chemise. » Il renouvela la même déclaration à tous les chefs du parti réformé. Il écrivit aux princes d'Allemagne que « rien ne serait capable d'ébranler sa « fermeté ni de le séparer d'avec Christ ; » et il chargea Du Maurier d'aller affirmer à la reine d'Angleterre que son intention était « de ne se départir de la religion de la« quelle il avait toujours fait, comme il faisait encore, « profession. »

En même temps qu'il prenait avec ses amis et les princes protestants ces engagements d'honneur, il envoyait à Rome le cardinal de Gondi assurer le pape de son inébranlable résolution de rentrer dans la religion catholique, et il écrivait au grand-duc de Toscane : « Non-seu« lement je vous veux confirmer ce que je vous ay mandé « par le dict sieur cardinal de Gondi touchant ma con« version, mais j'ay voulu et veux de plus vous pro« mettre, comme je fais, en foy et parole de roy, par la « présente, escripte et signée de ma main, de faire dé« claration et profession publique de la religion catholi« que, selon les constitutions de l'Église. »

Ce double jeu, qui ne trompa personne, finit par irriter les catholiques. Ils demandèrent avec violence la réu-

nion de l'assemblée promise dans la déclaration de Saint-Cloud. Il n'était plus possible de reculer; l'assemblée fut convoquée à Mantes le 20 juillet 1593. Dans la déclaration de Saint-Cloud, Henri IV avait promis « un concile na-« tional, légitime et libre. » L'assemblée se composa de « princes, prélats, officiers de la couronne, seigneurs et « autres sujets, » tous catholiques. Quant à la religion protestante, elle n'eut d'autre représentant et défenseur qu'Henri IV lui-même. Les conférences s'ouvrirent le 23, et, après deux jours de controverses dérisoires dont Henri IV se moquait ouvertement, il écrivit à Gabrielle : « Ce sera dimanche que je ferai le sault périlleux. » Il le fit, en effet, le dimanche suivant, 25 juillet 1593, dans l'église de Saint-Denis, entre les mains de l'évêque de Bourges. Sept mois plus tard, le 27 février 1594, il se faisait sacrer à Chartres, et jurait de travailler avec ardeur et bonne foi « à l'exter-« mination de tous les hérétiques. » (*Universos hæreticos ab Ecclesiâ denotatos bonâ fide exterminare studebo.*)

Le 18 décembre 1588, dans une séance solennelle de l'assemblée de la Rochelle, il avait juré, « sur sa foi et « parole de roi, » d'avancer de tout son pouvoir la religion réformée et d'y persister jusqu'à son dernier soupir.

L'histoire a jugé la comédie et le « sault périlleux » de Saint-Denis comme les jugèrent les contemporains. La pudeur publique, moins accommodante que la conscience des panégyristes, n'a permis à aucun écrivain d'approuver un acte condamné par la morale la plus vulgaire, et qui, en 1593, révolta tous les honnêtes gens, les catholiques autant que les protestants. Mais on laisse de côté la morale et l'on invoque la raison d'État. L'abjuration eut, dit-on, pour la France et pour l'Europe, d'immenses ré-

sultats, et, si la morale la condamne, la politique l'absout, et même la glorifie. On prétend qu'en s'obstinant à garder sa religion, Henri IV, chef impuissant d'une minorité, ne serait jamais monté sur le trône, qu'il aurait livré à Philippe II la France démembrée, et prolongé indéfiniment la guerre civile. C'est là, je le sais, une croyance générale et persévérante; mais c'est là aussi, j'en suis convaincu, une très-grande erreur, et le livre de M. Poirson lui-même va nous en fournir, du moins en partie, la preuve sans réplique.

Il faut se défier beaucoup de cette prétendue grande politique qui, pour triompher, a besoin de fouler aux pieds les lois de la conscience et de la morale. Il est bien rare, Dieu merci, en politique comme en tout le reste, que les mauvaises actions ne soient pas de mauvais calculs. « C'est « l'artifice ordinaire des mauvaises passions, dit M. Gui- « zot (1), d'imputer les satisfactions qu'elles se donnent, « soit à quelque grande idée dont elles poursuivent l'ac- « complissement, soit à l'absolue nécessité du succès : « l'histoire se déshonorerait en acceptant ces excuses « mensongères; c'est son devoir de renvoyer le mal à sa « source et de rendre aux vices des hommes ce qui leur « appartient. »

Quand l'histoire oublie ce devoir essentiel, quand elle cesse d'être ce que Cicéron voulait qu'elle fût, « le témoin « fidèle des événements et la lumière de la vérité, » la critique alors doit veiller sur l'histoire et mettre en évidence les infidélités qui corrompent le jugement des nations.

[1] *Histoire de la république d'Angleterre et de Cromwell*, t. I, p. 95.

En 1569, lorsqu'Henri IV prit le commandement des troupes huguenotes, le protestantisme avait un élan et montrait une force d'expansion qu'on dut croire irrésistibles. Quarante ans plus tard, cette force paraît épuisée, le catholicisme s'est relevé ; la papauté, si longtemps en déroute, a repris l'offensive, et la milice de Loyola attaque sur tous les points avec les avantages de sa forte organisation. En Belgique, en Pologne, dans l'Allemagne méridionale, l'ascendant de Rome n'est plus contesté. La Bohême est domptée, le Palatinat conquis, l'Angleterre se retire de la lutte; le roi de Danemark, protecteur des églises, est battu, et l'électeur de Saxe, chef naturel des réformés, s'abaisse au point de n'être plus qu'un instrument dans les mains des catholiques.

Les causes de ce reflux de l'opinion, qui dura jusqu'au dix-huitième siècle, sont nombreuses, et je n'ai pas ici à les examiner toutes. Mais l'une des plus importantes est l'abjuration d'Henri IV, laquelle a retardé de deux cents ans, en France, le triomphe de la liberté religieuse, et de soixante ans, en Europe, l'abaissement de la maison d'Autriche, qui était alors ce qu'elle est aujourd'hui, ce qu'elle a toujours été : le plus grand ennemi de la liberté et de l'indépendance des nations. Cette abjuration lui fut-elle commandée par la ferveur catholique du peuple et par l'irritation de la France contre les protestants? Les historiens l'ont dit, M. Poirson le répète, mais les faits prouvent le contraire.

Il y a deux manières de connaître exactement l'état des esprits pendant la seconde moitié du seizième siècle. Il faut voir d'abord quelles dispositions montrèrent les États généraux assemblés entre l'apparition du protestantisme

et l'avénement d'Henri IV; ensuite quelle part la population prit aux huit guerres civiles qui agitèrent la France, depuis le massacre de Vassy, en 1562, jusqu'à la fin de la Ligue parisienne, en 1594.

Les États généraux s'assemblèrent trois fois, en 1560, en 1576, en 1588. Les cahiers des États de 1560 embrassent toutes les parties de l'économie sociale; ils offrent un ensemble d'idées admirablement exprimées en 364 articles, et, soit dit en passant, réclament avec la plus vive insistance la plupart des réformes accomplies en 1789 par l'Assemblée constituante. La question religieuse tient une assez grande place dans les débats, beaucoup moins grande cependant qu'on ne le suppose généralement quand on lit les histoires modernes. Ce qui frappe d'abord, c'est que les députés des trois ordres ne montrent aucune animosité contre les protestants, et surtout aucune envie de les détruire. La raison qu'en donne Mézerai est remarquable. « C'est que, dit-il, cette réforme tant prêchée par eux (les « huguenots) *était passionnément désirée par tous les gens « de bien;* et que leur cause se trouvant en quelque façon « jointe avec les intérêts de l'État, ceux qui se piquaient « d'être bons Français les soutenaient indirectement et « joignaient leurs conseils avec les leurs. »

Les discours prononcés, d'abord par le chancelier de L'hôpital, qui ouvrit les États, ensuite par les députés des trois ordres, démontrent l'exactitude de l'aperçu de Mézerai. L'orateur de la noblesse, répondant à L'hôpital, ne parle pas plus des protestants que s'ils n'existaient pas, mais il attaque très-vivement les mœurs du haut clergé catholique, contre lequel il demande une loi « devenue indispensable. »

L'orateur du tiers-état est plus énergique et plus net; il porte ses coups plus loin et plus haut. Il englobe dans la même réprobation les désordres de la cour et ceux du clergé. Il parle des protestants, mais c'est pour blâmer la persécution qu'ils souffrent depuis 1523, persécution entreprise pour flatter la partie corrompue du clergé, et obtenir son approbation des scandales et des dilapidations de la cour. Si les peuples s'émeuvent, dit-il, c'est qu'ils se sentent « opprimés des calamités passées. » Quant à la religion, elle n'est, ajoute-t-il, qu'un masque dont se couvrent des ambitieux et des libertins, ou bien des gens qui voient là « plus d'apparences pour amener un changement. »

Les États de 1560 ne firent que répéter les griefs articulés déjà au nom du Parlement, avec autant d'éloquence que de courage, par les présidents Séguier et Le Maître. En réponse aux injonctions de la cour, qui voulait établir un tribunal d'inquisition par un édit qu'il refusa d'enregistrer, le Parlement avait signalé, comme causes principales de l'hérésie, les déréglements du clergé, les églises sans pasteurs, le peuple sans instruction. On compte en ce moment à Paris, avait dit le président Le Maître, plus de quarante évêques qui n'y donnent que du scandale, qui se montrent publiquement avec la cape et l'habit de cour. Le vrai remède contre l'hérésie, ajoutait le président Séguier, c'est la réformation morale et l'envoi des évêques dans leurs diocèses.

Les membres de l'Assemblée des notables, tenue à Fontainebleau au commencement de 1560, proclamèrent également la nécessité de réformer les abus de l'Église. L'archevêque de Vienne demanda des peines sévères contre les séditieux « de tous les cultes, » et il fut reconnu, sans

contestation, qu'on n'avait jusque-là opposé aux ministres huguenots, hommes de mœurs irréprochables, que des prélats gaspillant leurs revenus en dépenses scandaleuses et folles, et conférant les bénéfices dont ils disposaient à leurs maîtres d'hôtel, cuisiniers et laquais. Pour mettre un terme à ces abus, les notables demandèrent la convocation de l'Assemblée nationale, qui se réunit à Orléans à la fin de la même année, et nous venons de voir qu'elle fut très-loin de se montrer hostile aux protestants.

Entre les États d'Orléans de 1560 et les premiers États assemblés à Blois en 1576, on compte cinq guerres où les protestants ne se jetèrent, après les assassinats de Vassy, que pour défendre les droits de leur conscience, leur honneur et leur vie. La religion, très-inexactement présentée comme l'unique ou du moins la principale cause de ces guerres, ne fut que le masque dont se couvrirent les ambitions politiques ; mais, en se mêlant à la lutte, elle lui donna un caractère de grandeur que n'aurait jamais eu la rivalité des nobles et des princes du sang qui se disputaient l'influence et l'exercice du pouvoir royal. La violation de tous les traités, les massacres de Vassy et de la Saint-Barthélemy avaient porté l'indignation dans tous les cœurs. Et si la Ligue, sortie de la réunion de trois concussionnaires, François de Guise, Saint-André et Montmorency, eût exprimé réellement les passions de la France contre les protestants, ces passions auraient éclaté dans les actes et dans les discours des États de 1576. Mais on les y cherche vainement.

Cependant, les excitations ne leur manquèrent pas. Henri III, accablé du mépris public et du sentiment de son impuissance, effrayé par les menaces des ligueurs et

l'insolence du duc de Guise, s'était déclaré chef de la Ligue, devenant ainsi, dit Mézerai, « de roi chef de cabale, et de père commun, ennemi de ses sujets. » L'ouverture des États eut lieu le 6 décembre 1576. Le roi leur signifia qu'il avait résolu de ramener les protestants « par la force des armes, » et qu'il lui fallait, pour cette guerre sainte, deux millions d'or pour six mois et l'octroi de quinze autres millions. La cour, à bout de ressources, connaissait parfaitement d'avance la véritable destination de cet argent; elle y comptait pour l'entretien de ses débauches. Aussi, dit Mézerai, « les favoris firent jouer tous les res- « sorts imaginables pour avoir cette gorge chaude. »

Les députés de la ville de Paris, vendus à la cour, et ayant pour organe le grand avocat du temps, Versoris, approuvent la résolution du roi, et veulent qu'il soit prié de « réunir tous ses sujets à la religion catholique. » Le tiers-état repousse cette proposition et adopte celle de Jean Bodin, l'auteur du livre *De la République*, portant « qu'il « plût au roi de maintenir ses sujets en bonne paix, et, « dans l'espace de deux ans, tenir un concile général « pour régler le fait de la religion. »

Quelques jours plus tard, l'assemblée formule plus nettement son opinion. Elle enjoint à l'orateur chargé de haranguer le roi, après la séance royale, de déclarer que si la réunion des églises peut s'opérer, il faut qu'elle se fasse « par douces et saintes voies, sans guerre, et qu'on « tende à la paix par tous les moyens. » Versoris, instrument de la faction des Guises, trompe l'assemblée et insiste fortement, en s'adressant au roi, sur la nécessité de réunir tous les cultes. Le lendemain, l'assemblée proteste contre le langage de Versoris, et les esprits s'échauffent à

tel point, que le président, dit Bodin, s'évade par la porte de derrière, « craignant une émeute et des violences. »

A cette nouvelle, le roi s'emporte ; il mande le président du tiers-état, lui signifie qu'il persiste dans son projet, et que des ennemis du trône peuvent seuls lui refuser l'argent dont il a besoin. Plus il montre d'aigreur, plus le tiers-état s'affermit dans sa résistance. Alors, les agents de la cour se remettent en campagne, et le duc de Nevers constate ainsi dans son journal, sous la date du 14 décembre, le résultat de ses efforts : « J'ai gagné les « députés du Lyonnais, ce matin, pour y mettre une seule « religion. » Malgré cette corruption, ouvertement pratiquée par la coterie des Guises, par Catherine de Médicis et par le roi lui-même, qui surprend un jour un vote de proscription, la majorité des votants persiste à refuser tout subside de guerre et à demander que la réunion des dissidents soit tentée par « voies douces et sans guerre. »

La guerre étant impossible, il fallut songer à la paix. Des députés sont envoyés au prince de Condé et au roi de Navarre. Condé, toujours ferme et droit, refuse d'entendre des agents « corrompus et gagnés. » Henri, moins susceptible, les accueille gracieusement et écrit aux États une lettre pleine d'esprit et d'habileté où il invite à la paix et indique les moyens de l'affermir. Il entame ensuite, avec le duc de Montpensier, des conférences qui aboutissent au traité de Bergerac. En rentrant à Blois, dit Bodin dans son journal, le duc de Montpensier « rapporte que, par tous « les lieux où il a passé, catholiques et réformés l'ont re- « quis d'un commun accord de procurer la paix. » Elle se fit aux acclamations de la France.

C'est alors que le roi, dépouillant, suivant l'expression

du président de Thou, la majesté royale, et s'abaissant « jusqu'à la condition de l'homme le plus vil », tint à son conseil le discours suivant, où, dans le plus honteux langage, il reconnaît l'invincible résistance que lui ont opposée les trois ordres des États : « Chacun de vous, dit-il, « s'adressant aux ducs de Guise, du Maine et de Nevers, « a vu combien j'ai désiré qu'il n'y eût qu'une religion « dans mon royaume. Même j'ai brigué, s'il faut ainsi dire, « les gens des trois États, qui n'allaient que d'une fesse, « pour les pousser à demander une seule religion, dans la « confiance que j'avais qu'on m'aiderait à exécuter une si « sainte résolution. Mais, voyant le peu de moyens qu'ils « m'en ont donné, cela fait connaître le peu d'espérance « qu'il y a d'exécuter une première résolution. Il est « permis de changer son opinion quand l'occasion s'en « présente. »

Il est donc prouvé par les votes des assemblées en 1560 et 1576, confirmés par ceux de l'assemblée de 1588, quand elle ne fut plus sous le couteau des ligueurs espagnols, que les États généraux ne montrèrent aucune ardeur pour le triomphe exclusif du catholicisme, et repoussèrent toutes les propositions de la cour pour l'extirpation de l'hérésie. Exprimèrent-ils exactement l'opinion publique? Autre question qu'il faut examiner, car nous savons par expérience que les sentiments d'une assemblée sont souvent très-loin de répondre aux sentiments de la nation.

C'est le 11 avril 1562, un mois et demi après le massacre de Vassy, qui eut lieu le 1er mars, que le prince de Condé publia son Acte de confédération. Quelques grands seigneurs, catholiques et protestants, du parti opposé à

celui des Guises, comptant sur l'exaspération de ceux dont on venait d'égorger les frères, se répandirent dans les provinces et levèrent, contre une coterie ambitieuse et une cour corrompue, la bannière de la liberté de conscience violée, des mœurs outragées, de la justice profanée. Si le fanatisme des sectes fut entré dans le cœur du peuple aussi profondément que le prétendent la plupart des historiens, une explosion générale était immanquable. Il y eut bien quelques mouvements, mais seulement dans certaines villes, en très-petit nombre, où les chefs de faction échauffèrent les partisans des deux cultes, voulant les tenir en haleine et les préparer à des combats plus sérieux. Quant à la masse, elle ne bougea pas.

On lit dans presque toutes les histoires modernes que les guerres civiles ou religieuses durèrent quarante ans, et l'on en conclut naturellement qu'il y avait des deux côtés de grandes animosités et de solides points d'appui. Rien n'est moins exact. Les huit guerres furent suspendues huit fois par huit édits de pacification qui n'embrassent pas moins de vingt-cinq années, ce qui réduit à quinze ans la durée des hostilités. Pendant ces quinze ans, la guerre a-t-elle été générale? pas un seul jour. Elle a toujours eu lieu sur un seul point; les campagnes ne s'en sont jamais mêlées et les villes ouvertes n'y ont pris à peu près aucune part.

Un fait non moins significatif, c'est le petit nombre des combattants engagés dans la lutte. Avaient-ils du moins dans le cœur la rage de sectaires qui s'égorgent pour un verset de l'Évangile? Toutes les histoires, tous les mémoires constatent qu'ils se rapprochaient dans les trêves, au point d'inspirer des soupçons à leurs auxiliaires étran-



gers, et qu'ils se ménageaient dans les combats, tellement que la bataille de Moncontour ne dura qu'une demi-heure, et qu'à celle de Jarnac et de Saint-Denis, les deux armées ensemble perdirent à peine six cents combattants, « tous gentilshommes. » La Noue rapporte (ch. 16) que le veille de la bataille de Moncontour, dans la nuit, les gentilshommes de l'armée royale tinrent ce propos « à au-« cuns de la religion » qu'ils rencontrèrent : « Messieurs, « nous portons marques d'ennemis, mais nous ne vous « haïssons nullement, ni votre parti. »

Il s'en faut bien, d'ailleurs, que l'armée du prince de Condé et du roi de Navarre fût exclusivement composée de huguenots. Les catholiques, surtout après la mort d'Henri III, s'y trouvaient en grand nombre. En outre, à la Rochelle, par exemple, pendant le siége, les catholiques n'interrompirent pas un seul jour les exercices de leur culte, et dans d'autres villes, les huguenots désarmés vécurent paisiblement à côté des catholiques. Ces faits, que j'indique d'une manière très-incomplète, annoncent-ils chez le peuple un grand fanatisme religieux, un grand attachement au catholicisme?

Le fanatisme a d'autres allures : son caractère distinctif est de ne laisser personne d'indifférent. Quand les guerres de religion ont éclaté, elles ont été générales, continues, implacables; elles ont divisé non-seulement les citoyens, mais les familles; interrompu tout travail, ruiné l'agriculture, l'industrie, le commerce; atteint les campagnes aussi bien que les villes, couvert le pays tout entier de ruines et de sang. En Allemagne, pour ne citer qu'un exemple, une seule de ces guerres a emporté deux gé-

nérations. Voit-on rien de semblable en France pendant le seizième siècle? Non, incontestablement.

Ce qu'on voit, au contraire, c'est un déchaînement général du peuple, du tiers-état et de la noblesse contre les mœurs du clergé, contre ses immenses richesses et contre l'usage qu'il en fait. Même avant les souffrances et les humiliations que lui inflige la Ligue espagnole, la France, en immense majorité, reconnaît pour roi Henri de Bourbon, quoique protestant. En 1585, lorsque le roi de Navarre est devenu héritier présomptif par la mort du duc d'Alençon, le parti des Politiques, « composé, dit M. Poirson, de tout ce que la France a de plus vertueux, de « plus savant, de plus éloquent, de plus spirituel tout ensemble, décide sans hésitation qu'on lui appliquera le « bénéfice de notre droit public. » Il proteste contre la bulle de Sixte-Quint et envoie des commissionnaires qui affichent sa protestation à Rome même, le 6 décembre 1585.

Après la mort d'Henri III, les Politiques proclament Henri IV et le font reconnaître dans toutes les villes et dans tous les corps où ils ont de l'autorité. Ils publient en sa faveur des écrits, des discours, des déclarations, des arrêts. « A aucune autre époque peut-être de notre his« toire, dit M. Poirson (Préf., t. I, p. 23), le courage « civil ne s'est signalé par des actes aussi dévoués et ayant « une semblable portée. » La plus grande partie du haut clergé, celle qui suit toujours le vent de la Providence, imite la conduite des politiques. Je laisse encore parler M. Poirson. « Dès la fin de 1589, dit-il (t. I, p. 24), sur « cent dix-huit évêques et archevêques qu'on compte « alors en France, *cent adhèrent à la royauté du calviniste*

« *Henri IV*. En 1591, dans leur assemblée de Chartres, ils « formulent la mémorable déclaration qui met ses droits « à l'abri des coups que leur portent les bulles monitoria- « les de Grégoire XIV. En 1593, l'un d'eux, l'archevêque « de Bourges, dans la discussion de la conférence de Su- « resnes, soutient tout à la fois la légitimité de son pou- « voir, les droits de sa couronne et les doctrines protectri- « ces de l'Église gallicane. »

En 1592 et 1593, l'invasion étrangère, les projets avoués de Philippe II, qui demande la couronne pour l'infante sa fille, l'insolence des Espagnols et l'abjection des ligueurs vendus à l'Espagne, ont tellement désorganisé la France et révolté sa fierté, qu'elle fait éclater son indignation et sa volonté, même dans les villes où domine la faction des Guises. Bravant la terreur organisée par les Seize, les menaces de Mayenne, de l'ambassadeur d'Espagne et du nonce apostolique, le Parlement de Paris rend, le 28 juin 1593, le mémorable arrêt enjoignant au duc de Mayenne « de faire garder les lois « fondamentales du royaume ; de veiller à ce qu'aucun « traité ne se fasse pour transférer la couronne à aucun « prince ou princesse étrangers, déclarant tels traités faits « et à faire nuls et de nul effet comme contraires à la loi sali- « que. » — « Quelle pitié, » dit Du Vair en plein Parlement, « que nous ayons vu, ces jours passés, seize coquins de « la ville de Paris faire vente au roi d'Espagne de la cou- « ronne de France, lui en donner l'investiture sous leurs « seings, et lui en prêter le premier hommage ! »

Le peuple de Paris, si longtemps opprimé par les seize coquins et par les Espagnols, se soulève à son tour, et les sentiments qu'il fait éclater prouvent qu'il tenait assez peu

à la religion catholique et moins encore à ses ministres. « Une première députation de cent vingt bourgeois, dit « M. Poirson (t. I, p. 203), le prévôt des marchands en « tête, se rendit (le 27 mai 1593) chez le gouverneur de « Paris, le pria de les introduire auprès du duc de « Mayenne et de les mettre en demeure de lui demander « la paix, ajoutant que leur requête serait signée au be- « soin par dix mille bourgeois. Le lendemain, les colonels « Passart et Marchand parlèrent de faire des barricades. Qua- « tre jours plus tard, une *cochée de prédicateurs* opposés « à la paix, parmi lesquels on remarquait Boucher, tra- « versant le pont Notre-Dame, furent accueillis par les « insultes et les huées du peuple. Bientôt les citoyens, « sans distinction de classe, crièrent tout haut qu'il fallait « *tuer ou noyer les évêques* députés aux États, *tous les* « *prêtres* qui empêchaient que l'on fît la trêve et la paix, « et qui causaient ainsi la ruine du peuple. »

Les 11 et 13 juin, le conseil d'État hésitant, le peuple se soulève de nouveau. Le légat, effrayé, se retire au monastère de Saint-Martin des Champs, le remplit de soldats et le convertit en citadelle. « Le 16, dit M. Poirson « (t. I, p. 205), ce prélat s'étant rendu chez le duc de « Mayenne, le peuple, qui se trouva sur son passage, ne le « salua point, et *lui tourna le dos quand il voulut lui don-* « *ner sa bénédiction*. C'était chaque jour à Paris une demi- « sédition. Les dispositions étaient pareilles dans une par- « tie des grandes villes de la Ligue. » Ainsi, huit cents bourgeois d'Orléans signifièrent le 15 juin, à la Chastre, leur gouverneur et député, que si les États ne se hâtaient de faire la paix, ils traitaient directement avec le roi.

A Paris, la milice se prononça, et entraîna dans son



mouvement tous les corps de métiers. Pendant une émeute, Sénault, le fameux greffier de la Ligue, ayant été aperçu écrivant les noms des principaux insurgés, la foule en masse lui cria : « Écris-nous tous ! tous ! » L'Estoile rapporte que les bouchers, parlant du nonce du pape, disaient que, s'il s'avisait de prolonger la guerre, « ils savaient bien comment il fallait mettre la main au « sang et écorcher les veaux tels que lui. » — « Ces vio« lences, dit M. Poirson, ces sanguinaires menaces prou« vaient combien le peuple avait déposé tout respect pour « les hommes qu'il avait vénérés si longtemps. Avec « quelle force il se retournait maintenant contre ceux « auxquels il avait aveuglément obéi ! »

Mais alors, par quelle incroyable contradiction, après avoir ainsi lui-même constaté cet irrésistible mouvement de l'opinion contre la Ligue et en faveur d'Henri IV, M. Poirson a-t-il pu dire, dans le même volume, que l'abjuration fut « une concession indispensable à la majorité catholique de la France ? » Son livre tout entier et l'histoire tout entière de la France, à la fin du seizième siècle, protestent contre cette prétendue nécessité qui n'est qu'un lieu commun de la routine et un vieux préjugé.

Tous les grands corps de l'État, l'Université, les parlements, cent évêques et archevêques sur cent dix-huit, les magistrats les plus illustres, les écrivains les plus renommés, la milice, les corps de métiers, le peuple en immense majorité, avaient reconnu et proclamé Henri IV, et Henri IV protestant. La France éprouva les maux qu'entraînent les dissensions civiles, mais elle n'eut jamais, d'une manière durable, la fièvre des passions religieuses. Les États généraux refusèrent toujours, on l'a

vu, de voter des subsides, ne voulant, à aucun prix, vider par la guerre de misérables querelles théologiques. Aussi, le « sault périlleux » surprit-il l'Europe autant qu'il la scandalisa. Ce que les historiens ont appelé depuis une concession indispensable, fut regardé, en 1593, comme un acte non-seulement immoral, mais contraire aux intérêts d'Henri IV ; et l'ambassadeur de Savoie écrivit à sa cour : « Pour l'intérêt, le Béarnais ne changera pas de religion. »

L'abjuration était donc inutile, tellement inutile qu'elle ne mit pas fin à la guerre. La révolte des grands seigneurs survécut à la conversion du roi, ce qui prouve combien peu la religion en était la vraie cause. Henri IV dut acheter une à une les consciences et la soumission des nobles révoltés. Pour la reddition de Rouen, Villars eut la charge d'amiral de France et une somme équivalant à 12 millions 703,128 fr. d'aujourd'hui. Joyeuse se vendit 1 million, d'Elbeuf 3 millions et demi, la Chastre 3 millions, Villeroy 3 millions, et le duc de Lorraine 14 millions. Le duc de Guise reçut 14 millions et le gouvernement de la Provence ; le duc de Mercœur, le dernier soumis, 15 millions et les immenses domaines de la maison de Penthièvre, moyennant quoi il consentit à marier sa fille avec César, duc de Vendôme, bâtard d'Henri IV.

Le tarif de ces capitulations individuelles, que Sully nous a conservé, monte à une somme correspondant à 118 millions d'aujourd'hui. « L'exaction, dit M. Poirson « (t. I, p. 274), était honteuse, l'infamie flagrante au point « de vue de la morale. En ce qui concernait la politique, « c'était un accroissement de la dette publique, qui la « rendait écrasante pour le pays, dans l'état où il se trou-

« vait. » Inutile en fait, comme je viens de le démontrer, l'abjuration eut, pour la France et pour l'Europe, des conséquences désastreuses.

En avouant qu'il n'osait régner sur ses sujets catholiques sans l'agrément du pape, Henri IV reconnut, consacra en quelque sorte la doctrine absurde des deux glaives, et perpétua ces conflits de juridiction qui ont rendu toute bonne politique, sinon impossible, comme dit Rousseau, du moins si rare dans les États chrétiens. C'est parce que la religion fut considérée alors comme un ressort politique, c'est parce que le seul pouvoir qui existe, c'est-à-dire le pouvoir civil, se méconnut au point d'entrer en partage d'une chose indivisible de sa nature, que nous avons vu continuer les attentats qui avaient signalé l'introduction du sacerdoce dans l'empire. C'est depuis lors que les ennemis de la liberté et de la raison

> Ont eu pour se défendre et pour nous accabler
> César qu'ils ont séduit, et Dieu qu'ils font parler.

L'honneur de proclamer d'autres principes était réservé à Henri IV. Le protestantisme n'avait pas résolu le problème de la concordance de l'empire et du sacerdoce, par l'excellente raison que ce problème est insoluble ; il avait fait mieux : il l'avait supprimé. C'était donc le moment de ramener l'État et le clergé à leur destination primitive, et d'affranchir la politique des embarras dont la religion la complique.

En renouant, au contraire, des liens que la force des choses avait à moitié rompus, Henri IV a enraciné ce fatal et ridicule préjugé qu'un État doit avoir sa religion comme il a sa police, son armée, sa magistrature. Il a

concentré des forces que le schisme avait affaiblies, ne comprenant pas que les sectes religieuses sont, pour la puissance civile, un ennemi que ses dissensions intestines empêchent seules d'être redoutable. N'ayant, grâce à sa qualité de protestant, aucune dette à payer à l'ancien clergé, il pouvait donner aux rapports de l'État avec toutes ces sectes les seuls fondements que la raison reconnaisse : une liberté et une protection égales. Il ne sentit pas la grandeur de ce rôle. Il fléchit le genou devant le pape qu'il pouvait braver aussi impunément que l'avaient fait les rois d'Angleterre, et il jeta ainsi la politique dans un dédale où depuis lors elle n'a pas cessé de se débattre.

Nous portons encore la peine de cette faute impardonnable. Le sacerdoce n'ose plus, du moins ouvertement, s'attribuer le droit de renverser la puissance civile ; mais il a toujours la prétention de marcher son égal. De là ces empiétements qui mettent constamment aux prises la religion et la politique, l'État et le clergé ; de là ces allures de souverain qui marche à son but sans se soucier de nos institutions modernes, qu'il brave et qu'il outrage ; de là cette inconcevable interversion des rôles qui nous a si souvent montré l'État discutant et se défendant contre une secte, tandis qu'il doit se borner à les protéger toutes également lorsqu'elles restent dans leurs temples, et à les réprimer lorsqu'elles en sortent pour troubler l'ordre.

Quand on se livre à Rome, ce n'est pas à demi. Aussi, à peine Henri IV eut-il obtenu son absolution aux conditions les plus humiliantes, qu'il inaugura ce système d'imprudence et d'iniquité qui devait aboutir à la guerre des billets de confession, au refus de sépulture, aux sacre-

ments par huissier, aux communions le sabre à la main, aux lettres de cachet, aux emprisonnements, aux dragonnades et à la révocation de l'édit de Nantes. Il déclara un jour à la reine, dit Mézerai (*Histoire de la mère et du fils,* « t. I, p. 16), « que les huguenots étaient ennemis de l'É-« tat, que leur parti ferait un jour du mal à son fils, *s'il « ne leur en faisait.* » C'est donc systématiquement qu'il les opprima ou du moins qu'il les laissa opprimer.

Une ordonnance obligea les protestants à saluer la croix et le saint sacrement ; une autre leur enjoignit de sortir de Lyon. A Rennes, l'impression et la vente des livres protestants furent interdites ; à Bordeaux, les huguenots enterrés depuis quinze ans dans les cimetières catholiques furent exhumés. Le culte réformé fut soumis, surtout dans le nord, le centre et l'est de la France, à des restrictions qui annulaient les garanties consacrées par les édits antérieurs, même les moins favorables.

Il paraît difficile de justifier cette ingratitude d'Henri IV ; mais de telles misères n'embarrassent pas les panégyristes. M. Poirson reconnaît que les protestants eurent à subir « des vexations et des injustices ; » mais il prétend qu'ils avaient un moyen très-simple d'y échapper. « Les réfor-« més, dit-il (t. I, p. 352), étaient maîtres dans deux cents « villes du midi de la France, entre lesquelles on comp-« tait plusieurs grandes villes, la Rochelle, Montauban, « Nîmes, Montpellier. Ceux d'entre eux auxquels la li-« berté de conscience et le culte secret ne suffisaient pas, « n'avaient-ils pas la ressource de se transporter dans « l'une de ces villes du Midi où ils auraient complétement « échappé à la contrainte ? » Ainsi, un homme opprimé à Rouen, où il a son commerce et ses affections, n'a pas le

droit de se plaindre, puisqu'il peut, abandonnant ses affaires et sa famille, se réfugier à Montpellier et y pratiquer librement son culte. On sent ce que vaut une cause quand un écrivain aussi sérieux que l'est M. Poirson en est réduit à la défendre de cette manière.

Les protestants se défendirent autrement. D'abord, ils portèrent leurs plaintes à Henri IV lui-même. Les députés des églises lui adressèrent une requête d'où j'extrais les passages que voici : « Vos très-humbles subjets de la re-« ligion réformée disent, sire, en ayant cest heur d'avoir « pour roi celui qu'ils avaient eu l'honneur d'avoir pour « protecteur, ils pensaient se pouvoir justement promettre « qu'il auroit soing de les tirer de peine sans qu'ils s'en « remuassent beaucoup; pourtant s'estoient résolus à « toute patience pour donner loysir à vostre affection. Au « contraire, ont-ils à se plaindre que, au bout de quatre « années, Vostre Majesté ne leur a seullement osté la « corde du col, tant s'en fault.

« Et combien, disent-ils là-dessus, nous estoit-il plus « tolérable de vivre sous la trefve du feu roi, ennemy tou-« tefois de nostre profession, qui par icelle consentoit « l'exercice de nostre religion en son armée et en sa cour, « nous bailloit des villes pour retraite, nous rendoit de-« dans le bout de l'an, en leur entier, les presches et « édicts.

« A tout cela vos bons serviteurs ne savent que res-« pondre ; autrefois, ils respondoient qu'on attendist le « temps, et ce temps s'est perdu, les affaires sont pourries « en meurissant. »

A ces plaintes si dignement formulées, Henri IV fait répondre : « Messieurs de la religion, si le susdit escrit a

« été délibéré en plein sinode, vous avez clairement des-« couvert que vous estes une partie très-dangereuse à « l'Estat. Si ce ne sont que quelques particuliers qui ayent « forgé cet escrit, je les appelleray séditieux et esprits « turbulents. » Ces turbulents, il les a commandés vingt-trois ans, et plusieurs fois excités à la révolte ; il a été leur général, le protecteur de leurs églises, et, comme tel, il leur a promis, « sur sa foi et parole de roi, » de verser pour eux la dernière goutte de son sang. Maintenant qu'il n'a plus besoin d'eux, il les outrage, et les héros de Coutras, d'Arques, d'Ivry, ne sont plus « qu'une partie très-dangereuse à l'État. »

Irrités de cet accueil, inquiets d'ailleurs des engagements que le roi contracte avec la cour de Rome, les protestants se réunissent en assemblée politique. Henri IV s'effraye de leur démonstration, et leur promet qu'il enverra dans les provinces des commissaires chargés de faire exécuter les édits. Après avoir inutilement attendu pendant plus d'un an l'arrivée de ces commissaires, les protestants s'assemblent à Loudun et chargent un des leurs de porter de nouveau au roi les griefs des églises. Pour toute réponse, Henri IV ordonne à l'assemblée de se dissoudre et d'attendre patiemment l'accomplissement de ses promesses. «Mais, dit Du Plessis-Mornay, en vain leur « presche-t-on patience : ils répliquent qu'ils l'ont eue en « vain, qu'il y a sept ans que le roi règne et que leur con-« dition empire tous les jours. »

L'assemblée déclara qu'elle ne se séparerait pas avant d'avoir obtenu des garanties suffisantes, et elle se transporta d'abord à Saumur, ensuite à Châtellerault. Henri IV alors changea de ton ; il adressa à l'assemblée une lettre

où il la suppliait de ne pas ajouter, par son obstination, aux malheurs de la patrie. Les protestants, qui connaissaient leur homme, dédaignèrent les prières comme ils avaient bravé les menaces, et bien leur en prit. Après des conférences soutenues au nom du roi par Calignon, Vic, Schomberg et de Thou, et où les huguenots firent toutes les concessions compatibles avec leur honneur et leur droit, les commissaires arrêtèrent les bases de l'édit qui fut promulgué à Nantes le 13 avril 1598 et enregistré le 25 février 1599.

M. Poirson juge assez bien cette constitution trop vantée. « Elle ne protégea, dit-il (t. I, p. 373), ni leur existence comme parti, ni leur liberté civile et religieuse « comme citoyens ; elle ne leur sauva ni la prise de la « Rochelle ni la révocation de l'édit de Nantes. » Par l'édit de Nantes, les protestants devinrent un parti ayant ses assemblées, ses finances, ses places de sûreté, son armée ; ils formèrent une petite nation dans la grande. C'était là évidemment une situation intolérable et pleine de dangers ; mais M. Poirson, qui s'en prend aux protestants, commet une grande injustice. Les protestants n'avaient jamais demandé cette existence distincte ; ils n'avaient réclamé que la tolérance, que le droit de pratiquer leur religion sans être opprimés, spoliés, égorgés. La résistance qu'on leur opposa les força seule à chercher dans une organisation exceptionnelle et transitoire les garanties indispensables à leur liberté religieuse.

A qui la faute ? Évidemment à Henri IV, qui, pouvant mettre toutes les religions sur le même pied et faire de leur égalité devant la loi une maxime de notre droit public, donna une prépondérance exorbitante et illégitime

à celle dont il adopta les dogmes, mit ainsi une partie de ses sujets en état d'hostilité, et plaça l'État au milieu des orages. La Révolution a dû réparer cette faute et prouver qu'en religion comme en politique, le seul moyen d'établir l'ordre, c'est de mettre les droits à la place des priviléges.

Considérée au point de vue de l'Europe et dans ses rapports avec la politique extérieure de la France, l'abjuration n'eut pas des conséquences moins funestes. Pour les raisons que j'ai exposées, Henri IV était le protecteur naturel de la liberté générale, et, en le voyant monter sur le trône, l'Europe dut compter sur l'appui de la France. L'ascendant de la maison d'Autriche était devenu si intolérable que les États menacés, oubliant leurs dissidences religieuses, tendaient instinctivement à s'unir par la communauté de leurs intérêts politiques. La coalition, à la tête de laquelle se placèrent plus tard Gustave-Adolphe et Richelieu, était déjà à moitié formée en 1593, et il dépendait dès lors d'Henri IV de clore la guerre des sectes et d'inaugurer la guerre des nations.

Philippe II, débordé par ses ennemis, voyait ses États démembrés ou envahis, et ses armées, devenues insuffisantes, se révolter faute de payement. Les Hollandais avaient proclamé leur indépendance et envahi les provinces catholiques des Pays-Bas; les Français, ravagé deux fois l'Artois; et les Anglais, pris Cadix. Philippe II, à bout de ressources, et ayant déjà inutilement, suivant l'expression de Richelieu, « épuisé le nouveau monde pour acheter l'ancien, » fit coup sur coup deux banqueroutes, dont la seconde fut un vol manifeste qui ruina les principales maisons de banque de l'Europe. Les banquiers fermèrent

leurs caisses, l'archiduc Albert d'Autriche vit ses lettres de charge protestées, et Philippe II, entièrement ruiné, en fut réduit à demander de porte en porte, à ses sujets écrasés, un don gratuit que Davila appelle une aumône. C'était le moment de frapper un coup décisif. Henri IV comprit plus tard la grandeur du rôle que cette politique de protectorat général assurait à la France; mais, quand il voulut se mettre à l'œuvre, il avait perdu l'estime et la confiance des États protestants qu'il avait trompés; et, au moment où il fut assassiné, il allait entreprendre, avec de grands sacrifices et un succès douteux, ce qu'il avait dépendu de lui d'exécuter dans des conditions excellentes.

Le système d'équilibre qu'il a, dit-on, entrevu, et dont on lui a fait honneur, fut créé par Richelieu et consacré par le traité de Westphalie, en 1648. Mais la confusion qui, par la faute d'Henri IV, s'était mise dans les rapports politiques, était telle que ce traité, destiné à régler les droits et les intérêts des peuples, n'établit entre eux que des liens sans force, des unions sans principe, et que la Révolution, ce grand redresseur des torts de la monarchie, dut faire justice de cet équilibre factice, dont cent quarante ans d'expérience avaient démontré la fragilité.

Maintenant, si nous voulons, laissant de côté les questions de politique et de religion, juger Henri IV comme homme et comme roi, nous ne serons pas moins frappés de l'aveugle admiration et de la coupable infidélité des historiens. Nous verrons que ce qui a surtout manqué à Henri IV, ce sont précisément les qualités qu'il passe pour avoir eues à un degré exceptionnel, et dont on lui a fait une sorte de monopole. La prose, la poésie, et surtout

les chansons, ont immortalisé sa franchise, sa bonhomie, la bonté de son âme, son humeur chevaleresque et son tendre amour pour le peuple. Qu'y a-t-il de vrai dans ces dithyrambes ? absolument rien. Et, comme je sais que je blesse ici un préjugé enraciné, je laisse parler les contemporains, et je commence par le moins suspect :

« Je me suis souvent aperçu, dit Sully, qu'il me trom-« pait par de fausses confidences, lorsque rien ne l'obli-« geait de m'en faire de véritables... La bassesse, la ja-« lousie, les fureurs, et même la fausseté et le mensonge ; « oui, le mensonge et la fausseté ! Henri les a connus « dès qu'il s'est livré à l'amour. » Or l'amour, il s'y livra toute sa vie, et il le porta à un degré de scandale qui finit par lui aliéner tous ceux de ses meilleurs amis qui avaient conservé quelque respect pour les mœurs.

« Étroit d'âme et de nature, » dit Davila, qui l'avait vu de près et qui le connaissait bien, il n'eut d'affection pour personne, il brisa le cœur de sa sœur, il laissa mourir dans la détresse les soldats qui s'étaient battus pour lui pendant vingt ans, « encore qu'ils fussent percés de « coups et estropiés pour son service. » — Dès sa plus « tendre jeunesse, dit Villegomblain, il estoit déjà es-« timé n'avoir guères d'amitié, non pas mesmement en-« vers ceux qui le servoient, mauvais maistre, mauvais « amy, nullement libéral de ses moyens.

Ingrat par nature, Henri IV était en même temps jaloux de la réputation militaire de tous ses lieutenants. « Il souf-« frait impatiemment, dit d'Aubigné, qu'on louât ceux de « ses serviteurs qui avaient fait les plus belles actions à la « guerre, et qui lui avaient rendu les plus grands servi-« ces. » — « ..... C'estoit deux défauts qui estoient en ce

« prince, dit Villegomblain, d'estre jaloux de la réputa-
« tion de ceux qui estoient en bonne estime d'un chacun,
« et peu libéral et charitable à la récompense et nécessité
« de ceux qui avoient dépensé le leur et pâty pour son
« service. »

Mais c'est surtout en ce qui concerne le tendre amour d'Henri IV pour le peuple que les historiens ont le plus étrangement dénaturé les faits et falsifié le témoignage des contemporains. Ils prétendent, par exemple, que, pendant le siége de Paris, quand le peuple était réduit à se nourrir d'un pain fait d'ossements pilés, à brouter l'herbe des rues, des cours et des jardins, Henri lui faisait jeter des vivres par-dessus les remparts : voilà la légende ; voici la vérité. Pendant qu'ils se débattaient dans les angoisses de la faim, les Parisiens voyaient du haut des maisons et des murailles les champs couverts d'un blé magnifique et mûr. Quelques-uns, espérant rapporter quelques gerbes, se hasardèrent à sortir. « Mais, dit Da-
« vila, l'armée royale reçut ordre de mettre le feu au blé
« et de repousser à coups d'arquebuse les femmes et les
« enfants qui sortaient furtivement pour recueillir des
« grains. On ne voyait de toutes parts dans la plaine qu'in-
« cendies et que massacres. »

Nous avons vu qu'après son abjuration Henri IV, en ceci du moins assez peu chevaleresque, paya 118 millions la soumission des nobles révoltés. « Ces 118 millions, dit de
« Thou, il fallut les imposer sur le malheureux peuple,
« que la guerre avait réduit à une extrême disette. Ces
« sommes, qu'on exigea avec une rigueur inouïe, jointes
« aux impôts ordinaires, ruinèrent presque sans ressource
« non-seulement le petit peuple, mais les familles les plus

« honorables, dont les fonds et les revenus se trouvèrent « anéantis. »

Dans une pareille situation, en présence des campagnes dévastées, du commerce interrompu, des ateliers déserts, un roi qui aurait eu pour le peuple la centième partie de l'affection dont les historiens font honneur à Henri IV se serait condamné à la plus rigoureuse économie. Que fait Henri IV ? Il gaspille au jeu et avec les femmes des sommes folles que le trésor ne peut pas lui fournir longtemps. Quand le trésor est à sec, il s'adresse à Zamet, dont la libéralité recule bientôt devant les extravagances royales. Il fallait alors ou s'arrêter dans cette voie de débauches, ou recourir à des moyens extraordinaires. Henri IV n'hésite pas ; il prend 8,000 écus sur les rentes de l'Hôtel de ville ; les rentiers spoliés se plaignent, il les menace de la Bastille ; et Sully, pour calmer l'emportement de l'opinion, abandonne au roi les produits des amendes, de la vente des offices et des pots-de-vin résultant de divers marchés. Bientôt, cependant, les souffrances populaires devinrent intolérables. Il y eut, dans le Périgord et le Limousin, des soulèvements si impitoyablement réprimés que tout le monde se contint.

Mais l'irritation et la haine firent de tels progrès, que le maréchal d'Ornano crut devoir avertir le roi qu'il était « haï du peuple plus que son prédécesseur ne l'avait ja« mais été, à cause des charges accablantes qu'il lui fai« sait porter. » La réponse d'Henri IV mérite d'être rapportée : « Je sçai, dit-il, que je fais des injustices dont « possible pourrois-je bien quelque jour rendre compte ; « mais mes conseillers et officiers en font bien d'autres, « et de plus grandes que moy et de plus grande consé-

« quence. » Voilà l'homme dont, selon la plupart des historiens, la plus grande préoccupation était de donner au peuple « la poule au pot. »

Le roi, chez Henri IV, n'a pas été moins surfait que l'homme. M. Poirson prétend (t. I, p. 417) que, sous son règne, « on trouve une masse considérable de liberté en « général, tous les genres de liberté accordés aux ci- « toyens... le régime représentatif très-réel, très-effectif, « quant au fond, différant seulement dans la forme de ce « qu'il est aujourd'hui. » C'est encore là une de ces assertions en l'air, formellement démentie par les faits.

A peine devenu roi, Henri IV exerça un pouvoir sans partage et sans limites, admirablement secondé d'ailleurs dans ses idées d'absolutisme par les légistes de son temps, Bellièvre, Sillery et Jeannin, et par des ministres tels que Villeroy. Quatre mois après la mort d'Henri III, le 28 novembre 1589, il avait solennellement promis que les États généraux seraient convoqués à Tours, le mois de mars suivant. Non-seulement il ne tint pas sa promesse, mais c'est de son règne que date la suppression absolue de ces assemblées nationales que la France revit le 5 mai 1789, après deux cents ans d'interruption. A la place des États généraux, il réunit à Rouen, le 14 novembre 1596, une assemblée de notables qu'il préféra aux États généraux, dit Sismondi, « pour avoir meilleur marché des « libertés publiques et continuer le régime du bon plaisir « et du pouvoir absolu. »

M. Poirson proteste contre cette accusation, qu'il déclare une invention moderne, en quoi il a doublement tort. Non-seulement l'accusation est juste, mais Sismondi n'a fait que répéter ce qu'ont dit les contemporains.

Voici, par exemple, en quels termes Villegomblain parle des notables de Rouen : « C'estoient toutes personnes af-« fidées qui suivirent du tout ses volontez, esquelles il se « monstroit desjà très-absolu, et si quelqu'un y résistoit, « en lui remonstrant chose qu'il n'eust désiré, il estoit « mal receu de lui. »

Henri IV établit le pouvoir absolu et le légua à ses successeurs. Il n'en usa pas comme Louis XIV ; mais le despotisme consiste moins dans ce que fait un souverain que dans ce qu'il peut faire impunément ; et il faut plaindre un pays dont la fortune et la liberté dépendent du caractère d'un homme. Mais si Henri IV n'abusa pas toujours de son pouvoir, il n'en fit pas non plus, tant s'en faut, un usage qui permette de l'amnistier. Il laissa, pendant plus de dix ans, la France dans la misère où il l'avait trouvée. Les sept premières années de son règne, M. Poirson l'avoue (t. I, p. 292), « avaient prodigieusement ajouté « aux souffrances des villes, aux désastres de l'agricul-« ture et du commerce, à la somme des maux qui pe-« saient sur les citoyens de tous les états. » En 1602 et 1605, le mal s'était tellement accru, qu'il fallut réprimer par la force les révoltes causées par la misère. C'était l'époque où, selon l'Étoile, « processions de pauvres se « voïoient par les rues en telle abondance qu'on n'y « pouvoit passer, lesquels crioient la faim. » — « Le peu-« ple, écrit Gabriel d'Amours à Henri IV lui-même, ne « laisse pas d'être chargé de tailles et taxes insupporta-« bles, et trois fois plus grandes que ne souloient lever « vos prédécesseurs. »

Les dernières années d'Henri IV furent marquées par des réformes qui sont l'honneur de son règne. L'effroya-

ble désordre des finances fut réprimé, on répara les routes et les ponts, l'industrie se releva, le commerce reçut des encouragements, et, dès 1608, on put entrevoir dans le sort du peuple une prochaine amélioration. Mais cette amélioration, qui se fit lentement, fut autant, suivant la juste observation de Sismondi, un bienfait du temps que de l'administration d'Henri IV. M. Poirson entre à ce sujet dans des détails en général connus, mais il les expose avec un ordre et une clarté qui leur donnent de l'intérêt, et cette partie de son livre est incontestablement la mieux étudiée, la plus exacte et la plus instructive. Cependant, là encore, M. Poirson se laisse emporter par son admiration, et, sur ce point comme sur tous les autres, il y a beaucoup à rabattre. Voltaire a certainement trop vanté le héros de son poëme, mais comme le respect de la vérité n'abandonne jamais ce grand esprit, il reconnaît, dans sa lettre à Dupaty, du 27 mars 1769, que si « Henri IV fut assez « heureux pour regagner son royaume par sa valeur, il « ne le fut pas assez pour le réformer.

Maintenant, comment se fait-il qu'un homme détesté pour son ingratitude et sa duplicité ; qu'un chef de parti qui a trahi deux fois ses partisans; qu'un roi qui a scandalisé et trompé l'Europe, qui n'aima personne, et que ses contemporains ont « haï et peu respecté, » soit devenu et resté si populaire?

Il faut bien le reconnaître, c'est précisément par ses qualités les plus frivoles qu'Henri IV a réussi. Ses amours, dont rougirent ses contemporains les moins chatouilleux, ont ravi la postérité. Nos places publiques et nos théâtres ont retenti de chants populaires en l'honneur du « vert galant » qui, à 56 ans, porta la passion jusqu'à attenter à

l'honneur des membres de sa famille; qui eut quinze maîtresses avouées, onze inavouables; qui laissa six enfants légitimes, onze bâtards reconnus, et une multitude d'autres qu'il n'osa pas reconnaître, mais qu'il dota richement, pendant que le peuple était dans la plus affreuse misère.

La popularité d'Henri IV tint surtout à son courage, que l'histoire et la poésie ont justement célébré. Sa gaieté, sa belle humeur, son entrain, ses bons mots dans la détresse et dans les combats, sont d'un esprit et d'un soldat essentiellement français, et c'est par là qu'en flattant nos préjugés et nos penchants il s'est emparé de notre imagination. Le prince de Parme disait de lui : « Je croyais que « c'était un roi, mais ce n'est qu'un carabin, » et Napoléon l'appelait « un brave capitaine de cavalerie. » Il est possible qu'il n'ait pas commandé ses soldats suivant les règles; mais il est sûr qu'à Coutras, à Arques, à Ivry, il les entraîna par sa brillante intrépidité. C'est ainsi qu'il doubla la force de ses armées, qu'il frappa d'admiration ses propres ennemis, et qu'il leur arracha cet aveu : « Sire, vous êtes le roi des braves. »

L'explication de tous les vices du cœur et du caractère d'Henri IV est dans les événements qui marquèrent le temps de sa jeunesse. Né dans les orages, élevé au milieu des intrigues et des factions, jeté dans une cour horriblement corrompue, il rechercha les moyens de plaire à Charles IX, à Henri III, à Catherine de Médicis, à tous les favoris et à leurs maîtresses. Il arriva ainsi à cette duplicité qui trompa d'abord tout le monde, et à cette sécheresse de cœur qui lui fit sacrifier ses meilleurs amis et oublier tous les services.

C'est en s'exerçant de bonne heure à louvoyer entre tous les partis qu'il acquit cette souplesse incomparable et cette prodigieuse flexibilité qui lui permirent de porter tous les masques, de prendre toutes les manières, de parler tous les langages. C'est ainsi qu'il se fit si habile comédien, qu'il apprit à jouer au naturel la bonhomie, la colère et l'attendrissement, qu'il devint « le plus rusé et « madré prince qui fût au monde ; » — « faisant souvent « le fâché, » dit Sully, « sanglotant à volonté, » dit d'Aubigné.

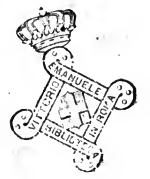
Là aussi est l'explication de sa grande habitude à manier les hommes ; à leur parler tantôt en maître, tantôt en ami ; à rendre sa familiarité plus séduisante que son pouvoir, et à faire oublier le prince par la gracieuseté de l'homme.

On a beau le mésestimer, il a de telles ressources, des saillies si merveilleuses, des bons mots d'un si haut goût, des élans qui semblent si bien partis du cœur, qu'on ne résiste pas à l'attrait de ce charmant esprit. Et c'est justement parce que « cette promptitude et vivacité « miraculeuse et par delà le commun, » dont parle d'Aubigné, ont séduit tous les écrivains, que nous n'avons pas une bonne histoire d'Henri IV.

Comme toutes les autres, celle que M. Poirson a composée si laborieusement n'offre guère que l'Henri IV de fantaisie popularisé par la légende. Mais, pour ce qui concerne le ministère et l'administration de Sully, l'état des sciences, des lettres, des beaux-arts, des finances, du commerce, de l'agriculture et des travaux d'utilité publique, elle renferme un très-grand nombre de faits bien groupés, des remarques judicieuses et des documents

instructifs. Ces documents donnent une valeur réelle à ce livre, qu'on peut, malgré ses défauts et ses lacunes, consulter utilement, à la condition, bien entendu, de se tenir en garde contre l'enthousiasme de l'auteur.

FIN.



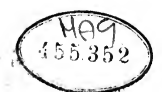


TABLE DES MATIÈRES.

Corbeil, typographie et stéréotypie de Crété.


155.352


CICCIORICCIO MARIO
Via Borgo
Vittorio 26
ROMA
DI LIBRI